

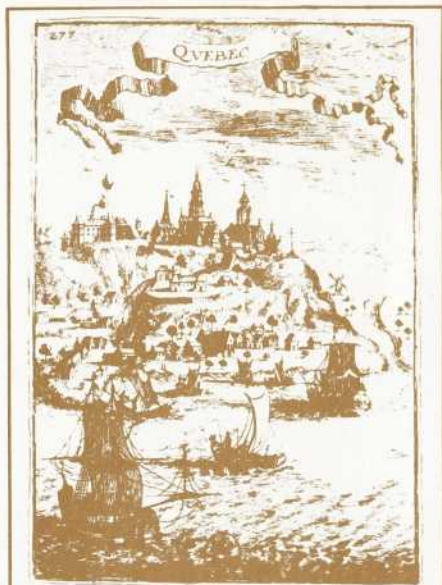
.428

Bonhomme & Blanchet

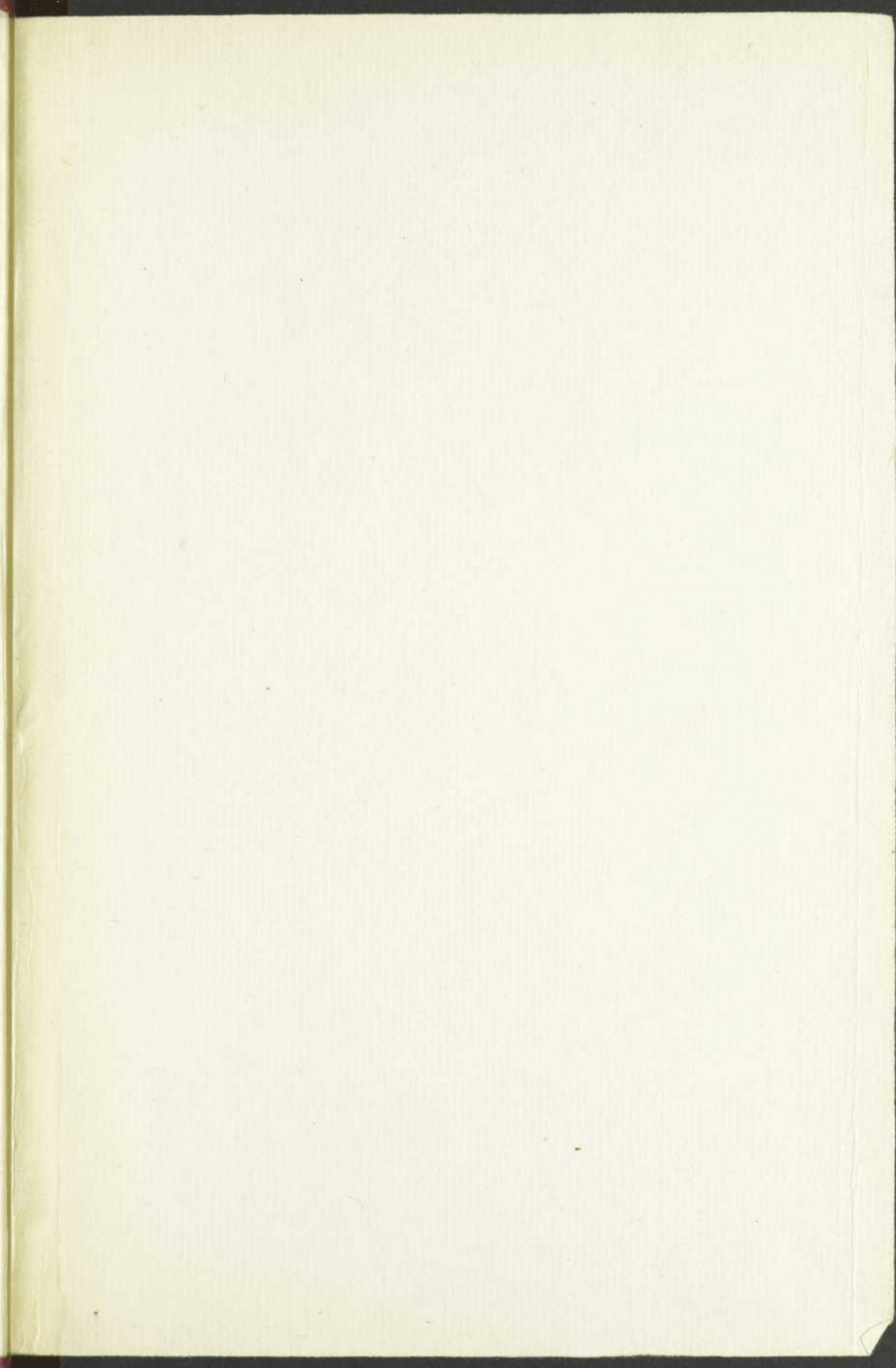
Relieurs - Bookbinders

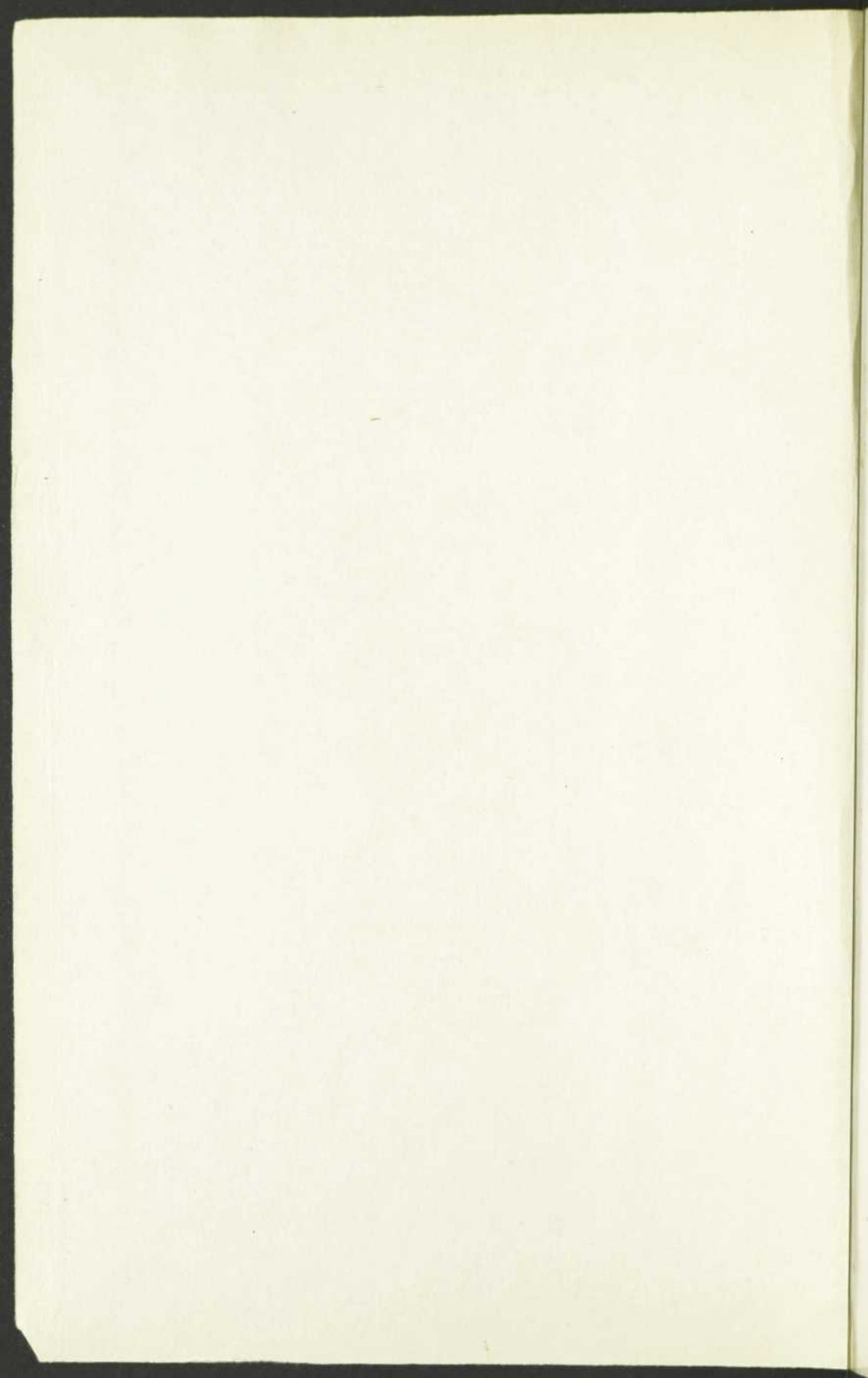
1035 AVE McNICOLL AVE. 1035

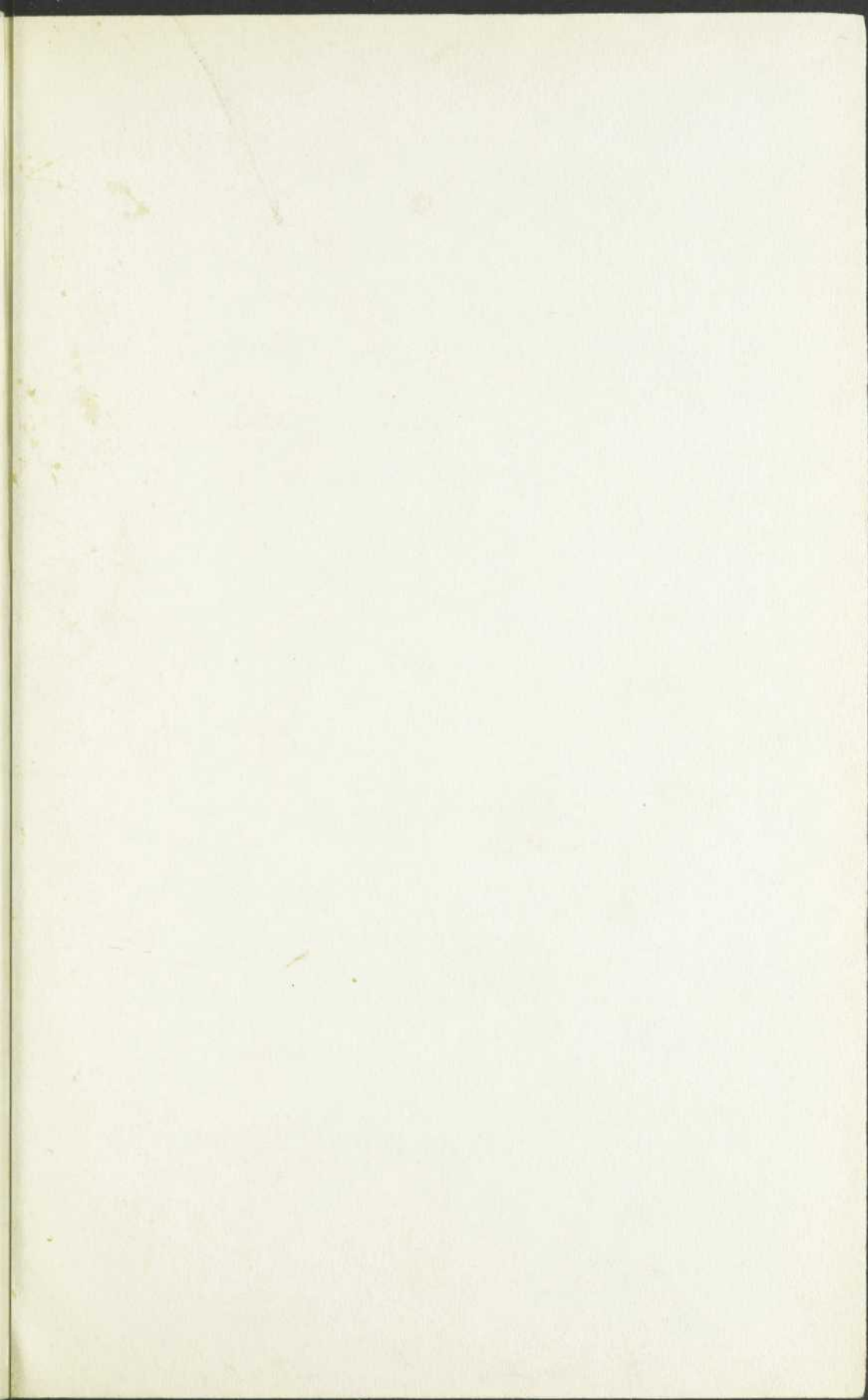
Montreal

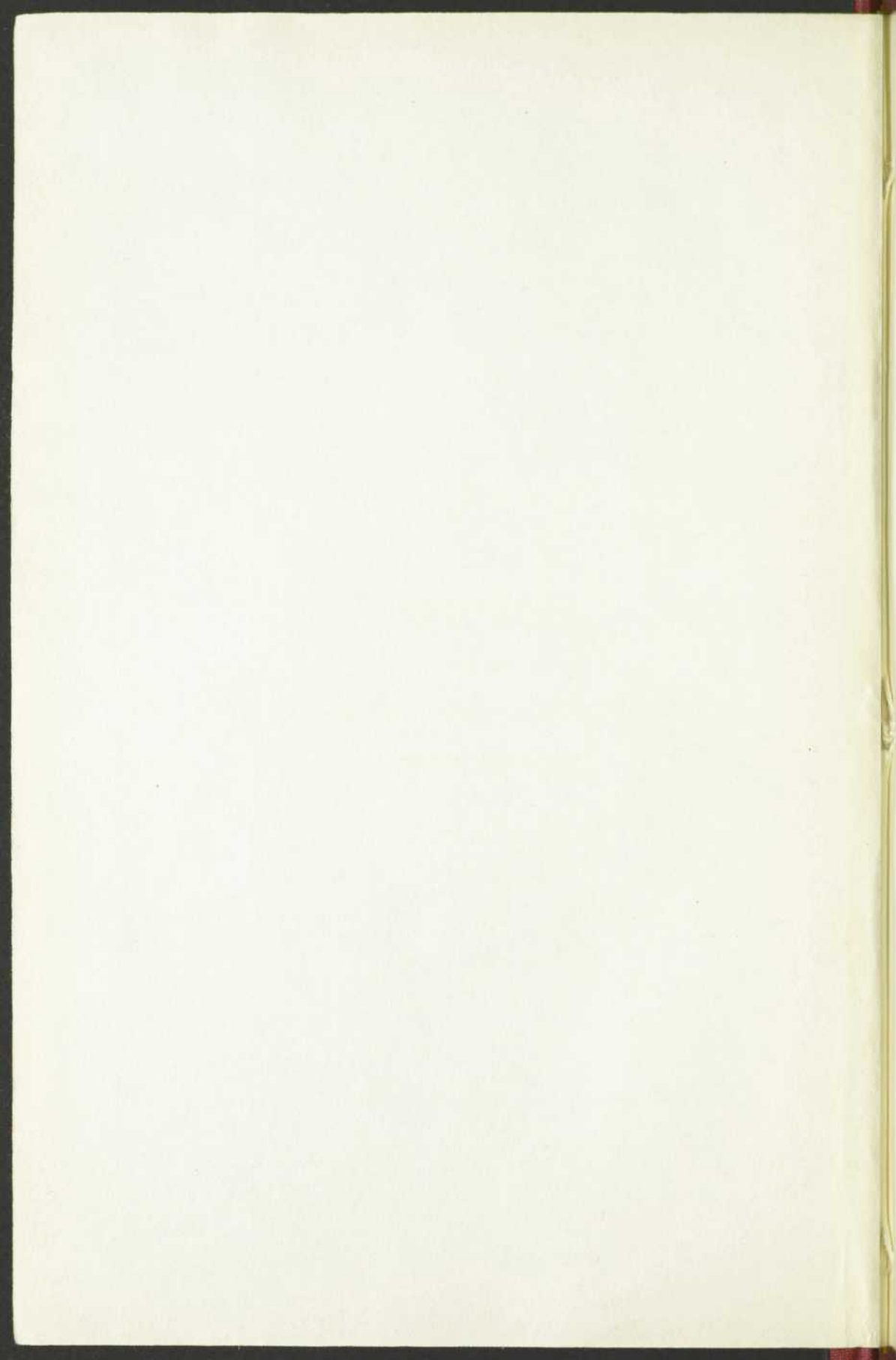


Bibliothèque Nationale du Québec









HISTOIRE  
DE LA  
CONGRÉGATION DE NOTRE-DAME  
DE MONTREAL



Vénérée Mère Marie-Catherine Huot,  
dite Sainte-Madeleine,  
dix-septième supérieure.  
1828-1840.



Maison où Mère Sainte-Madeleine a passé  
les quinze premières années de sa vie.

# HISTOIRE

de la

## Congrégation de Notre-Dame de Montréal

TROISIÈME PARTIE — XIX<sup>e</sup> SIÈCLE

---

VOLUME VII  
1822 - 1840



MONTREAL  
1941

---

---

THE TOWER

THE UNIVERSITY OF CHICAGO PRESS



BX  
4331.2  
S34  
1941  
v. 7

---

## HOMMAGE

de filiale et vive gratitude

à notre MÈRE et FONDATRICE,

MARGUERITE BOURGEOYS

dont l'esprit de religion, de pauvreté, d'humilité

a brillé,

en ces temps modernes,

dans

VÉNÉRÉE MÈRE SAINTE-MADELEINE.

**SUPÉRIEURES GÉNÉRALES**

MÈRE de la CROIX

Victoire Baudry

MÈRE SAINTE-MADELEINE

Marie-Catherine Huot

## CHAPITRE I

---

### SŒUR VICTOIRE BAUDRY, DITE DE LA CROIX,

16<sup>e</sup> Supérieure de l'Institut  
1822-1828

---

#### Notice biographique

---

« Mettez en œuvre la vertu avec la  
foi, la science avec la vertu. »

(2<sup>e</sup> Ep. de S. Pierre, c. 1, v. V.)

Victoire Baudry, née le 12 décembre 1782, était fille de Toussaint-Jacques Baudry et de Elisabeth Truteau, de la paroisse de l'Enfant-Jésus de la Pointe-aux-Trembles de Montréal. Du côté paternel et du côté maternel, elle descendait de la famille de Sœur Barbier, dite de l'Assomption, 2<sup>e</sup> supérieure de l'Institut, comme nous pouvons le voir par le tableau suivant.

De Gilbert Barbier et Catherine de la Vau, naquirent :

1<sup>o</sup> *Charlotte*, baptisée à Montréal le 7 août 1651; noyée le 28 février 1657.

2° *Adrienne*, baptisée à Montréal le 20 août 1652; mariée à Montréal le 10 janvier 1667 à Etienne Truteau.

3° *Barbe*, baptisée à Montréal le 15 janvier 1654; mariée à Montréal le 24 novembre 1670 à Toussaint Baudry; sépulture à Pointe-aux-Trembles le 24 janvier 1694.

4° *Agathe*, baptisée à Montréal le 2 août 1652; inhumée le 4 août 1655.

5° *Gabriel*, baptisé à Montréal le 6 septembre 1664, il fut scrutateur de billets quand les trois lots de l'île St-Paul furent tirés au sort.

6° *Nicolas*, baptisé à Montréal le 20 avril 1658; tué par les Anglais au combat de Laprairie et inhumé le 11 août à Montréal.

7° *Charles-Henri*, baptisé à Montréal le 8 novembre 1660; marié 1°, le 13 juin 1684, à Marie Pigeon; 2°, à Marguerite Cusson; tué par les Iroquois avec Lemoyne de Bienville; inhumé à Montréal le 8 juin 1691.

8° *Marie*, baptisée à Montréal le 1er mai 1663; Sœur de l'Assomption, 2e supérieure de la Congrégation de Notre-Dame.

---

#### LES BARBIER-TRUTEAU

*De Etienne Truteau et Adrienne Barbier*, naquirent 14 enfants, dont le cinquième, *Toussaint*, baptisé en 1676, maria en 1705, Barbe Gouyou, de Longueuil.

*De Toussaint Truteau et Barbe Gouyou*, naquit *Toussaint*, baptisé en 1707; marié à Longueuil le 5 juin 1730 à Michelle Dubuc.

*De Toussaint Truteau et Michelle Dubuc*, naquirent 14 enfants, dont *Toussaint*, marié à Michelle Dubeau, eut un fils marié à Marie-Louise Papineau, qui fut père de Alexis-Frédéric Truteau, vicaire général du diocèse; et *Elisabeth* qui fut mère de Sœur de la Croix.

---

#### LES BARBIER-BAUDRY

*De Toussaint Baudry et Barbe Barbier*, naquirent dix enfants, dont le dernier, *Jacques*, maria à Pointe-aux-Trembles de Montréal, le 22 janvier 1714, Angélique Archambault.

*De Jacques Baudry et Angélique Archambault*, naquirent :

1° *Marie-Anne*, baptisée en 1723; mariée en 1751 à Michel Limoges.

2° *François*, marié le 15 novembre 1756 à Marguerite Le Brodeur de Varennes, grand-tante de Sœur Saint-Gaétan, dame Chénier.

3° *Marie-Josèphe*, baptisée en 1729; mariée en 1749 à Joseph Papineau.

4° *Toussaint*, marié le 17 octobre à Elisabeth Truteau, Longueuil; c'est le père de Sœur de la Croix.

---

Après avoir étudié au couvent de la Pointe-aux-Trembles, qui se trouvait à proximité de chez M. Baudry, Victoire, âgée de 16 ans, demanda son entrée au noviciat. Nous trouvons dans les délibérations du chapitre, 13 mai 1799 : « Victoire Baudry exprime un grand désir d'entrer au noviciat. Sur le bon témoignage qu'en ont rendu les personnes qui la connaissent, et particulièrement ma Sœur Saint-Barthélemy (Sabourin) qui l'a dans sa maison, la Communauté lui permet d'entrer, à condition qu'elle donne sa dot et son trousseau. — 9 juin. — Victoire Baudry demande de nouveau son entrée, accompagnée de son père et de sa mère; elle est reçue. »

Son « Veni Creator » eut lieu le 24 juin 1799; elle prit le saint habit le 24 juin 1800; son contrat de profession fut passé le 24 juin 1801, et elle prononça ses vœux le 25. Sa sœur, Marguerite, entrée en 1800, prit le saint habit le 6 octobre 1801, sous le nom de Saint-Bruno. Une autre de ses sœurs, Cécile, entrée en 1801, prit le saint habit le 8 juillet 1802, sous le nom de l'Assomption; mais le 23 juin 1803, sa sortie fut décidée, pour infirmité. Elle ne cessa d'être attachée à l'Institut, auquel elle fit même une donation de tout ce qu'elle possédait, comme nous le dirons plus tard.

Un an après sa profession (1802), Sœur de la Croix fut désignée pour aller à Saint-Laurent de Montréal remplacer Sœur Saint-Henri; la première de la mission était Sœur Saint-

Vincent-de-Paul (Sabourin). En 1804, on donna pour compagne à Sœur Saint-Vincent, Sœur Saint-Bruno, et Sœur de la Croix alla à la Basse-Ville de Québec avec Sœur Saint-Joseph (Malo). En 1805, on la donna pour compagne à Sœur de la Visitation (d'Ailleboust de la Madeleine) qui mourut l'année suivante, à Deschambault, en route pour la maison mère. Sœur Saint-Simon (Raizenne), première à Québec, qui avait accompagné la malade, écrivait de Deschambault à la Communauté: « Ma Sœur de la Croix est venue au service; elle vous présente ses très humbles respects. » Sœur Sainte-Monique (Gaudreau) qui avait remplacé Sœur de la Visitation en 1806, alla en 1809 fonder la mission de la Rivière-Ouelle, et Sœur de la Croix resta première à Pointe-aux-Trembles de Québec, ayant pour compagne Sœur Sainte-Clotilde (Rose). En 1811, Sœur de la Croix alla à Saint-François du Sud, où elle eut successivement pour compagnes Sœur Saint-François-d'Assise (d'Ormicourt), Sœur Saint-Antoine (Charon) et Sœur Saint-Louis (Cadioux); elle y resta jusqu'à 1818, et le 13 juillet, Mgr Plessis écrivant à Sœur Saint-Augustin, supérieure de la Communauté, disait: « Je consens bien que Sœur de la Croix garde sa place; elle y fait très bien. Je l'ai dernièrement vue; elle n'a contre elle que la continuation de sa surdité... le pensionnat est florissant. » Aux élections de 1818, Sœur de la Croix fut nommée maîtresse des novices, charge qu'elle occupa jusqu'à 1822. Des onze qui firent profession

pendant ces quatre années, huit ont vécu jusqu'à nous : Sœurs Saint-Arsène, Sainte-Julienne, Saint-Augustin, Saint-Louis-de-Gonzague, Sainte-Marie-de-la-Présentation, l'Assomption, Saint-Hubert.

Les élections de 1822 donnèrent le résultat suivant :

Sœur de la Croix, supérieure.

Sœur Saint-Jérôme, assistante.

Sœur Sainte-Madeleine, maîtresse des novices.

Sœur Saint-André, 1<sup>ère</sup> conseillère.

Sœur Saint-Benoît, 2<sup>e</sup> conseillère.

Sœur Saint-Bruno, dépositaire.

Ces élections furent présidées par M. Roux, assisté de MM. Sauvage de Châtillonnet et Joseph Comte.

---

**Annales de l'Institut pendant la supériorité de  
Sœur Victoire Baudry, dite de la Croix**

**1822-1828**

---

*Extrait de quelques lettres du Journal de M.  
Lartigue.*

*Première lettre.* — 26 septembre 1819. — M. Lartigue se plaint respectueusement de ce qu'en partant pour Rome, l'évêque l'a forcé de se séparer de lui; et aussi de ce que les affaires qu'il est chargé de traiter à Londres, au nom

de Saint-Sulpice, ne marchent pas de pair avec celles qu'il avait lui-même à traiter avec le gouvernement.

Il se plaint surtout de ce que le gouverneur veut le faire nommer évêque par le Saint-Siège, et faire agréer sa nomination par le prince Régent comme évêque auxiliaire et vicaire général de l'Archevêque de Québec...

Parlant de la réponse de Lord Bathurst, il en tire la conclusion que l'évêque se tiendrait dans le vrai en érigeant le district de Montréal en évêché ordinaire, ou en vicariat apostolique, parce que l'évêque qui serait préposé pour le gouverner, soit sous le titre d'évêque auxiliaire, soit sous celui de vicaire apostolique, demeurerait de fait sous l'autorité et la dépendance de l'Archevêque de Québec; ce qui est la seule chose exigée par le ministre des colonies...

Il expose de là les solides raisons qui démontrent que cet ordre de choses serait plus conforme à l'esprit de l'Eglise, et contribuerait grandement à consolider et à perpétuer le nouvel établissement. Il s'appuie en cela sur l'opinion du Dr Poynter qui d'ailleurs lui a conseillé d'accepter la charge épiscopale. Au reste, il déclare que pour lui il serait plus avantageux d'être simplement vicaire général et suffragant de Québec, puisque par là il serait déchargé d'une très grande responsabilité.

Il allègue les raisons qui l'empêchent d'accepter l'épiscopat: son indignité, incapacité, etc. etc... mais se soumet à la volonté de Dieu.

*Deuxième lettre.* 30 octobre 1819. — Il conclut qu'il s'en tiendrait au vicariat apostolique qui lui permettrait de vivre au séminaire en qualité de sulpicien et de faire toutes ses fonctions épiscopales dans l'église paroissiale.

*Troisième lettre.* 24 mars 1820 Quel regret d'apprendre que l'évêque devra être porteur de deux brefs apostoliques qui l'instituent évêque de Telmesse et suffragant, auxiliaire, vicaire général de Québec parce qu'il pense qu'il ne pourra faire aucun bien dans l'Église sous ces titres ! Il émet son opinion là-dessus ; savoir que l'archevêque a manqué par là l'occasion la plus favorable qui pût se présenter de former une province composée de six diocèses. (Raisons alléguées dans les lettres précédentes). Dans cette « Troisième lettre », il supplie l'archevêque de demander pour lui au Saint-Père un ordre positif d'accepter l'épiscopat, parce que ce sera pour lui un motif puissant de se rassurer d'avoir accepté ce redoutable fardeau et une raison de croire que ses confrères, les Sulpiciens, l'accueilleront d'une meilleure manière en pensant qu'il ne pouvait reculer devant une injonction *in virtute sanctæ obedientiæ*.

Le 15 mai 1835, Mgr Lartigue écrivait à un correspondant : « J'ai été promu en 1821 à l'évêché, non de Montréal qui n'a point de titre épiscopal, mais de Telmesse *in partibus infidelium*. J'ai toujours conservé de ce temps-là jusqu'à cette heure le district de Montréal, en

qualité d'auxiliaire de l'archevêque de Québec.  
Mon adresse est :

A Mgr l'évêque de Telmesse, auxiliaire suffragant de Mgr l'archevêque de Québec, à Montréal, dans la province du Bas-Canada. »

Archives de l'archevêché de Montréal, 1823.

(Ce n'est que le 13 mai 1836 que Mgr Lartigue fut nommé évêque de Montréal.)

---

*Mgr Lartigue, évêque de Telmesse en Lycie.  
Ses rapports officiels avec notre Communauté.*

1822

M. Jean-Jacques Lartigue, p.s.s., ayant été nommé évêque de Telmesse, dut laisser le Séminaire; il lui en coûta de s'arracher à cette vénérable Compagnie, et il y fut volontiers demeuré après sa consécration épiscopale, si cela eût pu se concilier avec les règles de Saint-Sulpice. En attendant que sa demeure fût préparée, il logea chez nos voisines, les religieuses de l'Hôtel-Dieu. La résidence d'un évêque, suffragant de Québec, à Montréal, qui avait toujours eu ses grands vicaires, était de nature à occasionner des difficultés au sujet de la juridiction; et Mgr de Telmesse donna à Sœur de la Croix la liste des cas où l'on devrait s'adresser à lui.

« 1° — On me demandera un confesseur extraordinaire une fois l'année, pour les Quatre-Temps de septembre.

2° — Si quelque Sœur demandait trop souvent, au jugement de la supérieure, un confesseur extraordinaire hors des Quatre-Temps, on m'en avertira afin que j'y porte remède.

3° Aucune postulante n'entrera au noviciat sans quelle m'ait été présentée, quand je serai en ville.

4° On m'offrira une ou deux fois l'année, de faire l'examen de la vêtue des postulantes; une ou deux fois l'année, d'examiner et recevoir une novice à la profession; et de présider à l'examen et cérémonie de chaque troisième Sœur qui fera le vœu de stabilité.

5° — On s'adressera à moi pour toute dispense de dot et de trousseau en entier, ainsi que pour la permission de recevoir plus que le nombre de sujets prescrits par la règle, et pour celle d'établir une nouvelle mission ou d'en abandonner une ancienne.

6° — Quand j'irai sur les lieux, on m'invitera à présider les élections et à les approuver, à donner les permissions nécessaires à la nouvelle supérieure et à signer les comptes de l'année, aussi bien qu'à recevoir la démission de la supérieure sortant de charge.

7° — Je ne signerai les contrats que des Sœurs dont je recevrai la profession; et de même, on ne présentera à mon approbation,

entre les délibérations du chapitre et du conseil, que celles qui auront rapport aux actions que je me suis ci-dessus réservées.

8° — On pourra s'adresser à un grand vicaire dans les autres circonstances où la règle prescrit de s'adresser à un supérieur majeur.

Je suis bien sincèrement en Notre-Seigneur,

Ma chère fille,

Votre très humble et très obéissant serviteur,

† J.-J. évêque de Telmesse. »

En 1823, notre Communauté se trouva en correspondance avec l'un des principaux missionnaires de Kentucky, M. Etienne Badin, envoyé de France aux Etats-Unis par M. Emery, avec MM. Flaget et David. En 1810, M. Flaget, p.s.s., fut fait évêque de Bardstown (siège transféré à Louisville en 1841); en 1817, M. David, p.s.s., fut nommé son coadjuteur, l'archevêque de Baltimore étant alors M. Maréchal, p.s.s., second successeur de Mgr Carroll. M. Badin, missionnaire au Kentucky depuis 1793, travailla avec un zèle infatigable dans toute la vallée du Mississipi; c'est à sa demande que Mgr Flaget fut fait évêque, et il ne cessa de se montrer plein d'ardeur pour le premier champ de ses travaux, comme s'il en eût été le pasteur principal. La lettre suivante en est une preuve.

1823  
Lettre de  
M. Badin,  
p.s.s.,  
apôtre de  
Kentucky,  
États-Unis.

Paris, Séminaire St-Nicolas du Chardonnet,  
6 janvier 1823.

A Madame la Supérieure des Sœurs de la  
Congrégation de Notre-Dame de Montréal,  
Canada.

Madame la Prieure,

« Quoique inconnu, je prends la liberté de vous écrire à une époque où les Français ne manquent pas de faire des visites et des souhaits pour leur prospérité mutuelle et pour des jouissances temporelles durant le cours de la nouvelle année. Permettez, Madame, à un missionnaire américain qui se trouve aujourd'hui à Paris pour les affaires de la mission de Kentucky de vous offrir ses hommages respectueux, et les vœux qu'il fait au ciel non seulement pour votre prospérité temporelle, mais encore plus pour votre félicité éternelle.

Mgr Flaget, évêque de Bardstown, dans l'état de Kentucky, vient de bâtir une église cathédrale dans un pays où on n'aurait pu voir que des sauvages il y a un demi-siècle. Il a fait construire, ou vu s'élever, depuis douze ans, bien d'autres églises, chapelles, couvents, séminaires et collèges. Enfin, les fidèles sont épuisés; et la misère des Etats-Unis, qui a suivi de près la pacification de l'Europe, a réduit mon cher sei-

gneur à de grands embarras; les souscripteurs, pour la cathédrale ne peuvent remplir leurs obligations; les banques ont perdu leur crédit; la loi a créé un intérêt de 10 pour 100, ce qui doublera les dettes de Mgr en dix ans; il est responsable pour le paiement d'une somme de 25,000 francs qu'il m'a chargé de recueillir comme je pourrai. La révolution a fait tant de mal en France que beaucoup d'établissements religieux devant être créés de nouveau, les ressources ne s'y trouvent pas facilement pour les Missions Etrangères. Mgr me charge en outre de lui procurer des professeurs de français et un organiste, afin que son coadjuteur, qui est obligé d'être l'un et l'autre, puisse s'occuper de choses plus intéressantes et plus analogues à son caractère et à sa dignité. Il me demande des prêtres, en ayant perdu sept ou huit par la création du nouvel évêché de Cincinnati, où les Dominicains vont s'établir avec l'évêque (Mgr Fenwick) qui est du même ordre. Il me demande aussi des frères pour une maison d'orphelins, qui tombent ordinairement sous la tutelle des protestants; il me demande des frères des Ecoles Chrésiennes, chose extrêmement importante, mais lorsque j'aurai trouvé les hommes, je n'aurai pas encore le moyen de faire les frais du voyage, qui ne sont pas minces. Mgr me demande de plus des effets d'église, etc. etc.

Vous voyez, Madame la Supérieure, que je n'ai pas une petite tâche à remplir; et je me persuade aisément que si vous le pouvez, vous

voudrez bien contribuer à la bonne œuvre. La divine Providence vient de vous procurer en Europe des moyens de surcroît, dont vous et votre charitable Communauté faites un bien louable usage pour l'honneur de Dieu et la consolation des malheureux. C'est ce qui m'encourage de m'adresser à vous, Madame, avec beaucoup de confiance; espérant que, pour l'amour de Notre-Seigneur Jésus-Christ, vous ferez quelque chose pour son église de Kentucky. La charité ne mesure point la distance des lieux; elle n'établit pas de différence entre les chrétiens catholiques de diverses nations, une bonne œuvre aux yeux de la foi ne saurait nuire à une autre; elle attire même de nouvelles bénédictions. S'il vous était agréable de disposer de la centième partie des sommes que vous recouvrez, vous allégeriez beaucoup les inquiétudes d'un vénérable successeur des apôtres, et vous lui procureriez une plus grande liberté d'esprit pour se livrer à son ministère, déjà si pénible dans un diocèse naissant où il faut tout créer. J'ai l'honneur de connaître M. Thavenet, votre agent à Paris; dites un seul mot et je présume qu'il ne désapprouvera pas votre coopération à la propagation de la foi dans les vastes pays qui font partie du diocèse de Bardstown, (depuis les Alléghanys jusqu'au Mississipi) et où le règne de Dieu n'est pas encore établi solidement. Vous excuserez sans doute la confiance que votre charité m'a inspirée; puisque nous sommes dirigés, vous et moi, par les mêmes principes, vues et esprit de religion. J'ai l'honneur d'être, en

union à vos bonnes prières et autres bonnes œuvres, ainsi que de votre sainte Communauté,

Madame la Supérieure,

Votre très humble et très obéissant serviteur,

Et. Badin, p.s.s.

En 1822, le Père Vincent, trappiste, avait envoyé à notre noviciat trois sujets d'espérance propres à établir une maison de Trappistines à Tracadie... En 1823, il dut laisser son œuvre en d'autres mains, ayant été désigné par son supérieur pour un autre endroit. Voici ce qu'il écrivait à Sœur de la Croix, en date du 5 avril 1823 :

« La sainte volonté de Dieu ! »

Très révérende Mère,

« Je commence par vous remercier de tous les soins que vous avez eus de trois pauvres filles, Olive Doiron, Marie Landry et Anne Côté, que j'ai pris la liberté de vous confier pour leur instruction, etc... D'après ce que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire, et Monsieur Roux, leur temps se trouve fini, et vous allez probablement nous les envoyer ce printemps. Pour ne pas multiplier les ports de lettres, vous me permettez de leur adresser quelques lignes dans la présente, lesquelles vous voudrez bien leur communiquer. Mon supérieur m'appelant

Les filles spirituelles du Révérend Père Vincent finissent leur temps de probation.

ailleurs, il serait à propos qu'elles arrivassent ici avant que je parte, pour voir ensemble le parti que nous aurons à prendre à leur égard. Je vous demande mille pardons de toutes les peines que je vous ai données, et à leur maîtresse, pour les former; j'espère que Dieu vous en récompensera. L'intention que nous avions était bonne; mais il paraît que la divine Providence en décidera autrement... il faut toujours l'adorer en tout, car l'homme propose et Dieu dispose. Que son saint nom soit béni! et que sa sainte volonté soit toujours faite! Je me recommande instamment à vos prières, et à celles de la Congrégation, en lesquelles j'ai grande confiance, en vous priant de croire que j'ai l'honneur d'être, avec une sincère reconnaissance et un profond respect,

Très Révérende Mère,

Votre très humble et très obéissant serviteur,

F. Vincent,

prêtre et religieux de la Trappe.»

---

Chères sœurs en Jésus-Christ,

Le Père  
Vincent à  
ses novices.

« Ayant reçu une lettre de mon supérieur de France, qui m'oblige de quitter ce pays-ci, je m'empresse de vous le faire savoir, et vous invite à poursuivre votre vocation, si vous vous sentez appelées à devenir membres de la Congrégation, et si ces dames veulent bien vous recevoir parmi elles. Seulement, vous allez revenir ici le plus

tôt possible, c'est-à-dire dans le courant du printemps, avant que je parte; afin que je puisse vous placer quelque part pour instruire les jeunes filles, ou faire quelque autre chose. Monsieur Edge a écrit à ses tantes pour vous aider; ainsi, j'ai tout lieu de croire qu'elles paieront votre passage. Si vous êtes embarrassées pour avoir de l'argent, vous me l'écrirez bien vite, afin que je puisse vous en procurer. Je me recommande à vos prières, et suis tout à vous dans le Seigneur.

Vincent. »

Tracadie, 5 avril 1823.

---

Au commencement de juin suivant, les trois novices trappistines reçurent du Père Vincent la note que voici :

« La sainte volonté de Dieu! »

Aux sœurs Doiron, Côté, Landry,

« François Marmon, d'Arichat, est arrivé à Québec; sitôt la présente reçue, descendez de Montréal et venez le trouver, ou plutôt il vous trouvera lui-même chez les Sœurs de la Basse-Ville, où vous viendrez loger... Vous vous embarquerez dans la goélette; vous y verrez Régis Leblanc, de Pomquet, qui vous tiendra compagnie et vous servira de son mieux. Cela vous fera une connaissance de plus, qui vous aidera à faire un heureux passage, que nous

vous souhaitons de tout notre cœur, en attendant le plaisir de vous revoir.

F. Vincent, prêtre et religieux. »

P.-S. Vous présenterez mes respects à Mgr de Telmesse, à la révérende Mère Supérieure de la Congrégation, Sœur de la Croix, et aux bonnes Sœurs de la Basse-Ville de Québec, aux prières desquelles je me recommande.

Rendues à Tracadie, les trois novices du Père Vincent subirent encore quelques années d'épreuves; puis, elles furent admises à la profession des vœux simples du tiers-ordre des Trappistes. Elles vécurent en communauté, édifiant les peuples, instruisant gratuitement les jeunes filles des pauvres habitants, et cultivant une certaine étendue de terrain, dont elles destinaient le produit aux indigents. Ces saintes et courageuses filles ont toujours conservé pour notre Congrégation, un sincère attachement et une vive reconnaissance.

Bon usage  
que nos  
Mères font  
de leurs  
revenus de  
France.

Nos Mères profitèrent du recouvrement de leurs rentes pour plusieurs bonnes fins. Elles s'occupèrent premièrement de rendre l'église et le chœur plus dignes de Notre-Seigneur; dans ce but, elles firent venir de France une lampe d'argent, des chandeliers et croix d'autel argentés, des étoffes précieuses, damas broché, velours, drap d'or et d'argent, galons d'or et d'argent, dont elles firent des ornements; elles renouve-

lèrent les tapis du sanctuaire, firent plusieurs tableaux, entre autres la Cène et l'Intérieur de la très sainte Vierge, firent faire deux calices qui coûtèrent 900 livres, et donnèrent celui de la Pointe-Saint-Charles à M. Le Saulnier pour de pauvres missions. Secondement, elles entreprirent de reconstruire en neuf les bâtisses de la maison mère, commençant dès 1822 par la partie du pensionnat voisine de l'église, dit « Pensionnat de Mlle Le Ber, » pour continuer progressivement... magasins et appartements contigus devant servir aux élèves, chapelle, communauté, maison des hommes, dépendances diverses. Il devait s'écouler plusieurs années avant que tout ceci fût complet; en attendant, elles firent faire les réparations nécessaires, qui furent considérables, à la communauté, au noviciat, à la grande et à la petite école.

Troisièmement: nos Mères diminuèrent le prix des pensions; elles augmentèrent le nombre des pensionnaires gratuites, et ajoutèrent aux aumônes ordinaires des dons particuliers, des aumônes nouvelles.

1822 : A M. John O'Meara, prêtre irlandais, missionnaire dans le Haut-Canada, 1 étole, 4 amicts, 4 purificatoires, 4 lavabos, 1 porte-Dieu, 1 aube.

A Mgr de Boston, \$24 pour son église. A Mgr de Telmesse une mitre de drap d'or.

1823: \$400 délaissées à M. Thavenet, p.s.s., après la demande faite par son confrère, M. Badin, en faveur de Mgr Bardstown.

\$400 pour aider la construction de l'église paroissiale de Montréal.

1824: Au révérend Père Virgil-Horace Barder, jésuite, missionnaire à Claremont, New Hampshire, pour lui aider à bâtir et orner son église... \$16.00

(Ce Père Barder, après avoir été ministre épiscopalien, s'était fait catholique avec toute sa famille, puis prêtre avec son fils, pendant que son épouse et ses quatre filles devenaient religieuses. Ces conversions furent attribuées aux prières d'une élève de notre pensionnat, Mlle Allen, convertie elle-même pendant son séjour au couvent, et qui se fit ensuite religieuse de l'Hôtel-Dieu de Montréal.)

1824: A Mgr Jos.-Norbert Provencher, évêque de Juliopolis, vicaire apostolique pour le district du Nord-Ouest... \$12.00

A M. Richard, missionnaire au Détroit... \$8.00

Aux religieuses de l'Hôtel-Dieu de Montréal, 1 cheval, de l'étoffe à voile, des cartons d'autel, etc...

(Depuis un temps immémorial, il est d'usage de leur envoyer deux agneaux, dans le cours de l'automne pour la fête de la supérieure, lorsqu'elle se rencontre vers cette époque; et dans la saison des boucheries, de partager avec elles les viandes tuées à nos métairies, ce qui ordinairement a lieu à la fête des Epousailles de la sainte Vierge et à celle de saint Augustin. En

retour, elles nous envoient, le 12 janvier et le 2 juillet, et à la fête de notre supérieure, des galettes, des macarons, un pain de Savoie.)

1825 : Pour de pauvres incendiés ... \$32.00

A un homme dans l'embarras ... \$20.00

1826 : Aux Mères Ursulines de Boston ... \$80.00

Aux Sœurs Grises pour avoir des vases sacrés, les leurs ayant été volés ... \$24.00

A plusieurs prêtres étrangers pour églises ... \$50.00

1827 : Ornaments doubles, et toutes les fournitures pour nouvelle église, Saint-Valentin, île aux Noix.

1827 : A l'Hôtel-Dieu de Québec, pour le noviciat de Henriette Gibson \$50.00

Vingt livres de laine aux Messieurs du Séminaire pour les pauvres.

Aux Sœurs Trappistines de Tracadie... \$30.00

Pour aider à faire la soupe ... \$8.00

A M. Bonin, qui établit une bibliothèque à l'école des externes, en bas, pour les filles Congréganistes ... \$4.00

Pour les pauvres Irlandais arrivant d'Irlande ... \$33.00

---

La perte de Mgr Plessis, vivement sentie dans tout le diocèse, le fut particulièrement à la Congrégation, dont il s'était toujours montré le juste appréciateur. Il mourut à l'Hôpital-

Décès de  
Mgr Plessis,  
4 décembre  
1825.

Général, âgé de 62 ans. Le 6, son corps fut transporté à l'Hôtel-Dieu; et le lendemain, à la cathédrale. Son service fut chanté par Mgr Panet, et M. Demers prononça l'oraison funèbre. Son cœur fut transporté de l'Hôpital-Général à l'église Saint-Roch.

Mgr Bernard-Claude  
Panet,  
12<sup>e</sup> évêque  
de Québec.

Mgr Panet, né à la Basse-Ville de Québec, avait, dès son bas âge, connu les Sœurs de notre Congrégation. Il les connut mieux quand, en 1780, il fut chargé de desservir Champlain, où se trouvait alors une mission de notre Institut. Aussi, dès qu'il eut été nommé curé de la Rivière-Ouelle, fit-il tout en son pouvoir pour obtenir qu'on fit transporter l'établissement de Champlain à sa nouvelle cure. Ses raisons étaient bonnes, Champlain se trouve peu éloigné des Trois-Rivières où se trouvaient les Mères Ursulines, pendant qu'il n'y avait aucune maison enseignante pour les jeunes filles en bas de Saint-François, rivière du Sud. Cependant son désir fut longtemps mis à l'épreuve... Mgr Hubert fit fermer la mission de Champlain en 1788; et ce ne fut qu'en 1809 que s'ouvrit la maison de la Rivière-Ouelle.

Mgr Panet avait été ordonné le 25 octobre 1778, âgé de 25 ans; quand il fut nommé évêque de Saldes, le 12 août 1806, il était âgé de 53 ans. Après quelque temps de séjour à Montréal, il retourna à la Rivière-Ouelle dont il fut curé jusqu'à ce qu'il prît possession de son siège

épiscopal, 12 décembre 1825, âgé de 72 ans. Son coadjuteur fut Mgr Signay, au refus de MM. Demers et Turgeon. Dans son mandement d'entrée, en date du 15 décembre, Mgr Panet disait : « Son Excellence, le comte Dalhousie, gouverneur en chef, si bien disposé à favoriser l'exercice de notre sainte religion, dans cette partie des domaines de Sa Majesté, a bien voulu se rendre à nos désirs en agréant pour coadjuteur Messire Joseph Signay, curé de cette ville. Ce choix doit vous être d'autant plus agréable qu'il tombe sur un ecclésiastique rempli de piété, de régularité, de zèle, de talents, et de toutes les qualités que l'on pourrait espérer dans un pasteur. » Mgr Panet se montra toujours plein d'intérêt pour nous.

Pendant la supériorité de Sœur de la Croix, le Séminaire perdit trois membres : MM. Ciquart, J.-Bte Marchand, J.-Chs Bédard. Il lui restait en 1825, dix membres français : MM. Roux, Le Saulnier, Malard, Humbert, Sattin, Sauvage du Châtillonnet, Houdet, Roque, Bousin, Fay ; six Canadiens : MM. Lamy-Hubert-Lacroix, Roupe, Dufresne, Comte, Lefebvre de Bellefeuille, Bréguier Saint-Pierre ; et un Américain : M. Richards-Jackson. En 1825, le 16 septembre, arriva M. Joseph-Vincent Quiblier, du diocèse de Lyon, prêtre depuis le 19 mars 1819. Et le 1er octobre 1826, fut ordonné à Montréal, M. Joseph-Alexandre Bayle, du diocèse de Viviers. Cette même année 1826, M.

État du  
Séminaire  
de  
Ville-Marie  
à cette  
époque.

Roux fit un voyage en Europe; il fut remplacé comme supérieur de notre Communauté par M. Roque, et comme confesseur par M. Sauvage du Châtillonnet.

Les  
Ursulines  
de Boston.

La première supérieure de cet établissement, Sœur Marie-Joseph (Ryan), avait été remplacée en 1824 par Sœur Saint-Georges (Moffet) que Mgr Plessis avait détachée du monastère de Québec. Sous elle, la maison de Boston fut transférée à Charleston, dans un endroit appelé *Mont-Benoît*, en honneur de Mgr Fenwick, (Benedict). Ce transport n'était encore qu'à l'état de projet quand Sœur Saint-Georges écrivit à notre supérieure, Sœur de la Croix.

Couvent des Ursulines, Boston,  
3 mars 1826.

Ma très révérende et chère Sœur,

« J'ai été bien aise d'apprendre, par une lettre de Québec, que vous et vos chères Sœurs vous portez bien. Soyez convaincue que je prends part, en union avec cette Communauté, à tout ce qui vous intéresse; et que nous vous souhaitons du fond de nos cœurs, toutes les bénédictions du ciel. Mgr Fenwick a bien de la bonté pour nous... il souffre de nous voir tant à l'étroit ici; surtout, comme faute de place, il ne nous est pas possible de recevoir plus de sujets. Sa Grandeur voudrait mettre notre ordre sur un bon pied, en nous bâtissant un monastère un peu

éloigné de la ville, où nous pourrions réunir des pensionnaires et des externes. Mais les moyens lui manquent pour exécuter l'œuvre... Je m'adresse à vous et à vos chères Sœurs avec confiance, vous suppliant de nous prêter quelque secours dans notre besoin pressant; et si la Providence permet que nos désirs soient accomplis, nous nous ferons un plaisir de vous faire un remplacement.

Voulez-vous, ma chère Sœur, demander à la Mère Devoyrie (Lepailleur) d'intéresser en notre faveur la baronne Grant et Madame de Lotbinière; je lui ai écrit, mais j'ai oublié de lui en faire mention.

J'ai grande confiance dans vos saintes prières; nous en avons un besoin particulier. Toutes nos Sœurs vous présentent leurs amitiés et respects sincères.

Je suis affectueusement, ma très chère Sœur,  
Votre Sœur dévouée en Jésus-Christ,

Sœur Saint-Georges. »

---

A la première assemblée de Communauté qui suivit la réception de la lettre ci-dessus, il fut décidé (28 mars) que la maison mère donnerait pour le couvent de Boston douze louis; les Sœurs de la Basse-Ville, quatre louis; et celles de Saint-François du Sud, aussi quatre louis... en tout vingt louis.

Le 26 mars, Sœur Saint-Georges écrivait de nouveau à Sœur de la Croix, supérieure de notre Communauté :

Ma révérende et très chère Sœur,

« J'ai reçu votre lettre gracieuse ; et je vous prie d'agréer nos remerciements très sincères de votre bonté, et du vif intérêt que vous prenez à tout ce qui nous regarde. Nous supplions le Père céleste de vous récompenser, en versant sur votre sainte Communauté ses grâces et bénédictions spéciales. Mgr Fenwick désire que je vous témoigne combien il est sensible à votre générosité. Mais, très chère Sœur, quels détails pourrai-je vous donner, calculés à faire plaisir à vos bonnes Sœurs ? La Communauté en son entier ne consiste que de six, y comprenant deux Sœurs converses. Je vous ai déjà dit que nous ne pouvions pas prendre de pensionnaires, faute de place . . . quant aux externes, nous en avons un nombre considérable, 110, autant que la chambre destinée pour elles puisse contenir ; mais il y en aurait, j'ose dire, trois fois autant, si notre situation le permettait, et si nous avions plus de sujets.

Voulez-vous, ma chère Sœur, faire mes amitiés affectueuses à ma révérende et chère Mère Devoyisie ; aussi à ma chère amie, Mme McCord, et leur demander de m'écrire. J'ai écrit, il y a quelque temps, à Mgr de Telmesse et à la Sœur supérieure de l'Hôtel-Général ; ayez la complaisance de vous informer si mes lettres ont été reçues.

La confiance que je repose en vous me porte à solliciter une nouvelle grâce de votre part; c'est que vous tâchiez d'intéresser vos amis pour nous procurer encore quelque secours. Etant convaincue de la bonté de votre cœur, je ne dirai plus rien à ce sujet.

Présentez, s'il vous plaît, nos respects sincères à vos chères et vénérables anciennes; et embrassez toute votre sainte Communauté pour nous. Je demanderai la somme que vous avez bien voulu me promettre au mois de mai. Croyez-moi avec respect,

Ma chère et révérende Sœur,

Votre sœur affectionnée en Jésus-Christ,

Sœur Saint-Georges. »

---

Le couvent de Charleston, bâti en 1827, ne subsista que sept ans, ayant été incendié par une populace furieuse en 1834. Parmi les religieuses qui s'enfuirent de « Mont-Benoît » dans la nuit du 11 août, était l'une des quatre demoiselles Barber, filles du révérend Virgil-Horace Barber, qui se fit religieux Jésuite après avoir été ministre protestant.

Claremont, June 4th 1826.

To the Superior of the Convent  
of the Congregation.

Miss Sherlock, the Bearer of this, is the young lady of whom the superior of the Ursuline convent in Boston (Madam St. George), has al-

Lettre  
de Mgr  
Fenwick.

ready written to you. She was to have accompanied Miss Barber as far as Montreal, but was disappointed in consequence of Mr. Frothingham's having taken another road to Canada than the one that leads through Claremont. Being on visit to this part of my diocese, I feel it a pleasure of having opportunity of testifying to her good conduct, and recommending her to your kind attention. I am informed that her father has agreed to pay \$150 for her residence among you for two years. It appears that he cannot make it convenient to pay the whole sum at once, but will faithfully comply with the engagement after a little while. He is a perfectly honest man, and a good catholic. I feel every confidence that this amiable and truly pious young lady will justify the good opinion I have formed of her; and by her conduct will merit equally your esteem and approbation.

I remain, with sentiments of respect and esteem, my dear Superior,

Your very obedient servant,

† Benedict, Bishop of Boston. »

---

## LETTRES D'EUROPE

1825-1828

---

M. Thavenet ayant obtenu la liquidation de toutes nos rentes de France, sans exception d'une seule, avait demandé, le 1er septembre 1823, un compte détaillé de tout ce que notre Communauté avait reçu de lui; il avait fait la même demande aux autres communautés du Canada et au Séminaire de Québec. Quand il eut reçu les détails demandés, il répondit du Séminaire de Paris, le 20 novembre 1825 :

« Au Séminaire de Québec et aux communautés du Canada.

Nos comptes ne sont pas d'accord; cela vient de ce que nous ne sommes pas d'accord sur la valeur des monnaies. Il y a un moyen fort simple de nous accorder, c'est de compter par livres tournois... vous en connaissez parfaitement la valeur, et la différence de la livre tournois au franc est déterminée avec la plus grande précision.

Je vous prie donc de m'envoyer vos comptes en livres tournois; je vous enverrai les miens en francs, mais j'y joindrai une méthode infailible et aisée pour convertir les francs en livres tournois, et les livres tournois en francs.

Thavenet, prêtre. »

---

7 janvier 1826.

Lettre de  
Sœur de la  
Croix à M.  
Thavenet.

« J'ai reçu avec la plus vive reconnaissance la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire; et j'ai vu avec le plus sensible plaisir MM. Quiblier et Bayle. Ma joie et celle de toutes mes Sœurs, aurait été à son comble si, à la tête de ces Messieurs nous eussions aperçu notre très bon et très respectable bienfaiteur. Nous espérons toujours, Monsieur, la consolation de pouvoir vous témoigner notre reconnaissance. Nous nous offrons de vous faire bâtir une petite maison dans notre île Saint-Paul où vous pourrez, tout en vous reposant, jouir de la solitude et des autres agréments de la campagne, dans la belle saison. M. Le Saulnier, fidèle exécuter de vos volontés, nous donne régulièrement de vos nouvelles et de votre bienveillant souvenir; ce qui nous est d'un prix inestimable. Nous avons eu aussi de vos nouvelles par M. Sullivan qui, après nous avoir dit la joie qu'il avait éprouvée avec vous, nous a appris qu'il était notre débiteur. »

« 6 novembre 1826.

Nous pensons bien que vous avez eu un très sensible plaisir de voir notre très respectable et très bon Père, M. Roux. Son départ nous a été amer et sensible; nous vous supplions toutes d'en avoir bien soin; et par-dessus toutes choses, de nous le renvoyer, car il appartient à Ville-Marie... Comme la France est si généreuse qu'elle rend jusqu'au dernier denier ce qui appartient au Canada, nous nous flattons qu'elle

nous renverra Celui qui est plus pour nous que l'or et l'argent. »

Le 25 novembre 1826, en post-scriptum à une lettre d'affaires, M. Thavenet disait :

« Monsieur Roux ne s'est jamais mieux porté que depuis qu'il est en Europe. Il est parti pour Rome à la fin d'octobre, et il repartira pour le Canada au plus tard l'été prochain. »

---

Rome, 2 décembre 1826.

Ma Sœur St-Jérôme,

« Je reçois à Rome votre lettre sans date ; je vous remercie de toutes les nouvelles que vous m'y donnez de notre chère Communauté. Vous me parlez de la profession de Sœurs Saint-Thomas et Sainte-Marguerite, et de la prise d'habit de la Sœur Labrecque. Vous m'annoncez que Monsieur Roque a fait toutes vos cérémonies, qu'il a dit la messe et reçu le vœu de stabilité de Sœur Saint-Philippe . . . Je vous fais mes remerciements de tous ces détails qui m'intéressent à cette extrémité du monde. Vous me dites un mot de votre supérieure, qui était absente quand je partis ; et je l'aurais vue bien volontiers . . . Je prends part à l'infirmité de ma Sœur Saint-Etienne. En un mot tout ce qui intéresse nos Sœurs m'intéresse infiniment. Recommandez-moi bien à votre Supérieure et à toutes vos chères Sœurs. Que la bonté divine vous mette toutes aux pieds des saints Apôtres ! Nous avons

Lettre de  
M. Roux à  
Sœur Saint-  
Jérôme, ass.

ici des cardinaux qui édifient, consolent et soutiennent l'Eglise; c'est le spectacle le plus édifiant qu'ils donnent tous . . . ils viennent nous donner tous les jours, alternativement, le Salut pour la neuvaine de la Conception dans l'église des Cordeliers; c'est dans cette communauté que nous demeurons avec M. Richard. Rien n'est plus édifiant que tout ce que nous voyons de piété, de communautés, d'églises multipliées et admirablement ornées et enrichies. Mais le plus beau spectacle, c'est le Saint-Père, Léon XII, dont la bonté, le savoir et la piété sont admirables. Il nous a fait bien des questions sur le Canada, sur Montréal, sur toutes les communautés, sur la piété de notre peuple. Je voudrais savoir ce que vous désireriez de grâces spirituelles; comme il est difficile de le savoir avant notre départ, il faudra hasarder. Puisse le Seigneur nous conduire en Canada pour y revoir nos chères Sœurs, et réparer nos négligences envers elles. Nous resterons à Rome jusqu'à la fin de janvier; puis nous nous rendrons à Paris à petites journées, pour pouvoir repartir pour le Canada vers le commencement de juin, temps plus propice pour la navigation. Priez pour moi, et toute la Communauté, avec votre Supérieure. Ma santé est assez bonne. Tout à vous, ma chère Sœur, que je n'oublierai jamais. Vous auriez mieux fait de laisser un si pauvre portrait; je vous en remercie de tout mon cœur. Je ne me rappelle pas avoir reçu la lettre de votre Supérieure.

Roux. »

Sur le revers de cette lettre, on lisait :

« Mille bonnes choses à toutes nos chères  
Sœurs de la Congrégation. »

Richard, prêtre. »

En date du 10 février 1827, Sa Sainteté Léon XII voulut bien accorder le privilège suivant :

Privilège  
accordé par  
Sa Sainteté  
Léon XII.

« A tous les fidèles qui se confesseront, communieront, et prieront à l'intention du Souverain Pontife, dans l'église de la Congrégation de Montréal, depuis les vêpres de la veille de sainte Anne jusqu'au coucher du soleil le jour de la fête, une indulgence plénière perpétuelle, applicable aux défunts. »

Cette même année 1827, eurent lieu les exercices du jubilé, accordé par le Saint-Père en 1825, et annoncé par Mgr Panet le 28 octobre 1826. L'article 5<sup>e</sup> du Mandement de Mgr de Québec portait : « Nous assignons pour stations aux personnes demeurant dans les séminaires, et aux religieuses des communautés de filles, ou autres personnes qui y résident, leur propre église avec trois chapelles ou oratoires qui leur seront désignés par leurs supérieurs ou supérieures. » L'ouverture du jubilé devait se faire dans le diocèse entier, le dimanche de la Septuagésime, 11 février, et durer six mois ; les exercices devaient avoir lieu, dans chaque paroisse ou mission, pendant deux semaines continues, au choix du curé ou missionnaire...

ils devaient se terminer par le *Te Deum*, chanté solennellement après Vêpres, et le son des cloches du lieu pendant un quart d'heure après *l'Angelus* du soir. Dans notre Communauté, les exercices se firent depuis le 18 juin jusqu'à la Visitation; et les stations se firent en commun, chantant une antienne à chaque station, et récitant les psaumes de la pénitence pendant la procession.

1ère station : le chœur ; 2e station : l'église ; 3e station : la chapelle Notre-Dame-de-la-Victoire ; 4e station ; l'oratoire de la Communauté, où était placé un crucifix béni pour cette fin, qui fut ensuite mis à la sacristie.

Continua-  
tion de la  
correspon-  
dance  
d'Europe.

Le 6 mars 1827, à la suite d'une lettre d'affaires, Sœur de la Croix écrivait à M. Thavenet : « Toute la Communauté vous présente son humble respect, en vous priant de le faire agréer de notre très cher et très honoré Père, Monsieur Roux, pour nous toutes, et de chacune en particulier. Dites-lui, s'il vous plaît, que nous attendons son retour avec le plus grand empressement, que nous comptons les semaines et les jours. »

Le 12 mars suivant, M. Thavenet écrivait de Paris : « Monsieur Roux se porte bien. Demandez de ses nouvelles au Séminaire qui en reçoit bien souvent. Vos gravures sont achetées, et partiront bientôt. Je vous prie de patienter pour vos

comptes; n'exigez pas que, pour vous satisfaire, je laisse périr les réclamations de l'Evêché, du Séminaire, et des Ursulines, qui absorbent tout mon temps. Recevez l'argent du Séminaire, mais n'en recevez pas d'ailleurs. Vous vous trompez dans la conversion des livres du Canada en livres tournois; une livre tournois vaut une livre du Canada, plus un 9ième, neuf livres tournois valent dix livres du Canada. Le franc vaut une livre tournois, plus un 80ième: 80 francs valent 81 livres du Canada. Je vous prie de communiquer ma lettre aux Sœurs Grises, et de leur dire que Monsieur Le Saulnier a reçu les gravures qu'elle m'ont demandées; et que je leur envoie de la vraie Croix, et du ruban de saint Amable.

Thavenet. »

En réponse à une lettre d'affaires, M. Thavenet écrivait, entre autres choses le 22 mai: « J'ai extrait de votre lettre ce qui concerne Monsieur Roux, et je le lui ai envoyé. Il est actuellement en Provence; mais il ne s'en retournera en Canada que quand il aura terminé, avec le gouvernement anglais, les affaires de la seigneurie de Montréal. »

Le 8 septembre 1827, Sœur de la Croix écrivait à M. Thavenet: « Nous attendons toujours notre bon Père Monsieur Roux... nous patientons quoique nous trouvions le temps bien long, parce que nous pensons que son retardement n'est que pour mieux consolider les affaires de son séminaire, qui est si nécessaire à la religion

dans ce pays, et si avantageux pour chaque individu. Vous, Monsieur, qui aimez tant notre cher Canada, et qui nous en donnez de si fortes preuves, joignez vos prières aux nôtres, afin que notre bonne Mère la sainte Vierge nous conserve nos bons Pères et tout leur bien, dont le revenu se dépose dans le sein des pauvres et des malheureux. Cette bonne Mère, qui nous fait recouvrer des biens si lointains, permettra-t-elle qu'on nous ravisse dans Ville-Marie, dans son Mont-Royal, ce que nous possédons de plus précieux? Invitez les bonnes âmes à s'unir à nous pour prier le ciel de nous être propice. »

M. Roux à  
Sœur Saint-  
Jérôme.

Le 29 novembre de la même année 1827, M. Roux écrivait à l'assistante de notre Communauté, une lettre datée de Londres, Angleterre : « Voilà bien du temps que je ne vous ai pas écrit, et je n'ai aussi guère reçu de vos nouvelles. Cependant j'ai sous les yeux une lettre de la Congrégation que vous m'avez écrite du 26 septembre dernier, et je ne veux pas la laisser sans réponse. Je l'ai reçue à Londres, où je suis avec M. Thavenet et M. Richard depuis deux mois pour les affaires de notre maison... il est question pour notre maison de l'établir de la manière la plus solide et la plus importante, de lui donner comme une nouvelle naissance. Le ministre anglais m'avait écrit d'une manière qui m'alarmait pour l'existence future de notre maison... Quoique le gouvernement nous ait constamment traités avec bonté, et qu'il ait promis de respecter toujours notre établisse-

ment; cependant, il paraissait qu'il voulait faire décider la question si nous étions vraiment propriétaires, ou le roi; dans ce cas-ci, nous aurions été à la merci du premier ministre de Sa Majesté, et cela aurait été un grand danger pour notre maison. Heureusement, le gouvernement nous a déclaré le projet qu'il avait de nous établir d'une manière solide, malgré toutes les tentatives de la malveillance; et nous avons l'espoir prochain d'être autorisés par une charte solennelle émanée des bontés du Roi, et même avec l'assurance d'avoir des prêtres français pour le soutien habituel de la maison, et lui créer comme une autre naissance. C'est le premier ministre des colonies qui m'a donné sa parole ces jours derniers, et j'attends ces jours-ci la ratification de sa promesse dans les bonnes formes. Priez le bon Dieu pour qu'il nous accorde cette faveur; qu'il daigne consolider et comme régénérer notre établissement si important à la religion... demandez à Dieu qu'il exauce nos vœux, et que son indigne ministre ne mette pas obstacle aux grâces du ciel. Ce que nous attendons doit avoir lieu dans quelques jours, selon les promesses qui m'ont été faites... Quelle consolation pour nous, si nous pouvons ensuite retourner en Canada avec les grâces que nous aurons obtenues du Roi, ou plutôt de CELUI qui tient tous les cœurs en ses mains, ceux des rois comme ceux des peuples.

Je vois, ce que je sais depuis longtemps, que vous n'oubliez pas votre ancien Père, et que vous

vous en souvenez habituellement devant Dieu. Je ne sais si M. Richard vous a écrit ; mais il me semblait qu'il l'avait fait plusieurs fois depuis mon départ, et il me l'assure de nouveau en ce moment. A Montréal, c'est de vous adresser habituellement à Dieu pour moi, et qu'il ne permette pas que son ministre gâte l'œuvre qui lui est confiée. Vous avez, me dites-vous, reçu l'indulgence de « Sainte-Anne » ; je m'en réjouis. Mais vous m'en demandez d'autres : celles des Sacrés Cœurs de Jésus et de Marie. Je vais m'en occuper. J'ai à Rome un ami qui s'en souviendra, j'espère ; je vais lui écrire.

Je suis bien aise que vous ayez reçu ma lettre de Rome ; je sais le plaisir qu'a dû éprouver votre attachement pour moi . . . vous me peignez d'une manière bien vive les transports de votre piété filiale ; je suis accoutumé à ces sentiments que la reconnaissance vous inspire pour votre Père . . . la récréation que vous a donnée votre chère Supérieure était due à vos sentiments. Vous me parlez de lettre de ma Sœur Supérieure ; je ne me le rappelle pas . . . il est possible qu'à cette distance une lettre se soit égarée. Je regrette bien la bonne Sœur Saint-Benoît, et je n'oublierai pas les obligations qui existent pour ce cas-là ; c'était une Sœur bien bonne et que je regrette de tout mon cœur. Elle ne m'a jamais donné aucune peine ; il est vrai que je n'ai reçu que du contentement de chacune.

Je vous remercie de vos petits détails sur les placements de votre maison. Vous avez bien

fait de mettre Sœur la Visitation conseillère, à la place de Sœur Saint-Benoît. Je vois avec plaisir que si vous perdez des Sœurs, la Providence vous en envoie d'autres. Vous me parlez d'une Américaine que vous avez reçue; je ne la connais pas, mais il faut toujours beaucoup de choix dans ce mélange, pour conserver l'union qu'un rien peut troubler. Au reste, je m'en rapporte à la sagesse de Monsieur Roque, qui vous guidera toujours dans ces choix, je pense.

Vous avez placé la Sœur Saint-Philippe au dépôt; j'ai oublié son habileté là-dessus, mais j'approuve d'avance le choix que vous aurez fait. Ma Sœur Saint-Jean-Baptiste est seconde; je ne me rappelle pas son talent distingué là-dessus. Elle était bien infirme autrefois; peut-être cette occupation ne lui sera pas inutile, quoique je n'en aie pas une idée bien nette. Vous avez mis Sœur Saint-Bruno à Saint-François, faites-lui bien mes compliments... elle avait bien soin de moi à la procure; dites-lui que je ne l'ai jamais oubliée; elle, ainsi que sa sœur, la supérieure, était remplie d'attentions pour leur Père. Je n'entrerai pas dans plus de détails, quoique ce qui intéresse votre Communauté en tout me fasse beaucoup de plaisir.

Je ne suis pas surpris des bontés de Monsieur Sauvage; il est toujours rempli de charité. J'ai eu une grande consolation de voir à Lyon Monsieur son père bien portant; il m'a parfaitement accueilli, et tous se portaient bien chez

lui. Il fait parfaitement les honneurs de sa maison.

Ne me parlez pas de l'abandon du Canada ; il me semble que c'est là où je dois finir mes jours . . . Je ne suis fâché que d'une chose ; c'est de n'être plus bon à rien, et de ne pouvoir offrir que de tristes débris. Je me recommande aux prières de toutes nos Sœurs. M. Thavenet se recommande à vos prières ; il aime toujours le Canada. Je voudrais vous nommer toutes ici, et surtout le bon M. Roque qui doit toujours marcher à votre tête.

Comptez toujours sur l'affection que votre Père vous a vouée pour la vie. C'est avec ces sentiments que je ne cesserai jamais d'être, ma très chère Sœur,

Votre très humble et obéissant,

Roux. »

Londres, 29 novembre 1827. »

Madame,

Lettre de  
M. Thave-  
net, le 7  
février 1828.

« Le 22 février 1706, Mgr l'évêque de Québec a fait à la Congrégation de Montréal une donation dont je vous ai envoyé l'acte. La donation est une rente dont les arrérages doivent être touchés par les évêques de Québec, et être distribués par eux à celles de vos maisons qui en ont le plus besoin. Les évêques de Québec ont touché cette rente jusqu'en 1792 : l'ont-ils dis-

tribuée à vos maisons jusqu'en 1792? S'ils ne la leur ont pas distribuée jusqu'en 1792, quand ont-ils cessé de la leur distribuer, savez-vous s'ils la leur ont jamais distribuée? Si vous le savez, dites-moi quelles preuves vous en avez. Si vous n'avez aucune connaissance de cette rente, fouillez dans vos archives pour voir si vous ne trouveriez rien qui y soit relatif. Si Mgr Panet vous parle ou vous fait parler de cette rente, dites avec simplicité ce que vous en savez. Si vous n'en savez rien, dites que vous consulterez vos anciens registres, et que vous rendrez compte du résultat de vos recherches. Si Mgr vous propose de renoncer à cette rente, dites-lui que vous êtes prêtes à faire ce qu'il voudra, mais que vous lui demandez si vous avez le pouvoir de donner les biens de la Communauté. Tenez-vous-en à cette réponse et revenez-y toujours, quelle que chose qu'il vous dise. S'il décide que vous pouvez donner les biens de la Communauté, demandez-lui sa décision par écrit. Enfin, avant d'abandonner votre rente, consultez le Séminaire et faites ce qu'il vous dira.

J'ai l'honneur d'être, avec un respectueux dévouement, Madame, votre très humble et très obéissant serviteur,

Thavenet. »

---

8 février 1828.

« Votre lettre du 7 septembre dernier m'est parvenue par M. Reiffenstein. Pour solde de

compte avec moi, M. Berthelet, père, devait vous remettre 838 livres du Canada ; au lieu de vous remettre cette somme, il me l'a envoyée à Paris par Monsieur Laroque, à qui je l'ai laissée sur la promesse qu'il m'a faite de vous la remettre à son arrivée à Montréal. S'il ne vous l'a pas remise, demandez-la-lui ; s'il ne veut pas vous la remettre, demandez-la de ma part à M. Berthelet. Outre cette somme, j'ai prêté à M. Laroque le 9 février 1827, la somme de 2,500 francs, que nous avons évaluée ensemble à la somme de 2,812 livres 10 s. du Canada. Il m'a promis de vous remettre cette somme à son arrivée à Montréal ; s'il ne vous l'a pas remise, demandez-la-lui de ma part le plus tôt possible.

Monsieur Roux ne s'est jamais si bien porté ; il s'embarquera au Havre le 1er mai prochain et sera probablement à Montréal avant la fin de juin. Je n'ai pas le temps de vous en dire davantage.

J'ai l'honneur d'être, etc...

Thavenet. »

---

22 mars 1828.

« Votre lettre du 7 janvier m'est parvenue hier. Je vous remercie bien des vœux que vous avez la bonté de faire pour moi. C'est à vos prières que j'attribue l'excellente santé dont je jouis, au milieu de travaux pénibles et continuels... Depuis le commencement de l'année, je travaille sans relâche à ma reddition de

compte. Je verrai Monsieur Bossange pour la difficulté que vous a faite Monsieur Fabre; la liste que vous m'envoyez me paraît fort exacte, mais je n'ai pas le temps de la vérifier.

Je ferai vos compliments à notre supérieur général (M. Garnier depuis 1827), ainsi qu'à MM. Roux et Richard, dont M. Le Saulnier vous donne des nouvelles. Je présente mes respects à toute votre Communauté, nommément à vous, ma très chère Sœur, dont j'ai l'honneur d'être,

Le très humble et très obéissant serviteur,

Thavenet. »

---

En 1827, le 13 décembre, fut formée sous les auspices et la direction des Messieurs de Saint-Sulpice la société des Dames de la Charité, ayant pour présidente Mme Marie-Charles-Joseph Lemoyne, baronne de Lougueuil, épouse du capitaine David Alexander Grant, du 94ième régiment. Parmi les membres de cette association se trouvait une jeune dame âgée de 27 ans, Emilie Tavernier, veuve depuis le 1er octobre de M. Jean-Baptiste Gamelin, laquelle fut chargée de distribuer divers ouvrages aux femmes pauvres et désœuvrées. En faisant cette distribution, elle eut connaissance de plusieurs infirmes qui n'avaient pas de logis, et forma le projet de secourir ces infortunés. Dans ce dessein elle demanda à M. Claude Fay, p.s.s., successeur de M. Le Saulnier à la cure de Montréal, l'usage du bas d'une maison faisant

Établis-  
sement des  
Sœurs de la  
Providence.

l'encoignure des rues St-Laurent et Ste-Catherine. Ce vénérable prêtre acquiesça de grand cœur à sa demande; et le 4 mars 1828, premier jour de la neuvaine de saint François-Xavier, Mme Gamelin ouvrit cet asile. La première personne qui devint l'objet de ses soins fut une veuve de 102 ans; à la suite de celle-ci, une quinzaine d'autres furent admises, parmi lesquelles une veuve avec ses deux enfants. Mme Gamelin voyait à ce que ces pauvres fussent bien soignés; pour cela elle allait, deux fois le jour, les visiter et leur faire une lecture, jusqu'à ce qu'elle allât loger dans une maison contiguë à celle des infirmes. Ce ne fut que le 1er mai 1835 qu'elle établit sa demeure avec eux, dans une maison qui lui fut donnée par M. Olivier Berthelet, sur la rue Ste-Catherine, près l'ancien évêché.

Quelques usages introduits pendant la supériorité de Sœur de la Croix.

En 1822, le jour de Noël, on commença à se lever à 4 h.; le réveil ne sonnait qu'à 5 h. et la première messe se disait à 4 h. 1/2.

Le 17 novembre, on commence à faire la lecture aux pensionnaires, pendant le repas du midi et du soir.

Le 2 septembre 1823, il fut décidé au chapitre, « sur une proposition de ma Sœur supérieure, » qu'on introduirait, au pensionnat de Montréal, l'enseignement de l'anglais et de la géographie, « vu que les enfants vont aux écoles protestantes, au préjudice de leur salut. »

Le 23 mai 1824, ma Sœur supérieure propose à la communauté d'offrir la communion du premier jeudi de chaque mois pour nos sœurs missionnaires et leurs élèves.

En 1826, M. Roque, vicaire général, accorda à notre Communauté l'avantage d'avoir le salut du très saint Sacrement le jour de saint Bernard en l'honneur de Mgr Panet, et le jour de saint Henri, en l'honneur de M. Roux, jusqu'au décès de l'un et de l'autre. Mgr Panet écrivait à ce sujet le 2 août : « Je confirme autant qu'il est nécessaire, la permission que M. Roque, grand-vicaire, vous accorde par sa lettre du 30 juin dernier, d'avoir le salut aux fêtes de saint Bernard et saint Henri. En outre celui du jour propre de saint Joseph et de l'Annonciation, au jour même où cette dernière serait transférée; et ce, jusqu'à révocation de nous ou de nos successeurs. »

Pendant la supériorité de Sœur de la Croix, il fut question d'introduire dans les missions des tables à pupitres, comme au pensionnat. Le chapitre s'y opposa.

En 1828, la Communauté ne devait rien à personne. Il lui était dû :

|  |      |        |
|--|------|--------|
| Sur les pensions des élèves .....                          | 5164 | livres |
| De diverses fabriques, pour cierges, hosties,<br>etc. .... | 477  | ”      |
| De MM. Perrault et Arnoldi .....                           | 577  | ”      |
| De M. McCord .....   | 300  | ”      |
| De M. Cuvillier .....                                      | 2100 | ”      |

---

8618 livres

État des Établissements pendant la supériorité de Sœur  
Victoire Baudry, dite de la Croix

1822-1828

---

FONDATION DE SAINTE-MARIE  
(Nouvelle-Beauce) 1823.

Sainte-Marie de la Beauce, sur la rivière Chaudière, fut concédée en 1736 à M. Thomas-Jacques Taschereau, trésorier de la marine; il obtint qu'on y érigeât une paroisse en 1745. Son petit-fils, Jean-Thomas, marié à la sœur de Mgr Panet, donna le terrain destiné à la bâtisse du couvent, lequel fut élevé sous la direction et les soins empressés de M. Antoine Villade, curé du lieu, venu de Blois en 1796. Mgr Plessis s'intéressait beaucoup à cet établissement, comme nous pourrions le voir par les lettres qu'il écrivait en cette circonstance à la supérieure de notre Communauté.

Québec, 14 septembre 1822.

Ma très honorée Sœur,

« Je n'ai encore répondu, ni à votre lettre du 1er juillet, ni à celle de 23 août, parce que je voulais auparavant voir par moi-même où en étaient les travaux de votre mission de Ste-Marie de la Beauce; ce n'est que cette semaine qu'il m'a été possible d'y aller... j'en suis revenu hier au soir. La maison est à deux étages,

en pierre, plus vaste qu'aucune de vos missions que je connaisse, déjà couverte en bardeaux, et surmontée d'un petit clocher. M. Villade a pris cet établissement fort à cœur, et se propose de livrer au printemps la maison faite et parfaite, avec les dépendances nécessaires; les Sœurs y trouveront une cour pour les enfants, un jardin clos, un pacage d'une étendue raisonnable, et deux vaches toutes logées. Autant que je puis calculer, il n'y aura pas moins de quarante enfants pour ouvrir le pensionnat. Vous faites donc une œuvre très agréable à Dieu, en vous prêtant de si bonne grâce à seconder le zèle de ce brave curé et mon désir de procurer de l'instruction chrétienne aux petites filles d'un quartier qui en a autant de besoin. C'est semer pour recueillir; car il est remarquable que chaque nouvelle mission, par les sujets qu'elle procure au noviciat rembourse bien vite les avances que vous faites de deux Sœurs pour la gouverner. Mgr de Telmesse m'a écrit que vous laissiez les deux premières missionnaires à mon choix: c'est trop... laissez-moi seulement choisir la plus ancienne, et donnez-lui telle compagne qu'il vous plaira... Quand on parle du printemps, il est bien entendu que ce n'est qu'à la fin de juin, date de vos élections, que l'on peut prendre ces sortes d'arrangements. Je me recommande aux prières de votre Communauté, et suis bien affectueusement en Notre-Seigneur,

† J.-O. évêque de Québec.»

---

Québec, 7 juin 1823.

Ma très honorée Sœur,

« Sœur Sainte-Monique a dû vous rendre compte de son voyage de Ste-Marie; c'est elle que je désirerais voir à la tête de cette mission avec telle compagne que vous trouverez bon de lui adjoindre. Elle m'a exprimé le désir de vous aller voir dans le cours de ce mois; je n'y ai mis aucun obstacle . . . il y a même lieu d'espérer que le bien de la nouvelle mission pourrait résulter des conversations qu'elle aurait avec vous.

« Monsieur Fraser voudrait avoir des Sœurs à Kingston; Mgr Rhésine croit que les Ursulines y conviendraient mieux, et que l'on pourrait établir avec avantage une mission à Glengarry. Ces deux projets sont en herbe et ne peuvent se réaliser qu'après des préparatifs qui ne sont encore faits ni dans l'un, ni dans l'autre de ces endroits.

Je suis bien affectueusement en N.-S.,

Ma très honorée Sœur,

Votre très humble et très obéissant serviteur,

† J.-O. évêque de Québec. »

---

Le 15 juin suivant, il fut décidé au conseil de la Communauté que la maison mère donnerait \$25 et linge, lit, couvertures, etc., marqués par le coutumier, aux Sœurs de la nouvelle mission de Ste-Marie de la Beauce: nos Sœurs Sainte-

Monique (Gaudreau) et Saint-Philippe (Guérard) ; que les missions de Montréal donneraient chacune une portugaise ; que la Basse-Ville de Québec donnerait la valeur de \$100 en argent ou en effets ; que St-François du Sud donnerait \$20. Le conseil permit à Sœur Sainte-Monique, nommée première à cette mission, d'emmener avec elle Pierre Gaudreau, son neveu, qu'elle le nourrirait, mais qu'il ne coucherait pas à la mission.

Le 6 août, les deux missionnaires partirent de Québec pour leur nouveau poste, où elles ne furent pas longtemps sans recevoir la visite de Mgr Plessis, comme Sa Grandeur l'annonçait dans une lettre à Sœur de la Croix, supérieure.

Québec, 20 septembre 1823.

Ma très honorée Sœur,

« Je vous plains d'avoir tant à faire pour remplir les vides que vous fait l'infirmité de plusieurs Sœurs. Heureusement, votre noviciat vous annonce des ressources pour la suite. Pour moi, je voudrais que vous eussiez des missions dans toutes les paroisses, tant je suis persuadé de l'avantage qui en résulte pour l'encouragement de la religion et des bonnes mœurs. C'était aussi l'intention et l'espoir de Mgr de Saint-Vallier. Je suis sur le point de faire le voyage de Sainte-Marie, pour voir votre nouvel établissement. M. Lamothe ne manquera pas de vous dire que Berthier est le premier poste à garnir, et il aura raison ; mais je vois qu'il ne sera

guère possible de le servir aussi tôt qu'il le désirerait.

Croyez-moi bien affectueusement en N.-S.,  
† J.-O., évêque de Québec.»

---

Sœur Sainte-Monique n'était partie pour la Beauce qu'avec la plus grande répugnance... disant qu'elle allait mourir d'ennui; ses presentiments ne tardèrent pas à se réaliser... le 25 novembre, ma Sœur Sainte-Elisabeth alla la chercher, et elle mourut à Québec au bout de quelques semaines. Les compagnes de Sœur Saint-Philippe furent successivement Sœur de la Présentation, Sœur Saint-Augustin; elles eurent à endurer beaucoup de privations, et se virent même réduites à aller, de maison en maison, solliciter la charité des habitants. En janvier 1824, le conseil décida de donner aux Sœurs de Sainte-Marie la moitié des effets de Sœur Sainte-Monique, plus \$20. Cette même année, les Sœurs de la Beauce et celles de Saint-Hyacinthe demandèrent permission de prendre des élèves *quart-de-pension*... Le conseil décida qu'il ne fallait le permettre à aucune mission, excepté à Québec où Mgr l'avait permis.

Le 8 janvier fut présenté au noviciat de notre Communauté une demoiselle de Sainte-Marie de Beauce, Henriette de Tonnancour, âgée de 27 ans, donnant 50 livres en entrant, et le reste des 3000 francs après la mort de sa mère. Elle fut admise mais ne persévéra pas.

*Liste des personnes qui ont contribué à la fondation  
du couvent de Sainte-Marie de la Beauce*

|  | £    | s. | d. |
|--|------|----|----|
| Mgr J.-O. Plessis, évêque de Québec .....  | 50   | 0  | 0  |
| M. Villade, curé de Sainte-Marie .....   | 700  | 0  | 0  |
| M. Olivier Perreault, grand juge, marié à M.-<br>Louise Taschereau, tante de Son Eminence              | 50   | 0  | 0  |
| M. Jean-Thomas Taschereau, père de Son Emi-<br>nence Mgr Elzéar-Alexandre, alors âgé de<br>3 ans ..... | 25   | 0  | 0  |
| Marie Taschereau-Panet, mère de Son Emi-<br>nence .....  | 12   | 0  | 0  |
| Charlotte-Claire Taschereau .....  | 11   | 0  | 0  |
| Dame veuve Taschereau (Gabriel-Elzéar,<br>grand-père de Son Eminence) .....                            | 15   | 0  | 0  |
| G.-E. Taschereau .....   | 25   | 0  | 0  |
| M. F. Bonneville .....   | 25   | 0  | 0  |
| Mme Vanfelson .....  | 2    | 6  | 8  |
| M. Paquin, curé de Blairfundie .....   | 5    | 0  | 0  |
| M. Brassard Deschenaux, grand vicaire ....   | 9    | 0  | 0  |
| M. Signay, curé de Québec .....  | 1    | 0  | 0  |
| Mme Clouet .....   | 2    | 6  | 8  |
| M. McGuire, curé de Saint-Michel .....   | 1    | 0  | 0  |
| M. Lacasse, curé de Saint-Henry .....  | 1    | 5  | 0  |
| M. Bédard, curé de Saint-Thomas .....  | 1    | 0  | 0  |
| M. Paquet, curé de Saint-Gervais .....   | 2    | 0  | 0  |
| M. Perras, curé de Saint-Charles .....   | 1    | 0  | 0  |
| M. Desjardins .....  | 1    | 0  | 0  |
| M. de Boucherville, prêtre .....   | 1    | 0  | 0  |
| M. Dénéchaud, curé de Deschambault ....  | 1    | 5  | 0  |
| M. de Gaspé .....  | 1    | 5  | 0  |
| La Caisse Ecclésiastique .....   | 50   | 0  | 0  |
| Mme la baronne de Longueuil .....  | 2    | 0  | 0  |
| Mme Georges Blümhart .....   | 2    | 0  | 0  |
| Mme J. Cadoret .....   | 10   | 0  | 0  |
| Salomon Davidson .....   | 2    | 0  | 0  |
| M. Joseph Cadoret, fils .....  | 1    | 0  | 0  |
| M. François le Houlier .....   | 3    | 0  | 0  |
| Total  | 1017 | 19 | 0  |

## FONDATION DU COUVENT DE BERTHIER

1825

La paroisse Sainte-Geneviève de Berthier, érigée en 1727, avait pour curé lors de la fondation du couvent M. Louis Lamothe, né à Québec le 26 avril 1764, de Antoine Lamothe et Louise Drolet; ordonné le 16 août 1789; desservant de Boucherville en 1790; curé de Lavaltrie et Lanoraye en 1796; de Saint-Cuthbert en 1800; de Berthier en 1819. M. Antoine Lamothe, curé de Lachenaye, était frère de M. Louis Lamothe, lequel remplaça, à la cure de Berthier, M. Jean-Baptiste Noël Pouget, décédé le 17 mai 1818. Par son testament daté du jour même de sa mort, M. Pouget avait légué mille livres aux Sœurs de notre Congrégation, et avait nommé pour son exécuteur testamentaire M. Louis Lamothe, son successeur. Celui-ci se mit aussitôt à l'œuvre pour procurer un couvent à sa paroisse, et Mgr Plessis entra parfaitement dans ses vues. Lors de la fondation de Sainte-Marie de la Beauce en 1823, Sa Grandeur écrivait à Sœur de la Croix: « Monsieur Lamothe ne manquera pas de vous dire que Berthier est le premier poste à garnir, et il aura raison. » Dans sa lettre du 1er janvier 1825, Mgr Plessis parlait de l'établissement de Berthier comme d'un événement prochain. « Vous savez, disait Sa Grandeur, que depuis longtemps j'ai donné ma procuration à Mgr de Telmesse pour vous bénir toutes, en gros et en détail et je suppose

que vous n'avez pas manqué de vous en prévaloir ces jours-ci. Il me reste à vous souhaiter pour éternelles un bon nombre de novices, et de novices bien portantes, afin d'étendre votre œuvre. C'est cette année que M. Lamothe s'attend à avoir des Sœurs. Aussitôt qu'il sera pourvu, je me flatte que vous songerez au curé de Terrebonne... après quoi, nous parlerons du faubourg Saint-Roch, où une mission serait bien désirable auprès d'une église où les enfants fourmillent. Deux Sœurs y vaudraient mieux que quatre et dix maîtresses séculières. »

On voit que Sa Grandeur ne perdait pas de vue l'établissement de Berthier; il en est encore question dans sa lettre du 22 mars, à propos de la mission projetée à Terrebonne: « Il faut, dit Sa Grandeur, que ce soit sans préjudice de la mission de Berthier, qui est première en date, et qui sera prête à recevoir des Sœurs à l'époque de vos élections annuelles. »

Toutefois, il paraît, par les lettres ci-dessous, que nos Mères hésitaient beaucoup à accepter Berthier.

Berthier, 29 avril 1825.

Monseigneur,

« Permettez que je fasse à Votre Grandeur mes observations sur le refus des Dames de la Congrégation de nous donner des Sœurs pour notre couvent. En conséquence de la recommandation de Votre Grandeur de nous préparer pour le mois de juillet, j'ai déjà annoncé cette

Lettre de  
M. Lamothe  
à Mgr  
Plessis.

bonne nouvelle qui réjouit tous les cœurs; ces dames, sans doute, feront leurs réflexions plus mûrement, et ne nous laisseront pas languir plus longtemps. Les Messieurs de Terrebonne savaient très bien que nous étions les premiers; M. le Curé m'a dit lui-même, l'automne dernier, que tout était réglé ainsi: pourquoi aujourd'hui nous abandonner? Que Votre Grandeur obtienne au moins qu'elles nous en accordent à la Saint-Michel! Nous pouvons attendre jusqu'à ce moment mais pas plus loin. C'est absolument faire tort à la paroisse, décourager les parents même des paroisses voisines qui nous assiègent sans cesse et aspirent à ce jour. D'ailleurs, quel dommage à cet édifice s'il n'est pas habité! L'hiver, il faudra y mettre du monde pour en avoir soin, les payer, fournir le bois... nous ne sommes déjà pas trop riches... et d'ailleurs, des gens peu soigneux y mettraient peut-être le feu.

Votre lettre m'a vraiment affligé; et je ne la communiquerai à personne pour éviter les mauvaises réflexions... convaincu qu'il plaira à Votre Grandeur plaider notre cause et me croire avec un profond respect,

Monseigneur,

Votre très humble et obéissant serviteur,

L. Lamothe. »

---

Hôpital-Général de Québec,  
5 mai 1825.

Ma très honorée Sœur,

« Votre dernière lettre s'accorde mal avec la précédente; apparemment parce que vos circonstances ne sont plus les mêmes. J'en ai fait passer un extrait à M. le Curé de Berthier, qui l'a mis dans la désolation; vous en jugerez par sa réponse que j'enferme ici, sans lui faire savoir que je vous l'ai transmise. Chargez-vous de le rassurer en lui donnant quelque espérance... C'est un homme de bien qui ne mérite pas d'être contristé. Il paraît croire que Terrebonne est pourvu à son préjudice; c'est de quoi il sera aisé de le détromper. Je fatigue à écrire; trouvez bon que j'arrête ici, pour me souscrire

Lettre de  
Mgr Plessis  
à Sœur de  
la Croix.

Votre très humble et obéissant serviteur,  
† J.-O. évêque de Québec. »

Berthier, 17 mai 1825.

Madame,

« Je vous remercie de votre charitable attention à me prévenir sur les difficultés qui se rencontrent à nous accorder des Sœurs: Mgr de Québec a bien voulu me communiquer votre lettre; je serai toujours très reconnaissant de votre bon désir de nous être utile, et je n'en ai jamais douté. Que ce soit une grande satisfaction pour moi de voir cet établissement com-

Lettre de  
M. Lamothe  
à Sœur de  
la Croix.

mencé et vos bonnes Sœurs rendues dans notre maison, je ne le déguise pas ; j'en aurai même un peu d'orgueil . . . mais qu'on ne fasse rien pour moi, je m'attends à tous les sacrifices, et je souffrirai cette pénible privation sans me plaindre. Cependant, j'ose espérer que le Seigneur vous procurera les moyens de nous accorder cet automne ce que vous ne pouvez dans le cours de l'été ; vous aurez pitié de l'urgente nécessité de ma paroisse et des paroisses voisines qui, depuis cinq ans, me pressent et s'impatientent ; vous m'aidez à apaiser leurs murmures, la religion y est intéressée. Dans les concessions, l'ignorance règne, presque personne pour enseigner le catéchisme. On semble vouloir insinuer dans les esprits le regret d'avoir bâti cette maison pour un établissement qui ne réussira pas, et on désire en changer la destination ; je vous dis ceci secrètement, car je l'ai su ainsi ; ce n'est, j'espère, qu'une opinion libérale (opinion du temps) qui n'aura pas de mauvaises conséquences. Il nous reste encore quelque chose à finir : quel moyen d'exciter la générosité, s'il n'y a pas d'espérance de placer les enfants cet automne ? D'ailleurs cette maison n'éprouvera-t-elle pas quelque dommage si elle passe un troisième hiver sans être habitée ? Y mettre un ménage ? On ne peut avoir que des personnes qui nous exposeraient à quelque accident. D'ailleurs, il faudra la dépense du bois pour chauffer ; comment parler de dépenses quand on a tant de difficultés à obtenir le nécessaire ? Impatience, murmures, inquiétudes,

besoin urgent, nécessité générale, voilà ce qui nous commande.

S'il ne faut qu'une supplique de toute la paroisse, du seigneur et des voisins pour toucher votre bienfaisante charité, elle ne sera pas difficile.

Ayez pour agréable l'exposé de celui qui a l'honneur d'être avec respect, Madame,

Votre très humble et obéissant serviteur,

L. Lamothe.»

---

Le 18 septembre, le conseil désigna pour commencer la mission Sœur Saint-Henri (Racine) et Sœur Saint-Claude (Cédilot). Elles ouvrirent leurs classes le 4 novembre, dans la maison que leur avait fait bâtir M. Lamothe sur le terrain à lui appartenant, dépendant de la seigneurie de M. James Cuthbert. Ce fut la dernière œuvre accomplie par Mgr Plessis; un mois, jour pour jour, après l'ouverture des classes, Sa Grandeur expirait à l'Hôpital-Général de Québec.

En 1827, Sœur Saint-Claude, envoyée à la Basse-Ville de Québec, fut remplacée par Sœur Sainte-Marthe (Durette). La mission de Berthier donnait alors satisfaction parfaite sous plusieurs rapports; mais M. le Curé souffrait d'une lacune qui ne fut remplie que deux ans plus tard. Nous donnons la copie des lettres qu'il écrivit sur ce sujet à Sœur de la Croix.

---

Berthier, 3 mai 1826.

Madame,

« Grâces soient rendues à la divine Providence ! Vous avez eu pitié de nous en nous accordant des Sœurs pour l'instruction de nos filles ; il était temps de faire cesser les murmures. Il y a encore à contenter une certaine classe, qu'on ne saurait négliger, et qui a beaucoup d'influence, c'est le désir et la demande sans cesse réitérée d'une maîtresse pour l'école anglaise... J'ai éprouvé déjà quelque désagrément à ce sujet. Tout paraît content dans notre maison, les dames religieuses, *nos tantes*, et les enfants. Tous les parents se félicitent de ce que leurs enfants ont si bien trouvé dans les aimables maîtresses que vous nous avez envoyées. J'espère que vous ferez tout votre possible pour accéder à notre demande ; les circonstances sont urgentes, on ne peut plus attendre. Il ne s'agit pas ici de mon opinion ni de mon goût ; mais il s'agit d'ouvrir la porte du couvent à bien des enfants qui prendront une autre route, qui peut-être ne sera pas la meilleure, et dont l'exemple pourrait faire désertir la maison.

J'ai l'honneur d'être avec respect, Madame,

Votre très humble et obéissant serviteur,

L. Lamothe. »

---

Berthier, 21 juin 1826.

Madame,

« Vous m'avez défendu de vous parler de maîtresse anglaise, la Communauté ayant décidé que c'était contre les règles, et qu'une fois commencée c'était une planche tirée pour les autres missions. Je n'entends point enfreindre vos règles; mais comme vous ne m'avez pas interdit d'intéresser les supérieurs, j'espère par leur canal vous faire voir que de faire un plus grand bien n'est point une infraction à l'Institut. En ayant écrit à M. Roux, il m'a donné la même réponse à laquelle j'ai répliqué par une seconde lettre que M. Le Saulnier a ouverte (en l'absence de M. Roux) et qu'il a donnée à M. Roque, votre nouveau supérieur qui doit vous la communiquer. Si ce n'est pas suffisant, je rappellerai à Mgr de Québec les sollicitations de l'évêque défunt pour ériger un couvent à Berthier, combien je lui montrai de répugnance dans la crainte de ne pas réussir; il savait très bien que nous désirions une maîtresse anglaise, et il en connaissait la nécessité aussi bien que nous. Ayant visité toutes vos missions, vous devez être convaincue que vous n'avez peut-être pas deux maisons qui puisse recevoir une école séparée comme à Berthier. D'ailleurs, y a-t-il une mission qui y ait pensé et qui en ait besoin? Les villages de Pointe-Claire, Pointe-aux-Trembles et bientôt Terrebonne, sont à la porte de la ville. D'ailleurs, quand vous aurez la faculté de l'exécution, quel grand mal? Vous ne doutez

pas que ma demande aux supérieurs sera appuyée par une requête des principaux ; comme vous ne doutez pas que je suis avec un profond respect,

Madame,

Votre très humble et obéissant serviteur,

L. Lamothe. »

Québec, 2 août 1826.

Ma très honorée Sœur,

Lettre de  
Mgr Panet  
à Sœur de  
la Croix.

« Je juge de l'embarras où vous devez être pour placer et déplacer vos Sœurs dans les différentes missions, lorsque le temps en est venu, par celui que l'évêque éprouve lorsqu'il lui faut faire la même chose à l'égard des curés, vicaires et missionnaires dans le diocèse ; si vous manquez de sujet pour remplir les vides, il lui en manque encore plus qu'à vous. Il faut en cela, comme en toutes autres choses, faire autant qu'on peut pour le mieux. Que serait-ce si vous étiez obligée de fournir dans vos missions des Sœurs pour y enseigner la langue anglaise, comme paraît demander le curé de Berthier ? L'évêque est bien embarrassé de fournir des prêtres et des missionnaires dans les endroits où cette langue est nécessaire ; vous le seriez bien davantage s'il vous fallait envoyer dans vos missions des Sœurs qui fussent en état de l'y enseigner. Ainsi quelque demande qu'on me

fasse à ce sujet, je ne pourrais que la rejeter. Je confirme autant qu'il est nécessaire, la permission que M. Roque, grand vicaire, vous accorde par sa lettre du 30 juin dernier, d'avoir le salut aux fêtes de saint Bernard et saint Henri... en outre, celui du jour de saint Joseph et de l'Annonciation... J'espère que ce sera un motif et une occasion de redoubler les prières dans votre Communauté pour m'obtenir les grâces dont j'ai tant besoin pour m'acquitter de mes obligations dans la charge qui m'est imposée.

Je suis bien affectueusement en N.-S. J.-C.,  
Ma très honorée Sœur,

Votre très humble et très obéissant serviteur,

† Bernard-Claude, évêque de Québec. »

La seigneurie de Berthier, fief Raudin augmenté, acquise en 1674 par M. Alexandre de Berthier, Seigneur de Bellechasse, était passée en 1715 à M. Pierre de L'Estages. Après sa mort, par suite d'arrangements faits entre ses héritiers, — Esther Sayward, son épouse, et Marie de L'Estages, sa sœur résidant à Bayonne, en France —, elle tomba en possession du Sieur Pierre-Noël Courthiau, son neveu (1750) qui la vendit à Jacques Cuthbert en 1765.

---

**FONDATION DU COUVENT DE TERRE-  
BONNE (Saint-Louis de)**

1826

La seigneurie de Terrebonne, fief Lesbois, augmenté du fief des Plaines, fut acquise le 10 avril 1731 par M. Louis Lepage de Ste-Claire, prêtre, fils du seigneur de Rimouski et frère de notre Sœur Agnès Lepage, dite Saint-Barnabé. M. Lepage desservait la mission de Lesbois depuis 1724; bien qu'il eût été fait chanoine en 1720 et vicaire général du diocèse, il fit toujours sa résidence à Terrebonne. En 1734, M. Jean Bouffandeau, p.s.s., fut chargé de la cure de Terrebonne; entre lui et M. Lepage fut passé l'acte dont nous donnons ici un extrait :

« Le neuvième jour du mois de juin, nous, soussignés, sommes convenus de ce qui suit; savoir que, moi, Jean Bouffandeau, prêtre du Séminaire de Montréal, à présent curé de la paroisse Saint-Louis en la seigneurie de Terrebonne, me charge de vaquer à l'achèvement de l'église de la dite paroisse; suivant le plan qui a été agréé par M. Lepage de Ste-Claire, prêtre, seigneur du dit Terrebonne; tant et si longuement que mes supérieurs me laisseront dans la dite cure de Saint-Louis à condition que mon dit Sieur Lepage me donnera la somme de trois mille livres . . . et pour preuve de la bonne volonté de mon dit Sieur Lepage de Ste-Claire, et M. Lepage de Saint-François, son frère, ont pour

l'établissement de leur dite paroisse de Saint-Louis, ils donnent sept arpents de front, à prendre sur la terre que l'on nommait autrefois la commune . . . Et si, dans la suite des temps, on jugeait à propos d'établir dans la dite paroisse, des Sœurs de la Congrégation de Notre-Dame pour l'instruction des filles, le dit terrain sera partagé également entre le curé et les Sœurs; et, en attendant, le curé jouira de tout . . .

« Les dits Sieurs Lepage accordent une terre de six arpents de front, laquelle terre sera aussi partagée entre le dit curé et les dites Sœurs de la Congrégation si elles s'y établissent, pour avoir du bois de chauffage et en faire ce que bon leur semblera . . .

Lepage de Ste-Claire  
Lepage de St-François

Pierre Limoges  
Bouffandeau, ptre. »

---

Monsieur Bouffandeau, décédé en 1747, eut pour successeur à la cure de Terrebonne M. Joseph-François Perrault qui devint plus tard vicaire général. Sous M. Perrault, le terrain donné au curé de Terrebonne par M. Lepage fut échangé pour un autre terrain appartenant à M. Louis de Chapt, sieur de la Corne, seigneur de Terrebonne, frère de notre Sœur de la Corne, dite du Saint-Sacrement (9 sept. 1750).

Quatre-vingt-onze ans s'écoulèrent entre la donation faite par M. Lepage et la bâtisse du couvent de Terrebonne, lequel fut érigé par les soins de M. Jean-Bte St-Germain (Gaultier) qui fut plus tard curé de Saint-Laurent.

Le 16 juillet 1826, le conseil de ma Sœur de la Croix désigna pour fondatrices du couvent de Terrebonne nos Sœurs Marie-Anne Labrecque, dite Saint-Hippolyte, et Marie Chicoine, dite Saint-Simon. Ces dignes religieuses déployèrent une telle industrie et une si sage économie qu'elles purent subvenir par elles-mêmes aux besoins pressants de cette fondation, sans être à charge aux habitants. La Communauté leur donna la moitié des effets de la mission de Saint-Laurent, et mille livres en argent provenant de la même mission.

---

#### *Mission de Saint-Laurent supprimée*

Cette mission végétait depuis plusieurs années quand, en 1825, Mgr Plessis désira qu'elle fût supprimée pour favoriser l'établissement de celle de Terrebonne. Le 22 mars, Sa Grandeur écrivait à ma Sœur de la Croix :

Ma très honorée Sœur,

« Monsieur Turgeon m'a dit que vous craigniez de me déplaire en détruisant la mission de Saint-Laurent. Je dois donc vous dire qu'à mon avis elle est parfaitement inutile; parce que toutes

les enfants qui s'y rendent pourraient aussi bien aller à la Pointe-aux-Trembles ou à la Pointe-Claire. Mais avant de supprimer cette mission en faveur de la paroisse de Terrebonne où elle est désirée par Monsieur Saint-Germain, il faut : 1° que vous ayez là-dessus le consentement de Mgr de Telmesse ; 2° que ce soit sans préjudice de la mission de Berthier, qui est première en date, et qui sera prête à recevoir des Sœurs au moment de vos élections annuelles.

Je me recommande à vos prières, et suis bien affectueusement en Notre-Seigneur.

Ma très honorée Sœur,

Votre très humble et très obéissant serviteur,

† J.-O. évêque de Québec. »

Le 23 septembre suivant, ma Sœur de la Croix ayant informé la Communauté des intentions de Monseigneur, il fut décidé d'abolir cette mission, et d'en partager le ménage, les ustensiles de cuisine, les provisions, l'argent, etc, entre la mission de Berthier et celle de Terrebonne. Sœur Saint-Gilbert (Boivin) directrice de la mission depuis 1814, avait été remplacée par Sœur Saint-Joseph (Malo). C'est elle qui ferma la maison avec Sœur Saint-Roch (De-rome).

---

*Anciens établissements*

Pointe  
Saint-  
Charles.

En 1826, nos Mères désirant faire confirmer un privilège accordé à notre Communauté un siècle auparavant, en envoyèrent la copie à Mgr Panet.

*Privilège accordé par Mgr de Saint-Vallier*

« Nous voulons bien permettre aux Sœurs de la Congrégation de faire dire la messe quelquefois à la Pointe-Saint-Charles, pourvu qu'elles trouvent des ecclésiastiques qui leur veuillent faire cette charité, et que la chapelle soit dans un état qu'on la puisse dire avec religion.

† Jean, évêque de Québec. »

« Ville-Marie, 10 mai 1823. »

Mgr Panet écrivit au bas de ce privilège: « Nous permettons aux Sœurs de la Congrégation ce qui leur a été accordé, et aux mêmes conditions.

† B.-C., évêque de Québec. »

« Québec, 7 juin 1826. »

« Nous étendons aux Sœurs de la Congrégation sur l'île Saint-Paul, et sous les mêmes conditions que ci-dessus, la même permission.

† B.-C., évêque de Québec. »

« Québec, 13 juin 1826. »

En 1825 et 1826, il y eut des réparations assez considérables à la Pointe: on fit défaire et refaire la chambre des hommes, à un étage, de trente pieds carrés. Des deux portes on fit des fenêtres, on pratiqua deux nouvelles portes et on fit un perron du côté du bord de l'eau. On répara le mur de la chambre, on en refit le plancher ainsi que celui de la cuisine. On fit un escalier afin que les Sœurs pussent monter à leur dortoir sans passer par l'escalier commun. Paiement de l'ouvrier: 112 livres.

En 1825, on fit élever un second étage à la maison de l'île. Le maçon avait fait son marché pour 1662 livres; mais comme il n'y avait pas sa vie, la Communauté voulut le dédommager en y ajoutant 300 livres.

Île Saint-Paul.

M. Humbert demande si les Sœurs du Lac veulent faire les soutanes des Messieurs de l'endroit, et les autres hardes dont il peuvent avoir besoin; ils paieront pour chaque article, ces ouvrages ne seront pas compris dans la somme qu'ils donnent pour se faire raccommo-der. Le Conseil décide que les Sœurs du Lac pourront faire ces ouvrages une année, afin de voir si elles peuvent suffire à la besogne. (Délibération du 26 février 1823.)

Lac des Deux-Montagnes.

On refait le plancher de la classe: 300 livres; hangar: 408 livres. (1824)

Saint-François du Sud.

Plancher de la classe refait, ainsi que la cloison; bâtisse d'un lavoir, etc. Le fermier ne pouvant remettre aux Sœurs ce que la ferme

Sainte-Famille.

était obligée de donner, à cause de la mauvaise année, il a été décidé qu'on l'attendrait quelques années. (1827.)

Saint-Hyacinthe.

Réparations pour 800 livres (1825). Le Conseil refuse qu'on y prenne des élèves *quart-de-pension* (1824).

Pointe-Claire.

Réparations pour 500 livres (1826).

Berthier.

Fourneau de fonte \$80, la cheminée n'étant pas bonne.

Basse-Ville de Québec.

On demande si les Sœurs de la Basse-Ville peuvent se charger d'instruire pour la première communion, outre leurs écolières, une partie des filles de la ville. Le Conseil décide que c'est trop surcharger les Sœurs. (Délibération du 2 février 1824.)

Pointe-aux-Trembles de Québec.

A l'automne de 1827, les Sœurs de cette mission firent examiner la maison par deux experts, qui rendirent un rapport dont nous donnons ici la copie abrégée: « Par devant Laroche, notaire public en la province du Bas-Canada, résidant au Bourg Saint-Louis de Neuville... furent présents Sieurs François Larue et Pierre Huet, tous deux maîtres maçons... lesquels ayant été requis par les dames Sainte-Hélène et Saint-Hubert, de la Congrégation de Notre-Dame, résidant maintenant à la Pointe-aux-Trembles, Bourg Saint-Louis, seigneurie de Neuville, de visiter et examiner le mur du couvent... ont dit et déclaré ce qui suit: les fondations du pan du nord sont mauvaises, les pierres sont détachées, le mortier réduit en

sable; l'angle du dit pan du nord est craqué du côté du sud-ouest. Dans l'angle du pan du sud, il y a des pierres détachées, le pignon du côté nord-est est lézardé, depuis le grenier jusqu'au troisième étage d'en bas; dans le dit pan, au deuxième étage, il y a des pierres détachées, et le mortier est réduit en sable. Le pignon du sud-ouest et le pan du sud sont aussi lézardés, etc. etc. Ayant été requis, les experts par les dites dames Sainte-Hélène et Saint-Hubert de donner leurs opinions et idées si le dit mur peut être raccommo­dé, après avoir pensé sérieusement et scrupuleusement, nous croyons au meilleur de nos connaissances, que le dit mur du dit couvent est incapable d'être réparé, et aussi que le dit couvent est inhabitable par le froid. Dont est fait et passé au dit Bourg Saint-Louis de Neuville, couvent de la susdite mission, le 26 novembre 1827.

François Larue      Sœur Sainte-Hélène  
Pierre Huet          Sœur Saint-Hubert

Hyacinthe Grenier et  
Charles Robitaille, témoins.

Laroche, N. P. »

Le 30 novembre suivant, Mgr Panet écrit à Sœur de la Croix :

Ma chère Sœur,

« J'ai reçu deux procès-verbaux de visite faite par des maçons, de la maison des Sœurs de la Pointe-aux-Trembles; le premier du 26

novembre dernier, de la part des deux Sœurs, qui déclarent que les murs de cette maison sont très mauvais, et un d'eux surtout, (un maçon) qui avait été employé par les dites Sœurs à crépir le mur du nord, a trouvé que le mortier était réduit en sable et les pierres beaucoup désagrégées, et qu'il en avait averti les Sœurs dans le temps. Le second procès-verbal, de trois autres maçons appelés de Québec par M. le Curé de la Pointe-aux-Trembles et quelques-uns des habitants, daté du lendemain, certifie au contraire que les murs sont encore assez bons, à l'exception de quelques petites fractures dans le haut de quelques-uns des murs. Que croire de rapports si opposés? Je ne crois pas que, pour l'honneur des uns et des autres, il faille appeler d'autres examinateurs. Le meilleur parti à prendre, c'est donc d'attendre au printemps à faire plus strictement la visite de cette maison pour décider s'il y a moyen de réparer le mal, ou s'il est irréparable, voir si les habitants veulent faire bâtir en neuf. Il est certain qu'une maison qu'on dit avoir plus de cent ans, placée sur un terrain inégal, et sur le penchant d'une côte, a besoin d'être renouvelée. Vos Sœurs ne trouvent pas de maison dans le voisinage de l'église qui puisse les recevoir décentement, et assez commode pour y tenir leur école. Il n'a pas à ma connaissance encore été parlé d'une bâtisse de maison de Sœurs à Saint-Antoine; elle n'y serait pas placée avantageusement pour les autres paroisses. Feu M. Jean, curé de Lotbinière, a donné par son testament, à feu

Mgr Plessis, un terrain pour cet objet; mais le testament est contesté depuis trois ans par les héritiers, on ne peut savoir ce qu'il en arrivera. C'est à vous à voir ce que vous voulez faire de vos deux Sœurs, qui se seront retirées chez celles de la Basse-Ville en attendant votre décision sur le parti qu'elles ont à prendre. Je me recommande à vos prières et à celles de votre Communauté, et me souscris avec une respectueuse considération,

Ma révérende Sœur,

Votre très humble et très obéissant serviteur,

† B.-C. évêque de Québec.»

Le curé de Pointe-aux-Trembles était alors M. Poulin Cressé de Courval. Le couvent fut réparé par Sœur Saint-Henri qui remplaça Sœur Sainte-Hélène en 1828.

---

*Liste de nos missions en 1828*

1 — *Mission de la Montagne*, établie en 1676, transférée au Sault-au-Récollet en 1701, au Lac en 1721.

2 — *Pointe-aux-Trembles de Montréal*, établie en 1690.

3 — *Lachine*, établie en 1680, abolie en 1784, subsista 104 ans.

4 — *Champlain*, établie en 1676, abolie en 1788, subsista 112 ans.

5 — *Sainte-Famille (île d'Orléans)*, établie en 1685.

6 — *Château-Richer*, établie en 1689, interrompue en 1759, subsista 70 ans.

7 — *Basse-Ville de Québec*, établie en 1692, subsista jusqu'à 1844, 152 ans. Fut transférée à Saint-Roch.

8 — *Boucherville*, établie en 1699.

9 — *Laprairie*, établie en 1705.

10 — *Pointe-aux-Trembles de Québec*, établie en 1713.

11 — *Louisbourg*, établie en 1727, détruite en 1758, subsista 31 ans.

12 — *Saint-Laurent*, établie en 1732, fermée en 1825, subsista 93 ans.

13 — *Saint-François du Sud*, établie en 1763.

14 — *Saint-Denis*, établie en 1783.

15 — *Pointe-Claire*, établie en 1788.

16 — *Rivière-Ouelle*, établie en 1809.

17 — *Saint-Hyacinthe*, établie en 1816, transférée à Sorel en 1858.

18 — *Sainte-Marie de la Beauce*, établie en 1823.

19 — *Berthier*, établie en 1825.

20 — *Terrebonne*, établie en 1826.

En 1828, cinq des établissements ci-dessus (Lachine, Champlain, Château-Richer, Louisbourg, Saint-Laurent) avaient cessé d'exister; il en restait quinze.

---

**Nécrologies des Sœurs décédées pendant la  
supériorité de Sœur Victoire Baudry,  
dite de la Croix  
1822-1828**

---

*221e décès:* SŒUR MARIE-CHARLOTTE  
MOLLEUR, dite Saint-Alexis.

Marie-Charlotte Molleur naquit en 1733, à Saint-Etienne de Beaumont, de M. Jean-Baptiste Molleur et dame Marie-Françoise Bourbeau. Son aïeul, marié à Québec le 3 novembre 1671, était venu d'Allemagne; il se nommait *Petrus Müller*. Ce fut le 18 mai 1769 que Mlle Molleur fut présentée au Conseil de notre Communauté; la supérieure était Sœur de l'Assomption (Maugue-Gareau). Nous lisons au cahier des délibérations: « Charlotte Molleur, de Québec, a déjà demandé plusieurs fois et demande encore avec ardeur d'être admise dans notre Communauté. Il a été arrêté que ma Sœur supérieure proposerait son désir et nos raisons à Monseigneur. Sa Grandeur ayant donné son agrément, elle a été acceptée dans une seconde assemblée du conseil. »

Entrée le 20 juin de la même année, âgée de 36 ans, Sœur Molleur eut pour maîtresse au noviciat Sœur Sainte-Claire (de Lantagnac), qui n'épargna point sa vieille postulante; et il

paraît que celle-ci, malgré sa générosité, vint à se lasser des fréquentes apostrophes qu'il lui fallait subir... il lui arriva même d'y riposter : fatiguée d'une certaine semonce qui lui était adressée chaque jour à la même heure, elle s'oublia une fois jusqu'à dire : « Mais, notre maîtresse, allez-vous me donner mon bonnet de nuit comme cela tous les soirs ? » Cette rude franchise ne l'empêcha pas de faire profession, mais elle lui attira plus d'une croix. Elle avait pris le saint habit le 17 juillet 1770, d'où son nom ; elle prononça ses vœux le 18 juillet 1771. Sœur Saint-Alexis fut premièrement employée au Lac des Deux-Montagnes ; elle en revint l'année 1789 pour être robière. En 1790, on la nomma missionnaire à la Pointe-Claire ; en 1793, jugée trop infirme pour être en mission, elle fut nommée infirmière ; 1804, première lingère et seconde portière ; 1805, lingère et robière avec aides ; 1808, seconde à la lingerie et à la roberie. A l'âge de 80 ans, elle fut déchargée d'office et se retira à l'infirmerie où elle ne cessa de charmer les Sœurs par sa gaîté et de les édifier par son bon esprit. Le médecin lui proposa un jour une saignée comme remède nécessaire ; mais voyant qu'elle y avait une extrême répugnance, il n'osa insister... on fit alors prier M. Roux de venir voir la patiente ; en entrant le vénérable prêtre lui dit : « Eh bien ! ma Sœur Saint-Alexis, il faut vous faire saigner. » Sans objecter un mot, la bonne ancienne relève sa manche et présente au médecin son bras décharné. Le Docteur Selby fut telle-

ment ému de cet acte d'obéissance qu'il en avait les larmes aux yeux.

Pendant que Sœur Saint-Alexis était à l'infirmerie, notre Communauté perdit plusieurs jeunes Sœurs; et l'infirmière lui dit un jour: « Offrez-vous donc au bon Dieu, ma Sœur, à la place de ces jeunes qui meurent; vous êtes vieille, vous ne pouvez plus rendre service à la maison. » A quoi elle répondit: « Ma chère petite, je laisse le bon Dieu à son adorable volonté. » Quelque temps après, se sentant gravement malade, à la suite d'une chute faite au bas de son fauteuil, elle dit à l'infirmière: « Vous allez cette fois vous débarrasser de la vieille! » En effet, elle ne survécut que sept jours à cette chute... Ce fut le 15 décembre 1823, qu'après avoir reçu les derniers sacrements avec foi et confiance, elle expira paisiblement. Agée de quatre-vingt-dix ans, neuf mois, elle comptait cinquante-quatre ans, cinq mois de religion. Son service fut chanté le 17, par M. Sauvage de Châtillonnet. Y assistaient: MM. Charles Lefebvre de Bellefeuille et Jean-Baptiste St-Pierre, p.s.s.

*222e décès:* SŒUR ÉLISABETH GAUDREAU,  
dite Sainte-Monique.

Elisabeth Gaudreau, née à l'Islet, de Pascal Gaudreau et Marie Fournier, entra au noviciat en 1795, âgée de 29 ans, Sœur Saint-Ignace (Raizenne) étant supérieure, et Sœur Sainte-

Ursule (Sabourin), maîtresse des novices. Lorsqu'elle fit profession le 14 septembre 1797, Sœur Saint-Augustin avait remplacé Sœur Saint-Ignace comme supérieure, et celle-ci était chargée du noviciat.

La première mission de Sœur Sainte-Monique fut la Pointe-aux-Trembles de Montréal; elle quitta ce poste en 1806 pour aller à la Pointe-aux-Trembles de Québec remplacer Sœur de la Visitation (d'Ailleboust). En 1809, elle fut désignée pour fonder l'établissement de la Rivière-Ouelle, où Mgr Panet remplissait les fonctions de curé; elle y demeura neuf ans, ayant pour compagnes: Sœur Sainte-Claire (Ritchot), 3 ans; Sœur Saint-Jérôme (Raizenne), 3 ans; Sœur Sainte-Madeleine (Huot), 3 ans. En 1818, on l'envoya à Pointe-aux-Trembles de Québec remplacer Sœur Saint-Charles (Delisle) qui avait été élue assistante. De 1820 à 1823, elle fut employée à la Basse-Ville de Québec; c'est pendant son séjour en cet endroit que Mme Vocelle, ayant fait son testament, légua une somme à notre Communauté en faveur de quelques novices pauvres. Le 17 janvier 1821, Sœur Sainte-Monique informait Sœur de la Croix de cette donation.

Ma très honorée Sœur,

« J'ai tant de plaisir à vous écrire que je multiplie mes lettres; comme la grand'messe nous presse, permettez-moi de me servir de ma secrétaire, Sœur Saint-Jérôme. Je ne sais si vous connaissez Madame Vocelle; Sœur Saint-

Henri pourra vous la faire connaître. Cette dame donne par son testament à la Communauté \$7,200 qu'elle partage entre quatre novices pauvres, qui ne devront rien toucher sur les 1,800 livres qu'à la profession, afin que, si elles ne restent pas, d'autres puissent en jouir. Elle donne une pareille somme à nos Mères de l'Hôtel-Dieu; elle ne donne cela qu'à sa mort, car tout son argent est à constitut. Cette dame vit à même ses rentes, et en fait vivre beaucoup avec elle; elle donne \$15 par mois pour sa pension, quoiqu'elle mène une vie bien pénitente... Une soupe aux pois, avec un morceau de lard, fait son régal; elle jeûne comme une fille de 21 ans, quoiqu'elle en ait 75... c'est une petite nièce de notre chère mère Bourgeoys.

Sœur Sainte-Monique. »

Mme Joseph Vocelle, parente par son mari de Mère Saint-Pierre, de l'Hôtel-Dieu de Québec, née en 1746, descendait de la famille Bourgeoys dans l'ordre suivant :

1° Jacob Bourgeoys, né en 1621, chirurgien, établi à Port-Royal en Acadie, marié à Jeanne Trahan, eut dix enfants dont la quatrième, Marie, épousa 1° Pierre Sire, armurier, et 2° Germain Girouer ou Girouard.

2° Germain Girouer, marié à Marie Bourgeoys, établi à Beaubassin, Chignictou, fut père de Agnès Girouer qui épousa Abraham Gaudet.

3° De Abraham Gaudet, marié à Agnès Girouer, établi à Ste-Anne de l'Acadie, naquit Marie-Anne Gaudet qui épousa Pierre Guenet.

4° De Pierre Guenet et Marie-Anne Gaudet, établis à Québec, naquit Marie-Josèphe Guenet, baptisée le 1er mai 1746, mariée en 1761 à Charles Bernard, de Saint-Augustin; et en seconde noces, 1784, à Joseph Vocelle.

Mgr Plessis estimait beaucoup Sœur Sainte-Monique; aussi quand il fut question d'établir le couvent de Sainte-Marie de la Beauce, ne vit-il personne plus digne qu'elle d'aller commencer cette mission. Après l'avoir envoyée examiner le local, en compagnie de Sœur Sainte-Elisabeth (Dorval), Sa Grandeur lui permit d'aller passer quelques jours à la maison mère, jugeant que cela pourrait lui être avantageux. Sœur Sainte-Monique vint donc à Montréal; mais rien ne put lui faire vaincre la répugnance extrême qu'elle éprouvait pour la Beauce... elle protestait qu'elle « allait mourir d'ennui en cet endroit! » C'est sous cette impression qu'elle s'embarqua pour Québec, après avoir fait ses derniers adieux à ses Sœurs. Sa compagne de fondation, Sœur Saint-Philippe (Guérard), étant allée la rejoindre à la Basse-Ville, un peu plus tard toutes deux se rendirent à Sainte-Marie où les attendaient toutes sortes de privations, de travaux et de sacrifices... la maison n'étant pas encore achevée, il leur fallut se mettre à l'œuvre pour la rendre propre à recevoir des élèves... n'ayant apporté avec elles

que peu de provisions, plutôt que d'aller demander leur nourriture au presbytère, elles préférèrent assez souvent s'en passer; il leur arriva même de n'avoir pour apaiser leur faim, que des pois verts qu'elles cueillaient au champ. Sœur Saint-Philippe d'un caractère très gai et d'une énergie rare, supportait cela avec joie, dissimulant ses sacrifices à sa compagne dont elle connaissait tout le chagrin. Enfin Sœur Sainte-Monique tomba malade. Mgr Plessis, informé de son état, fit partir Sœur Sainte-Elisabeth pour l'aller chercher; et comme la maison de la Basse-Ville était peu confortable, Sa Grandeur exprima le désir que la malade fût transportée chez les religieuses de l'Hôtel-Dieu. Il en coûta à Sœur Sainte-Monique de se séparer de ses Sœurs de la Basse-Ville, quand une lettre de sa supérieure, Sœur de la Croix, vint lui aider à faire son sacrifice. Cette lettre, du 23 décembre, était ainsi conçue :

Ma chère et bien-aimée Sœur,

« Je me reproche de ne vous avoir point écrit depuis que vous êtes malade à la Basse-Ville; mais j'espère que vous n'attribuerez pas ce silence à un sentiment d'indifférence . . . ce serait faire une trop grande injure aux vrais et sincères sentiments d'estime et d'amitié que j'ai pour toutes mes Sœurs, en particulier pour vous, ma chère compagne Sainte-Monique qui avez eu tant de complaisance pour moi en toute occasion.

Soyez donc bien persuadée, chère amie, que je prends toute la part possible à votre situation, et que les prières ne sont point épargnées ici pour votre prompt rétablissement, auquel nous sommes toutes bien intéressées. J'espère que Notre-Seigneur se rendra à nos vœux et qu'Il ne vous donnera pas son paradis si tôt; il faut, avant, que vous veniez achever d'orner votre couronne dans les missions de Montréal, après avoir fait votre temps à Ste-Marie. Chère Sœur, je ne vous dirai rien des dispositions où vous devez être, pour que cette maladie vous laisse tout le mérite attaché au bonheur de souffrir pour notre Dieu... Ce que ma Sœur Saint-Charles m'a écrit de vous m'a bien édifiée, et me persuade que vos dispositions sont des plus sanctifiantes. Entretenez-vous bien, chère Sœur, dans ces pieux sentiments, surtout dans ceux de soumission et d'abandon total à la volonté de Dieu. Je suis bien reconnaissante envers nos chères Mères de l'Hôtel-Dieu, de ce qu'elles ont eu la bonté de vous offrir leurs soins et leur infirmerie; vous y serez beaucoup mieux, surtout du côté de la tranquillité, n'y ayant aucun coin tranquille dans notre pauvre mission de la Basse-Ville, ajouté que les devoirs des classes et autres occupations indispensables dont nos trois chères Sœurs sont chargées, les mettent comme dans l'impossibilité de vous rendre les services suivis et aussi assidus que l'exigerait votre pénible situation, secours qui vous seront prodigués chez nos aimables et charitables *Mères blanches*. Je désire bien que vous deveniez en

état d'y être conduite bien vite. Présentez-leur bien mes respects et nos sincères remerciements pour toutes leurs bontés. Vous avez sans doute appris le décès de notre chère Mère Saint-Alexis, arrivé le 15; ma Sœur Saint-Pierre menace de la suivre, elle n'est pourtant point encore arrêtée, mais chétive. Sœur Saint-Jean-Baptiste n'est pas mieux du tout. Toute la Communauté vous salue et vous embrasse bien cordialement; mais personne ne le fait avec plus d'affection que celle qui est, avec le plus sincère attachement,

Votre affectionnée,

Sœur de la Croix, supérieure. »

Obéissante en cette circonstance comme elle l'avait été toute sa vie, Sœur Sainte-Monique accepta la grande épreuve qu'on lui imposait de s'isoler de ses propres Sœurs, et elle se laissa conduire à l'Hôtel-Dieu. Les bonnes religieuses la comblèrent d'attentions, lui prodiguèrent les soins les plus délicats, et ne négligèrent rien pour adoucir sa position; mais rien ne pouvait la distraire ni l'égayer. Ma Sœur Sainte-Elisabeth se rendait auprès d'elle tous les jours; et chaque fois, son cœur rempli d'inquiétudes remarquait les tristes progrès du mal. Sœur Sainte-Monique avait été transportée chez les religieuses aux fêtes de Noël 1823; et le *premier* de l'an 1824, Monseigneur voulut bien l'aller voir après la sainte messe qu'il avait célébrée dans le cloître... Elle pria en grâce Sa Gran-

deur de lui permettre d'aller encore une fois à la Basse-Ville dire un dernier adieu à ses Sœurs. Monseigneur ne voulant pas l'affliger par un refus, lui conseilla d'attendre quelques jours. Cependant le mal allait toujours croissant; et M. Desjardins, chapelain des religieuses, lui administra les derniers sacrements, qu'elle reçut avec une très grande ferveur. Le 4 janvier, elle rendit son âme à son Créateur, entre les bras affectueux de Mère Saint-Augustin (Mlle Painchaud) et de notre Sœur Sainte-Elisabeth, qui avait passé la journée près d'elle. Son corps fut inhumé dans le cimetière des religieuses, avec les cérémonies d'usage dans cette communauté, qui l'estimait comme un de ses propres membres. Elle fut regrettée de toutes les personnes qui l'avaient connue: ses supérieurs, à qui elle avait toujours été parfaitement soumise, ses compagnes dont elle avait fait le bonheur, ses élèves pour qui elle avait été une véritable mère, les serviteurs et les servantes envers qui elle s'était constamment montrée affable et bonne, tout en conservant la réserve et les convenances de la vie religieuse. Agée de 58 ans, Sœur Sainte-Monique avait 29 ans de religion.

*223e décès: SŒUR MARIE-ANNE-AUDET,*  
dite Sainte-Marguerite.

Née le 13 août 1743, à Sainte-Famille de l'île d'Orléans, de Joseph Audet et Marie-Anne Terrien, Marie-Anne était sœur de Marie-Françoise, dite Saint-Joseph, décédée en 1798.

Entrée au noviciat en 1767, l'année qui précéda celle du grand incendie, elle prit l'habit le 20 décembre 1768, dans la salle de communauté qui servait provisoirement de chapelle; et elle prononça ses vœux de religion entre les mains de M. Favard, le 21 décembre de l'année suivante, étant âgée de 26 ans.

En 1771, Sœur Sainte-Marguerite fut chargée de la petite école et du soin des petits pains avec aides. En 1772, elle fut continuée à la chambre des petits pains et nommée infirmière, avec aides. En 1774, elle alla à la Pointe-Saint-Charles. En 1776, elle fut chargée de la boulangerie; en 1777, de la dépense; 1779, soin de la boulangerie et seconde dépenrière; 1780, boulangerie; 1782, veiller sur la boulangerie et soin de la voûte; 1783, soin de la voûte; 1784, veiller sur la boulangerie et le jardin; 1785, boulangerie; 1786, petits pains et soin des farines; de 1786 à 1805, île Saint-Paul; 1806, petits pains jusqu'en 1815. Depuis lors jusqu'à son décès, elle s'employa, autant que ses forces le lui permirent, à la filerie, continuant d'être ce qu'elle avait été toute sa vie: un modèle d'édification par sa régularité, sa mortification et son recueillement habituel, qu'elle puisait dans sa dévotion envers la sainte Eucharistie. Sœur Sainte-Marguerite ne passait jamais près de la chapelle sans y entrer, et sa dévotion ne nuisit jamais à son office... une de ses compagnes s'étant chargée de la suivre un jour, remarqua qu'elle avait filé plus que les autres, bien qu'elle

eût fait seize visites au très saint Sacrement. Sa dévotion se manifestait encore envers le Sacré Cœur de Jésus, la très sainte Vierge, saint Joseph et les saints Anges... la passion de Notre-Seigneur était le sujet journalier de ses méditations. Elle parlait peu, et se montrait indifférente aux conversations inutiles; mais elle prêtait une grande attention aux entretiens spirituels. Telle fut Sœur Sainte-Marguerite pendant cinquante-six ans. Elle était depuis quelque temps retirée à l'infirmerie lorsque, le 7 janvier 1824, à l'heure de l'oraison, elle fut trouvée par l'infirmière sans connaissance auprès de son lit. Immédiatement après la messe, M. Roux se rendit auprès d'elle; il lui administra l'Extrême-Onction, récita les prières des agonisants... et au bout de quelques heures, elle exhala son dernier soupir. Elle était dans sa 81<sup>e</sup> année d'âge et sa 57<sup>e</sup> de religion. Son service fut chanté le 9 par M. Sauvage de Châtillonnet. MM. Fay et Charles de Bellefeuille y étaient présents.

*22<sup>e</sup> décès:* SŒUR ANGÈLE GODBOUT,  
dite Sainte-Agathe.

Marie-Angèle Godbout naquit en 1805 à Saint-Laurent de l'île d'Orléans; son père se nommait Jean Godbout et sa mère, Françoise Bouffard. Entrée au noviciat en 1823, elle prit le saint habit le 21 septembre 1824, après avoir été examinée par M. Roux. Trois mois seulement après sa prise d'habit, elle fut prise d'une fièvre

maligne à laquelle elle succomba le 25 décembre, n'étant âgée que de dix-neuf ans, trois mois. Son service fut chanté le 27, par M. Sauvage de Châtillonnet. Elle fut inhumée dans notre église comme les sœurs professes.

*225e décès:* SŒUR CATHERINE SABOURIN,  
dite Sainte-Ursule.

Catherine Sabourin, née en 1738 de M. Jean-Baptiste Sabourin, capitaine de milice, et Sarah Henneson, était sœur de Marie-Anne Sabourin, dite Saint-Barthélemy. Toutes deux entrèrent au noviciat en même temps, et firent profession le même jour; la date de leur contrat est du 25 octobre 1756. Une autre de leurs sœurs, Elisabeth, dite Saint-Vincent-de-Paul, les suivit dans notre communauté en 1767.

A l'époque de l'incendie, Sœur Sainte-Ursule était maîtresse au pensionnat de Montréal; en 1771, elle fut nommée missionnaire à Saint-François du Sud; 1776, à la Sainte-Famille; 1779, au pensionnat de la maison mère; 1781, Pointe-aux-Trembles de Montréal; 1783, Basse-Ville de Québec. Pendant sept années consécutives, de 1789 à 1796, elle fut maîtresse des novices... puis elle fut nommée *première* à la Pointe-Claire. En 1797, on la nomma directrice de la mission de la Basse-Ville; elle en revint en 1802, ayant été élue assistante. Pendant dix-sept années consécutives, elle fut membre du conseil, ayant rempli la charge d'assistante de 1802 à

1808, de 1809 à 1816; celle de maîtresse des novices en 1808, et celle de première conseillère de 1817 à 1820, tout en étant portière. Agée de 82 ans, elle fut déchargée d'office et vécut encore cinq ans. Douce, affable, conciliante et agréable dans tous ses rapports, elle s'était acquis l'estime et l'affection générales. Lors de son décès, qui eut lieu le 14 mars 1825, elle était âgée de 87 ans, et comptait 71 années de religion. Son service fut chanté par M. Sauvage de Châtillonnet.

*226e décès*: SŒUR MARIE-ANNE TILLIÈRE,  
dite Saint-Jean.

En 1764, naquit à Montréal, Marie-Anne, fille de M. Mathieu Tillière, dite St-Jean, venu de Saint-André, diocèse de Trèves, Luxembourg. M. Tillière, milicien, avait épousé en premières noces Marie-Anne Laisné (1739). Il contracta un second mariage le 13 juillet 1761, avec Catherine Beaumont, qui fut mère de notre Sœur. Entrée au noviciat en 1786, âgée de 23 ans, elle prit l'habit le 21 novembre 1787, après avoir été examinée par M. Montgolfier. Sa Grandeur, Jean-François Hubert, évêque d'Almyre, fit la cérémonie de vêture et lui donna son nom de Jean. Etant devenu évêque de Québec, il voulut aussi recevoir ses vœux de religion, le 5 mai 1788, assisté de M. Curateau, p.s.s., et de M. Plessis, en présence de M. Montgolfier, supérieur du Séminaire Saint-Sulpice et vicaire

général du diocèse. D'après le témoignage traditionnel, il paraît que Sœur Saint-Jean ressemblait beaucoup à notre Vénérable Fondatrice. En 1790, elle fut envoyée missionnaire à Pointe-aux-Trembles de Montréal; en 1796, à Saint-Laurent; en 1798, à Sainte-Famille... le 15 septembre de la même année, la secrétaire du conseil inscrivait la délibération suivante: « Ma Sœur supérieure demande ce que l'on va décider dans le cas de ma Sœur Saint-Jean, qui est malade à Québec, et qui est à l'Hôtel-Dieu, à trois livres par jour; la dite Sœur ne croit pas pouvoir rester à la Basse-Ville. Il est décidé que ma Sœur Sainte-Ursule l'enverrait prendre l'air à Pointe-aux-Trembles jusqu'à ce qu'elle soit mieux; sinon elle remontera à Montréal. »

En 1799, Sœur Saint-Jean fut envoyée au lac des Deux-Montagnes; et, en 1813, à la Pointe-Claire. Partout où elle fut employée, on eut lieu de remarquer en elle un esprit laborieux et une parfaite exactitude à toutes ses obligations. Son empire sur elle-même était tel que, quoiqu'elle fût d'un naturel bouillant, on l'eût crue née douce... En plusieurs occasions, on eut à admirer sa fidélité à réprimer ses émotions; nous n'en citerons qu'une seule. En hiver, elle avait cultivé avec grand soin une fleur qu'elle aimait beaucoup; or, un matin, elle trouva cette fleur gelée par la faute d'une jeune Sœur qui avait laissé la fenêtre ouverte. Sa peine fut grande sans doute; mais elle ne manifesta pas le moindre signe de déplaisir envers celle qui

était cause de cette perte; et elle se contenta de dire avec le plus grand calme: « C'est un accident! » Par la constante pratique des vertus religieuses, Sœur Saint-Jean se disposa à mériter la couronne promise aux âmes qui ont bien combattu. Ce fut le 7 avril 1825 qu'elle termina sa carrière militante pour jouir du repos du Seigneur, âgée de 61 ans, 6 mois, dont 38 ans, 7 mois passés au service de notre Communauté. Son service fut chanté le 9 par M. Sauvage de Châtillonnet.

*227e décès*: SŒUR MARIE-ANGÈLE BISSONNET, dite Saint-Pierre.

Marie-Angèle Bissonnet naquit à Montréal, le 28 janvier 1739, de Louis Bissonnet et Geneviève Binet. Elle perdit sa mère jeune, et n'avait que sept ans lorsque son père se remaria à Marie-Anne Langevin-Lacroix. Mme Pierre de L'Estages, seigneuresse de Berthier, résidant à Montréal, adopta la petite Angèle, ainsi que sa sœur Elisabeth, plus âgée qu'elle de deux ans. Cette dame devenue veuve, céda sa moitié de seigneurie à la famille de son mari, résidant à Bayonne, qui dut lui payer une rente annuelle; et elle vint prendre sa pension à notre Communauté, emmenant avec elle les petites Bissonnet. Ces enfants fréquentaient la petite école à l'époque de leur première communion; et plus tard elles obtinrent leur admission au noviciat. Elisabeth, Sœur Saint-Basile, décéda en 1762.

Marie-Angèle ou Angélique, entra au noviciat l'année du décès de sa sœur; elle fit profession en 1764. Son contrat du 17 décembre, porte que « sa dot consistera en 500 livres que le sieur J.-Bte Courthiau, agent de Mme de L'Estages, a promis et s'est obligé faire payer aux dames religieuses, sur le produit des rentes constituées qui lui sont dues, etc. »

Après sa profession, Sœur Saint-Pierre fut envoyée missionnaire à Lachine; lors de l'incendie, elle avait pour compagne Sœur Sainte-Marie (Martel), et la supérieure de la Communauté confia à leurs soins Sœur des Séraphins (d'Ailleboust) qui mourut entre ses bras. Cette épreuve, loin de lui être adoucie, lui en valut beaucoup d'autres: reproches sévères de la Communauté, qui n'avait pas été avertie à temps... découragement de sa compagne, etc, etc. Cette même année, elle fut rappelée et envoyée à Saint-Laurent; en 1769, elle fut placée à Pointe-aux-Trembles de Montréal... C'est pendant cette année scolaire que mourut sa bienfaitrice, Mme de L'Estages. En 1772, on la désigna pour rétablir la mission de Champlain, avec Sœur Sainte-Claire (de Lantagnac); en 1776, elle revint à Pointe-aux-Trembles de Montréal. En 1779, elle fut nommée infirmière; 1780, lingère; 1781, infirmière; 1782, sacristine. En 1784, elle fut envoyée à Boucherville; en 1788, à Pointe-aux-Trembles de Montréal. 1790 la vit portière; 1791, sacristine et portière; 1792, infirmière. En 1794, elle fut chargée de la petite

école; en 1795, elle alla à Saint-Laurent; en 1797, elle fut nommée sacristine; en 1800, missionnaire à Laprairie. Rappelée de cette mission le 12 septembre 1803, à raison d'infirmités, elle fut chargée de la petite école; en 1807, on la nomma réfectorière... et en 1809, âgée de 70 ans, elle fut chargée d'aller au secours de Sœur Saint-Jérôme pour rendre les derniers devoirs à Sœur Saint-Vincent-de-Paul, mourante à Saint-Laurent. La Communauté avait compté sur elle pour remplacer la défunte; mais elle demanda son retour, à cause de son grand âge et de ses infirmités, ce qui lui fut accordé par le conseil, le 27 avril 1810. Depuis lors jusqu'à 1814, elle remplit les fonctions de portière et d'excitatrice. Agée de 75 ans, elle fut déchargée d'office, et s'employa à tricoter des bas, soit pour les Sœurs, soit pour vendre au profit de la Communauté; cultivant en même temps un piment et du basilic, dont elle donnait le produit à la pharmacienne. Partout et toujours Sœur Saint-Pierre se montra un modèle de complaisance et de bonté... Lorsqu'elle était employée aux offices de la maison, elle ne manquait pas, les jours de promenade, de s'offrir pour remplacer les maîtresses du pensionnat; et les élèves, qu'elle savait intéresser par de jolies histoires, la voyaient toujours arriver avec plaisir. A cette époque, les novices n'avaient pas de café; Sœur Saint-Pierre passait le sien à quelqu'une d'entre elles. Quand arrivait l'époque de leur profession, elle tâchait de leur faciliter la rencontre des Sœurs vocales, à qui elle disait mille bonnes

choses sur leur compte, les résumant ainsi : « Ce sont de petits trésors cachés... et combien précieux ! » Il était d'usage alors que les portions des repas, midi et soir, fussent servies dans des saucières et mises à la place des Sœurs... Or, les jours d'abstinence, Sœur Saint-Pierre se rendait d'avance au réfectoire pour préparer le poisson de celles qu'elle savait très occupées, ayant soin de bien enlever les arêtes. « Ces pauvres Sœurs, disait-elle, parlant des maîtresses du pensionnat, il faut qu'elles se hâtent de manger pour sortir de table ; leur dîner pris trop vite, se digérerait mal. »

Ainsi s'écoula sa vie jusqu'à l'âge de 86 ans. A la suite d'une maladie douloureuse supportée avec beaucoup de patience, elle s'éteignit paisiblement, munie des secours de la sainte Eglise, le 19 avril 1825, après avoir travaillé 63 ans pour notre Communauté. Son service fut chanté le 12, par M. Sauvage de Châtillonnet. MM. Bédard et Comte y étaient présents.

*228e décès*: SŒUR THÈCLE TURCOT,  
dite Saint-Anselme.

Thècle Turcot naquit à Sainte-Famille de l'île d'Orléans, le 9 juillet 1759, de Pierre Turcot et Marguerite Gendron. Entrée au noviciat en 1781, elle prit l'habit sous le nom de Saint-Anselme, le 22 août 1782, et prononça ses vœux le 24 septembre de l'année suivante. Depuis sa profession jusqu'à 1786, elle fut employée à la

Pointe-Saint-Charles; de 1786 à 1791, elle eut charge de la cordonnerie et de la buanderie; de 1791 à 1797, manufacture et buanderie; 1797 à 1801, dépense; 1801, buanderie et manufacture; 1802 à 1804, dépense; 1804 à 1806, manufacture et petits pains d'autel; 1806 à 1808, île Saint-Paul; 1808 à 1810, manufacture et buanderie; 1810, Pointe-Saint-Charles; 1811 à 1819, manufacture; 1821 à 1824, réfectorière. A l'époque où Sœur Sainte-Thècle travailla dans les métairies, les travaux y étaient très pénibles; il n'y avait d'hommes que pour faire les ouvrages impossibles aux personnes du sexe, de sorte que les Sœurs étaient obligées de soigner les animaux, même en hiver. Sœur Saint-Anselme se livra à ces occupations malgré l'état d'infirmité où elle avait été réduite par les fièvres tremblantes; et non contente de ce dur travail, elle s'imposait toutes sortes de privations. Une hydropisie douloureuse mit le comble à ses souffrances et la conduisit au tombeau; elle expira paisiblement le 16 mai 1825, âgée de 66 ans, dont 44 de religion. Son service fut chanté le 18, par M. Dufresne. Y assistaient: MM. Bédard et Sattin.

*229e décès:* SŒUR ANGÉLIQUE DEROME,  
dite Sainte-Euphrasie.

Angélique Derome, née à Montréal, de Magloire Derome et Josephte Dufresne, en 1798, entra au noviciat avec sa sœur, Josephte, qui prit le nom de Saint-Magloire. Toutes deux

firent profession le 24 novembre 1823, Sœur Saint-Magloire âgée de 30 ans, 11 mois, et Sœur Sainte-Euphrasie, de 24 ans, 7½ mois; Sœur de la Croix étant supérieure, et Sœur Sainte-Madeleine (Huot), maîtresse des novices. Peu de temps après sa profession, Sœur Sainte-Euphrasie fut atteinte d'une pneumonie qui la fit souffrir pendant plus d'une année et termina ses jours avant l'expiration de ses quatre ans de noviciat. Depuis son entrée, on avait remarqué en elle une grande bonté de cœur jointe à un aimable caractère; le trait suivant nous en fournit un exemple. Peu de jours avant sa mort, Mgr Lartigue étant venu à la Communauté se rendit à l'infirmerie, et notre petite Sœur dit à Sa Grandeur qu'elle avait une grâce à lui demander. — « Qu'est-ce? demanda Monseigneur. — C'est, répondit-elle, que vous vouliez bien accorder un jour de congé à nos bonnes Sœurs après mon décès, afin qu'elles puissent se reposer un peu des fatigues que je leur cause. » Monseigneur répondit, tout ému, qu'on ne pouvait guère refuser une telle demande dans une pareille circonstance. Ce fut le 25 septembre 1825, qu'elle expira, âgée de 26 ans, 6 mois, dont 3 ans, 9 mois passés au noviciat. Son service fut chanté le 27, par M. Sauvage de Châtillonnet. M. Joseph-Vincent Quiblier, à Montréal depuis onze jours, y assista avec M. Dufresne.

---

*230e décès:* SŒUR MARIE-THÉRÈSE COURTOIS, dite Saint-André.

Sœur Saint-André appartenait à une famille originaire d'Amiens, en Picardie. Son père se nommait Gabriel Courtois, et sa mère Marie-Josèphe Baril-Duchesnay. Elle fut baptisée à Sainte-Anne de la Pérade le 11 novembre 1740 et vécut heureuse dans sa famille jusqu'à 22 ans, sans que le moindre indice de vocation religieuse se manifestât en elle. A cet âge, elle se décida à embrasser l'état du mariage... tous les préparatifs étaient faits, le notaire avait passé le contrat de circonstance, le matin du jour de l'union s'était levé pour la fiancée... Mais le Seigneur jaloux de cette âme, daigna lui porter un coup de sa puissante grâce.

Elle commençait à s'habiller et mettait sa chaussure quand un rayon de lumière céleste lui découvrit tout-à-coup, d'un côté, le néant des choses humaines, de l'autre, les avantages de la vie religieuse. Docile à cette voix intérieure, elle déclare sans hésiter qu'elle rompt son engagement pour entrer en communauté... et, malgré les nombreux obstacles qui lui sont suscités, elle exécute généreusement sa résolution au mois de novembre 1764. La supérieure de la Communauté était alors Sœur Saint-Hippolyte (de l'Angloiserie), et la maîtresse des novices, Sœur Saint-Simon (Auger). Sœur Saint-André terminait son noviciat quand eut lieu le grand incendie.

Sa première mission fut Lachine; en 1774, elle alla à St-François du Sud et y demeura jusqu'à 1784; elle fut alors élue dépositaire de la Communauté et des missions; en 1786, elle fut nommée dépositaire et 2e conseillère; en 1790, dépositaire des missions seulement; en 1791, infirmière et 2e dépositaire. En 1792, elle alla à Laprairie; et en 1793, à la Pointe-Saint-Charles. De 1796 à 1800, elle fut seconde conseillère et dépositaire de la Communauté et des missions; de 1801 à 1803, première conseillère et dépositaire; 1804, première conseillère et dépositaire des missions; de 1805 à 1814, missionnaire à Laprairie; de 1814 à 1820, maîtresse à la grande école; de 1820 à 1825, première conseillère.

Sœur Saint-André était une personne très instruite, surtout dans les connaissances religieuses qu'elle communiquait avec un succès remarquable. Celles qui fréquentaient sa classe, surpassaient ordinairement en capacité les élèves des autres écoles.

Quand elle fut supérieure à Laprairie, Monsieur Boucher, curé de cette paroisse, éprouvait une véritable jouissance à s'entretenir avec elle de sciences, d'affaires, et de matières théologiques. Son extérieur grave et imposant portait d'abord à la gêne, mais dès qu'on lui avait parlé quelques instants, on découvrait la bonté de son cœur et la gêne faisait place à la confiance. Elle s'acquitta de l'office de dépositaire, si difficile, au contentement général de la

Communauté, se montrant toujours disposée à donner aux autres et se priver elle-même, ne reculant jamais devant l'ouvrage et sachant faire face à toutes les difficultés.

Sœur Saint-André fut conseillère jusqu'à sa mort. Avant de couronner sa riche carrière, il plut à Notre-Seigneur de la faire passer par le creuset de la souffrance : sa dernière maladie fut courte mais des plus douloureuses. Pendant ses derniers jours, elle ne cessait de demander qu'on priât pour elle afin que Dieu lui accordât la patience dont elle avait besoin pour supporter son mal. Dès que les Sœurs réunies autour de son lit, cessaient leurs prières, la mourante criait avec force : Priez ! priez ! priez ! Munie des sacrements de la sainte Eglise, elle expira après une terrible agonie, le 3 novembre 1825, âgée de 85 ans, dont 61 de religion. Son service fut chanté le 5, par M. Sauvage de Châtillonnet.

*231e décès* : SŒUR RENÉE-FRANÇOISE DE  
LA BRUÈRE, dite Saint-François-Xavier.

Le bisaïeul de Sœur Saint-François-Xavier était Pierre Boucher, premier seigneur de Boucherville, marié en 1652, à Jeanne Crevier, tante de nos deux Sœurs Sainte-Hélène, de Bellerive. Son grand-père était Pierre Boucher, marié à Charlotte Denis, sœur de notre Sœur Marie Denis, père de nos deux Sœurs Sainte-Monique, de Boucherville. Son père, René, sieur de la Bruère, fut baptisé à Boucherville, le 17

mai 1699; le 8 novembre 1737, il épousa Mlle Louise-Renée, fille de François-Antoine Pécody, seigneur de Contrecœur et de Jeanne Saint-Ours. De cette alliance naquirent, outre notre Sœur en 1742:

Pierre-René, le continuateur de la lignée, qui se maria en 1764, à Mlle Charlotte Boucher de la Perrière, veuve du Capitaine François Vassal de Monviel, tué au siège de Québec en 1760;

Joseph-Louis, sieur de Montarville, qui épousa une demoiselle de Contrecœur;

Charlotte, Mme Pierre Legras de Pierreville;  
Pierre-Charles, connu sous le nom de Chevalier de la Bruère, marié à Mlle Josèphe de la Broquerie;

François, connu sous le nom de Fiedmont de la Bruère, qui maria 1<sup>o</sup> Mlle Richardville, 2<sup>o</sup> Mlle Thérèse de Montizambert;

Marie-Louise-Françoise, dame François Le Mercier, commandant de l'artillerie au Canada, sous-lieutenant de Montcalm.

Angélique, dame Nicolas d'Ailleboust de Manteht... et plusieurs autres.

D'après nos archives, Sœur de la Bruère née à Boucherville, le 12 janvier 1742, a été baptisée le 13, sous le nom de Renée-Françoise, conformément à l'acte du baptême signé le 13 janvier 1742. Dans les registres subséquents, son nom est toujours inscrit Renette ou Renée.

Nous ne connaissons pas d'autre détail de l'enfance de Françoise-Renée de la Bruère que le trait suivant : Ayant été en nourrice chez une femme du voisinage, elle faillit être victime de l'impatience d'une fille qui, ne pouvant supporter ses cris, la jeta dans la cheminée, entre le mur et une bûche qui se trouvait là. Par providence, un homme entra dans cette maison pour allumer sa pipe; entendant des gémissements autour du foyer, il regarda en arrière de la bûche, aperçut l'enfant qu'il reconnut être à Madame de la Bruère, et se hâta de la porter chez elle.

D'après nos archives, Sœur de la Bruère est entrée au noviciat en 1756, l'année même où sa sœur Louise-Françoise, épousait M. François Le Mercier. Marie-Françoise était alors dans la quinzième année de son âge, et sa profession daterait de 1758 plutôt que de 1759. La maîtresse des novices était alors Sœur Sainte-Véronique (Thibierge) et la supérieure Sœur Saint-Simon (Auger).

A son sujet, M. de Montarville Boucher de la Bruère, archiviste actuel de la ville de Montréal (1941), a bien voulu nous communiquer, avec quelques autres renseignements ci-inclus, la note suivante : « Je lis ce qui suit dans un vieux cahier-mémoire écrit de la main de mon père :

« 1758 — Le 28 octobre, nostre fille énée, âgée de dix-sept ans, a fait profession chez les sœurs de la Congrégation. J'ai payé son dotte comtant.

« Le 13 octobre 1763, j'ay donné aux sœurs

de la Congrégation deux cent quarante-deux livres, sept sols, six deniers, pour parfait payment tant de la dotte que pour le trousseau de ma fille, Renette, qui est dans cette communauté sous le nom de Saint-François-Xavier, dont ils m'ont donné un reçu ce jourd'hui, signé de la Sœur Saint-Hippolyte, supérieure pour le présent dans cette communauté. »

Cependant, une autre note nous dit: « Sa profession, en 1759, coïncidait avec le siège de Québec où se signala son frère, Pierre-René Boucher de la Bruère.

Autre note:

Archives de la Marine à Paris.

Document intitulé « Liste des officiers des différents corps de troupes servant en Canada, faits prisonniers, et passés en France après la prise de Québec, en 1759. »

(Joint à la lettre de M. de Vaudreuil, du 1er juillet 1760).

LA BRUÈRE, enseigne en pied de la Compagnie d'artillerie de Jacan Fiedmont. Une note dit ce qui suit à son sujet:

« Il avait été proposé l'année dernière pour ce grade. Il a fait les fonctions de la majorité de l'artillerie. Il a eu, au siège de Québec, son chapeau coupé sur la tête par un boulet de 33, à l'action du 13 septembre 1759, bataille des plaines d'Abraham; il a reçu une blessure à la jambe, ce qui ne l'a pas empêché de rentrer à

la ville la pièce de canon dont il était chargé quoique l'armée fût en fuite. Il a été au siège du fort George, à l'action du 8 juillet, au fort Bull, et au détachement d'hiver de M. Bellestre.

Les Anglais l'ont gardé comme prisonnier à l'Hôpital Général. »

Honorable M. Boucher de la Bruère  
Surintendant de l'Instruction publique,  
Québec.

Permettez que je vous offre cette petite note qui ne manquera pas de vous intéresser, si vous n'en avez pas déjà pris connaissance.

Votre bien dévoué,

(Signé) Philias Gagnon, Archives,  
2, rue Cook, Québec.

24 janvier 1901.

Lors de l'incendie (1768), Sœur Saint-François-Xavier était au 48<sup>e</sup> rang, elle était âgée de 26 ans dont 12 de religion; elle remplissait l'office de pharmacienne. Cette bonne Sœur voyant la maison en feu, ferma la porte de son appartement et, dans son transport, mit la clef dans sa poche et se hâta de sortir. Les personnes venues au secours pour sauver les effets, voyant cette porte fermée, supposèrent qu'il n'y avait là rien d'important... et tous les instruments, l'argenterie, des caisses remplies de remèdes qui venaient d'arriver de France et qui n'avaient pas été déballées, tout devint la proie des flammes.

En 1768, Sœur Saint-François-Xavier fut nommée missionnaire à Lachine; et en 1773, maîtresse des pensionnaires à la maison mère. C'est cette année, 12 avril, que décéda son père; il fut inhumé dans la chapelle de la Congrégation des hommes, à Boucherville. En 1774, elle alla à la Pointe-aux-Trembles de Québec; en 1776, à la Basse-Ville; en 1781, elle fut nommée maîtresse au pensionnat de Montréal; en 1782, missionnaire à la Sainte-Famille jusqu'à 1787.

Après une année de repos à la Communauté, durant laquelle elle dirigea le chant au chœur, on l'envoya à Boucherville; sa tante, de Boucherville, Sainte-Monique, venait de mourir à notre infirmerie, âgée de 85 ans. En 1800, Sœur Saint-François-Xavier ayant été élue première conseillère, fut nommée portière et maîtresse des approbanistes; de 1801 à 1806, elle fut missionnaire à la Pointe-Claire; de 1806 à 1814, première conseillère et dépositaire des missions.

C'est pendant qu'elle remplissait cet emploi qu'eut lieu la guerre de 1812, durant laquelle son frère, René de la Bruère, à la tête du deuxième bataillon de la milice canadienne, dont il était major, mérita d'être décoré, plus tard, de la médaille de Châteauguay, par la reine Victoria, et qu'il put transmettre à sa famille, comme un souvenir précieux, les deux drapeaux donnés à son bataillon par la princesse Charlotte, depuis reine des Belges.

En 1814, Sœur Saint-François-Xavier fut déchargée de la procure des missions et laissée

première conseillère; de 1815 à 1818, elle fut 2e conseillère. Tout en étant conseillère, elle était aussi maîtresse des approubanistes; et, alternativement, portière, maîtresse de la grande école ou de la petite école. Son dernier emploi fut celui de la petite école qu'elle exerça jusqu'à l'âge de 80 ans.

Partout où Sœur Saint-François-Xavier fut employée, elle se montra digne de sa sublime vocation, et ne négligea aucune occasion de thésauriser pour le ciel. Ayant, dès sa jeunesse, sacrifié de bon cœur tout ce que le monde peut offrir d'avantageux, elle poursuivit toujours son but éternel avec toute l'énergie possible. Jamais on ne vit en elle la moindre apparence de vanité, de prétention, de recherche, si déplacées dans une religieuse, et qui proviennent de petitesse d'esprit.

Fidèle imitatrice de son saint patron, elle n'eut d'autre ambition que celle de procurer la pure gloire de Dieu; elle se disait sans cesse: « Que sert à l'homme de gagner l'univers s'il perd son âme? » Les membres de sa famille et les autres personnes qui la visitaient, appartenaient à la plus haute société du pays, et ce n'était pas sans regret qu'elle quittait pour eux ses pauvres enfants de la petite école, dont elle cultivait les âmes. Une de ses nièces, Gilles Boucher de Montarville, épousa, en 1792, M. Louis-Joseph Deschambault qui, ayant suivi en France, sa tante, la marquise de Vaudreuil,

était devenu officier et page de Sa Majesté Louis XVI.

Aux approches de la révolution, M. Deschambault était revenu en Canada et avait fait son entrée dans le régiment anglais avec le costume d'officier français; en 1791, étant lieutenant colonel, il commanda un bataillon à Longueuil en même temps que le prince Edouard, père de notre gracieuse souveraine Victoria; en 1800, il fut aide-de-camp du gouverneur Milnes et, en 1812, nommé « Quartier Maître général de la Milice ». C'est alors qu'en compagnie de Sir George Prévost, il fit visite à notre Communauté. C'était un événement extraordinaire pour plusieurs, que la visite de ces deux personnages; pour ma Sœur Saint-François-Xavier, c'en était un tout ordinaire. On l'envoya chercher à l'école et elle se rendit immédiatement; après avoir fait son entrée modestement gracieuse, elle prit naturellement place entre le gouverneur général et le colonel. Or, pendant la conversation, il lui arriva que, voulant prendre son mouchoir dans sa poche, elle en tira un vieux linge; sans se déconcerter, elle dit en souriant: « J'étais à faire mon ménage et, accidentellement, j'ai mis ce linge dans ma poche ». Le colonel admira cette belle simplicité chrétienne et cette hauteur d'esprit qui avait élevé sa tante au-dessus de toutes les vanités d'ici-bas, et lui avait fait acquérir, sous son pauvre habit, une noblesse bien supérieure à celle de sa naissance.

Sœur Saint-François-Xavier, noble d'esprit, l'était aussi de cœur; poussant l'abnégation jusqu'à l'héroïsme, elle se montrait grande et magnanime à l'égard d'autrui . . . et, bien qu'elle portât continuellement sur elle les livrées de la pauvreté de Notre-Seigneur, on ne vit jamais en elle l'ombre de la mesquinerie. Après la suppression des rentes de France, que suivit de près le grand incendie, la Communauté se trouva dans une telle détresse qu'elle permit à ses sujets de recevoir certains présents de leur famille. Sœur Saint-François-Xavier usa de cette permission pour les autres et non pour elle-même . . . tout ce qu'on lui envoyait était mis en commun. Elle obtint de garder des raisins confits dans sa classe, pour les distribuer à ses petites filles, quand elles faisaient bien leur devoir.

Sur ses vieux jours, comme on lui demandait de raconter des traits de sa jeunesse, elle avait soin de taire ce qui eût pu lui être avantageux pour ne citer que ce qui était de nature à l'humilier. Entre autres faits, elle a rapporté celui-ci: étant novice et bien jeune de caractère, elle avait reçu une bouteille de sirop et l'avait déposée dans une armoire en attendant qu'elle pût voir sa maîtresse . . . cependant, il lui prit envie de le goûter et elle céda à son désir. Dès que sa maîtresse fut arrivée, elle lui présenta sa bouteille et celle-ci lui demanda si elle en avait goûté . . . la pauvre novice balbutiait une réponse évasive, n'osant avouer sa faiblesse, quand une goutte de sirop aperçue au bas de

sa cornette, la trahit tout-à-coup et la couvrit d'une confusion salutaire, qui la tint en garde toute sa vie, contre le déguisement.

Enfin, Notre-Seigneur voulut couronner une vie si belle et si riche en mérites. Cette chère Sœur, âgée de 80 ans, fut atteinte d'une fluxion de poitrine qui, en peu de jours, la réduisit à l'extrémité.

M. Roux, confesseur et supérieur de la Congrégation, lui administra les derniers sacrements. Ce fut le 27 mars 1826, qu'elle rendit son âme à son Créateur, dans la soixante-neuvième année de sa vie religieuse.

Son service fut chanté le 29, par Monsieur Sauvage de Châtillonnet.

*232e décès: SŒUR THÉRÈSE BOIVIN,*  
dite Saint-Gilbert.

Sœur Boivin, baptisée à Saint-Vincent-de-Paul, île Jésus, le 19 novembre 1747, était fille de M. Joseph-Pascal Boivin et de dame Thérèse Lalande, dit Mauger. Entrée au noviciat en 1769, elle reçut le saint habit en 1770, sous le nom de Saint-Gilbert, porté précédemment par Marguerite Lalande, probablement parente de sa mère.

En 1774, elle fut envoyée missionnaire à la Basse-Ville de Québec; en 1779, à Lachine; en 1783, à Boucherville; en 1784, à la Pointe-aux-Trembles, Montréal; 1790, dépositaire de la

Communauté et directrice du chant, au chœur; 1792, 2e conseillère, dépositaire de la Communauté et des missions; 1796, maîtresse au pensionnat de la maison mère; 1797, missionnaire à la Pointe-Claire; 1799, à Boucherville; 1801, à Saint-Denis; 1809, à Boucherville; 1814, à Saint-Laurent. Dans toutes ces missions, Sœur Saint-Gilbert se dévoua avec beaucoup de zèle à l'instruction des enfants, et fut de grande édification pour toutes ses Sœurs. Dans la dernière, elle reçut un si grand coup du départ de Sœur Sainte-Rose, que ses facultés intellectuelles en furent sensiblement affaiblies...

Revenue à la Communauté en 1823, elle croyait toujours avoir manqué à ses obligations, et s'accusait à la supérieure d'infractions dont elle n'était pas coupable. Un matin, par exemple, dans un temps où elle était retenue au lit, elle lui dit qu'elle était sortie pendant la nuit, sans permission, pour aller visiter un de ses neveux qui demeurait dans la ville.

Ma Sœur de la Croix eut beaucoup de peine à la tranquilliser, et à la convaincre que cette sortie n'avait pu avoir lieu, attendu qu'elle était dans un état à ne pouvoir se lever seule. Sa dernière maladie fut longue et douloureuse... Munie des sacrements, elle quitta cette terre d'exil, le 22 juin 1826, âgée de 77 ans, 7 mois, dont 56 ans, 10 mois de religion.

*233e décès*: SŒUR MARIE-CHARLOTTE  
ALINAUD (Alinot ou Alinotte),  
dite Saint-Etienne.

Sœur Saint-Etienne, née le 16 février 1757, était fille de M. Antoine Alinot et de dame Agathe Dubreuil, de l'île Jésus. Entrée au noviciat en 1778, âgée de 21 ans, elle fit profession le 6 juin 1780.

En 1782, elle fut envoyée missionnaire à la Basse-Ville de Québec; en 1787, à St-François; 1794, Laprairie; 1795, St-François; 1796, Basse-Ville; 1797, Ste-Famille; 1798, Pointe-aux-Trembles de Québec; 1802, Ste-Famille; 1805, St-Laurent; 1806, lingère à la Communauté; 1807, maîtresse des ouvrages; 1808, grande école; 1809, infirmière; 1810, réfectorière; de 1811 à 1816, excitatrice.

C'était une personne remplie d'énergie, et bonne missionnaire... Malheureusement, une maladie d'esprit la tint plusieurs années à la maison mère, dans un état très pénible pour elle et pour ses Sœurs; comme elle était d'une forte constitution, elle devint très difficile à soigner surtout dans sa dernière maladie. Cependant, Notre-Seigneur lui accorda la grâce de recouvrer parfaitement l'usage de ses facultés, quelques jours avant sa mort; elle reçut les derniers sacrements avec une parfaite liberté d'esprit et mourut dans des sentiments religieux qui consolèrent toute la Communauté, le 20

octobre 1826, âgée de 70 ans; elle en comptait 48 de religion.

*23<sup>4e</sup> décès:* SŒUR FRANÇOISE COMPAIN,  
dite Saint-Benoît.

Françoise Compain, née à Montréal en 1750, de M. Pierre Compain-L'Espérance et de dame Françoise Vacher, était sœur de Marie-Louise Compain, dite Saint-Augustin, 14<sup>e</sup> supérieure de l'Institut.

Entrée au noviciat en 1769, elle fit profession en 1771... et, en 1773, elle fut nommée seconde pharmacienne, sous Sœur Saint-Ambroise. De 1774 à 1787, elle remplit la fonction de première pharmacienne; 1809 à 1815, infirmière; 1815 à 1819, portière; 1819-1821, infirmière; 1821-1839, portière.

Cette chère Sœur avait un cœur compatissant qui lui inspirait un dévouement sans bornes pour les malades; non contente de les assister le jour, elle voulait encore coucher à l'infirmerie, afin d'être plus à portée de les secourir. S'entendant très bien à la pharmacie, elle avait de plus l'heureux don de traiter toutes ses Sœurs avec beaucoup de cordialité. De 1820 à 1826, conjointement avec ses autres emplois, elle fut conseillère et, les dernières années de sa vie, 1<sup>ère</sup> conseillère.

Agée de 76 ans, elle fit une chute qui hâta sa mort, et elle décéda le 19 août 1827, à 76 ans dont 58 de religion.

## CHAPITRE II

---

### SŒUR MARIE-CATHERINE HUOT, DITE SAINTE-MADELEINE,

17<sup>e</sup> Supérieure de l'Institut  
1828-1840

---

#### Notice biographique

---

« Honorez toutes sortes de personnes,  
aimez vos frères, craignez Dieu. »

(1<sup>ère</sup> Ep. de S. Pierre, II, 17)

Marie-Catherine Huot naquit à l'Ange-Gardien, le 30 avril 1791, de Jacques Huot, cultivateur, et de Catherine Plante. Elle fut baptisée le même jour dans l'église de Château-Richer, où se trouvait, cette semaine-là, le curé chargé de la desserte des deux paroisses... Ce curé était M. Pierre-René Hubert, frère de l'évêque de ce nom qui occupa le siège de Québec. Plus tard, Mère Sainte-Madeleine faisait remarquer la circonstance de son baptême à Château-Richer comme un heureux présage de sa vocation, l'église de cette paroisse ayant pour titulaire la Visitation de la très sainte Vierge.

Des cinq enfants qu'eurent Monsieur et Madame Huot, Marie-Catherine était la quatrième.

Voici le témoignage qu'a rendu de sa mère M. Louis-Joseph Huot, curé de Saint-Paul-l'Ermité, qui, en sa qualité de parent, eut autrefois des rapports intimes avec la famille. « Je n'ai jamais été surpris des vertus rares et aimables qui distinguaient la Sœur Sainte-Madeleine ayant l'avantage de connaître sa mère, vrai type de la femme chrétienne; car, je le crois sincèrement, elle ne connaissait d'autre jouissance que celle d'aimer Dieu et de Le servir. Jamais je n'oublierai les douces vacances de collège passées dans cette maison nommée à juste titre patriarcale, car tout y respirait grandeur, simplicité, apanage de nos anciennes familles terriennes du Canada français. Aussi ne parlait-on jamais de la mère Jacques qu'avec un profond respect et en la qualifiant de vénérable. Depuis ce temps j'ai grandi, réfléchi, j'ai pu mieux apprécier les choses; et, je l'avouerai dans toute la sincérité de mon âme, j'ai rarement vu autant de vertus réunies dans une famille. Il n'est donc pas étonnant que l'enfant, qui avait sucé avec le lait la piété et l'amour de Dieu, soit devenue plus tard un modèle pour la Communauté qui, après l'avoir respectée comme une mère, la vénère aujourd'hui comme une sainte. »

Ce témoignage est confirmé par celui de Mère Sainte-Madeleine elle-même: « Chez-nous, dit-elle, la prière se faisait en commun tous les matins avant le déjeuner, pendant lequel, non plus qu'aux autres repas, on ne se serait pas donné la liberté de causer comme à présent. Après le dîner et le souper, nous avions une

espèce de récréation; alors, mon père nous entretenait d'une manière bien amusante. Le travail se faisait en silence; le soir, nous récitons en commun le chapelet, la prière du soir... ensuite, venait le repos. »

La petite Catherine, si bien entourée au sein de la famille, croissait en sagesse en même temps qu'elle avançait en âge; elle recevait avec avidité toutes les leçons de piété que lui donnaient ses parents, par leurs bons exemples encore plus que par leurs bonnes paroles. Le maître d'école de la paroisse lui donna les premières leçons de lecture et d'écriture. A mesure qu'elle grandissait, on découvrait en elle les plus belles qualités, tant de l'esprit que du cœur; et elle faisait la consolation de ses parents. Mais Dieu, qui voulait s'attacher cette âme, en avait caché toutes les richesses intérieures sous un extérieur assez commun; Catherine n'était pas belle. Un jour son père lui dit: « Eh! que ferons-nous de toi, ma pauvre Catherine? » — « Papa, répondit l'enfant sans se déconcerter, vous en ferez vos beaux dimanches. » La mère qui se trouvait présente à cette conversation, fut charmée de la réponse de sa fille; et, se tournant vers son époux: « Ne t'inquiète pas de notre Catherine, lui dit-elle, sache bien que de tous nos enfants, c'est elle qui fera le plus d'honneur à notre famille. » Cependant Catherine n'eut pas l'avantage d'aller au couvent avant l'âge d'environ quinze ans. Mais sa mère, qui avait été pensionnaire à la Sainte-Famille, ne cessait de lui répéter les leçons qu'elle y avait reçues, ce qui

inspirait à l'enfant une grande estime pour la Congrégation, et un grand désir d'aller elle-même au couvent. Ne sachant comment s'y prendre pour exécuter son pieux dessein, elle eut la pensée de se recommander à la charité d'un vénérable curé, M. Rimbault, qui venait de laisser la paroisse « L'Ange-Gardien » pour celle de la « Pointe-aux-Trembles » de Montréal, alors dépendante du diocèse de Québec. M. Rimbault avait occupé pendant neuf ans la cure de L'Ange-Gardien ; il s'était acquis l'estime de ses paroissiens à un tel degré que son départ fut un véritable deuil pour cette paroisse. Catherine lui écrivit en ces termes : « Pensez-vous, M. le Curé, que la Congrégation veuille recevoir une petite fille qui n'a rien, et qui ne sait pas grand'chose ? Ayez donc la charité de vous intéresser pour moi auprès des Sœurs, et, si c'est possible, d'obtenir mon admission. » Le digne curé, qui connaissait bien la famille Huot, avait eu occasion d'apprécier les belles qualités de Catherine ; il se rendit à ses vœux, et s'employa volontiers à frayer les voies de la religion à celle qui promettait tant pour l'avenir. S'étant adressé à Sœur Saint-Augustin (Compain), il donna de si bons renseignements sur sa protégée qu'il n'eut pas de peine à obtenir son entrée. « Ce bon M. Rimbault, disait-elle plus tard, que je lui suis reconnaissante ! C'est de lui que Dieu s'est servi pour amener ici ce petit « trognon de chou. » Malgré toute la joie de son cœur de voir enfin ses vœux réalisés, ce fut néanmoins un dur sacrifice pour la jeune Catherine de se

séparer de sa chère mère; il lui en coûta de dire adieu à la maison paternelle... Mais, docile à la voix de Dieu, elle s'achemina vers la Sainte-Famille, où elle fut pensionnaire six mois, puis vers Montréal, où son « Veni Creator » fut chanté, le 11 mai 1807. Agée de seize ans, pleine de santé et de forces, Catherine franchit le seuil de la religion, bien déterminée d'accomplir fidèlement tous les devoirs. La maîtresse des novices était Sœur de la Nativité (Desrousse), qui exerça cette charge de 1802 à 1808. Sœur Huot fut, au noviciat, ce qu'elle avait toujours été, simple, modeste, irrépréhensible, ne faisant rien d'extraordinaire ni de singulier, se montrant humble et bonne avec toutes ses compagnes. Un an après son entrée, jour pour jour, elle reçut le saint habit des mains de M. Roux, et le nom de Sainte-Madeleine. Peu de temps après, elle fut employée à Saint-Laurent pour aider les Sœurs de cette maison; et quand elle revint, il était temps que la Communauté se prononçât au sujet de sa profession. Sa conduite exemplaire, ses belles qualités, son caractère bon et toujours égal, lui concilièrent aisément tous les suffrages; et ce fut une satisfaction pour les conseillères de contribuer à donner à l'Institut un sujet qui donnait de si grandes espérances. Cependant, la fervente novice toute décidée qu'elle était et, malgré son grand désir de persévérer, tremblait devant les engagements si graves et si sérieux des vœux de religion; craignant de n'être pas bien disposée, vu sa longue absence du noviciat, elle de-

manda à la supérieure trois mois d'attente et de préparation, espérant bien qu'on lui permettrait de passer ce temps au noviciat. Mais Dieu, qui voulait former cette âme généreuse à une vertu ferme et solide, et la rendre capable de consoler plus tard les Sœurs qu'elle devait gouverner si longtemps, lui ménagea à cette occasion deux rudes épreuves. On lui accorda ce qu'elle demandait; mais au lieu de la laisser au noviciat selon ses désirs, on la renvoya en mission. De plus, la supérieure lui dit: « Ma Sœur, vous avez demandé trois mois, vous en aurez six. » Ainsi, d'un mot, on renversa tous ses calculs, et on mortifia ses désirs les plus ardents. Enfin, les jours d'épreuve touchèrent à leur terme; la jeune novice fut rappelée au noviciat, et notre Seigneur mit le comble à son bonheur en lui permettant de se lier à Lui par les vœux de la profession religieuse, qu'elle prononça le 28 septembre 1809, à l'âge de dix-huit ans. Nous possédons, écrits de sa main, quelques-uns des usages qui se pratiquaient dans la Communauté lorsqu'elle y entra.

Après le « Veni Creator », le confesseur, la supérieure et la maîtresse, conduisaient au noviciat la nouvelle postulante; le confesseur lui adressait une courte exhortation, puis la maîtresse lui donnait un Ange Gardien. On lui laissait quelques jours de liberté pour s'accoutumer à la maison; et ensuite, elle suivait en tout la vie commune. On l'employait indistinctement à tous les offices, à la cuisine, à traire les vaches, pendant un mois ou six

semaines, sans aucune considération des personnes. Le soin de la sacristie appartenait au noviciat, la maîtresse était première sacristine; et dans ce temps-là, il y avait beaucoup d'ouvrage pour entretenir l'église. Comme le catéchisme des enfants se faisait là, il fallait recommencer le ménage tous les lundis, et mettre les banes en pile pour ne pas embarrasser la chapelle; ce ménage se faisait par les novices qui n'étaient pas aux écoles.

Au réfectoire... on ne connaissait pas ce que c'était que de prendre du thé; quant au café, il n'y avait que les malades, les infirmes et les anciennes qui en prenaient. Ce café se préparait à la procure; celles qui étaient obligées d'en faire usage allaient le chercher là; l'infirmière en prenait pour les malades. Il y avait dans la cheminée de l'infirmerie une petite marmite dans laquelle on mettait de la braise; elle était recouverte d'une grille, et c'est là-dessus qu'on mettait chauffer, pendant la messe, le café des malades. La dépositaire donnait au noviciat une certaine quantité de café pour les novices qui allaient à l'infirmerie dans le cours de l'année; c'était la *Charitable* qui était chargée de le préparer. Elle en mettait dans autant de petits gobelets de fer-blanc qu'elle avait de malades, et les portait le soir à la dépensière pour qu'elle y ajoutât du lait; puis, le lendemain, après l'avoir fait chauffer, elle le portait à ses malades. C'était aussi la *Charitable* qui serrait, dans un petit coffre, le sucre que les novices

avaient la permission de recevoir de leurs parents, et elle le hachait au besoin.

Précédemment, les novices et le plus grand nombre des Sœurs n'avaient que du pain sec et de l'eau pour le déjeuner; comme, en hiver, on ne chauffait pas le poêle du réfectoire le matin, le pain se portait le soir au noviciat pour le lendemain. Celles qui, parmi les Sœurs de Communauté, ne pouvaient, par faiblesse ou autres raisons, prendre seulement du pain et de l'eau froide, avaient la permission de se préparer un breuvage chaud fait de mie de pain et d'orge grillé; quelques-unes *ébouillantaient* le tout avec l'eau du marc de café, qui avait déjà bouilli deux fois, il y en avait assez pour cela, car, dans ce temps, c'était la Communauté qui faisait le café du Séminaire.

Par la suite, les novices eurent pour le déjeuner le reste du souper de la veille et, comme quelquefois il n'y en avait pas en assez grande quantité, on l'augmentait à la cuisine en y ajoutant de l'eau; ce qui, bien souvent, rendait ces fricassées désagréables au goût. Dans l'été, on y ajoutait du lait; mais en hiver, il n'y avait que de l'eau. Les Sœurs de la Communauté qui n'avaient pas de breuvage chaud, prenaient aussi ce déjeuner-là. Quant aux autres, elles rompaient leur pain dans le café donné, ou qu'elles s'étaient préparé; et on ne leur donnait autre chose que le jeudi et le dimanche, c'étaient des morceaux de lard restés des portions du dîner des jours précédents. Le midi et le soir,

les portions, préparées dans des saucières par la dépendière, se passaient sur des planches par celle qui faisait le service.

Il était défendu se s'entretenir de la nourriture, de manifester ses goûts, ou de dire : ceci est mal apprêté... cela est bien... on s'observait soigneusement sur ce point; et on n'en parlait qu'à la supérieure, ou à la maîtresse des novices, en cas de nécessité. La consigne sur ce point était très rigoureuse et celle qui y aurait manqué aurait été sévèrement reprise. Chacune, quelque fût son âge, son rang, la manière dont elle avait été élevée, comprenant la nécessité de se former à la mortification chrétienne et religieuse, savait faire généreusement le sacrifice de toutes ses répugnances et surmonter tous ses dégoûts pour marcher courageusement sur les traces de nos premières Mères.

Après son noviciat, Sœur Sainte-Madeleine fut envoyée à St-Denis, février 1812. Remplaçant Sœur Saint-Paul (Lussier), elle avait pour directrice Sœur Sainte-Cécile (Morneau), qui la traita avec beaucoup de bonté et d'affection. Cependant, le courage et la patience de la jeune professe furent mis à une rude épreuve; sans qu'elle connût la cause de son mal, elle éprouva de vives douleurs à la tête pendant trois mois. Comme il n'y avait que deux Sœurs dans cette mission, et que la directrice, déjà ancienne et infirme, était obligée de veiller à l'administration extérieure de la maison, Sœur Sainte-Madeleine se trouvait seule chargée du soin des

élèves, et devait rester continuellement auprès d'elles pour remplir le devoir de la surveillance. Quoiqu'elle prît soin de cacher son mal, les élèves s'apercevaient de ses grandes souffrances en leur faisant la classe. « Mes douleurs, a-t-elle dit plus tard, étaient parfois si vives que je croyais en mourir ou en devenir folle. » Le docteur W. Nelson, consulté sur sa maladie, prononça que le cas était grave et dangereux, qu'il y avait abcès, et que le mal menaçait de s'étendre jusqu'au cerveau... » Mais le bon Dieu lui vint en aide : un jour qu'elle éprouvait les douleurs les plus aiguës, l'abcès s'ouvrit de lui-même, avec un tel bruit, qu'il lui sembla avoir reçu dans la tête la décharge d'une arme à feu. Le médecin, qui fut mandé immédiatement, voyant l'écoulement considérable de matière et de sang qui s'effectuait par les oreilles, témoigna sa satisfaction et déclara que la malade était sauvée, mais qu'elle avait été à deux doigts de la mort. Sœur Sainte-Madeleine fut remplacée à St-Denis par Sœur Sainte-Claire ; et, au mois de février 1814, comme elle était parfaitement rétablie, on l'envoya à la Basse-Ville de Québec, où elle travailla avec son dévouement ordinaire, jusqu'au mois de juillet 1815. A cette époque, elle fut nommée à la mission de la Rivière-Ouelle. Dans tous ces établissements, elle s'appliqua à former le cœur de ses élèves en leur inspirant le goût de la piété, la pratique des vertus solides, l'amour d'une vie humble et modeste. Elle évitait les punitions, principalement celles qui n'ont pour effet que d'aigrir les

enfants sans les corriger, et cherchait à gagner ses élèves par une douce piété, les envoyant dire un « Ave Maria » devant l'image de la très sainte Vierge quand elles avaient commis quelque faute.

En 1820, sa santé se trouvait un peu affaiblie ; on crut devoir lui donner une occupation moins fatigante ; elle fut rappelée à la maison mère et employée à la couture pour la sacristie de la paroisse... Le 28 juin 1822, âgée de 31 ans, elle fut élue maîtresse des novices, remplaçant Sœur de la Croix (Baudry) qu'on venait de choisir pour supérieure, Sœur Madeleine Desroussels, dite la Nativité, étant décédée en charge le 12 avril précédent (Voir le détail des vertus que Mère Sainte-Madeleine pratiqua dans son emploi de maîtresse des novices, dans sa vie publiée en 1876).

Les élections de 1828, présidées par M. Roque, vicaire général, assisté de MM. Sauvage de Châtillonnet et Dufresne, donnèrent le résultat suivant :

Sœur Sainte-Madeleine (Huot) supérieure.

Sœur Saint-Hippolyte (Labrecque) assistante.

Sœur Saint-Herman (Gravel) maîtresse des novices.

Sœur de la Croix (Baudry) 1ère conseillère.

Sœur Saint-Stanislas (Garneau) 2e conseillère.

Sœur Saint-Philippe (Guérard) dépositaire.

**Annales de l'Institut pendant la supériorité  
de Sœur Catherine Huot,  
dite Sainte-Madeleine**

**1828-1840**

Août 1828  
Retour de  
M. Roux.  
Sa  
réception.

Le règne de Mère Sainte-Madeleine fut inauguré par un événement heureux : le retour de M. Roux, supérieur de Ville-Marie, parti pour l'Europe deux ans auparavant. Voici comment la plume de l'époque s'exprime à ce sujet : « Si l'année 1826 avait été pour Montréal et pour notre chère Communauté, une année d'épreuves, les premiers jours du mois d'août, nous eûmes la satisfaction de fêter ce retour tant désiré. Du port, où les écoliers du Petit Séminaire et un nombre considérable de citoyens étaient allés le recevoir (il y en eut même qui allèrent jusqu'à St-Jean), le respectable supérieur fut conduit en triomphe à l'église paroissiale, qui n'était pas encore terminée; et, tandis que les cloches de la ville annonçaient aux environs la joyeuse nouvelle, un « Te Deum » d'actions de grâces fut chanté avec l'enthousiasme de la plus vive reconnaissance. M. Roux amenait de France avec lui de zélés collaborateurs : MM. Léonard, Larré, Sery, Arraud. Lorsque ce vénérable Pasteur vint nous visiter, toutes les Sœurs ainsi que les élèves du pensionnat, se rendirent jusqu'à la porte extérieure pour le recevoir... les enfants formaient deux rangées en dedans de celles des Sœurs; dès qu'il parut, elles entonnèrent avec

allégresse une cantate qu'elles continuèrent en accompagnant le bon père jusqu'à la communauté. Là, une des élèves lut une adresse qui fut suivie d'une chanson composée pour la circonstance, et dont voici les mots :

Europe, tu voulais retenir notre Père,  
Tu as apprécié ses vertus, ses talents ;  
Mais un Dieu protecteur écoutant nos prières,  
Nous rend le bon Tuteur qu'ont eu nos jeunes ans.

*Refrain :*

Vivez toujours ! vivez toujours ! vivez toujours !  
Dieu vous accorde de longs ans !  
Ce sont les vœux de vos enfants,  
Qui chantent toutes en ce beau jour  
Vivez toujours !

Ces lieux, témoins jadis des jours du premier âge  
Qu'on ne revoit jamais sans attendrissement,  
Il les a de nouveau contemplés d'un œil sage,  
Ils n'ont pu l'affaiblir même en l'intéressant.

Frères, parents, amis, connaissances précieuses,  
Combien n'en a-t-il pas rencontrés sur ses pas !  
Doux accueil, compliments et manières flatteuses,  
Partout lui présentaient les plus charmants appas.

Mais, sensible au devoir bien plus qu'à la tendresse,  
Il vient subir le poids de son gouvernement ;  
Conduire la maison, protéger la jeunesse,  
Voilà le vœu chéri de son cœur bienfaisant.

Travaux, infirmités, âge, épreuves, souffrances,  
Sollicitaient pour lui, du repos, les douceurs.  
Etre utile, souffrir jusqu'à la défaillance,  
C'est là tout son désir, l'objet de ses sueurs.

Il ne revient pas seul... charmante colonie,  
 Tu viens nous prodiguer tes soins et ton talent.  
 Il nous fera du bien même après cette vie :  
 Avoir des gens de bien, c'est un bonheur constant.

Pourrions-nous ne montrer que lâche indifférence,  
 Amis, quand le Ciel fait ici un tel présent?  
 Qu'il reçoive à jamais notre reconnaissance!  
 Loin de nous un cœur froid, manquant de sentiment.

Vivez! Père chéri! vivez longues années!  
 Que le Ciel verse sur vous ses dons précieux!  
 Il bénira par là toutes vos destinées;  
 Peut-il vous arriver quelque chose de mieux?

M. Roque,  
 supérieur  
 et  
 confesseur  
 de la Com-  
 munauté.

Les infirmités de M. Roux ne lui permettant pas de reprendre la direction de la Communauté, il se réserva pour quelque temps celle du noviciat. M. Roque fut nommé le 4 octobre 1828, supérieur et en même temps confesseur, charge qui avait été exercée en l'absence de M. Roux par M. Sauvage. Tous trois continuèrent de venir dire la messe à la Congrégation, M. Sauvage assistant M. Roux à l'autel puis disant sa propre messe.

Difficultés  
 entre  
 M. Thavenet  
 et  
 Mgr Panet,  
 concernant  
 Baltimore.

Quand Mgr Dubois fit une visite à la Communauté, le 2 juillet 1828, il déclara qu'il devait incessamment retourner chez lui pour y rencontrer M. Roux; celui-ci demeura un mois au séminaire de Baltimore, ayant quelques affaires à régler. Il était question, entre autres, d'une difficulté entre Monsieur le supérieur de Baltimore appuyé de Mgr Panet, et de M. Thavenet, procureur des communautés de Montréal. Celui-

ci avait avancé au séminaire de Baltimore sur les fonds des communautés, une somme devant porter rente annuelle; de l'avis de Mgr Panet, les communautés firent remise de cette rente au séminaire de Baltimore, sans le consentement de M. Thavenet qui plaïda sa cause comme suit :

Aux communautés de Montréal.

Paris, Séminaire Saint-Sulpice,

24 juillet 1828.

Mes très chères Sœurs,

« Je vous envoie la copie d'une lettre que j'ai écrite à Mgr l'évêque de Québec au sujet des déclarations que vous a fait faire M. Deluol. Je pense, mes très chères Sœurs, qu'effrayées par la décision de Mgr l'évêque de Québec, vous avez cru qu'aveuglé par mon zèle pour vos intérêts, je voulais faire payer à M. Texier un intérêt usuraire; et que c'est pour cela que vous lui avez fait remise d'une somme très considérable qui appartient réellement à vos pauvres, et dont vous les frustrez pour enrichir un séminaire qui est, à la vérité, gêné, mais qui est extrêmement riche. C'est pour moi une grande peine de voir que vous donnez si facilement ce bien des pauvres que j'ai eu tant de peine à retirer, et sur lequel je ne prends qu'avec répugnance de quoi payer une voiture quand je ne puis aller à pied. J'espère que la lettre dont je vous envoie copie vous détrompera sur mon compte, et que vous reconnaîtrez que la rente

que j'ai exigée de M. Texier n'est pas une usure palliée, mais une dette légitime, et qui devait lui paraître sacrée, à raison des pauvres qui en sont l'objet.

A Monseigneur Panet, évêque de Québec.

Monseigneur,

Je reçois des communautés de Montréal des déclarations dans lesquelles elles s'autorisent de la décision de Votre Grandeur pour donner au séminaire de Baltimore des sommes considérables, que ne peuvent pas donner des personnes qui ne sont qu'administratrices. Comme la décision qu'elles supposent légitime est contraire à celle de tous les théologiens, j'en conclus, Monseigneur, que le cas dont il s'agit ne vous a pas été proposé tel qu'il est. En conséquence, j'ai l'honneur de vous en envoyer un exposé fidèle, auquel je joins quelques réflexions, vous priant de me les permettre.

A la fin de 1821, Mgr Maréchal me dit que M. Texier devait à M. Harent plus de 160,000 francs, dont il payait six pour cent d'intérêt; et que si, avec les fonds que j'avais touchés pour les hôpitaux du Canada, je voulais payer cette somme pour M. Texier, ce dernier verserait pour moi à Montréal une somme pareille à celle que j'aurais versée pour lui à Paris. A cette proposition de Mgr Maréchal, je répondis que je n'avais point de fonds disponibles pour payer une dette aussi considérable, que je ne pouvais la payer qu'en vendant des rentes des hôpitaux du

Canada; et que, prévoyant que M. Texier ne pourrait pas rembourser de longtemps la somme énorme que j'aurais payée pour lui, je ne me résoudrais à vendre des rentes des hôpitaux pour payer sa dette, qu'autant qu'il s'engagerait à leur payer une rente égale à celle que leur paierait le gouvernement s'ils avaient encore en rentes sur le gouvernement l'argent que M. Texier aurait à eux. Mgr Maréchal me répliqua aussitôt que rien n'était plus juste. Là-dessus je vendis 9,197 francs de rente appartenant aux hôpitaux de Montréal et de Québec; et je payai la dette de M. Texier, qui était de 169,967 francs.

Quelque temps après, M. Texier, qui ne savait pas que sa dette était payée, m'envoya, pour donner un acompte à M. Harent, une somme de 51,575 francs. Cette somme ne pouvait être employée, ni en remboursements, puisque les remboursements devaient se faire à Montréal, ni en rentes, parce que le prix des rentes avait haussé, ni être renvoyé à M. Texier sans lui causer de la perte, je la fis entrer dans le paiement de sa dette à la place d'une pareille somme que j'en retirai; et, je lui donnai part dans la rente à raison de la somme de 51,575 francs... de sorte que, pour les 51,575 francs qu'il m'avait envoyés, et que je ne lui renvoyais pas, je lui payais 2,772 francs d'intérêt à dater du 7 janvier 1823. Lorsque M. Texier eut appris par mes lettres, et de la bouche même de Mgr Maréchal, tout ce que j'avais fait pour lui, il en témoigna beaucoup de satisfaction, et fit verser

à Montréal plusieurs sommes d'argent pour mon compte. A chaque versement qu'il faisait, il m'en donnait avis; je prélevais sur chaque somme versée de quoi payer ce qui était dû de la rente, et j'imputais le reste sur ce qui était dû du principal de la rente. Au moyen de cette imputation, le principal diminuait, et la rente diminuait aussi. M. Texier faisait ses versements quand il pouvait; mais je lui payais exactement, à chaque semestre, l'intérêt de l'argent que j'avais à lui. Je lui ai envoyé plusieurs fois le relevé de mes comptes avec lui; il n'y a jamais rien trouvé à redire, et voici l'approbation qu'il m'a donnée le 13 octobre 1825:

« J'ai reçu, par M. Wheeler, vos comptes rédigés avec la plus grande précision. Je m'en rapporte entièrement à ce que vous avez fait, et j'espère qu'à la fin le tout sera réuni dans ce que nous devons aux religieuses de Montréal. » Cette approbation prouve que M. Texier ne faisait pas de difficulté de payer la rente; et on voit par un compte de juin 1828 qu'il reçoit l'intérêt de l'argent que j'ai à lui, même après que les communautés lui ont fait remise de la rente de 9,187 francs. Voilà, Monseigneur, le cas dont il s'agit entre M. Texier et moi; et je prends la liberté de demander à Votre Grandeur si c'est bien sur ce cas-là que tombe la décision qu'elle a donnée le 28 avril 1828, et dont s'autorisent les communautés de Montréal pour justifier l'étonnante générosité dont elles ont usé envers le séminaire de Baltimore, au grand

détriment des pauvres de leurs hôpitaux. Je ne le crois pas. Non, Monseigneur, je ne puis croire que Votre Grandeur ait décidé que les communautés de Montréal ne pouvaient pas recevoir cette rente, et qu'elles étaient obligées d'en faire la remise au séminaire de Baltimore, qui condamne lui-même cette décision par sa conduite, puisqu'il reçoit de moi l'intérêt de l'argent que j'ai à lui, quoique le droit qu'il y a soit bien loin d'être aussi évident que celui des hôpitaux à la rente qu'ils ont vendue pour payer sa dette.

Monseigneur,

Comme Votre Grandeur trouve fort bon que j'aie constamment défendu ses intérêts auprès de la commission anglaise, j'espère qu'Elle ne trouvera pas mauvais que je défende de même auprès d'Elle les intérêts des filles de la Congrégation. Comme je suis convaincu que la rente de 204 livres 3 s. 4 d. (faite par Mgr de la Croix de Saint-Vallier) n'a été donnée qu'en faveur des filles, et des seules filles de la Congrégation, j'entreprends de vous faire voir que, si vous suivez votre opinion, vous irez directement contre l'intention du donateur. Tout persuadé que vous êtes, Monseigneur, que la donation faite en faveur des filles de la Congrégation ne doit pas se prendre au pied de la lettre, et être restreinte aux seules écoles tenues par ces saintes filles, mais qu'elle peut s'appliquer aux écoles établies par les successeurs de l'évêque donateur. Vous ne doutez sûrement pas, Monseigneur, que l'intention du donateur ne soit

Autre  
discussion  
de  
M. Thavenet  
avec  
Mgr Panet,  
concernant  
une rente  
à la Com-  
munauté  
par Mgr de  
Saint-  
Vallier.

que ses successeurs n'appliquent cette rente qu'à des établissements de ce genre. Or, si vous suivez votre opinion, la rente que vous reconnaissez n'avoir été donnée qu'en faveur des écoles charitables établies, ou à établir, dans le diocèse, cette rente que vous reconnaissez ne pouvoir être employée qu'à l'entretien de ces écoles, cette rente dont vous savez que l'évêque ne peut pas employer à son profit un seul sou, vous allez la donner à ses héritiers, aux héritiers de Mgr Hubert, de Mgr Denaut, de Mgr Plessis! vous allez la donner à des marchands, à un avocat, à des gens qui sont bien éloignés de tenir dans votre diocèse des écoles charitables (MM. Quesnel, etc.).

Trente-quatre ans d'arrérages perdus pour les écoles de votre diocèse! O Monseigneur! quelle perte! quel tort vous leur faites! Et vous les en privez pour les donner à des gens du monde, qui les mettront dans le commerce, ou en feront peut-être mauvais usage. Ces arrérages, que le fondateur des écoles charitables n'a pas laissés à la disposition de ses successeurs, et qu'il les oblige de donner à celles des écoles qui en auront le plus besoin, dont vos prédécesseurs n'auraient pas voulu laisser un denier à leurs héritiers, vous ne craignez pas d'en laisser à leurs héritiers plus de trente-quatre ans. Ah! Monseigneur, il faut que vous soyez bien sûr de votre opinion pour abandonner ainsi aux héritiers de vos prédécesseurs une rente que le donateur vous a si expressément recommandé d'appliquer aux écoles qu'il a

établies dans son diocèse. Je ne sais pas, Monseigneur, quelle impression feront sur vous ces courtes réflexions... ma conscience me fait un devoir de vous les soumettre, avant de vous rendre mes comptes.

J'ai l'honneur d'être, etc.

Dans sa première lettre à M. Thavenet, datée du 7 août 1828, Mère Sainte-Madeleine disait : « J'ose me flatter, Monsieur, que le changement de supérieure qui s'est fait dans nos élections n'en causera point dans vos sentiments à notre égard. » Puis, elle lui rendait compte de l'arrivée de M. Roux, et de quelques affaires. M. Thavenet lui répondit le 5 octobre suivant : « Je vous plains, ma très chère Sœur, d'être supérieure ; mais je vous félicite d'être supérieure d'une aussi sainte maison. Ce que vous me dites de l'arrivée de M. Roux me fait un grand plaisir... la réception qu'on lui a faite à Montréal rappelle à tout le Séminaire de Paris les regrets qu'il a emportés avec lui, etc. »

Corres-  
pondance  
entre Mère  
Sainte-  
Madeleine  
et  
M. Thavenet.  
1828-1829

Le 22 mai 1829, après avoir reçu les lettres concernant l'affaire de Baltimore et la rente des missions, Mère Sainte-Madeleine répondit à M. Thavenet :

« Monsieur,

Nous voyons avec beaucoup de peine que la déclaration que nous avons faite à M. Deluol en 1828, dans le désir de faciliter la reddition de

comptes vous cause, au contraire, de nouveaux embarras. Nous étions bien éloignées de vouloir rien faire qui pût vous être désagréable. Après avoir obtenu la permission de Mgr de Québec, nous avons cru devoir faire gratuitement cette remise à un séminaire qui est le soutien de la religion dans un pays protestant, qui sera à l'aise lorsqu'il aura payé les dettes où il se trouve engagé par de malheureuses circonstances, mais qui est maintenant fort gêné. Nous avons cru devoir le faire par reconnaissance pour les Messieurs de Saint-Sulpice en général, à qui nous avons tant d'obligations; par reconnaissance en particulier pour les services infinis que vous nous avez rendus si gratuitement, croyant vous obliger en obligeant un séminaire de Saint-Sulpice, bien loin de vouloir combattre par là les pouvoirs que nous vous avons donnés. Nous nous estimons encore trop heureuses, après ce léger sacrifice, de recevoir tant de biens que nous regardions comme perdus, et que nous n'eussions jamais touchés sans vous. Nous vous prions, Monsieur, de ne pas oublier que nous vous avons supplié d'agréer, comme un faible témoignage de notre reconnaissance, cent louis de nos deniers. Veuillez bien encore offrir de notre part une pareille somme aux Messieurs du séminaire Saint-Sulpice où vous résidez, qui fait si généreusement le sacrifice d'un de ses membres presque entièrement occupé des affaires des communautés.»

---

Le 11 juillet, M. Thavenet écrivit à Mère Sainte-Madeleine :

« Je suis satisfait de l'explication que vous me donnez. Mais cette déclaration a retardé, et retarde encore, ma reddition de comptes. Je suis résolu à plaider plutôt que d'abandonner ainsi le bien des pauvres. J'ai écrit mes raisons à M. Roque, à qui je vous prie de les demander. J'ai payé 2000 francs pour M. Desjardins. M. Comte ne doit plus que 100,000 francs. Le docteur B... me doit 2000 francs, et ne daigne pas seulement répondre à mes lettres... il en est de même du docteur Vallée, du docteur Bruneau et autres. Enfin, Mgr Panet veut s'emparer d'une rente qui appartient à la Congrégation, et il ne répond pas aux lettres par lesquelles je lui prouve qu'il ne peut pas s'en emparer. L'Hôtel-Dieu de Montréal, le Séminaire de Québec, l'Hôpital-Général de Québec ne veulent pas m'envoyer leurs comptes tels que je les demande. Ajoutez à cela mon affaire avec M. Texier, et jugez si je puis rendre mes comptes. Priez pour moi, j'en ai plus besoin que jamais. »

Le 13 juillet, Mère Sainte-Madeleine, répondant à une lettre de M. Thavenet, disait :

« Suivant notre calcul, notre Communauté se trouve à remettre aux Messieurs de Baltimore 745 francs. Dans le temps, nous ne pensions pas leur remettre une somme aussi considérable; mais, puisque la chose s'est passée de bonne foi, nous n'avons pas voulu revenir sur notre don. M. Carrière vous remettra une copie de la déclai-

ration que nous avons envoyée aux Messieurs de Baltimore, telle que vous nous l'avez vous-même dressée. J'ai, Monseigneur, mille remerciements à vous faire pour les deux caisses de livres que nous avons reçues au commencement de juin, en très bon état (Bibles, 480; Gobinet, 480; Psautier, 240.). Elles ont été visitées à la douane; mais l'administrateur en chef, Sir James Kempt, a dispensé des droits, qui se montaient à 30 louis. M. Quiblier m'a dit, de votre part, que nous recevrons nos dentelles d'ornements dans une caisse de livres qu'il attend de jour en jour pour son collègue...

Soyez persuadé, Monsieur, que je m'en rapporte à vous avec une grande confiance. Une seule chose m'afflige... c'est que vous n'avez encore rien marqué pour vous, Monsieur, ni pour le respectable séminaire qui fait de si généreux sacrifices pour nos intérêts. De grâce, Monsieur, faites-nous le plaisir d'accepter notre offrande comme un faible gage de notre reconnaissance. Permettez-moi de vous renouveler l'assurance de mon profond respect et celui de ma Communauté pour votre vénérable supérieur, etc. »

---

7 juin 1829.  
Bénédiction  
de l'église  
Notre-Dame  
de Montréal.

L'église paroissiale actuelle, commencée en 1823, était le cinquième sanctuaire de Ville-Marie: 1° chapelle en écorce au Fort (Pointe-à-Callière) 1642; 2° chapelle au même lieu en charpente, 1643; 3° chapelle plus vaste et plus commode que les précédentes, attenant à l'Hôtel-

Dieu St-Joseph, 1654; 4° église commencée en 1672, sur la Place d'Armes, terminée en 1678; 5° le 11 juillet 1823, on ouvrit une souscription pour faire les frais de la bâtisse d'une nouvelle église paroissiale. Le 5 octobre, après les vêpres de la paroisse, on fit la procession en honneur du saint Rosaire; pendant cette procession, lorsque le clergé fut entré dans le cimetière, Mgr Panet, le coadjuteur, fit la bénédiction de la croix nouvelle placée à l'endroit où l'on devait bâtir l'église; ensuite, on acheva la procession et on chanta le salut. Alors, les processions du saint Rosaire et du saint Scapulaire se faisaient autour de l'église, en dehors. La bénédiction de la première pierre fut faite le 1er septembre 1824 par M. Roux, supérieur du Séminaire. Après cette date, tous les dimanches après vêpres, on ouvrit les portes de la place de la nouvelle église. Grâce au zèle des Messieurs de Saint-Sulpice et à la générosité des paroissiens, y compris nos Mères, pour 150 louis; les travaux furent conduits avec tant d'activité que l'église fut bénite le jour de la Pentecôte, 7 juin 1829, par M. Henry Roux, vicaire général et supérieur du Séminaire. La première messe fut dite le même jour par M. Jean Richard, p.s.s. Le 15 juillet suivant, la première grand'messe y fut chantée par Mgr Lartigue, et le premier sermon fut fait par M. J.-V. Quiblier, p.s.s. Parmi l'auditoire se trouvait Sir James Kempt, administrateur de la province du Bas-Canada, avec son état-major; toutes les associations de la ville y étaient en corps. Cette même année, à l'occa-

sion du remplacement de Mgr Maréchal par Mgr Whitfield, sacré le 25 mai 1828, il y eut un concile national tenu à Baltimore auquel assistaient M. Carrière, du Séminaire de Paris; M. Texier, grand vicaire de Baltimore; M. Deluol, du séminaire de Baltimore; M. Antoine Blave, théologien de Mgr de Boston, etc. Ce dernier qui fut, peu après, nommé évêque d'Apollonie, coadjuteur de Mgr de la Nouvelle-Orléans, écrivait le 26 janvier 1830, de Bâton-Rouge, Nouvelle-Orléans, à Monsieur Cholleton, vicaire général du diocèse de Lyon: « J'ai eu dernièrement l'occasion de visiter tous les diocèses des Etats-Unis, à l'exception d'un seul; vous l'avez déjà appris, sans doute, c'est le concile de Baltimore qui m'a procuré le plaisir de faire un voyage aussi intéressant, en compagnie de Mgr Rosati, évêque de Saint-Louis du Missouri, administrateur du diocèse de Nouvelle-Orléans depuis la démission de Mgr Dulong en 1826, jusqu'à la création de Mgr Nékère, en 1830. Le diocèse de Baltimore y est le mieux établi... Je ne vous dirai rien de celui de New-York; son infatigable évêque est actuellement en Europe pour faire une recrue de missionnaires... Le diocèse de Boston marche à grands pas vers le bien... que d'actions de grâces ne devons-nous pas au ciel de voir aujourd'hui nos sièges épiscopaux si dignement remplis!... Nos courses ne se sont pas bornées aux Etats-Unis; n'en soyez pas scandalisé, nous avons un but d'utilité, et notre temps n'a pas été perdu. Nous avons fait une excursion dans le Canada

et, vraiment, c'était pour nous un pèlerinage; nous nous y trouvions comme dans une terre sainte, tant la religion y est bien établie et pratiquée. Montréal et Québec sont deux villes très religieuses. Je ne pourrais vous exprimer le plaisir que j'ai éprouvé en voyant à Montréal M. Fay et M. Quiblier, qui est président du collège. Que de moments agréables nous avons employés à parler des amis communs que nous avons laissés dans le diocèse de Lyon! Mais nous en revenions toujours à M. Cholleton, qui était comme le centre de nos affections. M. Sauvage est bien portant. J'ai eu le plaisir d'entendre M. Fay dans la nouvelle et grandissime église de Montréal. M. Quiblier et lui sont presque seuls qui s'y fassent bien entendre.»

Le 3 décembre de la même année 1830, M. Antoine Blane, missionnaire apostolique, écrivait de la Nouvelle-Orléans à M. l'Abbé Bone, son cousin: « J'apprends que M. Quiblier vient d'être nommé supérieur de la maison de Saint-Sulpice de Montréal, Canada. Il est, je crois, à peu près le plus jeune sulpicien de la maison. » Monsieur Quiblier était, à cette époque, le plus jeune des prêtres venus de France, MM. Lefebvre et Saint-Pierre étant Canadiens. MM. Bayle, Arraud, Larré ayant été ordonnés au Canada. Le 2 juillet 1829, — trouvons-nous aux notes de l'époque — jour de notre fête patronale, M. Arraud n'étant encore que diacre, fit le sermon. Le 26 du même mois, fête de sainte Anne, ce Monsieur fut ordonné; le lendemain, 27, il vint dire sa première messe dans notre chapelle...

et la première personne qu'il confessa fut une Sœur de la Pointe-Saint-Charles, où il était allé, un jour, dire la messe.»

M. Thavenet à Mère Sainte-Madeleine.

Paris, 1er février 1830.

Corres-  
pondance  
d'Europe.  
1830-1831.

... « L'année dernière, je ne vous envoyai point de gravures de 17 pouces de haut, comme vous les aviez demandées, parce que je n'en trouvais point; j'en ai trouvé aujourd'hui, et je vous les envoie. La gravure que M. Bossange a envoyée à l'Hôtel-Dieu de Montréal m'a paru superbe; mais nous ne nous rappelons plus, ni lui ni moi, ce qu'elle représente; si je le savais, j'en ferais chercher une semblable. Il m'a bien indiqué la maison où il l'avait prise, mais je n'y ai trouvé qu'une Madone d'après Raphaël; comme elle fait l'admiration des connaisseurs, je l'ai achetée et vous l'envoie. Elle coûte trente francs; elle m'en aurait coûté soixante, si je l'avais prise dans le premier tirage. M. Sauvage a demandé deux pièces de gaze, je vous envoie de l'étamine, qui est le tissu dont on se sert à Paris pour faire les beaux et bons rabats. »

Paris, 25 mai 1830.

Mes très chères Sœurs,

M. Thavenet  
aux com-  
munautés  
de Montréal.

« Depuis plusieurs années, le Pape fait réparer à grands frais l'église Saint-Paul de Rome; il invite les fidèles à venir à son secours par leurs

libéralités. Persuadé que les communautés ne doivent pas être étrangères à cette œuvre, je me fais un devoir de leur demander si elles approuvent que je donne quelque chose en leur nom; par exemple, la cinq-centième partie de ce qui leur revient dans la liquidation, ce qui ferait deux francs par mille francs. »

26 juin 1830.

« J'ai reçu vos lettres . . . je suis très satisfaite de l'éclaircissement que vous me donnez de nouveau sur nos comptes de France . . . Nous avons reçu notre belle et superbe Madone et quatre douzaines de moyennes images. Le 16 août 1830, vos lettres me sont parvenues. Nous sommes contentes de l'idée que vous nous donnez de contribuer au rétablissement de l'église de Saint-Paul de Rome. Deux francs par mille ne forment peut-être pas une somme honnête; si cela ne montait pas à six cents francs, nous vous prions de prendre cette somme pour la bonne œuvre. »

Mère Sainte-  
Madeleine  
à M.  
Thavenet.

10 mai 1831.

« Il y a longtemps que je n'ai osé me donner l'honneur de vous écrire pour m'informer à vous-même de vos propres nouvelles . . . Cette lettre contient un projet de présent pour M. Thavenet, comme faible gage de notre reconnaissance. M. Roque ne l'a pas approuvé, dans la

Mère Sainte-  
Madeleine  
à M.  
Carrière  
du  
Séminaire  
de Paris.

certitude que cela peinerait trop ce bon Monsieur qui ne veut recevoir de récompense que de Dieu seul.» (M. Carrière avait visité Montréal en 1829.)

Rome, Couvent des Saints-Apôtres,  
1er juin 1831.

Madame la Supérieure,

Lettre de  
M. Thavenet  
à  
Mère Sainte-  
Madeleine.

« La liquidation a été terminée en décembre 1827. J'aurais pu rendre mes comptes en 1828, si je n'y avais pas trouvé des obstacles, mais j'ai été arrêté par une différence d'environ 80,000 francs qui se trouvaient en moins dans les comptes des personnes du Canada par lesquelles je faisais passer des fonds, n'ayant pas pu les amener à me rendre compte de cette somme, quoique je les aie accablées de lettres; j'ai envoyé à Londres le reste des fonds avec ordre de les faire passer à M. le Supérieur du Séminaire de Québec; et, en août 1830, je me suis déterminé à aller en Canada pour avoir raison des 80,000 francs qui manquent. Mais, comme je me préparais à partir avec plusieurs de mes confrères, une lettre de nos Messieurs de Montréal est venue m'apprendre que, depuis le 12 juillet 1830, on ne peut plus être reçu au Séminaire de Montréal sans le consentement de Mgr Panet. Ne voulant pas exposer mes confrères à un refus, je suis parti pour Rome afin d'implorer la protection du Pape; et l'esprit conciliateur de Grégoire XVI me faisait espérer

que le Séminaire de Montréal pourra, par son moyen, se réconcilier avec Mgr l'évêque de Québec. Je reste à Rome pour procurer, s'il est possible, cette réconciliation si désirable et tant souhaitée par nos Messieurs. Ne prévoyant pas quand je pourrai m'en retourner en Canada, et craignant que vous ne souffriez de mon retard, j'écris à M. le supérieur du Séminaire de Québec, que je prie de vous donner ce que vous croyez vous revenir sur les fonds que j'ai fait déposer dans ses mains... Je suis bien fâché du désagrément que je vous cause; mais je vous prie de considérer qu'il est bien juste qu'après avoir consacré tant de temps à vos affaires, j'en consacre quelque peu aux affaires de notre maison. »

Le Séminaire de Montréal en était venu à une de ces crises pénibles que Notre-Seigneur a prévues pour les siens, et qui lui faisait dire à tous dans la personne de ses premiers disciples: « On vous persécutera... et cela vous arrivera, afin que vous me serviez de témoins... car je vous donnerai des paroles et une sagesse à quoi tous vos ennemis ne pourront résister, ni rien opposer... Par votre patience, vous serez maîtres de vos âmes » (S. Luc, c. XXL).

De 1830 à 1832, le Séminaire de Montréal perdit trois des illustres exilés de 1793, lesquels, depuis cette époque, avaient fait la gloire et le bonheur de notre ville: M. Candide-Michel Le Saulnier, né à la Cour des Ausy, diocèse de Coutances, en Normandie, décédé le 5 février

Décès  
marquants.  
Deuil de  
l'Église  
et de  
l'État.

1830 à l'âge de 72 ans; curé de Notre-Dame, il avait contribué plus que tout autre à l'érection de la grande église. M. Jean-Henry-Auguste Roux, né au diocèse d'Aix, successeur de M. Brassier dans la charge de supérieur du Séminaire de Montréal, décéda le 7 avril 1831, à 71 ans. M. Anthelme Malard, né au diocèse de Belly, décéda le 23 novembre 1832, à 74 ans.

A l'occasion du changement du Souverain, Mgr Panet écrivait à ses diocésains, le 30 août 1830:

« Nous venons, nos très chers Frères, d'apprendre officiellement la confirmation de la fâcheuse nouvelle qui nous avait déjà été annoncée par les papiers publics. Notre Gracieux Souverain George IV, d'heureuse mémoire, après un règne glorieux de dix ans, a fini sa carrière mortelle . . . Mais, le Tout-Puissant, qui n'abandonne pas son peuple, nous console par l'avènement du Haut et Puissant Prince Henry, duc de Clarence, au trône de la Grande-Bretagne et de l'Irlande, sous le nom de Guillaume IV. Les caractères de bienveillance, de justice et de bonté qui, jusqu'à ce jour, ont signalé sa vie privée, comme sa vie publique, doivent nous pénétrer des sentiments de la confiance la plus respectueuse et de l'attachement le plus inviolable envers sa Majesté et nous donnent lieu d'espérer que son règne ne sera pas moins heureux ni moins glorieux, pour lui et pour tous ses sujets, que ceux de son auguste père et de l'illustre défunt dont nous avons à regretter

la perte. C'est ce que nous devons demander par nos prières à la toute-puissante Majesté Divine.»

Notre saint père le pape Pie VIII, successeur de Sa Sainteté Léon XII, en 1829, mourut dès 1830, après avoir régné vingt mois seulement. Le 10 mai 1830, Mgr Panet, écrivant à ses diocésains, leur annonçait le jubilé accordé par le Saint-Père : « Remercions Dieu, disait-il, de nous avoir donné, dans la personne de Pie VIII (Mgr Castiglioni, évêque de Frascati) un Pasteur selon son Cœur. »

Et le 2 décembre 1832, Mgr Signay, annonçant l'indulgence d'un nouveau jubilé, s'exprimait ainsi : « Notre saint père le pape Grégoire XVI a voulu signaler son avènement à la chaire de Saint-Pierre en accordant cette faveur singulière au monde catholique, en témoignage de sa tendre sollicitude pour l'immense troupeau que la divine Providence a confié à ses soins... Hâtez-vous, nos très chers Frères, d'apaiser le Seigneur. C'est surtout à vous que les châtiements de Dieu n'ont point encore ébranlés (choléra) que nous nous adressons particulièrement... »

Nous vous exhortons aussi à profiter de la faveur du jubilé, vous, âmes vertueuses, qui, durant l'affliction générale, vous êtes humiliées sous la main bienfaisante de Dieu, en reconnaissant qu'il ne nous frappait dans sa colère que pour nous rappeler à son amour. Vous servez Dieu, il est vrai, vous l'aimez, vous

craignez de l'offenser ; ce sont de saintes dispositions. Mais le Maître que vous servez, par l'affection qu'Il vous porte, désire et veut encore faire croître en vous ces heureuses dispositions : Il veut que vous fassiez de nouveaux progrès dans la vertu, que vous vous affermissiez dans la piété... « Qui justus est, justificetur adhuc ; et sanctus, sanctificetur adhuc. »

(Apocalypse, XXII, II)

Inhumation  
des Sœurs.

En 1700, après contestation entre la paroisse et les Sœurs, à qui posséderait les restes précieux de notre Fondatrice, M. Dollier de Casson avait décidé que son corps fût mis à la paroisse, et son cœur à la Congrégation... Ne voulant pas que *les filles fussent séparées de la mère*, il avait obtenu que les Sœurs eussent leur sépulture gratuite sous leur chapelle, dite de l'Enfant-Jésus ou de la très sainte Vierge. Soixante-dix ans plus tard, M. Montgolfier, cédant aux instances de la supérieure, permit que l'on exhumât le corps de notre Fondatrice et qu'on le transférât dans l'église de la Congrégation. Moins de deux ans après ce transport, toutes les bâtisses de la Communauté furent anéanties, et le sang ruissela des cendres du cœur de notre Fondatrice. C'en était fait alors de l'Institut, sans la charitable et puissante intervention du séminaire ; ce qui a fait donner à M. Montgolfier le titre de « restaurateur », ou nouveau fondateur, de la Congrégation. Après lui, M. Roux pour le spirituel et le moral, M. Thavenet pour le

matériel, redonnèrent à notre Institut toute sa vigueur ancienne et sa solidité primitive. Singulière coïncidence! les Sœurs qui, depuis 1800, étaient enterrées dans leur église, recommencèrent à avoir leur sépulture à la paroisse, immédiatement après le décès de M. Roux; comme si notre Fondatrice, entrant dans les sentiments exprimés par M. Dollier en 1700, avait obtenu du ciel que les filles ne fussent point séparées de leurs pères.

Nous avons vu que, pendant le règne de George IV, nos Mères avaient profité du recouvrement de leurs rentes pour faire un peu plus de bien et répandre d'abondantes aumônes. Nous pouvons voir maintenant que Mère Sainte-Madeleine ne le céda guère à ma Sœur de la Croix: « Le 25 septembre 1828, on décida de faire un présent de reconnaissance aux religieuses de l'Hôtel-Dieu: cartons d'autel, de 24 livres; 1829, 10 mars: 48 livres à l'association de la soupe; 3 novembre: cinq louis pour vêtir les pauvres; en 1830: une pièce d'étoffe à voiles; le 17 octobre: 120 livres pour vêtir les pauvres; le 13 novembre: 48 livres pour la chapelle du Courant Ste-Marie; le 7 décembre: 120 livres à la maison d'industrie des hommes, 20 livres de laine à la maison d'industrie des femmes, 48 livres à l'association de la soupe pour les indigents.

Dons  
généreux  
faits par  
nos Mères.

1831, 29 mars: Huit louis à Mgr de Juliopolis (Provencher) et quelques effets pour ornements d'église; 1er mai: On proposa de reconnaître la générosité du Docteur Robert Nelson qui, ayant

remplacé le Docteur Selby l'année précédente, avait fait plusieurs opérations gratis. Il fut question de doubler ses honoraires; c'est-à-dire, lui donner 600 livres tous les ans au lieu de 300 livres ce que n'approuva point M. Roque, qui ne permit de donner 600 livres que cette année; 10 mai: On proposa de renouveler à M. Thavenet l'offrande de 2400 livres. M. Roque s'y opposa, sachant que son confrère ne voulait aucune rétribution; 8 juillet: On proposa de reconnaître les peines que s'était données pour nous M. Bourret, avocat; il fut convenu de lui faire quelque présent; 4 août: On décida de donner trois louis pour assister Mme McDonald dans son établissement des filles repenties.

1832, 23 avril: Deux louis et un ornement pour une mission à Michillimakinac; 4 mai: Cent louis en aumônes pour être délivrées des accidents sur les animaux; 29 juillet: Vingt-cinq louis pour les pauvres orphelins dont les parents sont morts du choléra; 11 novembre: Huit louis pour la bâtisse de l'église des Irlandais à Québec.

1833, 13 janvier: Contribution de vingt piastres pour ériger la chapelle de Saint-Roch, dans la nouvelle église paroissiale; 21 février: Don de onze piastres à Mme McDonald, afin de l'aider à nourrir le grand nombre de femmes repenties qu'elle a retirées; 12 mai: Ma Sœur supérieure a exposé la demande de M. le supérieur du Séminaire (Quiblier). Celui-ci voudrait que la Communauté donnât vingt louis pour aider à

couvrir les frais d'un tableau pour la chapelle de l'Enfant-Jésus, à l'église de la paroisse. La Communauté y a consenti avec un peu de peine, M. Roque, notre supérieur, n'étant pas d'avis que nous fissions cette dépense; 28 juillet: 1600 livres pour notre quote-part dans l'achat d'un ostensor offert à la paroisse par les communautés de Montréal.

Effets et remèdes envoyés aux Sœurs Trappistines de Tracadie.

Il est à remarquer que, pendant que nos Mères profitaient de la vente de leurs capitaux pour distribuer d'abondantes aumônes, elles ne s'en prévalaient nullement pour se procurer le bien-être; preuve que l'esprit de notre Fondatrice régnait encore dans toute sa vigueur. Nous voyons que le seul meuble acheté par elles dans l'espace de cinq ans fut une horloge pour le noviciat, du coût de \$16.00 sans la boîte, le 24 juin 1833. Et, le 10 juin 1829, la proposition de faire mettre aux croisées du pensionnat des carreaux de toile à mi-châssis pour se garder du soleil, fut rejetée par le conseil, dont les membres étaient, outre Mère Sainte-Madeleine, Sœur Saint-Hippolyte, Sœur Saint-Herman, Sœur de la Croix, Sœur Saint-Stanislas.

Jusqu'à 1833, notre Congrégation ne possédait de classes à Montréal que celles de la maison mère, comprenant pensionnat et demi-pensionnat, grande école et petite école. Cependant, les quartiers St-Laurent et Ste-Marie (Faubourg Québec) avaient pris beaucoup d'exten-

1833  
Ouverture  
des classes  
dans les  
faubourgs  
Québec et  
St-Laurent.

sion depuis 1804, et la population s'y était accrue considérablement. Le Séminaire Saint-Sulpice résolut d'y ouvrir des écoles gratuites; et M. Quiblier pria nos Mères de se charger de celles des filles. Le 7 septembre 1833, Sœurs Saint-Joseph (Malo) et Saint-Venant (Blais) commencèrent l'école du Faubourg St-Laurent... et le même jour, Sœurs Sainte-Hélène (Turcotte) et Saint-Louis de Gonzague (Proulx) ouvrirent les classes du Faubourg Sainte-Marie ou Québec. Ces écoles étaient à la charge des Messieurs du Séminaire pour réparations, chauffage, etc. De plus, les Messieurs donnaient chaque année 100 louis pour les voitures. Les Sœurs, chargées de ces écoles, partaient le matin, après la messe, en voiture; et revenaient de même le soir à 5 h. En 1836, furent ouvertes les écoles Saint-Antoine et Saint-Joseph; en 1838, celles de Notre-Dame-de-Bon-Secours pour les Irlandaises, lesquelles furent transportées plus tard au faubourg Québec; et en 1844, celles des Récollets. Après l'ouverture des premières écoles, il fut décidé en chapitre, 27 avril 1834; que « les deux voitures couvertes qui ont été données par les Messieurs du Séminaire ne doivent servir que pour les écoles des deux faubourgs; que la Communauté ne doit point les regarder comme lui appartenant, mais uniquement à l'œuvre susdite, suivant l'intention expresse des dits Messieurs. » M. le Docteur Meilleur mentionne ces écoles dans son Mémorial; parlant de l'ordonnance passée en 1839, sous M. Quiblier, laquelle confirmait les Messieurs de

Saint-Sulpice dans la possession de leurs biens, à la condition d'employer ces revenus à des œuvres pies, et à répandre l'instruction, il observe: « Certes, l'accomplissement de cette double condition est bien facile pour les Messieurs du Séminaire, et bien agréable, puisqu'il était coutumier et constant avant cette ordonnance; preuve, la magnifique église de Notre-Dame de cette ville, à la construction de laquelle ils ont contribué pour plus de 60,000 louis... preuve, le collège de Montréal et le beau Séminaire des étudiants en théologie... preuve, le collège et le noviciat des Frères des Ecoles Chrétiennes... preuve, tous les autres établissements d'éducation érigés à leurs frais, et dans lesquels les Frères et les Sœurs de la Congrégation tiennent de nombreuses écoles succursales en cette ville... preuve, les belles églises de St-Jacques, de St-Patrice, de Ste-Anne, de Notre-Dame de Toutes-Grâces, etc. »

Rome, Couvent des Saints-Apôtres,

20 janvier 1832.

Correspondance  
d'Europe.  
1832-1834.

Madame,

« Dès que j'ai eu obtenu du Saint-Siège la recommandation que je suis venu solliciter à Rome, je m'en serais retourné à Paris, d'où je serais parti pour le Canada, avec plusieurs de mes confrères, si je n'avais pas été obligé de prolonger mon séjour à Rome pour attendre la décision des différends survenus entre Mgr

M. Thavenet  
à  
Mère Sainte-  
Madeleine.

l'évêque de Québec et le Séminaire de Montréal. Je me disposais à quitter Rome aussitôt que le Saint-Siège aurait donné ses décisions ; mais je ne puis pas me dispenser d'y rester encore, parce que j'apprends que Mgr Panet envoie M. Maguire à Rome pour faire révoquer la recommandation que j'ai obtenue. Cela retarde encore ma reddition de comptes ; mais, pour que vous en souffriez moins, j'écris à M. le Supérieur de Québec de vous remettre \$5,000 sauf à rendre ce que vous avez reçu de trop quand je rendrai mes comptes. »

---

5 avril.

« Vous savez pourquoi je suis à Rome ; mais vous ne savez pas, et je m'empresse de vous apprendre, que j'ai fait venir tous mes papiers, et que j'ai repris ma reddition de comptes. Priez Dieu qu'il me fasse la grâce de terminer, et de me préparer ensuite à la mort. Je désire que vous me donniez des nouvelles de vos maisons, et des chères et bonnes Sœurs qui les composent. Vos lettres, mises à la poste la veille du départ, me parviendront en moins de deux mois ; je vous prie de les numéroter, afin que je puisse savoir si elles me parviennent toutes. Ne me les adressez point à moi-même ; adressez-les à M. Carrière, rue du Pot-de-fer, No 17, Faubourg St-Germain, Paris. Profitez de mon séjour à Rome pour demander au Pape toutes les grâces que vous voudrez. »

---

Montréal, 10 août 1832.

« J'ai reçu l'honneur de vos lettres... Je ne puis vous exprimer la vive reconnaissance dont nous sommes toutes pénétrées pour l'intérêt que vous continuez de prendre à ce qui concerne nos affaires, malgré les grandes occupations dont vous êtes chargé. Oui, certainement, nous prions pour votre conservation et l'accomplissement de vos saintes entreprises. Les différentes négociations de Montréal à Québec ont retardé ma réponse; je voulais vous informer de tout. J'ai demandé cinq mille piastres à M. le Supérieur du séminaire de Québec, qui m'a conseillé de n'en recevoir que trois mille; vu que les banquiers ayant failli, nous serions peut-être obligées de remettre par la suite. Nous nous en sommes tenues là, et lui avons donné reçu pour \$3,000, ou 18,000 livres du Canada, ce qui fait 16,000 francs de France.

Mère Sainte-  
Madeleine  
à M.  
Thavenet.

Nous approuvons toujours, Monsieur, tout ce que vous ferez; nous sommes trop convaincues que nos affaires sont entre bonnes mains. Veuillez bien en être persuadé ainsi que du profond respect, etc. »

Rome, 26 mars 1833.

...« Je ne me rappelle plus si M. Sauvage me doit quelque chose pour la caisse qu'il reconnaît avoir reçue de moi; je vous prie de le lui demander. J'attribue à vos bonnes prières la santé

M. Thavenet  
à  
Mère Sainte-  
Madeleine.

dont je jouis; je suis aussi vigoureux qu'à 25 ans. Continuez »...

Montréal, 24 juin 1833.

Mère Sainte-  
Madeleine  
à M.  
Thavenet.

« Je me suis reproché vivement la peine que vous a causée mon retard à accuser réception de la reddition des comptes que vous m'avez adressée le 20 novembre dernier. J'espère que vous avez reçu ma tardive réponse du 7 mai. Aujourd'hui, je me fais un devoir de répondre à celle dont vous m'avez honorée le 26 mars. J'ai pris copie du duplicata adressé à M. F... suivant vos intentions; j'ai fait toutes les démarches possibles, par moi-même et par un Monsieur du Séminaire, pour tirer réponse de ce Monsieur, qui m'a fait dire que cette affaire regardait M. Perrault, son beau-frère... Comme ce jeune Monsieur est nouvellement marié, on ne peut le voir, étant dans des visites de cérémonie. Dans quelques jours, sans me rebuter je recommencerai mes poursuites et vous donnerai avis du résultat des démarches que je ferai avec un sensible plaisir, étant bien aise de trouver occasion de vous témoigner ma parfaite reconnaissance pour tant de sollicitude pour nos affaires. Monsieur Sauvage ne vous doit rien pour la caisse qu'il reconnaît avoir reçue de vous... Mais nous, Monsieur, nous nous reconnaissons infiniment redevables et insolvables pour tant de peines et d'inquiétudes que vous cause le débrouillement de nos comptes, et le reste; il n'y

a que le bon Dieu qui puisse vous récompenser de tant d'embarras. C'est bien aussi la grâce que nous lui demandons tous les jours pour notre très honoré « Bienfaiteur. »

---

Rome, 10 avril 1833.

Mes très chères Sœurs,

« Vous avez de grandes actions de grâces à rendre à Dieu pour le recouvrement de vos rentes ; l'occasion de lui prouver votre reconnaissance d'une manière digne de vous vient de se présenter, et je l'ai saisie avec empressement ; j'espère que vous ne me désapprouverez pas. La faillite de M. Cahier, orfèvre du roi, m'a procuré l'avantage d'avoir pour 4,000 francs un ostensor de 8 à 9,000 francs ; je l'ai acheté pour que vous en fassiez présent à la paroisse de Montréal ; ce sera un monument éternel de votre reconnaissance. Je l'adresse au Séminaire de Montréal, avec recommandation de le faire porter à l'Hôtel-Dieu ; Madame la supérieure le fera voir à discrétion à toutes ses chères et bonnes Sœurs... ensuite, elle l'enverra aux autres communautés qui, après l'avoir vu tout à leur aise, le renverront à l'Hôtel-Dieu, et conviendront avec Madame la supérieure, du jour où elles jugeront à propos de donner l'ostensor à la fabrique. Lorsque le jour aura été fixé, les trois communautés écriront en commun au marguil-

M. Thavenet  
aux communautés de  
Montréal.

lier en charge pour lui annoncer le présent, et l'inviter à venir avec quelques autres le recevoir à l'Hôtel-Dieu au nom de la fabrique. A l'heure marquée pour faire le présent, les supérieures des trois communautés se réuniront à l'Hôtel-Dieu, et remettront l'ostensoir aux marguilliers en leur disant qu'elles le donnent à l'église de Montréal en actions de grâces du recouvrement de leurs rentes. Puisse votre présent, mes chères Sœurs, être agréable à Dieu, vous obtenir la conservation de ses dons et l'augmentation de ses grâces! Souvenez-vous de moi, je vous prie, dans vos bonnes prières, et agréez etc.»

Montréal, 26 août 1933.

Mère Sainte-  
Madeleine  
à M.  
Thavenet.

... « Nous avons vu avec admiration le superbe ostensor destiné à décorer la nouvelle église de Montréal. Nous nous trouvons très honorées d'être choisies pour en faire offrande à Dieu; et nous n'oublierons jamais qu'après Dieu nous vous en avons toute l'obligation et la reconnaissance. Loin de vous désapprouver, Monsieur, sur ce sujet et sur autre chose, nous sommes au contraire tout étonnées de votre délicatesse à ne rien accepter pour vous-même; ce qui serait pourtant très juste et raisonnable, après tant de sollicitude et de travail. Nos évêques ont fait difficulté de nous permettre de présenter nous-mêmes l'ostensoir à la fabrique, et nous ordonnent de vous faire la réponse suivante: « Nous donnons, avec permission de nos

supérieurs, la somme de 4,000 francs à M. Thavenet lui-même, laquelle somme est le prix de l'ostensoir en question, afin qu'il en puisse disposer en faveur de qui bon lui semble. »

La reddition de comptes que vous m'avez envoyée le 20 novembre dernier m'est parvenue le 31 janvier. Je l'ai lue fort attentivement, je la comprends bien, je l'approuve, et je reconnais avoir reçu de vous pour le principal de nos rentes avec arrérages jusqu'au 22 mai 1824, la somme de 200,924 fr. 25 c. Si, quand vous aurez terminé vos comptes avec les autres communautés, nous nous trouvons avoir reçu plus qu'il nous revient, je rendrai ce que nous aurons reçu de trop. »

---

Rome, 24 septembre 1833.

« En 1826, j'eus l'honneur de vous écrire qu'en cherchant une rente pour l'évêque de Québec, j'en avais trouvé une pour la Congrégation de Montréal. Cette rente qui était de 204 livres, est toujours restée entre les mains de l'évêque de Québec; je veux qu'elle vous soit rendue avec les arrérages. Laissez-moi faire; ne vous en mêlez nullement. A toutes les propositions qu'on pourrait vous faire, répondez que vous n'y entendez rien, et que c'est à moi qu'il faut s'adresser. Ce que j'ai trouvé de votre bien, je veux vous le remettre à vous-mêmes; et quand je vous l'aurai remis, vous le donnerez, si vous voulez, à ceux qui le demanderont pour le partager entre les *héritiers* de Mgr Panet

M. Thavenet  
à  
Mère Sainte-  
Madeleine.

(décédé le 14 février précédent) et ceux de ses prédécesseurs. Vous savez maintenant pourquoi je vous ai envoyé un mandat de \$4,000 sur M. le supérieur du Séminaire de Québec; ne manquez pas de vous le faire payer. Quelle que chose qu'on vous dise pour vous engager à attendre, n'attendez point; répondez que j'ai besoin que vous receviez cette somme pour terminer mes comptes avec vous. Mettez dans vos procédés toute l'honnêteté possible, mais tenez bon! Rendez-moi compte de tout ce qui se passera.»

Montréal, 9 octobre 1833.

Mère Sainte-  
Madeleine  
à M.  
Thavenet.

... « Vous avez été informé par M. le supérieur du Séminaire et par Madame la supérieure de l'Hôpital-Général de la proposition qu'on a osé nous faire de donner une procuration à M. Maguire pour terminer nos comptes, et du refus que nous avons fait comme de raison. Notre confiance est trop bien entre vos mains pour faire une pareille démarche. Nous désirerions, s'il était en notre pouvoir, reconnaître par quelque marque sensible notre reconnaissance pour toutes les peines que vous vous êtes données pour nous depuis tant d'années. Au moins, nous offrons tous les jours nos faibles prières au Seigneur, afin qu'Il vous récompense Lui-même pour nous, et qu'Il vous accorde une parfaite santé. »

Rome, 26 novembre 1833.

... « Je vous prie de vouloir bien, à la fin de chaque mois, dire à celui de nos Messieurs qui vous donne chaque jour la messe, que je le prie d'avoir la bonté de demander pour moi au Séminaire trente messes à acquitter dans le mois suivant, et de vous en apporter la rétribution chaque fois. Je suppose que c'est pour me faciliter le règlement de mes comptes que Mgr de Telmesse a proposé aux comités de charger M. Maguire de terminer les leurs avec moi. En conséquence, nous devons lui en savoir gré.

M. Thavenet  
à  
Mère Sainte-  
Madeleine.

30 décembre. — Je termine ma reddition de comptes avec M. Maguire, et j'ai beaucoup à me louer de lui.

1er février. — Je vous prie de continuer vos instances auprès de mes débiteurs; peut-être que par notre persévérance nous vaincrons leur ingratitude. M. Maguire presse fort de laisser à Mgr Signay le soin de vous payer votre rente; mais je ne le veux pas.

Rome, 12 février 1834.

« Vous ne trouverez peut-être jamais une occasion plus favorable que celle que vous avez maintenant pour obtenir du Pape les faveurs spirituelles que vous pouvez désirer. Mettez-les tout simplement par écrit, et priez Mgr de

M. Thavenet  
aux comu-  
munautés de  
Montréal.

Telmesse de les demander pour vous par l'entremise de M. Maguire; je me joindrai à lui.»

---

Montréal, 12 avril 1834.

Mère Sainte-  
Madeleine  
à M.  
Thavenet.

« J'ai différé jusqu'à ce jour de répondre à l'honneur des vôtres, dans l'espoir de vous donner de bonnes nouvelles des démarches que j'ai faites auprès de vos débiteurs; mais à la fin, voyant que ces Messieurs, avec leurs gracieux compliments et bonnes raisons, me remettent de semaine en semaine, je prends le parti de le faire aujourd'hui, afin que vous ne soyez pas inquiet à mon sujet... Suivant votre désir du 26 novembre dernier, j'ai exposé à M. le supérieur, présentement notre directeur, et qui a la bonté de nous dire la messe tous les jours, que vous aviez trente messes d'acquittées tous les mois, et de nous en faire remettre la rétribution; ce qu'il promet de faire exécuter. M. le supérieur du Séminaire de Québec m'a remis les \$4,000, le 28 février. Je vous suis très reconnaissante de votre bonté, de vous charger seul de traiter de nos rentes avec Mgr Signay; c'est une affaire délicate et qui lui tient au cœur.»

---

Rome, 2 septembre 1834.

M. Thavenet  
aux communautés de  
Montréal.

« Mgr l'évêque de Québec est dans la faillite Morlands pour 23,693 francs; et, par cet accident, il est obligé de me rendre plus de 22,000 francs. Je lui ai écrit de remettre cette somme

à l'Hôpital-Général de Québec... il aimerait beaucoup mieux que je le chargeasse de la remettre à quelqu'une des communautés de Montréal; et moi, je ne le veux pas... J'ai de bonnes raisons pour cela. Si donc, Sa Grandeur vous propose d'accepter sur elle une créance de 22,497 francs, répondez-lui que vous l'accepterez dès que vous en aurez reçu l'avis de M. Thavenet.

M. Maguire a fait tout son possible, mais inutilement, pour m'engager à céder votre rente à l'évêque, auquel elle appartient, dit-il, à titre de prescription. Prouvez, lui ai-je dit, qu'elle appartient à l'évêque, je la lui donnerai. Or il ne le prouvera jamais. Quelque instance que vous fasse l'évêque, gardez-vous bien de la lui donner. Vous ne le pouvez pas, parce que les communautés religieuses ne peuvent pas donner leurs biens à leur évêque sans y être autorisées par le Pape. Dites-lui de s'adresser à moi, et que vous approuverez tout ce que je ferai avec sa Grandeur. »

---

Montréal, 24 novembre 1834.

« Vos lettres nous sont parvenues, ainsi que l'avis que vous avez la bonté de donner aux communautés de Montréal touchant l'affaire de Mgr de Québec, daté du 2 septembre. Nous nous ferons, Monsieur, un devoir de suivre vos sages conseils, convaincues que vous ne travaillez que pour nos intérêts. Nos comptes

Mère Sainte-  
Madeleine  
à M.  
Thavenet.

paraissent se bien rencontrer avec les vôtres; je n'ai aucune inquiétude à ce sujet. »

---

20 décembre 1834.

« Nous avons reçu votre compte général. Nous en sommes parfaitement contentes et nous l'approuvons entièrement. Toute notre peine est de ne pouvoir vous exprimer toute la reconnaissance que vous méritez pour les services importants que vous nous avez rendus depuis si longtemps, avec tant de zèle, de travaux, de fatigues, et avec une générosité que vous avez portée non seulement jusqu'à vous charger de nos affaires gratuitement, mais jusqu'à refuser tout ce que nous vous avons offert plusieurs fois comme un témoignage de notre reconnaissance. »

---

1834  
Introduction  
de la  
musique  
au pen-  
sionnat.

Nos Mères de cette époque : Sainte-Madeleine, Saint-Hippolyte, Sainte-Elisabeth, de la Croix, Saint-Herman, Saint-Stanislas, et nos anciennes Sœurs, étaient très attachées à la simplicité primitive et tout à fait opposées aux innovations. Sans s'en apercevoir, elles différaient peut-être par là même un peu de notre Fondatrice, qui a voulu qu'une Sœur de la Congrégation se rendît propre à tout ; et qui, de son temps, tenait l'instruction sur un haut pied qui ne laissait rien à désirer. Après la cession du pays à l'Angleterre, qui fut suivie de près par notre grand incendie, la Communauté semble avoir

décliné sous le rapport intellectuel. Pauvres en argent, en sujets, n'ayant presque plus de rapports avec la France, les bonnes anciennes de ce temps mettaient leur principal soin à se prémunir contre les envahissements du protestantisme, sans chercher pour la gloire de la religion, à donner du relief aux écoles catholiques. Ce ne fut que par l'influence et l'autorité de M. Roux d'abord, de M. Quiblier plus tard, qu'elles consentirent peu à peu à enseigner la géographie et d'autres branches nouvelles. Après beaucoup d'instances de la part des citoyens, secondés par M. Le Saulnier, curé, et autres Messieurs de Saint-Sulpice, elles finirent par se réconcilier avec l'anglais. Mais jusqu'à 1834, la musique n'avait pas trouvé grâce auprès d'elles, bien qu'elle s'enseignât chez les Mères Ursulines. Le 25 mai, à une assemblée de chapitre, la Mère supérieure « a exposé les demandes réitérées que faisaient des personnes respectables de faire donner des leçons de musique à notre pensionnat, afin de compléter par là l'éducation des demoiselles, qui, faute de cette branche d'éducation, étaient retirées de notre maison pour aller ailleurs. Elle a fait remarquer que le nombre des pensionnaires diminuait sensiblement, et qu'on attribuait cela au manquement ci-dessus mentionné. Après une mûre délibération, il a été conclu que l'affaire serait exposée à Mgr de Québec, et qu'on s'en rapporterait à la décision de Sa Grandeur, comme nous manifestant la volonté de Dieu à ce sujet » (Délibérations du chapitre). On écri-

vit à Mgr Signay, qui se hâta de répondre à Mère Sainte-Madeleine.

Très honorée Sœur,

« J'ai moi-même entendu quelques personnes respectables de votre district faire des remarques sur le sujet dont vous me parlez dans votre lettre du 26. C'était avec peine, me disaient-elles, qu'elles se voyaient obligées d'éloigner de leur famille leurs jeunes demoiselles, pour les envoyer prendre dans d'autres maisons une éducation plus étendue et plus analogue aux circonstances qui les concernent.

Un des motifs pressants qui a engagé mes prédécesseurs à permettre aux maisons religieuses de Québec et des Trois-Rivières d'étendre leurs règles à l'égard des différentes branches d'éducation, et surtout à l'égard de la musique, néanmoins avec certaines restrictions, c'est surtout de les faire demeurer en possession de l'éducation des jeunes personnes du sexe.

Il n'est pas nécessaire de s'étendre ici sur les effets avantageux à la religion, qui doivent naturellement se faire sentir dans toutes les classes de la société où les mères de famille ont pris leur éducation chrétienne dans nos maisons religieuses. Je n'ajouterai pas non plus jusqu'à quel degré d'estime, de considération et de protection cette condescendance de la part de ces établissements peut contribuer à les élever dans la société.

D'après cet exposé relatif aux inquiétudes qui ont pu naître dans l'esprit de vos bonnes Sœurs, il vous est aisé d'entrevoir ma disposition, qui ne peut être que conforme à ce que mes prédécesseurs ont cru sagement devoir permettre et régler à cet égard. Ainsi la présente peut être considérée par votre Communauté comme une permission expresse de ma part de faire donner dans votre pensionnat de Montréal, des leçons de musique aux jeunes demoiselles qui y prennent, ou qui par la suite y prendront leur éducation. »

† Jos., évêque de Québec.

---

Le 5 juin suivant, la secrétaire du chapitre écrivit la note suivante: « Monseigneur approuve l'enseignement de la musique, et donne pour cela les permissions nécessaires, avec cette restriction que la dite musique ne sera enseignée que dans notre pensionnat de Montréal. Il a été résolu que la Communauté achèterait deux pianos, que les pensionnaires qui prendront des leçons en paieront l'usage, et que la maîtresse, qui sera une dame ou demoiselle de bonne réputation, aura toujours une Sœur présente dans sa chambre de musique quand les pensionnaires prendront leurs leçons! »

Le choix ne s'était pas encore fixé sur la maîtresse de musique quand la Providence voulut bien nous susciter Elle-même un sujet

distingué, par suite d'un déplorable accident. Le 11 août de cette même année, à 11 heures du soir, le feu fut mis au couvent des Ursulines de Boston par une populace furieuse; les religieuses n'eurent que le temps de s'enfuir par les jardins avec leurs élèves... les portes furent enfoncées, les meubles jetés dans la cour et brûlés. Le lendemain, arbres, vignes, palissades, tout fut détruit; on alla jusqu'à violer le tombeau d'une religieuse décédée depuis peu. Les pertes, comprenant bibliothèques, pianos, harpes, bijoux, argenterie, linge, furent évaluées à \$50,000. Les religieuses essayèrent de rétablir leur école dans une ville voisine; le 1er septembre, le chapitre de notre Communauté vota 600 livres pour les assister... Mais elles ne purent réussir, leurs ennemis les poursuivirent toujours. Enfin, forcées de céder à l'orage qui menaçait leur vie, elles se retirèrent à Québec.

Parmi leurs élèves se trouvait Mademoiselle Kielchen, fille d'un consul de Russie, lequel avait épousé au Brésil une noble Française, émigrée pendant la grande révolution. Retournant du Brésil en Russie, M. Kielchen conduisit sa famille en France, chez les parents de son épouse. Celle-ci qui, pendant l'exil, avait été élevée protestante, profita de cette bonne occasion pour embrasser la religion catholique, sans consulter son mari, qui en fut irrité. Un an se passa, pendant lequel Madame Kielchen eut à endurer les plus cruelles souffrances... mais, enfin, elle vit son mari décidé à suivre son

exemple. Il fit son abjuration dans la cathédrale de Nantes. La nouvelle s'en étant répandue, on lui ôta sa charge de consul; et c'est alors qu'il se dirigea vers les Etats-Unis pour y chercher quelque emploi et pourvoir à sa famille avec le plus d'économie possible. Mgr Fenwick, dans une lettre qu'il adressa au rédacteur des Annales de la Propagation de la Foi, datée du 8 octobre 1833, dit: « Deux Messieurs de la société de Picpus nous sont arrivés; ils sont venus sur le même vaisseau que le consul de Russie, M. Kielchen, bon catholique, et d'une conduite exemplaire. » M. Kielchen avait placé l'aînée de ses filles à Boston; après l'incendie du 11 août, désireux de lui trouver une autre maison d'éducation, il s'adressa par le conseil de Mgr Fenwick à M. Quiblier, qui saisit l'occasion de nous procurer cette habile musicienne. Eugénie Kielchen accepta volontiers de se dévouer à l'enseignement de la musique. Sa sœur, Fanny, l'accompagna comme élève, Mlle Eugénie Kielchen avait reçu en Europe une éducation complète; elle possédait très bien le français, l'anglais, l'espagnol; elle donna des leçons de piano, harpe, guitare, jusqu'en 1838. Alors, son père ayant été réhabilité et nommé consul russe pour les Etats Pontificaux, cette famille partit pour l'Italie. Fanny et Victoria Kielchen, les plus jeunes, furent placées chez les dames du Sacré-Cœur de Lorette, où elles devinrent religieuses. Après le départ de Mlle Kielchen, la Communauté eut des professeurs: MM. Warren, Brauneis, Seebold, etc.

Le 15 février 1838, dit la secrétaire du chapitre, on délibéra si on ferait apprendre la musique à quelqu'une des Sœurs, afin de pouvoir enseigner cette branche par nous-mêmes à notre pensionnat, craignant que, par la suite, il ne fût difficile de trouver au-dehors des maîtresses ou des maîtres qui conviennent à notre maison, et appréhendant les inconvénients qui pourraient en résulter. Le conseil a rejeté la proposition, croyant qu'il serait beaucoup mieux d'abandonner ce nouvel enseignement, qui d'ailleurs est étranger à notre Institut si, dans la suite on ne pouvait le continuer comme à présent par des maîtres séculiers. » (Conseillères : Sœur Sainte-Madeleine, Sœur Saint-Herman, Sœur Sainte-Scholastique, Sœur Saint-Régis, Sœur de la Croix).

Dès que la nouvelle se fut répandue que la musique était adoptée au pensionnat, il y eut une grande joie dans la société de Montréal. M. F.-Ant. Laroque se hâta d'envoyer, avec ses félicitations, un présent de circonstance. Nous donnons ici copie de la lettre :

Bureau de la Compagnie Commerciale  
Canadienne,

Montréal, 29 octobre 1834.

Madame,

« Le porteur vous remettra un volume de musique sacrée, arrangé expressément pour les couvents et les pensionnats de jeunes demoi-

selles. J'ose me flatter que vous voudrez bien agréer le petit cadeau que je me permets de vous en faire pour l'usage des intéressantes élèves de cette respectable maison. Puissent ces demoiselles, en sortant de chez vous, emporter le goût de chanter les louanges du Seigneur, et le conserver! Veuillez leur inspirer ce goût... Si cet ouvrage peut y contribuer, je m'estimerai heureux de vous l'avoir présenté. Toutefois, je me réjouirai d'avoir eu l'occasion actuelle de donner expression au sentiment que j'ai des grands avantages que procure à cette ville et à ses environs votre excellent établissement... j'aurais dû dire à toutes les parties de la province où vous avez formé des missions. Accordez-moi, et à ma famille, un petit « Memento » dans vos prières et dans celles de votre Communauté, et me croyez,

Madame,

Votre très dévoué et respectueux,

F.-Ant. Laroque. »

---

Le prince Alexandre de Hohenlohe-Schillingsfurst, né le 17 août 1793 dans le Hohenlohe, ancienne principauté d'Allemagne, était le dix-huitième et dernier enfant de Charles-Albert, prince de Hohenlohe; il fut baptisé sous les noms de Léopold-Alexandre-François-Joseph-Emerich. A peine avait-il deux ans qu'il perdit

Guérison  
de Sœur  
Saint-  
Jérôme  
et de Sœur  
Saint-  
Alexandre  
par le prince  
Hohenlohe.

son père ; et il fut élevé par sa mère, femme forte qui, à une instruction solide, joignit une éminente piété. Alexandre de Hohenlohe fut ordonné prêtre le 16 septembre 1815, âgé de 22 ans... dès lors, il se montra un ange consolateur pour les malheureux... plus tard, il reçut des lumières si vives sur la puissance de la prière, qu'à dater de ce moment, il obtint par ce moyen de nombreuses guérisons. En 1820 et 1821, plusieurs miracles furent obtenus par son intercession dans l'Europe. En 1823, son grand crédit se manifesta en Amérique ; et en 1824, une postulante de notre Communauté obtint par son entremise la grâce d'une guérison parfaite. Au lieu de retourner dans le monde, comme il avait été décidé, par suite de l'opinion du médecin, elle fut admise à la prise d'habit, et reçut le nom de Saint-Alexandre (Elisabeth Dees). Le 10 avril 1828, Sœur Saint-Jérôme (Angélique Raizenne), assistante de la Communauté, fut aussi guérie d'une maladie grave par l'intercession du prince-prêtre. Et en 1835, Sœur Saint-Alexandre s'étant de nouveau trouvée dangereusement malade, fut pour la seconde fois guérie par l'entremise de Alexandre de Hohenlohe. On désirait alors la guérison de Sœur Sainte-Véronique ; et Mgr Lartigue s'était chargé d'écrire au Prince ; après que Sa Grandeur eut reçu la réponse de Son Altesse, notre Mère Sainte-Madeleine reçut la lettre suivante :

St-Jacques (Montréal), 24 avril 1835.

Ma Sœur,

« J'ai reçu la réponse du Prince Hohenlohe au sujet de votre pauvre Sœur malade. Elle priera tous les jours d'ici à la fin de l'année, à neuf heures du matin, temps où le prince dira, conformément à la demande de la Sœur, des prières pour sa guérison. Son Altesse prescrit particulièrement quelques dévotions de neuf jours en l'honneur du saint Nom de Jésus. La malade fera sa première neuvaine le 28 de ce mois jusqu'au 5 septembre; et la seconde, depuis le 14 septembre jusqu'au 22. Pendant ces deux neuvaines, elle dira tous les matins à 9 heures les litanies du saint Nom de Jésus et celles de la sainte Vierge; et chaque soir, les litanies des Saints, se confessant et communiant le dernier jour de la neuvaine. Qu'elle porte le papier ci-joint, où est écrit *l'Ecce Crucem*<sup>1</sup> et qu'elle en répète souvent les prières avec la plus haute confiance. Les prières prescrites par le Prince doivent être dites avec cette confiance plénière et continuelle que nous devons à notre Rédempteur Jésus-Christ. Qu'elle excite au fond de son cœur les vertus divines d'un vrai repentir, d'un

1. *Ecce crucem Domini! fugite, partes adversæ.  
Vicit leo de tribu Juda, radix David, alleluia.  
Jesu, esto mihi Jesus, et salva me.  
Sancte Raphaël archangeli, veni in adjutorium meum.  
Marie conçue sans péché, priez pour moi qui ai recours à vous.  
Jésus ✠ de Nazareth ✠ Roi ✠ des Juifs.*

Voici la croix du Seigneur! fuyez parties ennemies. Le lion de la tribu de Juda a vaincu le germe de David, alleluia. Jésus, soyez-moi Jésus, et sauvez-moi. Saint Archange Raphaël, venez à mon aide.

amour chrétien, d'une croyance sans bornes d'être exaucée, et la résolution inébranlable de mener une vie exemplaire afin de se tenir en état de grâce. Car telles sont les paroles du Prince. Je suis véritablement, ma Sœur,

Votre très humble et très obéissant serviteur,

† I., évêque de Telmesse. »

1836  
Mgr de  
Telmesse,  
évêque de  
Montréal.

En 1836, eut lieu l'érection de la ville et du district de Montréal en évêché. Lord Gosford, qui tenait alors le gouvernement général de cette colonie, ne fit aucune difficulté de recevoir le serment de Mgr Lartigue comme évêque en titre, et de le reconnaître comme tel au nom de son gouvernement. Nommé évêque de Montréal par Sa Sainteté Grégoire XVI, le 13 mai 1836, Mgr Lartigue prit possession de son siège le 8 septembre, et donna son mandement d'entrée le 15 du même mois. En voici quelques extraits : « Jean-Jacques Lartigue, par la miséricorde de Dieu et la grâce du Saint Siège Apostolique, premier évêque de Montréal dans le Bas Canada, suffragant immédiat de ce même Siège Apostolique. Au clergé et à tous les Fidèles, etc.

Quoique le titre de pasteur et d'évêque n'appartienne proprement et éminemment qu'à Celui que saint Pierre appelle le PASTEUR PAR EXCELLENCE, et L'ÉVÊQUE DE NOS ÂMES, à JÉSUS-CHRIST qui a donné sa vie pour ses ouailles, et les nourrit encore tous les jours de sa chair et de son

sang; il n'en est pas moins vrai, nos très chers Frères, que ce divin Sauveur nous a appelés depuis longtemps, malgré notre indignité, à exercer sous la direction de l'Esprit-Saint les fonctions sublimes de l'apostolat, et qu'Il a confié depuis déjà plus de quinze ans le soin de votre salut à notre ministère épiscopal. Or, voilà que dernièrement vous avez tous appris la volonté du Saint-Siège Apostolique, qui vient de Nous unir à vous par des liens encore plus intimes, en érigeant votre ville et son district en évêché, dont il Nous a institué le premier évêque. Devenu par là-même héritier des Apôtres et Pasteur immédiat du troupeau que Nous régissions déjà en qualité d'auxiliaire, comment pourrions-Nous ne pas redoubler d'affection pour vous?...

Nous osons le dire avec le Grand Apôtre :

« Le Seigneur m'est témoin combien je vous chéris tous dans les entrailles de Jésus-Christ » ; et il me semble qu'avec le secours d'en haut, je serais prêt à donner, s'il était nécessaire, les restes de ma misérable vie pour l'âme du dernier d'entre vous. Cependant, sans Nous arrêter davantage au vain projet d'un sacrifice, dont Nous n'aurons probablement jamais l'occasion, et dont Dieu Nous jugerait peut-être indigne, Nous nous ferons du moins un devoir de vous offrir, selon les circonstances, l'aliment céleste de la parole divine, que le Souverain Pasteur Nous ordonne spécialement de vous distribuer... espérant que vos prières seront aussi fréquentes pour Nous, et que vous Nous y donnerez part

principalement le 8 septembre de chaque année ; et le 21 janvier, qui est l'anniversaire de notre consécration épiscopale. A ces causes, Nous avons statué : 1° Tous les mandements et ordonnances des évêques sont par le présent renouvelés et confirmés...

2° Nous renouvelons de même et confirmons tous les pouvoirs et facultés spirituelles qui ont été donnés par les supérieurs ecclésiastiques...

3° Nous renouvelons en faveur de tous les prêtres approuvés la faculté de donner aux fidèles « *in articulo mortis* » la bénédiction et l'indulgence plénière.

4° Nous déclarons premier patron de notre diocèse le SAINT NOM DE MARIE, dont la fête se fera partout, de première classe et avec octave, le dimanche *infra octavam* de la Nativité de la très sainte Vierge. Et saint Joseph, époux de Marie, deviendra second patron de ce même diocèse, avec le rite d'une fête de seconde classe, mais en gardant sa solennité.

5° Saint Jacques le Majeur, apôtre, étant premier titulaire de notre cathédrale, le clergé en fera dans son jour l'office par tout le diocèse, comme double de première classe avec octave ; mais la solennité pour le peuple ne s'en célébrera que le dimanche, comme ci-devant... Et saint François-Xavier qui, de second patron du pays devient second titulaire de la cathédrale, aura pour son office et sa solennité le même rite qu'auparavant.

6° Saint Louis restera aussi double majeur, pour son office comme pour sa solennité, quoiqu'il n'ait point de titre dans la cathédrale de cette ville; et la Conception de la très sainte Vierge sera célébrée comme pur romain.

7° Enfin, la fête anniversaire de la Dédicace des églises de notre diocèse continuera à se solenniser au temps ordinaire...

Donné à Montréal... le 15 septembre 1836. »

Nous avons vu précédemment que M. Thavenet avait eu des discussions sérieuses avec Québec au sujet des affaires des communautés dont il était procureur. On le soupçonna, on l'accusa, on voulut s'emparer de ses comptes pour les faire régler par d'autres; enfin, on lui causa mille peines, comme nous pouvons le voir par ses lettres. Le 1er février 1835, il écrivait de Rome aux communautés de Montréal: « Hâtez-vous, mes chères Sœurs, de terminer entièrement vos comptes avec moi. Ne me refusez pas cette consolation, dont j'ai grand besoin au milieu des chagrins et des peines que me causent les autres communautés. » Et le 10 avril: « J'ai eu tant de chagrin l'année dernière, les lettres que je reçois du Canada m'en causent encore tant, que ma santé s'altère d'une manière sensible. » Le 8 mai 1835, notre Mère Sainte-Madeleine lui écrivit: « Vous nous prévenez, Monsieur, qu'à Québec on a le projet d'exiger que nous mettions nos comptes en mains étrangères en nous tradui-

Corres-  
pondance  
d'Europe.  
1835-1836.

sant devant des arbitres. Nous sentons trop, Monsieur, l'indignité de ce procédé pour y consentir. En cela même, nous irions contre nos propres intérêts, qui ne peuvent être en meilleures mains qu'en celles qui ont conduit nos affaires avec tant de dextérité, malgré les embarras qui auraient déconcerté tout autre courage que le vôtre. Nous espérons que le Seigneur, qui s'est servi de vous pour nous procurer tant de bien, conservera vos jours précieux jusqu'à l'entier accomplissement de la bonne œuvre. C'est bien le sujet des vœux que nous lui adressons tous les jours, et que nous redoublons en vous voyant accablé d'un surcroît de peine depuis plus d'un an, qui sans doute augmentera votre couronne. »

« On ne me pardonne pas, écrivait M. Thavenet aux communautés de Montréal, le 1er mai, d'avoir refusé de confier à M. Maguire le règlement de vos comptes avec moi. Je viens d'écrire à un avocat anglais pour remettre entre ses mains les comptes qui ne sont pas terminés... Je vous en conjure, mes chères Sœurs, ne m'obligez pas d'y mettre les vôtres. Quand chaque maison aura reçu ce qui lui revient, il me restera plus de 80,000 francs des profits que j'ai faits sur les fonds que j'ai fait valoir. Ne m'obligez pas, je vous prie, de les faire manger à la justice; ménagez-les plutôt pour vos pauvres. C'est pour eux, c'est pour vous, et non pour les avocats, que je me suis donné tant de peines. Profitez-en donc; terminez vos comptes avec moi; ne pro-

longez pas mes peines, Ayez pitié d'un vieillard qui s'est consumé de travaux pour vous, et qui est prêt à vous donner, s'il le fallait, le reste de sa vie. »

---

Montréal, 26 juin 1835.

J'ai l'honneur de vous adresser aujourd'hui la « reconnaissance » que vous exigez de nous avec toutes sortes de droits... J'y joins le relevé de nos comptes...

Lettre de  
Mère Sainte-  
Madeleine  
à M.  
Thavenet.

J'aurais été flattée d'ajouter à notre total une somme pour faible gage de notre reconnaissance; si toutefois tant de travail et de peine pouvait être payé en argent. Votre générosité s'est toujours refusée aux offres réitérées de cette nature, ce qui fait notre unique peine. Mais en revanche, nous prions le Seigneur de vous tenir compte de ce que nous ne pourrons jamais faire pour vous. Jamais le souvenir des services importants que vous avez rendus à notre Communauté ne s'effacera de notre mémoire. L'affaiblissement de votre santé est pour nous un sujet d'alarme; nous redoublons nos prières, et nous espérons que le Seigneur vous conservera encore de longues années pour sa gloire. J'ai reçu toutes vos lettres. Nous craignons l'arrivée de M. Maguire...

---

24 août 1835 — A Orvieto où je me suis réfugié contre les chaleurs de Rome.

M. Thavenet  
à  
Mère Sainte-  
Madeleine.

« J'ai reçu votre lettre, votre reconnaissance et votre relevé, qui sont d'une netteté admirable. Je vous remercie bien, ma chère Sœur, des peines que vous prenez pour diminuer les miennes qu'augmentent tous les jours ceux qui veulent me forcer à leur abandonner les comptes des communautés, qui ont refusé de donner leur procuration au prêtre qui était chargé de faire tout son possible pour avoir tous mes comptes, afin de les régler au Canada comme on l'entendrait à Québec. A présent que j'ai votre reconnaissance, vos comptes sont terminés; mais bien entendu qu'ils ne le sont que sauf omission et erreur. Je repasserai votre relevé dès que j'en aurai le temps. Voici une erreur que je découvre dans l'expression: vous dites que, dans le coût de l'ostensoir, etc., votre *tiers* est de 399 francs. Vous vous trompez; cette somme est votre quote-part dans l'ostensoir, le transport et la souscription pour l'église Saint-Paul.

L'Hôpital-Général m'a envoyé comme vous la « reconnaissance » que je lui ai demandée; mais l'Hôtel-Dieu ne m'en a point envoyé. Je vais écrire à Madame la supérieure un petit mot que je vous prie de lire, et de lui remettre après que vous l'aurez lu :

A Madame la supérieure de l'Hôtel-Dieu  
de Montréal.

« Au milieu des chagrins dont je suis abreuvé par les communautés auxquelles j'ai rendu gra-

tuitement les plus grands services, j'ai la consolation que la Congrégation de Notre-Dame et l'Hôpital-Général de Montréal reçoivent mes comptes avec une confiance pleine et entière. Puisque vous ne voulez pas me donner la même consolation, j'ai l'honneur de vous demander une « reconnaissance » de la somme que vous avez reçue, tant de moi que pour moi. Je vous prie, vous et vos bonnes et chères Sœurs, de demander à Dieu qu'Il me fasse la grâce de vivre assez longtemps pour boire jusqu'à la lie le calice d'amertume qu'Il me présente par les mains de ceux à qui je n'ai fait que du bien. »

---

Montréal, 24 août 1835.

« Les religieuses de cette ville nous ont communiqué ces jours-ci les circulaires que vous avez eu la bonté d'adresser aux communautés de Montréal, dans lesquelles vous nous expliquez clairement le contenu de la faillite Morlands, et de quelle manière une partie de nos fonds se trouve engagée. Nous vous prions, Monsieur, de ne prendre aucune peine de cet accident; nous sommes trop bien persuadés qu'en cette démarche, comme dans les précédentes, vous n'avez eu en vue que nos seuls intérêts; que si le succès n'a pas répondu à vos désirs, nous ne vous en serons pas moins reconnaissantes. Jamais nous ne blâmerons les avances que vous jugerez à propos de faire pour nos propres intérêts; ce seait bien mal reconnaître

Mère Sainte-  
Madeleine  
à M.  
Thavenet.

les services importants que vous nous avez rendus. »

---

5 janvier 1836.

...« J'avais très bien compris en lisant vos deux circulaires que c'est M. le supérieur de Québec qui est cause qu'une partie de nos fonds se trouve engagée dans la faillite; si, dans ma lettre du 24 août, je vous ai donné à entendre le contraire, c'est bien contre mon intention et ma volonté, je vous prie d'en être bien persuadé. De plus, j'ai l'honneur de vous assurer que nous ne blâmerons jamais le motif qui vous a porté à déférer à l'avis de M. le supérieur du Séminaire de Québec. »

---

Rome, 27 février 1836.

M. Thavenet  
à  
Mère Sainte-  
Madeleine.

...« Ma lettre du 15 courant contient le relevé du débit de votre compte. Je l'ai fait moi-même, et je l'ai fait dans l'ordre des dates; car je suis obligé de mettre la plus grande précision dans mes comptes avec les communautés de Montréal, parce que je suis soupçonné de leur donner plus qu'il ne leur revient, et de le faire aux dépens des autres communautés, qui veulent, à cause de cela, que tous les comptes soient réglés et arrêtés à Québec, par le Comité qui a examiné le Précis de ma reddition de comptes, et qui l'a trouvé « plein d'erreurs qui affectent d'une manière très grave les intérêts de toutes les communautés, »

tandis qu'il ne se trouve pas une seule erreur. Priez pour moi, ma chère Sœur, afin que je ne meure pas du chagrin que me cause ce Comité.

*Membres du Comité:* Mgr de Sidyme (Turgeon), pour l'évêché de Québec, pour les Ursulines de Québec et des Trois-Rivières, pour lui-même. M. Demers, pour l'Hôtel-Dieu de Québec. M. Parent, pour le séminaire de Québec et l'Hôpital-Général de Québec.

Pendant que le Comité inquiétait M. Thavenet, Mgr Signay, évêque de Québec, écrivit à Mère Sainte-Madeleine pour lui demander quelques explications au sujet de nos affaires, à quoi elle répondit: « Comme nous avons abandonné tous nos intérêts pécuniaires à la prudence et au zèle de M. Thavenet, et que nous avons en lui la plus grande confiance, il nous serait difficile de dire au juste jusqu'où se montent nos réclamations. Nous n'avons d'autre document que le tableau général qui est entre les mains de M. le supérieur du séminaire de Québec, où le montant de nos rentes est porté au total de 229,970 francs, 79 c. Pour dire quel est le montant de nos recettes réelles, il nous faut encore quelques éclaircissements que nous attendons de M. Thavenet. Le 16 mai 1836, elle écrivit à M. Thavenet: « J'ai vos lettres et le troisième numéro de vos discussions, que nous recevons régulièrement dans leur temps, avec

Mère Sainte-  
Madeleine  
à Mgr  
Signay.

Mère Sainte-  
Madeleine  
à M.  
Thavenet.

plaisir et en même temps avec peine, pour le chagrin que vous cause ce fameux Comité. On nous presse fortement à Québec, pour nous engager à vous donner une décharge honorable, afin de terminer ensuite nos comptes comme ces Messieurs l'entendront. Mais les communautés de Montréal tiennent ferme; elles sentent trop bien l'étendue des obligations qu'elles vous doivent pour tant de services importants, et sont persuadées que personne ne peut mieux terminer leurs affaires de France que celui qui les a suivies depuis le commencement avec un si heureux succès... de manière que, toutes ensemble, nous nous en rapporterons toujours à vous jusqu'à la fin avec la même confiance et assurance. Je suis fâchée que vous vous soyez donné la peine de faire un nouveau relevé... Nous sommes parfaitement contentes.

24 juin 1836. Aujourd'hui, fête du grand saint Jean-Baptiste, nous n'avons pas oublié que notre très honoré et à jamais bienfaiteur porte ce nom. En conséquence, nous avons redoublé nos vœux vers le ciel et fait la sainte communion à vos intentions...

...Oh! oui, Monsieur, nous avons reçu comme les autres établissements religieux, copie de l'attestation du Comité contre votre reddition de comptes, qui n'a que trop multiplié votre travail. Votre 7e numéro du 1er mai termine heureusement cet article. Depuis longtemps on ne nous parle plus de rien à Québec. De notre côté, nous sommes parfaitement tranquilles, ayant

en votre personne un protecteur si entendu dans les affaires et si intéressé pour nous. »

---

Rome, 20 juin 1836.

« J'ai fini la discussion des erreurs que le Comité a cru voir dans mes comptes, et j'en envoie le RESUME à Mgr l'évêque de Québec. Je vous l'envoie aussi. »

M. Thavenet  
à  
Mère Sainte-  
Madeleine.

14 juillet 1836.

...« Par les lettres que j'ai reçues de Mgr Signay, je vois qu'il est persuadé que je favorise Montréal au préjudice de Québec. Dans cette persuasion, il voudrait que j'envoyasse mes comptes à Québec pour être réglés par son Comité, qu'il croit *bien éloigné* de vouloir favoriser Montréal au préjudice de Québec. Il s'imagine que si Montréal et Québec s'accordaient à me donner une décharge de ma gestion, je lui enverrais tout de suite mes comptes. Mais, ma chère Sœur, quelque honorable que fût la décharge qu'on me donna, je ne l'accepterais certainement pas, si l'on mettait pour condition que je lui livre mes comptes pour être réglés par ceux qui croient que, dans mes comptes, je favorise Montréal au préjudice de Québec. Mais il paraît que Québec a renoncé à la prétention de régler mes comptes; car M. le supérieur du Séminaire de Québec m'a écrit le 24 mai dernier en ces termes: « Vous pourrez nous dire ce qui nous revient encore, déduction faite des frais

encourus pour nous; tout sera payé sous peu. Vous recevrez sous peu un document par lequel nous acceptons vos comptes tels que spécifiés dans votre précis du 24 août 1834, et aux conditions et termes y mentionnés. Les communautés de Québec et Trois-Rivières doivent faire de même, et nous vous donnerons une décharge aussi honorable que possible. Vous m'humiliez et vous me saignez le cœur chaque fois que vos reproches me parviennent. Je vous conjure d'oublier les chagrins que je vous ai causés, et que je me reproche amèrement.

Agréez, je vous prie, ma chère Sœur, le respectueux dévouement avec lequel j'ai l'honneur d'être  
 Votre, etc.

Thavenet. »

---

Rome, 2 août 1836.

Mes très chères Sœurs,

Aux communautés de  
 Montréal.

« Tourmenté depuis plus de deux ans par mes commettants de Québec, j'ai refait mes comptes de plusieurs manières pour me dérober à leurs chicanes. Je vous envoie mon dernier travail sur le partage des fonds. Vous y trouverez un dernier article, celui de l'arriéré, c'est-à-dire des fonds qui sont restés entre les mains de quelques Canadiens qui, j'espère, les rendront un jour. Ce travail vous sera fort utile pour empêcher qu'on ne vous trompe, si je meurs avant d'avoir fait le partage des fonds.



espérance toujours que le Seigneur, pour la gloire duquel vous avez entrepris ce laborieux travail, vous donnera la consolation de le terminer vous-même... Comptez sur nos dispositions, et veuillez nous dire librement ce que vous désirez de nous. Je vous ai fait passer, par la Mère supérieure de l'Hôpital-Général, les noms de chacune de nos Sœurs pour être déposés dans le cœur de notre sainte Mère de Lorette; voulez-vous y joindre encore ceux de quatre jeunes Sœurs qui sont entrées depuis ce temps: Sœur Saint-Bruno (Poiré, sortie), Sœur Sainte-Geneviève (Rouleau, sortie), Sœur Sainte-Philomène (Couillard), Sœur Saint-Grégoire (Laflamme)...

Rome, 14 janvier 1837.

M. Thavenet  
à  
Mère-Sainte-  
Madeleine.

« Le 27 juillet dernier, j'ai reçu de Mgr Signay une lettre de trois grandes pages dans lesquelles il se répand en reproches, en plaintes et en menaces. Il me dit pour la troisième fois que je traite les établissements de Montréal plus favorablement que les autres, que je vous ai écrit que vous n'étiez point obligées d'entrer dans les pertes; qu'il me fera rendre compte de ma gestion, qu'il mettra ma conduite en évidence, qu'il la livrera à la critique publique, que le public verra les motifs d'intérêt qui m'ont fait agir, qu'il laissera attaquer et flétrir ma réputation, etc. Et il finit par me conseiller de m'épargner ces chagrins en faisant ce qu'il demande de moi. Je lui ai répondu que je le remercie de tout

ce qu'il me dit, et que j'en profiterai pour demander à mon avocat de poursuivre vigoureusement ceux de mes commettants qui ne veulent pas rendre ce qu'ils croient avoir reçu de plus qu'il ne leur revient dans ce qu'il y a dans les caisses. Il me parle aussi de l'espérance qu'il a conçue que toutes les communautés se joindront à lui pour m'obliger de soumettre mes comptes à des arbitres, qui corrigeront les erreurs dont ils sont pleins. J'apprends, en effet, qu'il vous a fait à ce sujet de très vives instances, mais que ces instances ont été inutiles. Sans doute, mes chères Sœurs, que la religion, l'honneur et la reconnaissance vous ont empêchées de vous rendre à ses désirs; mais je crois que votre attachement pour moi y a contribué aussi, et je me fais un devoir de vous en faire mes remerciements. »

...Ayant envoyé des « Agnus Dei » à l'Hôtel-Dieu et à l'Hôpital-Général, je crois devoir vous en envoyer aussi; je les adresse aujourd'hui au Séminaire Saint-Sulpice de Paris. La dépense que j'ai faite pour cela est de cinquante-trois baïoques... J'ai envoyé au Séminaire de Montréal l'explication de ces images de cire, bénites par le pape avec la plus grande solennité. »

À notre  
Communauté.

---

Montréal, 20 juillet 1837.

...Mgr Raize, évêque de Détroit, vous remettra une note du 8 juin, qui vous prouvera que nous sommes très éloignées de consentir que d'autres terminent des comptes qui vous ont

Mère Sainte-  
Madeleine  
à M.  
Thavenet.

coûté tant de sollicitude et de travail, pour lesquels nous ne saurions jamais, et ne pourrions vous témoigner assez de reconnaissance. Je vous remercie de la bonté que vous avez de nous procurer des *Agnus Dei*. Nous les recevrons avec actions de grâces, connaissant le mérite de ces saintes images. Depuis les fortes instances qui nous ont été faites, et dont j'ai eu l'honneur de vous rendre compte, le 8 juin, personne ne nous en dit mot. Mais je puis vous assurer que nous serions vraiment au désespoir si nous donnions jamais occasion à l'exécution du projet que vous manifestez dans votre dernière lettre circulaire... (Le projet auquel Mère Sainte-Madeleine fait ici allusion était celui exprimé par M. Thavenet, de révoquer en faveur de son avocat un testament fait par lui en faveur de Mgr Signay en 1827.) « Cette disposition en faveur de mon avocat, écrivait M. Thavenet dans une circulaire à tous ses commettants le 10 août 1837, je ne la ferai que dans quatre mois d'ici, afin de vous laisser le temps de m'écrire si vous vous en rapportez à moi pour le règlement de vos comptes, comme vous faisiez avant d'avoir nommé un procureur pour travailler avec moi. Ceux d'entre vous qui m'écriront qu'ils s'en rapportent à moi recevront, non seulement tout ce qui leur revient de ce que j'ai reçu de leurs rentes, mais encore tout ce qui leur revient de ce que j'ai de surcroît de produit. Car je ne veux pour moi en ce monde que les peines que je me suis données pour vous, étant bien sûr d'en être récompensé dans l'autre par le juste Juge, qui n'a rien

oublié de ce que j'ai fait en vos personnes, pour l'amour de Lui. »

Et le 30 novembre 1837: « J'ai l'honneur de vous prévenir que je ne ferai pas la disposition que je vous ai annoncée avant le 1er mars 1838. A cette attention de ma part, reconnaissez que si, pour engager mon avocat à se charger de terminer mes comptes avec vous, je me détermine à lui donner le *boni* que je vous destinais, ce ne sera que parce que je n'ai pu vous amener, en huit ans de temps, à terminer vos comptes avec moi. J'en aurai un grand chagrin... »

Orvieto, 3 octobre 1837.

Mes très chères Sœurs,

« Ce sont les chicanes de Mgr Signay qui m'ont obligé de vous faire déposer au séminaire les sommes que vous y avez déposées. A présent que vous l'avez fait, il ne pourra plus dire que je traite les établissements de Montréal plus favorablement que les autres, ni se servir de ce prétexte pour refuser de verser à l'Hôpital-Général de Québec les fonds des pauvres, dont il est le détenteur. En conséquence, croyant que, vu les mouvements révolutionnaires qui se font dans votre pays, les fonds seront dans vos maisons plus en sûreté qu'au séminaire, je vous prie de les en retirer.

M. Thavenet  
aux commu-  
nautés de  
Montréal.

Orvieto, 7 octobre. J'envoie à mon écrivain à Rome la dernière analyse à M. Comte et à M.

Quiblier. Je ne serais pas fâché que vous la communiquassiez à Mgr Lartigue. »

Rome, 28 décembre 1837.

« Vos comptes avec moi sont terminés. Quelques instances que l'on vous fasse pour vous engager à les soumettre à des arbitres, gardez-vous bien de le faire. Mes autres commettants n'ont rien de commun avec vous dans vos comptes particuliers avec moi. Vous n'avez de commun avec eux que les comptes de la liquidation, de la faillite et de l'arriéré. Or, ces comptes sont entre leurs mains comme entre les vôtres. »

Orvieto, 3 octobre 1837.

M. Thavenet  
à  
Mère Sainte-  
Madeleine.

...« Je n'aurais chargé M. Stuart de terminer vos comptes qu'autant que vous auriez négligé de les terminer avec moi. Mais les voilà terminés. Restez bien tranquille! et si Québec vous sollicite ou vous menace, ne vous en inquiétez nullement. Vous n'avez rien à craindre. »

Paris, 18 octobre 1837.

Ma très chère Sœur,

M. Carrière  
à  
Mère Sainte-  
Madeleine.

« J'ai reçu la lettre que vous m'avez écrite. Je vous remercie du soin que vous voulez bien prendre de nos confrères de Montréal. Vous pouvez compter que j'enverrai au printemps

prochain une bonne provision de bas, tels que vous les demandez. (Nos Mères avaient alors le soin des bas et des rabats des Messieurs). Vous avez reçu, j'espère, par nos Messieurs, les « Agnus Dei »; ils sont partis le 10.

Carrière. »

---

M. Pierre-Louis Billaudèle arriva de Paris à Montréal en novembre 1837. Il n'était venu aucun prêtre français depuis MM. Séry, Arraud, Larré, en 1828.

Parti de France le 10 octobre, sur le « Louis-Philippe », M. Billaudèle arriva à New-York le 3 novembre, et à Montréal le 7. Ses compagnons de voyage étaient: M. Chalbos, pour le Séminaire de Montréal; M. Raymond, pour celui de Baltimore; et les quatre premiers frères des Ecoles Chrésiennes, demandés par M. Quiblier pour les écoles, c'étaient les chers frères Ardant, Euverte, Rambeau, Adalbertus.

---

L'Institut des Frères des Ecoles Chrésiennes pour l'instruction gratuite des garçons, fut fondé à Rouen le 22 juin 1679, par le Vénérable Jean-Baptiste de la Salle, chanoine de Reims et docteur en théologie, décédé le vendredi saint, 7 avril 1719. Le bienheureux de la Salle était contemporain de notre Vénérable Fondatrice; il fonda ses écoles de garçons l'année qu'elle fit son troisième voyage en France. En 1725, Sa Sain-

Frères des  
Écoles  
Chrésiennes  
à  
Ville-Marie.

teté Benoît XIII approuva l'Institut des frères des Ecoles Chrétiennes, qui a des établissements dans toutes les parties du monde : France, Italie, Belgique, Suisse, Autriche, Prusse, Angleterre, Egypte, Turquie, Etats-Unis, etc.

Ceux désignés pour Montréal, partirent de Paris le 6 octobre 1837, du Havre le 10, et ils arrivèrent à Ville-Marie le 7 novembre à midi. A leur arrivée, ils logèrent chez les Messieurs de Saint-Sulpice, et le 23 décembre, furent ouvertes leurs premières classes vis-à-vis le Séminaire. Le 6 juin 1838, ils occupèrent une maison située sur la rue Saint-François-Xavier. En septembre 1839, M. Quiblier fit pour eux l'acquisition du terrain situé entre les rues Côté, Chenneville, Lagauchetière et Vitré, moyennant \$18,000, sur lequel terrain était la résidence de M. Alexis Laframboise. L'année suivante, il y construisit une autre grande maison en pierre, à trois étages, qui coûta \$22,348.

**M. Ignace  
Bourget,  
évêque de  
Telmesse,  
coadjuteur  
de  
Montréal.**

M. Ignace Bourget, né à Saint-Joseph de Lévis le 28 octobre 1799, de Pierre Bourget et Thérèse Paradis, fut ordonné le 30 novembre 1822, et dès lors secrétaire du premier évêque de Montréal. Vicaire général en 1836, il fut, le 10 mars 1837, par un bref de Sa Sainteté Grégoire XVI, nommé évêque de Telmesse en Lycie. Dans son mandement du 20 mai, Mgr Lartigue s'exprime ainsi :

« D'après le choix de Sa Sainteté, Nous avons le plaisir bien sensible de vous annoncer que, par un Bref apostolique du 10 mars de la pré-

sente année, Elle a conféré au révérendissime Messire Ignace Bourget, prêtre du diocèse et notre vicaire général, le titre d'évêque de Telmesse *in partibus infidelium*, vacant par notre promotion au siège de Montréal; et que, par un autre Bref de la même date, Elle nous a assigné cet évêque pour coadjuteur *cum futura successione* au siège épiscopal de cette ville. Nous ajouterons, avec actions de grâces, que Son Excellence le gouverneur en chef de la province (Lord Gosford) a bien voulu agréer notre susdit coadjuteur au nom de Sa Majesté, et le reconnaître civilement comme tel.

...Réjouissons-nous, Nos très chers Frères, et remercions le Dieu de toute consolation, de ce qu'il a daigné perfectionner son ouvrage en assurant la succession de l'épiscopat dans la nouvelle église de Montréal, et de ce qu'Il l'a pourvue d'un si digne prélat, capable de réparer par la suite les fautes qui auront pu nous échapper dans un si redoutable ministère...

« Enfin, Nous désirons la présence, à Montréal, de tous les prêtres du diocèse qui le pourront sans nuire à leurs devoirs, lors de la consécration épiscopale de l'illustrissime évêque élu de Telmesse, que Nous nous proposons de célébrer dans la cathédrale de cette ville, le 25 juillet prochain. »

Ce double événement fut annoncé aux diocésains de Québec par Mgr Signay, dans son mandement du 2 août; et à ceux de Montréal par Mgr Lartigue, le 10 août (1837).

Décès  
du roi  
Guillaume  
IV.  
Avènement  
de Sa  
Majesté  
Victoria.

« Vu que j'ai reçu dernièrement avis officiel de la mort de Sa Majesté Guillaume IV, notre Souverain, d'heureuse mémoire, et l'avènement à la Couronne du Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande par l'illustre princesse Alexandrina-Victoria, d'après ses droits légitimes de succession au trône; me conformant à la juste et louable pratique des évêques qui m'ont précédé, d'engager leurs diocésains à implorer avec piété et reconnaissance le secours du ciel sur le règne de chacun de nos nouveaux monarques, j'ordonne que :

Le dimanche après la réception de la présente, l'on chantera immédiatement après la messe paroissiale un *Te Deum* solennel en actions de grâces pour l'avènement au trône de la Très Haute et Très Puissante Princesse Victoria, suivi de l'*Exaudiat*, et de l'oraison : *Quæsumus, omnipotens Deus, ut Regina nostra Victoria, etc.*

Coup d'œil  
sur la  
position  
civile du  
pays à  
l'avènement  
de Sa  
Majesté  
Victoria.

Malgré les bons procédés de l'Angleterre envers le Canada, il y avait presque toujours eu, depuis la cession, mille occasions de froissements nationaux entre les divers officiers et les fonctionnaires publics. De là, formation de partis plus ou moins hostiles les uns aux autres; de là, mécontentement et agitation parmi le peuple. En 1837, M. McKenzie à la tête d'un parti Haut-Canadien, et M. Papineau dans le Bas-Canada, excitèrent une rébellion dans le but de secouer le joug britannique et de former une république indépendante comme les Etats-Unis. Sous le

gouverneur général Lord Aylmer, 1830-35, la chambre adopta une série de quatre-vingt-douze résolutions renfermant les griefs des Canadiens et demandant que le gouvernement britannique n'eût rien à faire avec les décisions locales de la province. Sous Lord Gosford, 1835-38, Papineau et plusieurs officiers de milice furent destitués; ce qui acheva d'irriter les chefs de l'opposition, dits *Patriotes*, qui donnèrent le signal de la guerre. L'Angleterre parvint à réprimer l'insurrection, appuyée par le clergé canadien qui se montra toujours l'appui du gouvernement. Et Lord Durham, à son arrivée (1838) trouva les prisons remplies d'insurgés qui attendaient leur procès. Il profita du couronnement de la reine Victoria pour faire gracier un grand nombre de ceux qui avaient pris part à l'insurrection. Le ministère anglais blâma sa conduite, il passa en Angleterre laissant l'administration à Sir John Colborne (Lord Seaton); celui-ci fut remplacé en 1839 par l'Honorable Charles Poulett Thompson (Lord Sydenham). Tous ces gouverneurs se montrèrent pleins de bienveillance envers notre Communauté, soit en la visitant, soit en lui écrivant. Nous copions quelques-unes de leurs lettres.

---

Québec, Château Saint-Louis,  
Ce 1er janvier 1831.

« C'est avec la plus vive reconnaissance, Madame, que j'accuse la réception de votre lettre

Lord  
Aylmer à  
Mère Sainte-  
Madeleine.

de félicitation pour le commencement de la nouvelle année, et l'expression de vos vœux, et ceux de votre société, pour le succès de mes efforts pour la prospérité de cette province. Je vous prie, Madame, d'être assurée que les établissements tels que ceux que vous présidez si dignement sont des objets intéressants à mon cœur, et que mes efforts seront toujours dirigés à leur prospérité, tant que j'aurai l'honneur d'administrer le gouvernement de cette province.

J'ai l'honneur d'être,

Madame,

Votre obéissant serviteur,

Aylmer. »

---

Les quelques fautes qui se trouvent dans les lettres suivantes prouvent la délicatesse de Lady Aylmer, qui, n'ayant pas une connaissance parfaite de la langue française, voulait bien se risquer à écrire dans cette langue par considération pour un Institut dont la supérieure ne parlait pas l'anglais.

Jeudi, 15 juin 1832. — Lady Aylmer a l'honneur d'avertir les dames religieuses de la Congrégation qu'elle se trouvera à 6 h. à l'Ile, où elle débarquera. Comme c'est l'intention de ces dames d'aller de Montréal par eau à l'Ile, Lady Aylmer espère trouver les dames religieuses à l'Ile à l'heure indiquée.

---

Québec, 9 novembre 1832.

Madame,

« J'accepte avec plaisir votre aimable témoignage de souvenir, avec les lys que vous avez eu la bonté de m'envoyer. Ce sera pour moi un grand plaisir de les voir fleurir, afin d'en orner mon jardin à Sorel, si le bon Dieu m'accorde mes vœux. J'aurai un souvenir de plus de vous et de vos aimables Sœurs. Son Excellence est sensible à votre souvenir, et il me joint en reconnaissance. Veuillez agréer, Madame, l'assurance de mon amitié très sincère.

Votre affectionnée,

Lady Aylmer. »

Québec, Château Saint-Louis, janvier 1833.

Madame,

« J'ai reçu avec bien de reconnaissance l'assurance du souvenir de la part des Dames de la Congrégation de Montréal, et je les prie d'accepter pour moi et pour ma femme nos remerciements, avec nos souhaits, pour l'heureuse santé des aimables Sœurs de cet établissement.

Aylmer, Gouverneur en chef. »

Montreal, July 7th, 1835.

Madam,

« I am commanded by His Excellency the Governor General to acknowledge the receipt of your

Lord  
Gosford  
by his  
Secretary.

congratulations on his safe arrival in this city, and to return you his thanks for the kind expressions contained therein.

I have the honor to be,

Madam,

Your most obedient servant,

Charles Buller,  
Private Secretary. »

---

Castle of St Lewis, Quebec,  
December 31th, 1835.

Madam,

Lord  
Gosford

« I beg you will accept for yourself, and convey to the religious Ladies of your Community, my sincere thanks for the kind expressions contained in your letter of the 29th. Allow me, at the same time, to offer you my hearty congratulations of the season, with every wish that the Community of which you are the Superior may continue to enjoy every happiness and prosperity.

I have the honor to be,

Madam,

Your very obedient servant,

Gosford. »

---

Castle of St Lewis, Quebec,  
January 12th 1837.

Madam,

« I beg you will accept for yourself, and convey to the other religious Ladies of the convent of the Congregation of Notre-Dame at Montreal, my sincere thanks for the good wishes contained in the address I had the honor of receiving from you on the approach of the New Year. Allow me at the same time to renew my assurance of the very warm interest I entertain in the prosperity of the Institution over which you preside, and of my best wishes for the continued welfare and good health of your Community. I have the honor to be, Madam, with the highest esteem and regard,

Your very obedient servant,

Gosford. »

Lord  
Gosford

---

Castel of St Lewis, June 25th 1838.

« His Excellency the Governor General having been pleased to appoint me Inspector General of Hospitals, and of Medical, Charitable and Literary Institutions in the Province of Lower Canada, I have to request you will forward to me, without relay, for the information of His Excellency's government, all the necessary statements as regards the financial and charitable establishments of the Congregation, stating

Lord  
Durham  
by M.  
Doratt.

fully by what tenure: Legislative grants, or other sources, the said Institutions are supported at the present period.

James Doratt, M.D.,  
Inspector General. »

---

Congrégation de Notre-Dame,  
Montréal, 6 juillet 1838.

Monsieur,

Réponse de  
Mère Sainte-  
Madeleine  
à la lettre  
ci-dessus.

En réponse à votre lettre du 25 juin dernier, j'ai l'honneur de vous informer que notre établissement est voué exclusivement à l'éducation des jeunes personnes de notre sexe. Dans la ville de Montréal, outre notre pensionnat, nous donnons l'instruction gratuite dans plusieurs écoles dépendantes du Séminaire. Dans diverses paroisses de la province, nous avons quatorze missions. Le total ordinaire de nos élèves monte à près de 2,000. Les sources de nos revenus sont les modiques pensions que paient nos élèves internes, et les produits de quelques biens-fonds que nous avons reçus de nos fondateurs il y a près de deux siècles. Nous ne recevons aucun secours de la Législature.

Agréez, Monsieur, la considération distinguée avec laquelle j'ai l'honneur d'être, etc.

---

Cette œuvre, établie à Lyon en 1820 par une dame pieuse et zélée, fit de tels progrès sous la bénédiction divine que, au bout de dix-huit ans, l'on pouvait écrire : « Sept cent mille personnes persévèrent dans la communauté du sacrifice et de la prière. Les Annales de la Propagation de la Foi, imprimées à 90,000 exemplaires, en sept langues différentes (Français, Allemand, Espagnol, Flamand, Italien, Portugais) se répandent périodiquement dans cette vaste famille, et y entretiennent quelque chose de pareil à cette unité de cœur et d'âme qui régna dans le Cénacle de Jérusalem. Par elle, de même qu'en ces jours anciens, des hommes qui ne se comprirent jamais entendent raconter, chacun dans son langage, les merveilles de Dieu. Ceux que la mer et le ciel, que la nature et l'histoire, semblaient avoir séparés pour toujours, apprennent à se connaître; une sensibilité nouvelle circule entre les membres du grand corps catholique; et si l'un d'eux est froissé, tous les autres tressaillent » (Annales de l'Oeuvre, No LXX).

1838  
Oeuvre  
de la  
Propagation  
de la Foi.

Les recettes de l'Oeuvre, qui avaient été de 2,000 francs l'année de sa fondation, furent au bout de dix-huit ans de 2,000,000 de francs. Les diocèses d'Amérique assistés à cette époque étaient: Terre-neuve (Mgr Fleming); Baie d'Hudson (Mgr Provencher); Nouvelle-Ecosse (Mgr Fraser); Kingston (Mgr Gaulin); Baltimore (Mgr Eccleston); Dubuque (Mgr Loras); Cincinnati (Mgr Purcell); Boston (Mgr Fenwick); Philadelphie (Mgr Kenrick); New-York

(Mgr Hughes) ; Nashville (Mgr Miles) ; Bardstown (Mgr Flaget) ; Vincennes (Mgr de la Hailandière) ; Saint-Louis (Mgr Rosati) ; Natchez (Mgr Blane) ; Charleston (Mgr England) ; Antilles (Mgr McDonald) ; Guyane (Mgr Claney).

Une autre association, dite « Léopoldine » avait été établie en Autriche le 15 avril 1829 à l'occasion d'un voyage que fit à Vienne M. Rézé, plus tard évêque de Détroit, pour les intérêts du diocèse de Cincinnati, dont il était vicaire général. Cette œuvre, dont l'objet unique était le soutien des missions d'Amérique, avait été placée sous la protection de l'archiduc Rodolphe, cardinal, archevêque d'Olmotz, frère de l'empereur François II. Elle reçut son nom du prince Léopold. « La France, disent les Annales de la Propagation de la Foi (1839), qui ne prétendit jamais faire de cette œuvre un monopole national, satisfaite d'avoir eu la faveur de l'initiative, s'honore maintenant de l'émulation des nations voisines. Déjà les Etats Serbes nous atteignent... l'Italie centrale les suit de près... les Deux-Siciles... la Belgique, la Suisse, persévèrent dans leurs progrès... la Bavière s'inscrit par un chiffre décisif... les provinces rhénanes imitent son exemple. D'un autre côté, l'empressement de l'Angleterre ne semble-t-il pas un de ces présages qui annoncent la réconciliation prochaine peut-être de l'Île des Saints?... Le Portugal a triplé son offrande... celle de l'Espagne n'est encore que l'obole de la veuve; mais cette veuve de tant de gloire ne nous oubliera pas quand, pour

elle, lui ont des jours meilleurs. Ainsi les mêmes peuples qui marchaient ensemble il y a sept cents ans, sous l'étendard du Christ, à la conquête des terres infidèles, se rallient pour les combats intellectuels des peuples nouveaux.»

L'Oeuvre de la Propagation de la Foi fut établie à Québec en 1836, et à Ville-Marie en 1838. « Nous vous annonçons avec joie, disait Mgr Lartigue dans son mandement du 18 avril, que nous avons reçu dernièrement du saint Père un rescrit, daté du 7 janvier 1838, qui Nous autorise à établir dans notre diocèse l'institution connue sous le titre d'Association pour l'Oeuvre de la propagation de la Foi, telle qu'approuvée pour l'Eglise de Lyon, en France, par Sa Sainteté Pie VII le 15 mars 1823, et par Sa Sainteté Léon XII, le 11 mai 1824, pour les Missions étrangères...

Depuis deux ans, Nous avons adressé aux sauvages infidèles du Lac Témiscamingue, et à d'autres tribus isolées et barbares, des prêtres zélés et courageux, lesquels ont converti à la vraie foi plusieurs de ces infortunés, assis dans les ténèbres et les ombres de la mort, qui sont devenus ensuite la consolation de leurs missionnaires; et Nous sommes résolus à continuer, chaque année, cette œuvre de miséricorde, si la Providence divine veut bien nous fournir pour cela des ressources suffisantes... »

Le comité pour la Propagation de la Foi dans le diocèse de Montréal se réunit pour la première fois le 21 mai 1838. Il était composé de :

Monsieur Quiblier, vicaire général et supérieur du Séminaire Saint-Sulpice; MM. Paul-Joseph Lacroix, Jules Quesnel, Olivier Berthelet, Bernard Leprohon, de Montréal; Alexis Sauvageau, de Laprairie; Joseph Laroque, de Longueuil; Joseph de la Broquerie, de Boucherville; et le Docteur Cazeneuve, de l'Assomption.

Conditions de l'association: Donner un sou par semaine. Réciter chaque jour Pater, Ave, saint François-Xavier, priez pour nous.

1839  
M. Quiblier  
obtient  
que le  
Séminaire  
de  
Montréal  
soit  
confirmé  
dans la  
possession  
de ses biens.

En 1839, pendant la suspension par suite des troubles de l'acte impérial de 1791, le conseil spécial qui remplaçait provisoirement la législature du Bas-Canada, passa une ordonnance qui confirmait le Séminaire de Montréal dans la possession de ses biens et revenus. « Nous devons à Messire Quiblier, vicaire général et successeur de Messire Roux dans la supériorité du Séminaire Saint-Sulpice de Montréal, écrit le docteur Meilleur, la possession maintenant incontestable des biens de cette maison en vertu de l'ordonnance de 1839, passée à Montréal par le conseil spécial à cet effet... M. le supérieur Roux avait déjà, longtemps auparavant, rompu plus d'une lance à défendre les droits du Séminaire Saint-Sulpice de Montréal à posséder les biens dont il est l'administrateur par l'autorité conjointe de l'Eglise et de l'Etat; mais la gloire de ce combat singulier était réservée à M. Quiblier. Outre les vertus de son état, Messire Quiblier avait des qualités sociales peu ordinaires; et il en a heureusement fait usage, avec zèle et

habileté, pour obtenir cette loi. Il a rendu par ce seul fait un immense service à la religion et à l'éducation, un service qui mérite que nous bénissions à jamais sa mémoire. »

Après avoir rappelé que le Prophète nous représente comme le comble du malheur pour Sion la cessation de ses solennités, en nous montrant les portes de son sanctuaire détruites, ses prêtres dans les gémissements, ses vierges dans le deuil, et elle-même plongée dans l'amertume, Sa Grandeur fit remarquer que l'esprit de religion, loin d'augmenter, avait bien diminué depuis quelques années ; et qu'en conséquence, il n'y aurait plus d'offices publics dans les églises les seconde et troisième fêtes dans l'octave de Pâques, les seconde et troisième fêtes dans l'octave de la Pentecôte, le dernier jour de l'octave de la Fête-Dieu, ni le 26 et 27 décembre. Puis, elle ajouta :

« Nous devons aussi, nos très chers Frères, vous engager de tout notre pouvoir à multiplier les écoles chrétiennes pour l'éducation de vos enfants... Ah! si tous vos enfants pouvaient être instruits, dès leurs tendres années, par les Frères des Ecoles chrétiennes et par les Sœurs de la Congrégation de Notre-Dame, comme plusieurs ont le bonheur de l'être dans notre ville épiscopale, quels fruits heureux n'en résulterait-il pas pour vos familles! Mais il dépend, en grande partie de vous, de procurer ces pieux établissements à vos paroisses respectives, en favorisant la vocation de ceux et celles de vos

Mandement  
de Mgr  
Lartigue  
concernant  
les fêtes  
et les écoles  
chrétiennes.

compatriotes qui seraient propres à ce saint état, et en leur fournissant des élèves qui, ensuite, en formeraient d'autres pour vos arrondissements...

Et vous, Ministres du Seigneur, qui entrez en partage de notre sollicitude pastorale, si de simples laïques doivent montrer tant de soin pour l'éducation chrétienne dans vos paroisses, que ne devez-vous pas faire pour aider à l'instruction de chacun de ceux dont vous répondez âme pour âme! Cette bonne œuvre est au-dessus de toutes les autres que vos revenus pourraient vous permettre d'exécuter dans vos bénéfices, parce qu'elle vous assurera l'influence raisonnable que vous devez avoir sur la jeunesse confiée à vos soins. Il est de fait que de grands efforts sont en marche ou en projet pour décatholiciser le pays par le moyen de l'éducation. C'est donc à vous, de vous lever en masse pour défendre vos droits religieux, et arracher vos brebis à la gueule affamée du loup ravissant, en élevant dans vos dessertes autant d'écoles chrétiennes qu'il vous sera possible. »

*Correspondance d'Europe*  
1838-1840

Rome, 1er janvier 1838.

M. Thavenet  
à  
Mère Sainte-  
Madeleine.

« Comme Mgr Signay a écrit à mon avocat qu'il se trouve dans ma caisse un déficit que je ne pourrai jamais remplir, que je ne suis plus qu'un procureur en faillite, qu'il est un de ceux

qui connaissent mon manque total de responsabilité, que je suis comptable envers mes commettants pour des sommes considérables que je ne rembourserai jamais, que je suis dans l'impossibilité de leur rendre compte des sommes que j'ai reçues pour eux, qu'ils sont disposés à me faire don des sommes que mon manque d'expérience en affaires, et mon imprudence, leur ont fait perdre, et qu'ils sont disposés à faire des sacrifices pour me tirer de l'embarras où me met l'impossibilité où je suis de leur rendre compte, je vous demanderai par questions une « reconnaissance » dont je puisse me servir pour effacer cette tache dont Sa Grandeur flétrit gratuitement ma réputation. Je ne suis pas d'accord avec vous sur l'évaluation de la livre sterling, l'ayant évaluée à 25 francs dans le précis de ma reddition de comptes (ce qui est la véritable valeur) et le comité qui a examiné ce précis l'ayant évalué à 23 francs 70 10/27. »

---

15 janvier 1838.

Monsieur et très honoré Bienfaiteur,

« J'ai reçu communication de votre reddition de comptes. Nous sommes tout à fait contentes de votre dernier travail sur nos définitifs, qui nous met à couvert de tout démêlé avec Québec; ce qui est d'une grande importance pour nous. Vous nous trouverez toujours disposées et prêtes à suivre vos volontés pour tout ce qu'il vous plaira d'ordonner. Puisque nous ne pouvons

Mère Sainte-  
Madeleine  
à M.  
Thavenet.

reconnaître les services importants que vous rendez à notre Communauté, nous nous ferons au moins un devoir de ne point vous causer de chagrins volontairement. Nous regarderons toujours comme un devoir indispensable de prier Dieu qu'il vous soutienne dans les travaux et les épreuves que vous endurez depuis si longtemps pour les établissements du Canada. »

Rome, 16 janvier 1838.

M. Thavenet  
à tous ses  
commet-  
tants.

« Le comité qui a examiné le précis de ma reddition de comptes vous a déclaré qu'il contient de nombreuses erreurs, qui affectent d'une manière très grave les intérêts de vos établissements. Dès que j'ai eu connaissance de cette déclaration, j'ai révisé tous mes comptes, et je n'y ai trouvé aucune des erreurs, aucune des fautes, que le comité a cru y voir. Je vous ai envoyé ma discussion, et vous ne m'en avez pas accusé réception. Je vous prie de vouloir bien me dire si vous les avez reçus, afin que, s'ils ne vous sont pas parvenus, je vous en envoie des copies... Car il faut que vous sachiez et que vous connaissiez que je n'ai fait ni les erreurs ni les fautes que le comité m'impute. »

Montréal, 20 mars 1838.

Mère Sainte-  
Madeleine  
à M.  
Thavenet.

« On ne peut être plus affligé que nous le sommes, voyant la manière peu honnête avec laquelle on agit avec vous à Québec. S'il était en

notre pouvoir de compenser en quelque chose l'ingratitude avec laquelle on paie des travaux immenses de tant d'années, ce serait une grande consolation pour nous. Mais, puisque cela n'est pas en notre pouvoir, je m'empresserai au moins, en répondant aux questions que vous me faites, de vous assurer que c'est bien sincèrement que nous reconnaissons que nos comptes se sont toujours trouvés d'accord avec les vôtres.»

---

Rome, 21 avril 1838.

« La satisfaction que vous me témoignez de ma dernière analyse et de votre compte définitif me console du chagrin et des peines que me cause Mgr Signay; et je suis bien content de ce que les établissements de Montréal, ayant terminé leurs comptes, n'ont plus rien de commun avec les autres. Continuez de prier pour moi.

M. Thavenet  
à  
Mère Sainte-  
Madeleine.

16 mai. — J'ai reçu ce mois-ci votre lettre du mois de mars. Je vous remercie bien de la part que vous prenez à mes peines, et des réponses que vous faites à mes questions. Dans ma situation, j'ai avec Notre-Seigneur, une ressemblance qui me console beaucoup; c'est que ceux qui me persécutent sont les prêtres et les princes des prêtres. Joignez-vous à moi, vous et toutes vos Sœurs, pour prier Dieu pour eux; priez-le aussi pour moi. »

---

Montréal, 20 juin 1838.

Mère Sainte-  
Madeleine  
à M.  
Thavenet.

« J'ai reçu vos circulaires avec une bien vive reconnaissance... A cette occasion, j'ai l'honneur de vous dire que, parfaitement persuadées que notre confiance ne pouvait être mieux placée qu'entre vos mains, nous nous sommes toujours tenues très éloignées des tracasseries du Comité de Québec. De plus, nous n'avons jamais désiré, ou cherché savoir, si toutes les sommes que vous faisiez passer, provenaient simplement de nos fonds, ou du surcroît de produit. Nous nous en sommes toujours rapportées, et avec justice, à votre prudence. Nos sentiments actuels sont les mêmes.

15 août. — Je vous assure, Monsieur, que jamais nous n'avons eu la pensée de vous imputer l'accident de la faillite; et je puis vous dire bien sincèrement avec M. Holmes que vous avez agi avec toute la prudence possible, et que vous n'êtes nullement cause qu'une partie de nos fonds se soit trouvée engagée dans cette malheureuse faillite. Je vous l'ai déjà marqué: toutes les sommes que nous avons ici en dépôt sont à votre disposition. Agissez sans crainte avec nous; vous nous trouverez toujours disposées à suivre vos volontés. J'ai eu l'honneur de vous témoigner plusieurs fois la peine que nous ressentons des inculpations odieuses dont le comité vous a chargé. Pour notre part, Monsieur, nous reconnaissons que vous êtes parfaitement justifié dans vos lettres adressées à tous vos commettants. Il n'est pas possible qu'aucun d'eux pense

le contraire. Que nous souffrons de vous voir dans la pénible nécessité de travailler de nouveau des comptes qui vous ont donné tant de peines et de fatigues! Ne pouvant vous témoigner notre gratitude que par nos faibles prières, nous nous efforçons de vous dédommager de ce côté-là. »

En réponse à une circulaire de M. Thavenet aux communautés de Montréal, Mère Sainte-Madeleine écrivait, le 31 octobre 1838.

« Je suis vraiment affligée de ce que vous ayez tant de peine contre nous. Est-il donc possible que je ne me sois pas expliquée assez clairement pour vous prouver que nous sommes parfaitement contentes et satisfaites? Et en vous réitérant que nous nous en rapportons à vous, Monsieur, c'est vous certifier que nous ne trouvons point d'erreur dans vos comptes. Nous sommes aussi bien convaincues que vous vous êtes parfaitement justifié des inculpations dont vous chargeait le Comité de Québec. Je reçois votre numéro 7 du 15 septembre.

---

20 décembre 1838.

« Ce n'est pas de vous, ma chère Sœur, que j'ai été mécontent; c'est de vos lettres... ce n'est pas qu'elles ne soient très honnêtes, c'est parce qu'elles ne prouvent nullement que vous ne croyez pas aux inculpations dont m'a chargé le Comité. Dire à un mandataire qu'on s'en rapporte à lui, ce n'est pas lui dire qu'on ne croit

De Rome,  
M. Thavenet  
répond à  
Mère Sainte-  
Madeleine.

pas aux supercheries dont il est accusé; et c'est précisément ce que j'ai besoin que vous me disiez, pour l'honneur de ma famille et de la Compagnie à laquelle j'appartiens.

Aujourd'hui que vous me dites que vous êtes toutes bien convaincues que je me suis parfaitement justifié des inculpations dont m'a chargé le Comité, je suis satisfait. Et je m'empresse de vous dire qu'ayant reçu mon septième numéro, qui contient le résumé de tous vos comptes, et reconnaissant qu'il est exact et conforme à la vérité, vous pouvez et devez regarder comme finies toutes les affaires de vos réclamations. Mais vous aurez encore quelque chose à recevoir. Ne m'écrivez plus que je ne vous aie écrit le premier. Laissez-moi terminer les affaires des autres communautés, et dites-leur que les vôtres sont terminées. Priez pour moi. »

---

Orvieto où je passe l'été chez Son Eminence le Cardinal Orioli.

23 août 1839.

M. Thavenet  
aux commu-  
nautés de  
Montréal.

« Comme Mgr de Québec m'a écrit plusieurs fois que je traite les établissements de Montréal plus favorablement que les autres, et que les autres établissements le croient, je présume que s'ils diffèrent tant de terminer leurs comptes avec moi, c'est pour les faire traîner jusqu'à ma mort, afin de vous obliger alors de soumettre les vôtres à leur Comité, comme ils le prétendent

depuis 1834. Pour vous prémunir contre les chicanes qu'on pourrait vous faire, je vous envoie le compte de vos rentes tel que vous devez le présenter au Comité, s'il vous demande à le voir. Si vous mettez tout cela entre les mains d'un homme intelligent et bon calculateur, il fera voir au Comité que vos comptes sont on ne peut plus exacts, et que les communautés de Montréal ne sont pas mieux traitées que les autres.

1er octobre. Quoique vous ayez reçu tout ce qui vous revient, pour le moment, et que j'aie en dépôt dans votre caisse de quoi vous payer ce qui vous reviendra encore, gardez-vous bien de refuser de recevoir les fonds que je pourrais vous faire passer encore; parce que je veux avoir à Montréal tous les fonds dont je dois avoir seul le maniement, pour en faire le partage en toute équité et justice. »

28 octobre 1839.

Monsieur et très honoré Bienfaiteur,

« Je ne puis assez vous témoigner notre reconnaissance pour votre prévoyante attention à nous donner d'aussi puissants moyens de nous tirer d'embarras dans le cas de chicanes qui pourraient bien avoir lieu, si les établissements de Québec parvenaient à vous citer devant leur Comité.

Mère Sainte-  
Madeleine  
à M.  
Thavenet.

On nous a dit que vous laissiez Rome pour vous réunir à vos chers confrères de Paris.

J'adresserai cette lettre à M. Carrière, pour plus de sûreté. »

---

Rome, 12 janvier 1840.

M. Thavenet  
à  
Mère Sainte-  
Madeleine.

« Votre lettre du 28 octobre m'est parvenue le 9 décembre; mais le travail que me donnent mes commettants de Québec ne m'a pas laissé le temps de vous répondre. Je ne suis point à Paris, comme vous le croyez; le pape me retient à Rome. Peut-être a-t-il l'intention de me faire renfermer pour le reste de mes jours dans le château St-Ange; si je ne me lave pas du crime d'avoir lésé, d'une manière très grave, les intérêts de tous mes commettants, et de les avoir trompés de 30,660 francs d'un côté, et de plus de 26,000 francs de l'autre, comme le Comité en a envoyé son attestation aux cardinaux et à la Sacrée Congrégation de la Propagande. Persécuté par les prêtres, et les princes des prêtres, comme l'a été Jésus-Christ, je vous prie de vous joindre à moi pour conjurer Dieu de leur pardonner l'atrocité de leur calomnie. »

M. Thavenet  
à  
Mère Sainte-  
Madeleine.

« Si je finis mes affaires avec mes commettants de Québec et des Trois-Rivières, je vous l'écrirai; tant qu'elles ne seront pas finies, ne m'écrivez que par nécessité. Adressez-moi vos lettres directement à Rome; de Montréal à Rome, une lettre simple ne paie de port que 27 baïoques: 1 franc, 47 c. Je vous prie de faire à

mes confrères les compliments les plus affectueux.

12 février. — Je jouis d'une bonne santé. Les communautés des Trois-Rivières et de Québec, le Séminaire, l'Evêché, le Comité, M. Holmes, sont tous déchainés contre moi. Ils ne veulent pas régler, afin d'arranger les choses après ma mort au préjudice des communautés de Montréal; mais j'espère répandre tant de lumières sur vos comptes qu'il leur sera impossible de les contester. Priez Dieu de les éclairer, de leur pardonner leur ingratitude, de leur rendre le bien pour le mal, et de leur faire miséricorde. Priez aussi pour moi. »

---

Montréal, 29 avril 1840.

« J'ai eu l'honneur de recevoir vos numéros, vos lettres à mon adresse; de plus, deux lettres à l'adresse de M. Ross, que je lui ai fait passer aussitôt, ainsi que les parties qui appartiennent aux communautés, etc. Vous serez bientôt informé de la perte que le diocèse de Montréal vient de faire en la personne de notre révérendissime évêque, Mgr J.-J. Lartigue. »

Mère Sainte-  
Madeleine  
à M.  
Thavenet.

---

Rome, 5 mai 1840.

« Ne pouvant obtenir du Comité qu'il m'indique les erreurs qu'il a attesté avoir trouvées dans le précis de ma reddition de comptes, j'en ai parlé à des cardinaux, et même au pape. Les

M. Thavenet  
aux commu-  
nautés de  
Montréal.

cardinaux m'ont conseillé de le citer au tribunal de la Sacrée Congrégation de la Propagande, et le pape m'a dit de le faire. Je l'ai fait, et la Sacrée Congrégation s'est empressée d'écrire à Mgr de Québec. Comme elle a eu la bonté de m'envoyer une copie de sa lettre, je vous en envoie un double pour vous consoler de la peine que vous ressentez du chagrin que me causent ceux qui devraient ne me donner que de la satisfaction pour les services que je leur ai rendu.

2 mai 1840.

LA SACRÉE CONGRÉGATION DE LA PROPAGANDE À  
MGR SIGNAY, ARCHEVÊQUE DE QUÉBEC

La Sacrée Congrégation a reçu du révérend M. Thavenet, p.s.s., une supplique dont le contenu est tout à fait juste. N'ayant pu jusqu'à ce jour obtenir de Votre Grandeur une explication claire et détaillée des graves erreurs qu'on dit s'être glissées dans les états de comptes rendus par lui, des affaires qu'il a gérées depuis 1815 jusqu'à 1830 pour les communautés du Canada, il demande maintenant que, du moins par l'intervention de l'autorité de la Sacrée Congrégation, ces erreurs lui soient clairement et distinctement détaillées. Cette demande est d'autant plus juste, qu'il est question non seulement d'une grande somme d'argent dont le dit M. Thavenet est accusé de n'avoir pas rendu compte pour la payer; mais aussi de son honneur qui, s'il en était ainsi, serait gravement compromis. C'est

pourquoi j'ai cru devoir vous écrire cette lettre, pour vous informer que la volonté de la Sacrée Congrégation est que la dite explication soit absolument donnée à M. Thavenet. Ainsi je ne doute pas que votre Grandeur ne mette la plus grande diligence à envoyer au plus tôt à M. Thavenet, à Rome, l'explication claire et détaillée dont j'ai parlé plus haut. »

Pie — Secrétaire.

Outre les dons mentionnés plus haut, notre Communauté donna l'instruction gratuite et la pension à un grand nombre d'élèves, et fit des dons d'argent, d'ornements, etc., à plusieurs églises pauvres. Le 29 octobre 1836, il fut décidé, au conseil, de donner en présent à Monseigneur de Montréal, pour sa cathédrale, trois aubes avec leurs cordons, un bonnet carré, et une corbeille argentée.

1828-40  
Dons divers.  
Petits  
événements.

En 1829, on avait proposé de faire mettre des toiles dans les châssis du pensionnat, le soleil fatiguant beaucoup la vue des pensionnaires. Le conseil avait rejeté cette proposition. Le conseil de 1834, formé de Mères Sainte-Madeleine, Saint-Régis, Sainte-Elisabeth, de la Croix, et Saint-Philippe, permit d'avoir des jalousies, tout en observant que « cela, n'étant point selon les usages, ne devait point autoriser les missionnaires à en faire autant. »

Le 29 octobre 1836, on commença à donner du café aux novices le matin. Le 6 août 1838, on

décida de donner des nappes aux pensionnaires, de leur fournir les couverts et la vaisselle pour le service de la table. Le 15 octobre 1838, on décida de donner huit louis par mois au maître de piano. Le 2 mars 1840, on consentit à prendre un maître de guitare.

**Faits relatifs aux divers établissements pendant  
la supériorité de Sœur Catherine Huot,  
dite Sainte-Madeleine**

**1828-1840**

**Anciens établissements**

QUEBEC — *Le 22 février 1833*, Mgr Signay écrivit à Mère Sainte-Madeleine: « Ma révérende Sœur, j'ai reçu il y a quelques jours votre précédente, avec un aperçu de vos différentes propriétés, en ce qui concerne vos missions établies dans mon diocèse. J'en ai été flatté, surtout dans la circonstance où la Chambre paraît s'occuper d'un bill spécial pour amortir les terrains des maisons d'école. J'aurais désiré recevoir plus tôt ce recueil intéressant pour l'objet que la Chambre a eu en vue dans le moment. Cependant, j'ai eu occasion de voir à ce sujet, le lendemain de sa réception, un Monsieur du Comité d'éducation qui s'est chargé d'intéresser surtout Monsieur Nelson à cet égard. N'importe, si la chose ne réussit pas cette année, elle n'en sera pas moins en bon chemin, j'espère. »

5 juillet 1831 — La Communauté permet aux Sœurs de la Pointe-aux-Trembles de Québec de faire construire un bâtiment de 30 pieds, dont le devis est 331 livres.

26 août 1833 — On permet des réparations à Rivière-Ouelle pour 2,000 livres.

19 janvier 1834 — On donne \$25.00 aux Sœurs de la Basse-Ville, et autant aux Mères Ursulines, pour réparer les désastres de l'incendie.

MONTREAL — *Pointe-aux-Trembles*, 9 avril 1830. — On permet des réparations pour 2,000 livres. *Pointe-Claire*, 7 juillet 1831 — On permet de construire un double bâtiment pour hangar à blé et à bois: 1,666 livres. 6 janvier 1832 — Permission de faire un dortoir: 900 livres.

BOUCHERVILLE — 3 janvier 1837 — On permet une dépense de 94 livres pour un bâtiment.

LAPRAIRIE — 15 octobre 1836. La mission ne pouvant subsister, vu le peu de pensionnaires, on décide d'abord de vendre cette propriété; on consent ensuite à la louer au bedeau. Pendant les troubles, elle servit de caserne. 14 avril 1839 — Requête des gens de Laprairie à Mgr de Montréal pour que les Sœurs retournent à leur mission. Ajourné.

SAINT-DENIS — Lors des troubles de 1837-38, les missionnaires de cette mission étaient Sœur Saint-Hippolyte et Sœur Saint-Raphaël. — Ce qu'elles eurent à souffrir est détaillé dans les lettres suivantes :

Saint-Denis, 7 décembre 1837.

Ma très honorée Mère,

Sœur  
Saint-  
Hippolyte  
à  
Mère Sainte-  
Madeleine.

« Je pense que vous n'ignorez pas ce qui s'est passé depuis quelque temps dans notre malheureux village. Néanmoins, je suis portée à croire que vous serez bien aise d'apprendre de nous-mêmes ce qu'il en est par rapport à nous. Jeudi matin, 23 novembre, nous fûmes averties qu'il arrivait des troupes, et qu'une bataille allait commencer. Alors, n'ayant pas le temps de nous sauver, nous nous sommes renfermées avec nos enfants, et quelques pauvres femmes qui se croyaient plus en sûreté dans une maison de pierre telle que la nôtre. Le lendemain, Madame J. Cartier, de St-Antoine, nous fit offrir sa maison pour nous et nos enfants; nous les fîmes traverser. N'osant abandonner la maison, qui eût été livrée au pillage, nous y sommes demeurées jusqu'au samedi soir, 25 novembre, jour de la déroute de St-Charles. Alors, l'épouvante fut générale, et on nous avertit de nous sauver; ce que nous fîmes au troisième rang, chez la mère de notre fille, veuve Morisseau, avec notre fidèle compagne Domitille Guertin, qui nous a rendu de grands services. Jusqu'au vendredi suivant, nous avons pu visiter notre maison presque tous les jours, et soigner les animaux; mais le samedi, l'armée est entrée dans le village, qui a été pillé, et plusieurs maisons ont été incendiées. Pour nous, qui avons écrit au commandant, nous apprîmes qu'on avait fait évacuer notre maison, et qu'on nous faisait dire de retourner

chez nous ; ce que nous fîmes le mardi matin, après avoir vu le major Reid, qui nous a reçues avec bonté et protégées jusqu'à mettre une sentinelle à notre porte... Il nous visite tous les jours, et nous exhorte à ne pas quitter notre maison, parce qu'elle serait aussitôt occupée. Nous n'avons point encore nos enfants, qui sont encore chez Madame Cartier, réduites au nombre de quatre.

*9 décembre.* — Nos enfants sont arrivées hier avant la grand'messe, qui n'a pas été fort solennelle comme vous pouvez penser ; il y avait à peu près une trentaine de personnes dans l'église. Les troupes sont parties un moment auparavant, et n'ont point emporté nos regrets. On dit qu'il en vient d'autres, pour nous tenir sages ; j'espère que celles-là ne seront point tant à craindre.

Je trouve une occasion, la première depuis trois semaines ; elle me presse et me contraint de terminer, en me disant, très honorée Mère,

Votre très humble servante,

Sœur Saint-Hippolyte.

P.-S. — Sœur Saint-Raphaël vous présente ses respects, se porte bien, sans être tout à fait rassurée. — Pemettez-moi un mot à Sœur Sainte-Scholastique. »

Chère Sœur,

« J'ai reçu hier votre note comme un présent du ciel. Je ne doute pas que vous n'ayez été in-

quiète; mais soyez persuadée que vous n'avez eu que le contrecoup. L'orage a été fort ici; et il vaut mieux le dire que l'écrire: d'ailleurs, le temps ne me le permet pas. Dites à Madame Mullins que ses petites se portent bien, et qu'elles ont été pillées par l'armée de tout ce qu'elles avaient de meilleur: draps, couvertes, robes de mérino, d'indienne.

Adieu, chère Sœur. S. S.-H. »

St-Denis, 22 janvier 1838.

Chère Sœur,

Sœur  
Saint-  
Hippolyte  
à Sœur  
Sainte-  
Scholas-  
tique.

« Vous me paraissez bien avide de nouvelles; mais je ne dois pas vous en blâmer, puisque c'est l'intérêt et l'amitié qui vous y portent. Je serais ingrate de négliger de vous donner cette satisfaction; et j'espère que ma lettre vous parviendra avant de nouveaux troubles dont on parle fortement. Pour commencer donc dès la racine du mal, il faut vous dire que tout l'été dernier, depuis la Saint-Jean-Baptiste, a été passé en fêtes patriotiques; comme vous avez pu voir dans les journaux. Ensuite, sont venus les charivaris, comme vous l'avez encore appris. Le 23 octobre, avait lieu la grande assemblée des six comtés à Saint-Charles, où on parlait d'indépendance. Après ce temps, la situation devint de plus en plus inquiétante; et, tous les samedis, nous avions des alertes... on disait qu'il y avait eu quelqu'un fait prisonnier par un parti et dé-

livré par l'autre; qu'on devait venir ici prendre le docteur, qui se fait garder depuis plus de quinze jours, et qui n'avait pas envie de se livrer à bon marché. On voyait les habitants descendre des rangs avec quelques fusils, bâtons et fourches, animés d'un patriotisme fanatique et déterminés à tout entreprendre. Nous n'étions pas alors très inquiètes, et voici ce qui me rassurait: Les patriotes s'étaient emparés, comme vous avez su, des propriétés de M. Dezbartch, avaient acquitté les débiteurs, reçu les fermiers, abattu les arbres pour faire des fortifications; logés dans sa maison, dont ils faisaient un quartier général, ils avaient élu un commandant, Sir Brown, et paraissaient maîtres souverains. On disait que l'île aux Noix était prise, que la troupe de St-Jean s'était rendue, que le capitaine Côté faisait des merveilles, enfin, que tout réussissait.

Je m'imaginai donc que tout se passait là (à St-Charles) comme étant le siège du gouvernement, lorsque jeudi, 23 novembre, à 7 heures du matin, on vint me dire que Madame Bruneau était à la porte et désirait passer ici la journée, parce qu'il devait y avoir feu; qu'on avait pris au cours de la nuit un Monsieur qu'on jugeait être un espion... c'était le lieutenant Weir qui se rendait en diligence à Saint-Hilaire faire descendre les troupes qui étaient là, faire une jonction avec celles qui montaient de Sorel, afin de nous prendre des deux côtés; en sorte que nous eussions été entre deux feux... nous n'en sa-

vions rien, et nous ne l'avons appris qu'après . . . pensez ce que nous serions devenues ! J'allai donc recevoir mon hôte, qui me parla de recevoir un dépôt pour remettre à . . . au cas d'accident ; mais je déclinai l'honneur. En peu de temps la maison s'emplit de femmes et d'enfants, qui cherchaient un abri sûr contre les balles. Nos pensionnaires étaient au nombre de vingt-cinq. J'avais appris, quelques jours auparavant, que des couvertures ou peaux suspendues étaient un bon préservatif contre les balles ; nous nous mîmes donc à fermer châssis, contrevents, à attacher couvertures, catalognes, à allumer lampes et chandelles. Dans cette profonde nuit de plein jour, nous passâmes cette triste journée qui fut commencée par un crime énorme et barbare ; ce fut le meurtre du lieutenant Weir dont j'ai parlé, par ceux-là mêmes qui étaient chargés de le conduire honorablement à Saint-Charles.

C'est cette barbare action qui a été punie par le pillage général de tout le village, où nos enfants ont perdu environ 1,000 livres ; et nous, environ 600 livres, avec un désordre et une saleté dans la maison dont nulle imagination ne saurait se faire une idée. Revenons dans la nuit profonde où nous étions pendant le combat, qui dura cinq heures, et qui se termina par la victoire complète des patriotes avec soixante fusils sur près de quatre cents soldats et deux pièces de canon. Ceci vous étonne peut-être ; mais je vais vous expliquer le paradoxe.

Les patriotes étaient logés dans la belle maison de Mme S.-G... au premier étage; mais le premier coup de canon en ayant frappé cinq, dont trois morts, et deux sans connaissance pendant plusieurs heures, le docteur W. Nelson qui commandait, les fit descendre en bas, où le mur plus épais pouvait résister aux canons. Ainsi à l'abri, ils jouèrent du fusil sur les troupes, qui n'étaient pas si bien gardées; outre qu'elles avaient fait une marche forcée pendant la nuit, et n'avaient pas eu le temps de se reposer après une si grande fatigue. Le commandant, Colonel Gore, voyant que les soldats ne pouvaient déloger les *patriotes* de la grande maison, leur dit qu'ils étaient tous jeunes et braves, qu'il ne voulait pas les perdre, et qu'il allait s'en retourner à St-Ours avec eux, où il espérait trouver un *Steamboat*. Ils étaient si fatigués que, si les patriotes les eussent poursuivis, ils auraient pu les défaire; ils perdirent deux canons, en jetèrent un à l'eau, et laissèrent l'autre dans le chemin. On a dit qu'il manquait cent cinquante hommes, outre quelques blessés; trois sont restés ici, et le docteur en a pris un tel soin qu'ils n'ont pu eux-mêmes que s'en louer. Les *patriotes* en ont perdu dix, dont sept de St-Denis.

Voilà la journée du 23, que nous avons passée dans les transes et dans les prisons pour les vivants et les morts. M. Brown vint nous rendre compte de la bataille et consoler sa femme; il était abattu et accablé. Les vieilles dames couchèrent chez nous et partirent le matin pour avi-

ser à ce qu'elles feraient : quitter la place et s'enfuir dans les rangs. Tout le monde se regardait avec surprise. Notre curé commença par sauver le *bon DIEU*, qu'il mit dans une fosse au cimetière avec tous les vases sacrés ; il envoya les ornements au cinquième rang, conduisit sa mère et une partie de ses effets au quatrième, car son serviteur avait été obligé de s'évader pour n'être pas contraint de prendre les armes. Pour nous, nous avions essayé de sauver quelques valises ; mais le cheval que nous avions ne pouvant marcher, ce nous avait été une nécessité de le décharger. M. Joseph Cartier vint nous offrir de la part de sa femme, ci-devant dame Chagnon, de nous retirer dans sa maison avec nos enfants ; ce que nous acceptâmes avec reconnaissance pour celles-ci, que nous fîmes traverser vis-à-vis chez elle dans le canot qu'il envoya lui-même, non pas sans quelque inquiétude pour des enfants la plupart étourdies. Nous revînmes à pied, et si fatiguées que je fus obligée de me coucher un moment pour reprendre mes forces, n'ayant pas dormi depuis deux jours. Mme Hubert et sa fille, qui étaient presque les seules femmes restées au village, n'ayant ni pain ni pâte, vinrent coucher chez nous. Le samedi eut lieu la fameuse déroute de Saint-Charles ; on dit que les habitants se battirent vaillamment tant qu'ils furent dans leur retranchement, où ils ne perdirent que trois hommes, nonobstant la fuite de leur général Brown qui se tenait si assuré de la victoire, qu'il avait donné congé à beaucoup de ses gens ; — ce que voyant, les

troupes se donnèrent beau jeu, et le carnage fut horrible. Quelques-uns disent qu'il y en eut trente-trois tués; d'autres disent quarante. On n'a pu savoir au juste le nombre des prisonniers. A la nouvelle que Saint-Charles succombait, ceux de Saint-Denis envoyèrent deux cents hommes qui revinrent bien vite, apprenant la déroute générale, et mirent l'épouvante dans le village. Tout le monde fuyait, et notre bon curé criait de sa galerie à Sœur Saint-Raphaël, que la peur consumait: « Partez, mes Sœurs! dépêchez-vous! »

J'avais envoyé chercher une voiture au troisième rang pour sauver nos valises, et je ne me pressais pas de me rendre aux désirs de ma compagne qui, croyant les soldats à ses troussees, m'invitait à la suivre. Eh! venez donc! disait-elle... Elle va se faire prendre! Elle avançait de cinq pas, et reculait de cinq pour me presser... enfin, nous partîmes vers cinq heures du soir, abandonnant tout à la Providence. Nous rejoignîmes bientôt notre curé, son vicaire, sa sœur avec sa fille, qui fuyaient comme nous, chargés chacun et chacune d'un lourd fardeau, pour aller à soixante arpents chez la veuve Mousseau. J'aurais voulu faire halte quelque part pour respirer; mais Sœur Saint-Raphaël ne me le permit pas. Ne connaissant pas bien la route, je criai à un des fuyards de nous attendre; ce qu'il nous refusa, disant que cela le retarderait. Enfin, nous nous rendîmes, ayant eu chance de trouver une traîne pour nos paquets

et les Sœurs, qui ne se firent pas trop prier, quelque compassion qu'elles eussent des autres. Nous sommes restées là onze jours, couchant sur le plancher. Tous les jours nous allions à notre maison, quelquefois à pied. Le 2 décembre les troupes arrivèrent pour brûler et piller le village; les patriotes en étaient partis et demandaient la paix, espérant être exempts du pillage... mais ils n'en furent pas exempts. Il y eut quinze maisons brûlées, outre la distillerie, etc.

Votre, etc.

Sœur Saint-Hippolyte. »

Le lendemain du retour des Sœurs, les troupes évacuèrent le village, le jour même de l'Immaculée Conception, 8 décembre. Nos Sœurs s'empressèrent alors de réparer les dégâts que les troupes avaient faits à la maison; et quoique le dommage eût été assez considérable, elles s'abstinrent de demander aucune sorte d'indemnité. Mais ayant rouvert leurs classes quelques jours après, elles n'eurent pendant l'hiver qu'un petit nombre d'élèves, à cause de la frayeur générale que ces troubles politiques avaient inspirée à la plupart des parents.

**BERTHIER.** — Depuis longtemps, M. le curé de cette paroisse demandait que les Sœurs de la mission y enseignassent l'anglais; et Mgr Panet s'y était toujours opposé. En 1830, cédant à la force des circonstances, il écrivit à notre Mère Sainte-Madeleine, en date du 3 avril :

Ma révérende Sœur,

« J'ai reçu hier une lettre de M. Louis Lamothe, curé de Berthier, qui m'expose que les Messieurs de son village, voyant qu'ils ne peuvent se procurer de maîtressé pour enseigner l'anglais sont décidés à contracter avec un maître protestant, et à placer leurs petites filles à son école. Ce respectable curé, voulant obvier à un projet qui pourrait avoir d'aussi graves inconvénients pour la religion, m'a écrit pour m'engager à appuyer la demande qu'il vous a faite plusieurs fois, d'accorder au couvent de sa paroisse une troisième Sœur capable d'enseigner l'anglais. J'ose donc vous recommander une mesure si essentielle au bien de la religion, et j'espère que vous la seconderez de tout votre pouvoir. Dans le cas où vous ne pourriez accorder une troisième Sœur à ce couvent, je crois qu'on se contenterait d'avoir deux Sœurs dont l'une fût capable de remplir le but proposé. Une prompte réponse adressée à moi-même, et en même temps à M. le curé de Berthier, pour tirer ce Monsieur d'inquiétude, et arrêter le projet des Messieurs de Berthier de confier l'éducation de leurs jeunes filles à une école protestante.

J'ai l'honneur d'être,

Ma révérende Mère,

Votre très honoré et obéissant serviteur,

† Bernard-Claude, évêque de Québec. »

---

La Communauté répondit affirmativement, et Sœur Saint-Patrice (Connolly) fut envoyée à Berthier.

TERREBONNE — A l'exemple des paroissiens de Berthier, ceux de Terrebonne désirèrent aussi l'anglais; ils présentèrent en conséquence la supplique dont nous donnons ici copie :

A la très honorée Sœur Sainte-Madeleine,  
Supérieure de la Congrégation de Notre-Dame,  
Montréal.

Madame,

« Si jusqu'à présent nous avons omis toutes les occasions de vous témoigner notre reconnaissance de votre bonté à nous continuer l'établissement si important pour nous des dames de votre Congrégation, nous vous prions de croire que notre silence ne peut être attribué qu'à l'impossibilité absolue où nous sommes de parler de ces dames d'une manière digne de leurs vertus et de leurs mérites. Encore aujourd'hui, serions-nous muets dans l'expression de notre gratitude à leur égard, s'il s'agissait de nous adresser à tout autre qu'à vous, Madame, sur les traces de laquelle elles marchent avec tant de succès. Cependant, une si grande bienveillance de votre part nous incite à vous demander davantage.

Les circonstances dans lesquelles se trouve le pays font que la langue anglaise devient une des branches nécessaires de l'éducation; et

persuadés que nous sommes que tout autre genre d'enseignement que celui pratiqué dans vos maisons ne saurait nous être avantageux, nous osons espérer que vous voudrez bien pourvoir à ce que cette langue soit enseignée dans cette mission.

Certains que nous aurons à admirer dans cette branche les progrès que font les élèves qui vous sont confiées, nous recevons ce nouveau bienfait avec la considération que vous méritez, et avec laquelle nous avons l'honneur d'être,

Madame,

Vos très humbles et obéissants serviteurs,

P. Porlier, ptre.

McKenzie

Rod. McKenzie

Joseph Masson

A. Gigon

J.-O. Turgeon

G. Baby

Valade

Panneton

F.-H. Séguin

M. Turgeon

Simon Fraser

Alfred Turgeon

Antoine Dumas

Charles Roy

Gabriel Provençal.»

Terrebonne, 1er juillet 1839.

---

Notre Mère Sainte-Madeleine répondit en date du 28 septembre suivant dans les termes ci-dessous :

Messieurs,

« J'ai différé de répondre à votre gracieuse requête, afin de m'assurer si nous ne pourrions

pas accéder immédiatement à votre juste demande, et effectuer par là le désir que nous avons de contribuer de tout notre pouvoir à l'avancement des élèves confiées à nos soins. C'est avec un sensible regret que nous nous trouvons obligées de remettre à quelque temps l'exécution de ce projet que nous ne perdrons certainement pas de vue. Le défaut de sujets est la seule raison que nous ayons à objecter, car il faudrait indispensablement suspendre l'instruction ailleurs, pour établir l'anglais à Terrebonne.

Veillez, Messieurs, prendre en considération nos excuses; et soyez persuadés que nous saisissons avec empressement l'occasion de vous témoigner notre reconnaissance pour vos bontés et attentions envers nos Sœurs de cette mission, ainsi que pour l'encouragement qu'elles ont toujours éprouvé, tant de la part des parents que des élèves. »

J'ai l'honneur d'être, avec la plus haute considération,

Messieurs,

Votre très humble servante,

Sœur Sainte-Madeleine, supérieure. »

Écoles  
de la ville  
en 1840.

A cette époque notre Institut comptait, outre le pensionnat, sept écoles: la grande école, la petite école, l'école St-Antoine, l'école St-Laurent, l'école du faubourg Québec, l'école St-Joseph et l'école Bon-Secours. Notre Mère

Sainte-Madeleine écrivant à M. Thavenet le 16 décembre 1837, disait : « Malgré les troubles du pauvre Canada, nous sommes tranquilles dans nos communautés, faisant nos écoles dans la ville et les faubourgs comme à l'ordinaire. »

**METAIRIES** — Le 6 mai 1829, Sir James Kempt représentant de Sa Majesté George IV, J. Stuart Esq., faisant la fonction de procureur général, M. Primrose, celle de greffier, et Maître Antoine Archange Parent Ecr. N.P. agissant comme procureur de notre Communauté, l'aveu et dénombrement de l'île Saint-Paul furent faits comme suit :

La moitié de l'île en bois debout ; l'autre moitié, partie en prairie, partie en terre labourable. Revenu consistant à peu près en six cents minots de blé, deux cents de pois, cinq cents d'avoine, cinquante d'orge, quatre cents de patates, et quatorze à quinze mille bottes de mil en franc foin.

Bâtiments sur la métairie : Une maison de pierre à deux étages, d'environ 108 pieds de front sur 28 de profondeur. Une grange en bois de 88 pieds sur 108. Une autre grange, aussi en bois, de 70 pieds de front sur 27 de profondeur. Une troisième grange de 50 pieds sur 25. Une étable de 120 pieds sur 20. Une autre de 100 pieds de long sur 20 de profondeur. Un autre bâtiment de 18 pieds de front sur 10 de profondeur. Un autre bâtiment en bois de 36 pieds sur 18.

Les deux islets adjacents à la dite île se trouvent au bout d'en haut d'icelle, et contiennent ensemble avec une batture, environ trois arpents de terre en superficie, sur lesquels on peut faucher annuellement environ trois cents bottes de gros foin. Il y a une autre batture ne produisant aucun revenu, située presque vis-à-vis la maison de pierre au bas de l'île.

Thomas Caron N.P.

Le 8 août 1830, on décida de prendre 50 louis pour améliorer les métairies. Le 9 avril 1833, on permit la construction d'une grange à l'île Saint-Paul, du coût de 2,000 livres.

Le 13 mai, on permit d'employer 50 louis pour améliorer un morceau de terre à l'île St-Paul.

Le 17 juillet 1834, on autorisa des réparations aux métairies pour 1390 livres.

Le 4 août 1836, on décida de construire un bâtiment sur l'île St-Paul du coût de 900 livres.

Le 4 juin 1837, on fit un échange de terrain avec le voisin de la Pointe St-Charles.

#### GLENGARRY, DIOCÈSE DE KINGSTON

Missions  
demandées  
et refusées.

Le premier évêque de Kingston fut Mgr Alexandre McDonell, né à Dumfries, Ecosse, 1762; ordonné prêtre en 1787; venu au Canada en 1803, et employé aux missions de Saint-Raphaël du Haut-Canada; vicaire général en 1807; nommé par Sa Sainteté Pie VII, évêque de

Rhésène en Mésopotamie, le 12 janvier 1819; consacré dans l'église des Ursulines de Québec, le 31 décembre 1820; nommé premier évêque de Kingston, par Sa Sainteté Léon XII, le 17 janvier 1826. Mgr McDonell désira avoir nos Sœurs en plusieurs endroits de son diocèse, notamment à Détroit et Glengarry, comme le prouve la correspondance suivante :

Glengarry, St-Raphaël, 19 mai 1828.

Très chère et vénérable Sœur (de la Croix),

« Mgr McDonell, l'évêque de Kingston, ne s'étant pas encore bien rétabli d'une assez forte maladie qu'il a eue, me charge de vous informer que la maison qu'il a fait préparer pour recevoir quelques-unes de vos dignes compagnes, sera, d'ici un mois, en état d'être habitée; elle leur sera, ce me semble, bien commode. La vieille église lui sera unie et joliment réparée pour une école; le tout renfermé, avec un jardin et parterre, aussi bien qu'une belle fontaine, et très proche de l'église neuve. Comme nous désirons le bonheur de voir quelques-unes de vos saintes filles ici! Le bien qu'elles feraient parmi nos gens serait, avec la grâce de Dieu, incalculable. Tout ce que je pourrais dire, c'est que nous ferons pour leur accommodation le possible. Monseigneur vous envoie sa bénédiction, avec ses respects; et, me recommandant à vos prières, je reste,

Votre très humble et obéissant serviteur,

G.-P. McDonald, vicaire général.

P.-S. Mgr me charge d'ajouter, qu'après l'inspection, il fera faire tout ce qui lui sera suggéré pour la plus grande accommodation de celles qui viendront y habiter.

St-Raphaël, 3 juin 1828.

Ma très chère et vénérable Sœur (De la Croix),

« Monseigneur est si malade qu'il m'a fallu lui lire, à côté de son lit, votre communication par rapport à la Sœur Raizenne, de l'Hôpital-Général; et il me mande de vous dire, ce qu'il fait savoir en même temps à la dite Sœur, que l'établissement qu'il désire former ici est *exclusivement pour l'éducation*; qu'il le destine à quelques-unes de vos Sœurs, et à nulle autre... à moins qu'on ne se refuse à concourir avec lui à un ouvrage si saint et si méritoire dans cette partie de la vigne du Seigneur, comme il croyait avoir eu raison de l'espérer. Dans ce cas, il se fie au Maître de la vigne qui ne le laissera pas ainsi dépourvu d'ouvriers et d'ouvrières. Le nombre des catholiques de cette province est trop grand (et il augmente tous les jours), pour croire que le Seigneur les laissera à l'abandon. Cette seule paroisse de St-Raphaël contient presque six cents familles, ou à peu près cinq mille âmes.

Quant à la Sœur Raizenne et ses compagnes de l'Hôpital-Général, Mgr les destine plutôt aux villes, où se trouvent les objets propres à exercer leur charité héroïque. Et pour cette fin, il est

en communication avec les curés et fidèles de Sandwich, Amherstburg, etc. à plusieurs cent milles d'ici, pour leur préparer une place convenable. Mgr me demande d'ajouter qu'il ne voit point de circonstance qui ait pu changer l'intention de lui prêter, dans un objet si calculé pour le bien de la religion, le secours attendu de votre maison; qu'il ne peut pas changer de vue là-dessus; et qu'il ne croit pas convenable de donner entrée ici à d'autres Sœurs, qu'il aurait ensuite à déplacer. Il vous envoie sa bénédiction, à vous et à toutes vos dignes compagnes; auxquelles je vous prie d'offrir mes respects et vœux pour leur bonheur. Et recevez l'assurance de toute l'estime avec laquelle j'ai l'honneur d'être,

Votre très humble et obéissant serviteur,  
G.-P. McDonald, vicaire général. »

---

To the Superior of the Congregation Nunnery.

St. Raphaël, September 15, 1829.

My dear spiritual daughter,

« It was with deep regret and very great concern that I have been informed from Sandwich of the death of the worthy and pious nun Sister Raizenne, whose infant establishment at that place had made great progress for the very short time since its commencement, and seemed very much calculated to do an immense deal of

good to that part of the country, had she been spared. She is much regretted, not only by Catholics, but by Protestants also; and all consider that it would be a public loss to that part of the country to allow so laudable and useful an institution to fall to the ground. It is with the fullest conviction of your pious zeal for the propagation of our Holy Religion in this new portion of the Lord's vineyard, that I entreat you to allow Sister Saint-Jerôme, of your Congregation, to repair to Sandwich, to take the charge of the useful and pious establishment so happily commenced by the deceased Sister Raizenne, of pious memory. If you will have the goodness to inform me of the time of her departure, I shall furnish her with letters of introduction at the different places on her route, till she arrives at her destination. Since my return home, I have set about finishing our small establishment for the Sisters of your Community, which I had begun some time ago, and which would have been finished before now, had I remained at home. I shall take care that it shall meet with no other interruption till it be completed. I shall inform you of its progress in a few weeks; hence applications are made from all quarters for the admission of scholars, once it is set agoing. I have written to the Bishop of Telmesse and to the Superior of the Seminary for the permission for Sister St-Jerôme to proceed to Sandwich.

Begging the prayers of your pious community for myself and arduous undertakings, I remain

with the greatest respect and consideration,

My dear spiritual daughter,

Yours faithfully,

† Alexander Regiopolis Ep. »

---

Cobourg, July 12th 1830.

My dear Mother Abbess,

« As I have been under the necessity of setting out on my long and fatiguing visitation of this diocese, immediately after my return to Montreal, I am apprehensive that the preparation which I was carrying on, ordered to be continued during my absence, for the reception of the good Sister whom you were so good as to consent to send to Glengarry, may not be completed till my return. I wish them not to start from the nunnery till I shall write you again, which I expect to be in a few weeks, having already got over the most fatiguing part of my journey. Sensible that those good religious and you can have no other object but the glory of God and the good of religion at heart, I am extremely anxious that things should be made as comfortable as possible for their reception; and I intend to make over to your house a valuable piece of ground adjoining the place built for them, which, in a little time, may be of great benefit to the establishment. I trust

they will be in readiness to start, when they shall have notice that every thing is prepared for them; and, in the meantime, I beg the worthy prayers of your community to the Throne of Mercy, that the Almighty may enable me to carry on the good works which tend to His own honor and glory, and the establishment of the Catholic religion in this diocese. I remain, with the highest esteem and respect for yourself and every individual of your admirable community.

My dear and Reverend Mother Abbess,

Your faithful and devoted humble servant,

Alexander Regiopolis Ep. »

---

(Les établissements ci-dessus demandés, Sandwich et Glengarry, ne furent point fondés).

LOTBINIERE — En 1833, la requête suivante fut présentée à Mgr de Québec, de la part des paroissiens de Lotbinière, dans le but d'avoir un couvent de Sœurs de la Congrégation :  
« A Sa Grandeur l'Illustrissime et Révérendissime Mgr Joseph Signay, évêque de Québec.

La requête des notables habitants, tant de la paroisse Saint-Louis de Lotbinière que des paroisses circonvoisines de Sainte-Croix et de Saint-Jean-des-Chaillons,

Représente très humblement :

Que le comté de Lotbinière, d'après le dernier recensement, contient une population de neuf mille et quelques cents personnes.

Qu'un couvent dans ce comté, pour l'éducation des jeunes filles, serait d'un avantage inappréciable pour le bien de la religion.

Que, près de l'église de la paroisse de Lotbinière, il semble être, à vos humbles pétitionnaires, une place très convenable pour un bel établissement.

Que l'accès facile des paroisses de Deschambault et des Grondines à Lotbinière, fournirait vraisemblablement un grand nombre de jeunes filles pensionnaires au couvent projeté.

Ce considéré, qu'il plaise à Votre Grandeur s'enquérir si les allégués de cette requête sont vrais, et tendent au bien de la justice et de la religion et, en ce cas, de vouloir bien accorder l'objet de cette demande.

Et vos humbles pétitionnaires, tant par inclination que par devoir, ne cesseront de prier pour la conservation de la santé et pour la prospérité de Votre Grandeur.

|                    |                     |
|--------------------|---------------------|
| Thomas Pépin, ptre | G. Joly, seigneur   |
| Ed. Faucher, "     | Et un grand nom-    |
| L. Raby, "         | bre d'autres signa- |
| J.-B. Potvin, "    | tures.              |

Lotbinière, 24 août 1833.

---

Ma révérende Sœur,

Lettre de  
Mgr Signay  
appuyant la  
requête.  
14 septem-  
bre 1833.

« Je vous ai déjà parlé, à votre passage à Québec, de la demande que la paroisse de Lotbinière et celles d'alentour faisaient, depuis longtemps, de l'établissement d'une de vos missions dans la partie sud du fleuve au-dessus de Québec, entre cette ville et les Trois-Rivières. Je m'empresse de vous transmettre la copie de la requête qui vient de m'être adressée de la part de cent cinquante-six respectables personnes de cette partie de la côte sud, la plus proche du centre de l'espace qui se trouve entre Québec et les Trois-Rivières.

Je n'ai pas voulu répondre au contenu de la dite requête sans vous en donner connaissance, afin de recevoir de vous une réponse qui puisse me déterminer à dire à ces pétitionnaires vraiment distingués de poursuivre l'entreprise généreuse qu'ils ont tant à cœur, dès le temps que feu Mgr Plessis a consacré l'église de Lotbinière. Au reste, cette partie sud est tout à fait intéressante; l'éloignement des *va-et-vient* qu'on rencontre bien davantage sur l'autre côté, la beauté de l'église du lieu, sa grandeur, sa proximité du site destiné à la construction de la maison, la nombreuse population répandue dans cette partie des deux districts, tout cela m'engage à me joindre aux pétitionnaires de la requête pour solliciter l'établissement prochain de la dite mission. J'y concours donc volontiers, et vous promets de prendre et faire prendre toutes les précautions nécessaires pour donner à

cet établissement la stabilité et la commodité convenables. Je serais flatté que vous me communiquassiez un plan de celle de vos missions que vous trouvez par expérience être la plus commode et la plus propre à l'œuvre demandée. J'aime qu'on y regarde de près; et le bon curé de Lotbinière, intelligent dans les bâtisses et très zélé, n'omettra rien, ainsi que le seigneur, pour rendre cet établissement digne d'estime et d'encouragement.

Je suis bien parfaitement,

Ma révérende Sœur,

Votre très humble serviteur,

† Jos., évêque de Québec.»

Montréal, 20 septembre 1833.

Mgr l'Evêque de Québec,

« J'ai eu l'honneur de recevoir la lettre de Votre Grandeur, à laquelle était jointe une copie de la requête qu'Elle a eu la bonté de m'adresser. Ma grande peine et celle de notre Communauté est de ne pouvoir seconder entièrement le désir de Votre Grandeur en lui donnant une réponse aussi satisfaisante que le mérite le zèle des respectables curés et autres généreux pétitionnaires mentionnés dans la dite requête, en acceptant dès ce moment l'établissement avantageux qu'ils ont la générosité de nous proposer, et qui, honoré de la protection spéciale de Votre Grandeur, nous serait dou-

Réponse de  
Mère Sainte-  
Madeleine  
à  
Mgr Signay.

blement cher. Mais le défaut de sujets met des bornes à notre bonne volonté; notre Communauté, quoique nombreuse, ne peut qu'avec peine fournir aux missions déjà établies, vu le grand nombre de Sœurs faibles et infirmes que nous avons. De plus, le zélé curé de la Rivière du Chêne a fait bâtir, sans doute avec le consentement de Votre Grandeur, avec celui de Mgr de Telmesse et le nôtre, une maison, et nous demande instamment. Je crois qu'il est de justice qu'il soit pourvu avant tout autre; probablement aussi, Saint-Roch et la Baie-Saint-Paul, si Votre Grandeur persiste dans le dessein de nous y établir. Toutes ces raisons nous forcent, non à rejeter, mais à remettre à un temps plus éloigné, à répondre au zèle très louable des personnes généreuses qui réclament le nôtre pour l'instruction de leurs enfants, cette portion chérie du Cœur du Divin Pasteur, et j'ose dire, du nôtre. Nous nous trouvons bien honorées de leur confiance, et en sommes très reconnaissantes.

J'espère que Votre Grandeur voudra bien agréer les raisons qui nous portent à différer l'acceptation de cette mission, et qu'Elle est persuadée de notre parfaite et respectueuse gratitude pour l'intérêt qu'Elle a la bonté de prendre pour l'agrandissement et le bien de notre Institut.

Sœur Sainte-Madeleine. »

(Cette mission, après avoir été longtemps différée, fut refusée.)

St-Jacques de l'Achigan, 16 janvier 1840.

Ma révérende Sœur,

« Toute la paroisse de St-Jacques est dans l'espérance de voir une mission de Sœurs de la Congrégation, et veut se prêter vigoureusement à la bâtisse qui sera du goût de la révérende supérieure, que j'enverrai chercher le plus déce-  
mment possible, si elle le juge à propos. La fabrique de St-Jacques, d'après la permission de Sa Grandeur, Mgr de Montréal, va se prêter à la bâtisse pour aller plus vite.

Lettre de  
M. Jean-  
Romuald  
Paré.

Après avoir donné à la fabrique de St-Jacques deux cent cinquante arpents de terre devant être amortis en vertu de l'ordonnance de la 2<sup>de</sup> Victoria, chapitre 26, je conserve encore pour nos Sœurs quatre beaux arpents de terre sur trente environ de profondeur, où nos Sœurs retireront leur bois, le foin et l'avoine suffisamment, j'espère, et d'autres avantages que je leur conserve. Regardez St-Jacques comme central; devant, est St-Paul; derrière, le St-Esprit; d'un côté, Rawdon et de l'autre, L'Assomption.

Votre très humble serviteur,

Jean-Romuald Paré,

Curé de Saint-Jacques. »

---

**Nécrologies des Sœurs décédées pendant la  
supériorité de Sœur Marie-Catherine Huot,  
dite Sainte-Madeleine**

**1828-1840**

---

*235e décès: SŒUR MATHILDE DROUIN,*  
dite Sainte-Thècle.

Mathilde Drouin, née à la Sainte-Famille de l'île d'Orléans en 1751, de Pierre Drouin et Madeleine de Blois, entra au noviciat en 1771, et fit profession le 28 octobre 1773. D'un tempérament laborieux, elle embrassa tous les travaux des divers offices qui lui furent confiés avec une ardeur digne de sa vocation. Elle dépensa ses forces en grande partie à l'île Saint-Paul, où elle travailla sans relâche, pendant plusieurs années à une époque où les travaux étaient encore plus difficiles qu'aujourd'hui.

Revenue à la maison mère, Sœur Sainte-Thècle fut longtemps réfectorière. Bien que cet office fût peu considérable eu égard au nombre des Sœurs, il exigeait cependant un travail pénible, vu le peu d'avantages qu'offrait alors la maison. Chaque semaine, il fallait transporter une certaine quantité d'eau de la rivière; et, au moyen de tuyaux, on remplissait une tonne au réfectoire, ce qui causait beaucoup de fatigue à la réfectorière, obligée de tenir ce vaisseau très propre et d'éponger souvent l'eau répandue

sur le plancher. Dans ses moments libres, Sœur Sainte-Thècle cultivait du Coïx lacryma (larmes de Job ou larmilles des Indes) pour faire des chapelets; ouvrage auquel elle s'appliqua jusqu'à ce qu'elle fût devenue en enfance. Quand elle n'eut plus la force de serrer le fil pour former la chaîne, ses chapelets devinrent d'une longueur démesurée; outre qu'elle oubliait souvent d'y mettre le fil roulé pour indiquer les « Gloria Patri. » On comprend que cette sorte de chapelets ne pouvait être d'aucune utilité; mais comme elle trouvait une distraction et un plaisir à cet ouvrage, personne ne voulut l'en priver. Le fruit de son travail était déposé au fur et à mesure dans un sac; et, après sa mort, on en tira le meilleur parti possible. Pendant les quelques années que cette Sœur passa dans un état d'enfance complète, Monsieur Roux jugea, tant pour elle que pour quelques autres anciennes qui se trouvaient dans la même situation, qu'on ne devait pas les priver de faire la sainte communion les jours prescrits par la règle, et même par l'usage... « Car, disait ce respectable Père, l'heureuse habitude qu'elles ont contractée de communier avec ferveur suffit pour qu'elles aient, même alors, les dispositions nécessaires pour participer aux grâces de la sainte Eucharistie. » Sœur Sainte-Thècle ne passa que peu de temps à l'infirmerie, et elle suivit constamment les observances de la Communauté; chose alors facile, vu que la chapelle, le réfectoire et la salle de réunion se trouvaient de plain-pied.

Monsieur Roux était en Europe lorsque Sœur Sainte-Thècle tomba malade; elle souhaitait beaucoup ne pas mourir avant son retour, et demandait à Dieu cette grâce, qui ne lui fut pas refusée. Dès sa première visite à la Communauté, Monsieur le Supérieur, informé du désir de cette malade, se rendit à l'infirmerie, et lui demanda si elle avait quelque chose à lui communiquer. « Non, répondit-elle, mais je désirais vous revoir avant de mourir. » Touché de ce témoignage de respect et d'affection filiale, M. Roux l'entretint avec bonté pendant quelques instants, et la laissa comblée de joie. Peu de jours après, munie des derniers sacrements qu'elle reçut avec une grande ferveur, elle quitta cette terre d'exil, le 17 août 1828, âgée de 76 ans, 11 mois, dont 57 années de religion. Son service fut chanté le 19, par M. Sauvage de Châtillonnet.

*236e décès:* SŒUR MARIE-JOSEPHTE DES-ROCHES, dite Saint-Bernard.

Marie-Josephte Desroches appartenait à une famille établie à Pointe-aux-Trembles de Montréal, qui a pour souche en ce pays Jean Desroches, marié en 1647 à Françoise Godé, fille et belle-sœur de martyrs. C'est de cette alliance que naquit en 1649, le premier garçon qu'on ait pu élever à Ville-Marie, et plusieurs autres dont les descendants se sont alliés aux anciennes familles du pays : les Loysel, Langlois,

Perthuis, Beaudry, Beauchamp, Leduc, Archambault, etc.

Née en 1802, de Joseph Desroches et Marie Langlois-Lachapelle, dans la paroisse l'Enfant-Jésus de la Pointe-aux-Trembles, à quelque distance du couvent, Marie-Josephite entra au noviciat en 1821. Sœur Saint-Bernard (Castonguay) était décédée l'année précédente; on lui donna son nom. En 1822, Mère Sainte-Madeleine laissa la mission de Pointe-aux-Trembles de Montréal pour remplir l'emploi de maîtresse des novices. C'est par ses soins que Sœur Saint-Bernard fut formée à la vie religieuse, après l'avoir eue pour institutrice au pensionnat de sa paroisse. Elle fit profession le 10 février 1823, âgée de 20 ans, 10 mois, M. Roux étant supérieur de la Communauté, la seconde année du gouvernement de Sœur de la Croix. Remarquable par la gravité de son caractère et la solidité de sa vertu, Sœur Saint-Bernard fut envoyée, après son noviciat, 1825, à Ste-Famille, île d'Orléans, remplaçant Sœur de la Présentation qui venait à la pharmacie. En 1828, Sœur Saint-Bernard fut nommée à Pointe-aux-Trembles de Québec, à la place de Sœur Saint-Hubert. Et, en 1829, elle revint à la Communauté, malade. C'est cette même année qu'elle décéda, 7 novembre, âgée de 27 ans, 7 mois dont 9 années de religion. Son service fut chanté le 9, par M. Roque, vicaire général. M. Malard p.s.s. y assistait.

Ce fut la dernière sépulture dans la chapelle de notre Communauté, qui renfermait les soixante-trois Sœurs décédées depuis 1800. L'église paroissiale actuelle venait d'être terminée... et le 12 février 1830, le conseil de notre Communauté présenta à la fabrique la supplique suivante :

A Messieurs les Marguilliers  
de la fabrique de Montréal.

« Messieurs les Marguilliers de la paroisse de Montréal ayant accordé, par acte du 2 avril 1719, aux Sœurs de la Congrégation de Notre-Dame : qu'en considération de la donation de la chapelle de Bon-Secours à la paroisse par la Sœur Bourgeoys, leur première supérieure, et des réparations faites par elles à la chapelle de l'Enfant-Jésus, elles jouiraient à perpétuité de la dite chapelle pour s'y placer, elles, leurs pensionnaires et écolières, sans qu'il y fut fait ou placé aucun banc ou siège pour autres personnes ; avec droit d'être inhumées dans la cave de la dite chapelle, sans être obligées à aucune rétribution, ni à payer aucun droit pour ouverture de fosse.

Les Sœurs considérant que l'office paroissial va bientôt être transporté à la nouvelle église, et voulant prévenir pour la suite toute difficulté qui pourrait survenir, prient Messieurs les Marguilliers de vouloir bien, dans leur prochaine assemblée, fixer la manière dont ils feront jouir les Sœurs des mêmes avantages

dans la nouvelle église, ayant la bonté d'avoir égard pour l'espace, à l'augmentation des Sœurs et des élèves, et de leur donner ensuite communication de leur délibération.

J'ai l'honneur d'être avec respect, Messieurs,

Votre très humble servante,

Sœur Sainte-Madeleine, supérieure. »

---

La réponse de Messieurs les Marguilliers, en date du 14 mars, était ainsi conçue :

Madame,

En réponse à votre lettre du 12 février dernier, que les Marguilliers dans leur assemblée de ce jour ont prise en considération, vous avez l'assurance de conserver dans la nouvelle église les mêmes droits que vous aviez dans l'ancienne; suivant la délibération des curés et marguilliers de cette fabrique, en date du 2 avril 1719... Ce qui vous conserve le droit à la jouissance d'un espace dans la chapelle de l'Enfant-Jésus actuelle, égal en étendue à celui dont vous jouissiez dans l'ancienne, c'est-à-dire, 260 pieds en superficie.

Extrait des registres des délibérations de la fabrique :

L'an 1831, 11 décembre, il fut résolu : « Que les dames religieuses de la Congrégation de Notre-Dame soient, et elles sont, par les pré-

sentes, maintenues, pendant la durée de l'église, dans la possession et la jouissance de la partie de la chapelle de l'Enfant-Jésus dont elles jouissent actuellement; c'est-à-dire, depuis les premiers bancs jusqu'à l'allée devant l'autel de la dite chapelle... A la charge d'entretenir le dit autel, pourvu toujours qu'elles obtiennent l'approbation de Mgr l'évêque de Québec à cet effet.

|                     |                      |
|---------------------|----------------------|
|                     | Quiblier, supérieur. |
|                     | Fay, ptre s.s.       |
| P. de Rocheblave    | O. Berthelet         |
| F. Antoine Larocque | F. Souigny           |
| N.-P. Doucet        | P.-Joseph Lacroix    |
| Alexis Laframboise  | Pierre Beaudry       |
| Jules Quesnel       | J. Bouthillier       |
| E.-M. Leprohon      | A. Jobin             |

Délibéré à Montréal le 12 mars 1832, et déclaré conforme et vraie copie par nous, soussigné, supérieur du Séminaire de Montréal.

Quiblier. »

*237e décès:* SŒUR LUCE TOUPIN-DUSSAULT,  
dite Sainte-Geneviève.

Marie-Luce Toupin-Dussault, née à la Pointe-aux-Trembles de Québec, de Jean-Baptiste Toupin-Dussault et Angélique Béland, entra au noviciat en 1822, et fit profession le 14 octobre 1824, âgée de 21 ans. Après son noviciat, elle

fut employée aux hosties, ou petits pains d'autel, pendant trois ans; puis, en 1829, nommée dépenrière. En 1831, elle se sentit malade, et fut mise à l'infirmerie pour y suivre un traitement, tout en assistant la pharmacienne, Sœur Sainte-Clotilde. Le médecin préparait lui-même ses remèdes, dans lesquels entrait un peu de strychnine... Or, il arriva que sa bouteille étant vide, Sœur Sainte-Clotilde l'envoya pour être remplie; et le médecin étant absent de chez lui, son clerc, qui se chargea de le remplacer, mit pur ce qui ne devait entrer qu'en petite quantité dans la composition du remède. Dès que la bouteille lui fut remise, Sœur Sainte-Clotilde alla chercher sa patiente, qui était à la chapelle récitant fervemment ses « Pater » pour gagner l'indulgence du jour. « Vite », dit-elle, en lui présentant la cuillère. Pauvre Sœur Sainte-Geneviève, frissonnant d'une cruelle appréhension, se refusait à ouvrir la bouche... Enfin, elle se laissa porter la cuiller aux lèvres; et se raidissant tout à coup, elle mourut instantanément. C'était le 28 octobre 1831. Agée de 28 ans, elle comptait 9 années de religion. Son service fut chanté le 31 par M. Sauvage de Châtillonnet. MM. Saint-Pierre et Arraud y étaient présents. Elle fut la première Sœur inhumée dans le caveau de l'église paroissiale actuelle.

---

*238e décès* : SŒUR M.-MADELEINE GODBOUT,  
dite Saint-Laurent.

Madeleine Godbout, née de Antoine Godbout et Marie-Anne Leclair, à Saint-Laurent, île d'Orléans, entra au noviciat en 1775; elle fit profession le 11 novembre 1777, âgée de 23 ans. Nous voyons aux délibérations du chapitre, 24 juillet: « Sœur Godbout est retardée, ayant demandé quelque temps pour connaître la volonté de Dieu. » Et le 15 août: « Sœur Godbout demande instamment d'être reçue aux conditions de Sœur des gros travaux de la maison. » Après son noviciat, Sœur Saint-Laurent fut employée aux métairies jusqu'à 1783; puis à la dépense une année; et de nouveau aux métairies jusqu'en 1789. De là jusqu'à 1797, pour la seconde fois à la dépense; trois ans à la manufacture; 1800-1804, aux métairies; 1805, dépensière; 1806, Pointe-Saint-Charles; 1807, manufacture; de 1808 à 1814, Ile Saint-Paul; 1815, boulangerie; 1816, petits pains; 1817, boulangerie; 1818, Ile Saint-Paul; 1820, infirmerie; 1821, boulangerie; 1822, infirmerie; 1825, portière; 1827, boulangerie.

Lorsqu'elle décéda, le 16 décembre 1831, elle était âgée de 77 ans, dont 56 de religion. A son service qui fut chanté par M. Sauvage le 19, assistaient M. Roque, vicaire général, et M. Malard.

*239e décès*: SŒUR MARIE-VICTOIRE BOYER,  
dite Saint-Clément.

Marie-Victoire Boyer naquit à Saint-Vincent-de-Paul, île Jésus, de M. Etienne Boyer et dame Cécile Archambault. Entrée au noviciat en 1800, âgée de 22 ans, elle prit l'habit sous le nom de Saint-Clément en 1801, et fit profession le 19 juillet 1802. Après son noviciat, elle fut employée à l'Île Saint-Paul une année; à la Pointe-Saint-Charles de 1805 à 1812; au réfectoire jusqu'à 1815; à la buanderie une année; aux hosties jusqu'à 1822; de 1822 à 1827, à la cordonnerie; de 1827 à 1830, au réfectoire. Décédée le 11 avril 1832, elle était âgée de 54 ans, dont 32 de religion. Son service fut chanté par M. Sauvage. Messieurs Roque et Malard y assistaient.

*240e décès*: SŒUR GENEVIÈVE CADIEUX,  
dite Saint-Louis.

Geneviève Cadieux, née à Montréal en 1792, était fille de M. Louis Cadieux et de Madeleine Saint-Jean. Entrée au noviciat en 1811, âgée de 19 ans, elle prit le saint habit le 11 juin 1812 sous le nom de Saint-Louis; elle fit profession le 5 juillet 1813, Sœur de la Nativité (Desrousse) étant supérieure et Sœur Saint-Augustin (Compain) maîtresse des novices. Après son noviciat, elle fut envoyée à la Basse-Ville de Québec; et en 1816, à Saint-François-du-Sud.

En 1818, on la nomma compagne de Sœur Saint-Michel (Duverger) à St-Hyacinthe; elle en revint en 1822, et fut mise à la roberie et à la lingerie « pour sa santé », dit le cahier des nominations. Le 3 octobre de cette même année, elle fut envoyée à Boucherville et y demeura quatre ans. En 1826, on la nomma pour la seconde fois à St-Hyacinthe; elle revint en 1829, et fut mise à l'office des Messieurs. En 1830, elle remplit l'office de portière. Lorsqu'elle décéda, 31 mars 1833, elle était âgée de 42 ans, dont 21 ans de religion. Son service fut chanté le 2 avril par M. Sauvage; y assistaient Messieurs Saint-Pierre et Denis.

*241e décès:* SŒUR MARIE-ANGÉLIQUE ROY,  
dite Sainte-Rosalie.

Angélique Roy, née à Montréal en 1778, entra au noviciat le 21 novembre 1799, prit le saint habit le 2 février 1801 sous le nom de Sainte-Rosalie, et fit profession le 19 juillet 1802, âgée de 24 ans, 10 mois, en même temps que sa sœur Elisabeth, dite des Anges. Après son noviciat, elle fut employée successivement dans presque tous les offices de la maison: cordonnerie, ciergerie, voûte, lingerie, roberie, infirmerie. Elle fut aussi excitatrice, et se montra partout un modèle de ferveur et de régularité. Son décès eut lieu le 5 mai 1833; elle était âgée de 57 ans, dont 36 de religion. Son service fut chanté par M. Roupe. Y assistaient Messieurs Richard et Denis.

*242e décès:* SŒUR MARIE LEFEBVRE,  
dite Sainte-Angèle.

Marie Lefebvre naquit à Montréal de Raphaël Lefebvre et Marguerite Crevier. Entrée au noviciat en 1801, elle fit profession le 21 novembre 1803, âgée de 22 ans. Après son noviciat, elle fut envoyée missionnaire à la Pointe-Claire. En 1814, elle fut rappelée à la maison mère; et en 1818, on l'envoya à la Rivière-Ouelle. Revenue à la Communauté en 1827, elle y remplit l'office de portière; et en 1828, on la nomma missionnaire à Berthier. Elle travaillait dans cette mission depuis six ans, lorsque ce pays fut affligé pour la seconde fois par le choléra; et Berthier ne fut pas épargné. Au mois d'octobre, une femme de la paroisse mourut de cette affreuse épidémie, et fut portée à l'église le soir pour y être inhumée le lendemain. Nos Sœurs Sainte-Angèle, la Visitation et Saint-Patrice allèrent communier à l'église ce jour-là et se sentirent comme empoisonnées par l'infection. Les deux premières furent atteintes du fléau la nuit suivante, et expirèrent après vingt-quatre heures de cruelles souffrances. Sœur Sainte-Angèle, âgée de 53 ans, avait passé 33 ans dans notre Communauté.

*243e décès:* SŒUR MARIE-ANGÉLIQUE  
FOURNIER, dite de la Visitation.

Angélique Fournier naquit à Montréal de Pierre Fournier et Marguerite Sorer. Entrée au noviciat en 1807, elle reçut en 1808 le beau

nom de la Visitation; et le 28 septembre 1809, elle fit profession étant âgée de 22 ans, sous l'administration de Mère Sainte-Madeleine.

Dès son arrivée au noviciat, Sœur de la Visitation fut employée au pensionnat, et elle y demeura onze années consécutives. Au bout de ce temps, comme elle se trouvait épuisée de fatigue, on la fit reposer deux ans; après quoi elle retourna au pensionnat pour y enseigner seulement le dessin et la broderie. C'est à cette époque que M. Thavenet nous procura le recouvrement de nos rentes de France; ce qui fut l'occasion d'un véritable progrès matériel dans l'Institut. Nos Mères firent faire des embellissements à la petite église, et des améliorations partout. On rebâtit le pensionnat; on fit venir de France des étoffes précieuses pour ornements... Et Sœur de la Visitation utilisa son adresse pour l'ouvrage manuel en réparant et renouvelant tout ce qu'il y avait de vieux à l'église; c'est elle qui broda le bel ornement de drap d'or et celui de drap d'argent, ainsi que la croix du bel ornement rouge... elle peignit aussi plusieurs tableaux. Cette chère Sœur possédait des talents généraux, excellant dans l'art de la broderie, possédant parfaitement le français, ayant une bonne connaissance de l'anglais, du dessin, etc. Son second temps de pensionnat fut de 1823 à 1831; elle était en même temps maîtresse des approbanistes. Sa faible santé ayant obligé les supérieures de la remplacer, elle passa deux ans à Saint-Hyacinthe après quoi, elle

revint au pensionnat et n'y put rester qu'une année. En 1834, elle fut envoyée à Berthier, où elle fut victime du choléra avec Sœur Sainte-Angèle, le 24 octobre 1834, à minuit trois quarts, après avoir reçu les derniers sacrements. Leur acte de sépulture est signé par MM. Lamotte, curé, et Larocque, vicaire.

*24<sup>e</sup> décès*: SŒUR MARGUERITE BAUDRY,  
dite Saint-Bruno.

Mademoiselle Marguerite Baudry, sœur de la seizième supérieure de notre Congrégation, était née à la Pointe-aux-Trembles de Montréal, de M. Toussaint Baudry et de dame Elisabeth Truteau. Elle entra au noviciat l'année que sa sœur, de la Croix, prit l'habit, 1800; et elle fit profession le 7 octobre 1802. Sa sœur Cécile, qui prit l'habit peu après elle, sous le nom de l'Assomption, ne put persévérer à cause de son peu de santé; et, eu égard à ses précieuses qualités, elle fut admise dans la Communauté comme pensionnaire perpétuelle. Après sa profession, Sœur Saint-Bruno fut employée à Saint-Laurent. En 1809, elle alla à la Sainte-Famille; et, en 1815, on la rappela à la maison mère pour y remplir la fonction de dépositaire, charge dont elle s'acquitta avec beaucoup de succès jusqu'à 1827. Remplacée alors par Sœur Saint-Philippe qui avait été son élève à Sainte-Famille, et qu'elle estimait à juste titre, elle fut chargée de la maison de Saint-François. Là, comme partout où elle avait été employée pré-

cédemment, elle se fit respecter et aimer de tous : parents, riches, pauvres, affligés, car à tous elle portait un véritable intérêt, et pour tous elle avait un mot aimable, bienveillant. Sœur Saint-Bruno travaillait depuis plus de vingt ans à Saint-François quand, le vendredi de la première grande semaine de carême 1815, après avoir jeûné le matin et pris un bon dîner, elle invita quatre grandes pensionnaires d'aller avec elle prendre l'exercice ; cet exercice consistait à scier une bûche et à en fendre les quartiers. Elle choisit elle-même la bûche, la scia en deux, puis, engageant les pensionnaires à imiter son exemple, elle prit la hache et se mit à fendre le bois. Au bout de quelques minutes, elle s'affaissa sur la neige en souriant... une des élèves prit la hache à son tour ; et les autres, remarquant que Sœur Saint-Bruno demeurait immobile, les yeux fixés au ciel, allèrent avertir Sœur Saint-Raphaël, qui se trouvait à une petite distance. Celle-ci vint et demanda à sa compagne si elle était malade . . . ne recevant pas de réponse, elle fit venir l'homme engagé ; avec son secours les quatre pensionnaires réussirent à conduire la malade sur son lit. M. Madran, curé de la paroisse, ayant été appelé, lui administra l'Extrême-Onction. On envoya chercher le Dr Taché, de Saint-Thomas ; mais comme les chemins étaient très mauvais, il arriva à 5 h. du soir. Après différentes tentatives pour faire recouvrer à la malade sa connaissance, il décida qu'elle était sans espoir. Elle expira le samedi à 4 h. du matin. Le dimanche, Sœur Saint-

Herman, supérieure de la Basse-Ville et Sœur Sainte-Thérèse, de la Beauce, que Sœur Saint-Raphaël avait fait avertir, se rendirent à Saint-François. Et les obsèques de Sœur Saint-Bruno se firent solennellement le lundi. Elle fut inhumée dans l'église de la paroisse, sous le banc des Sœurs. Sœur Saint-Bruno était âgée de 58 ans et comptait 34 années de religion.

Parmi les élèves de Sœur Saint-Bruno étaient Mlle Laflamme (S. S.-Grégoire), Mlle Couillard (S. S.-Philomène).

*245e décès: SŒUR LUCE ROULEAU,*  
dite Saint-Laurent.

Luce Rouleau, née à St-Laurent, île d'Orléans, était fille de Antoine Rouleau et Geneviève Godbout. Entrée en 1833, année du décès de Sœur Saint-Laurent (Godbout) elle reçut son nom, et fit profession le 26 janvier 1835, âgée de 18 ans, 6 mois. Cette chère Sœur se fit remarquer par une piété angélique, au point que Mère Sainte-Madeleine disait qu'elle ne connaissait aucune religieuse plus fervente que cette novice. Elle mourut pendant son noviciat, le 20 février 1836, âgée de 19 ans, dont 2 ans, 8 mois de religion. Son service fut chanté par M. Saint-Pierre. MM. de Bellefeuille et Léonard y assistaient. Une sœur de Sœur Saint-Laurent prit l'habit dans notre Communauté sous le nom de Sœur Sainte-Geneviève; mais elle ne persévéra pas.

*246e décès: SŒUR GENEVIÈVE GODBOUT,  
dite Sainte-Agnès.*

Marie-Geneviève Godbout naquit à Saint-Laurent, île d'Orléans, de Jean Godbout et Françoise Boufort. Entrée au noviciat en 1815, elle fit profession le 10 juillet, âgée de 19 ans, 8 mois. Après son noviciat, elle alla à l'île Saint-Paul; en 1825, on la nomma dépensière; et en 1829, elle fut chargée du réveil, d'aider aux cierges et aux hosties, à la cordonnerie. En 1831, elle fut de nouveau dépensière; en 1835, elle fut nommée première à la voûte et aux hosties, aide à l'infirmerie, après avoir passé l'année précédente à l'île Saint-Paul. Partout elle se montra recueillie, laborieuse, charitable, patiente à toute épreuve. Elle décéda le 28 janvier 1837, après une courte maladie, âgée de 39 ans, dont 21 de religion.

*247e décès: SŒUR LOUISE DUVERGER,  
dite Saint-Michel.*

Louise Duverger, née de Michel Duverger et Elisabeth Leclerc, à Montréal, entra au noviciat en 1769, et fit profession en 1771, à 18 ans. Après son noviciat, elle fut employée à la Pointe-Saint-Charles; puis aux hosties et à la roberie jusqu'en 1789. Alors, elle devint missionnaire, et travailla un an à Saint-Laurent de Montréal, trois ans à la Pointe-aux-Trembles de Québec, cinq ans à la Sainte-Famille, sept ans à Laprairie, six ans

à la Pointe-Claire, quatre ans à Saint-Hyacinthe. Lorsqu'elle revint à la Communauté en 1827, elle avait presque perdu l'usage de la vue, et elle dut dépendre en tout de celle qui était chargée de la conduire; ce qui lui donna mille occasions de mérite, car elle était très vive de caractère. Elle décéda le 18 mars 1837, âgée de 83 ans, dont 67 de religion.

*248e décès:* SŒUR MARIE-LOUISE ESTHER  
GRATON, dite Saint-Paul.

Marie-Louise-Esther Graton naquit à Saint-Charles de Lachenaye, de Louis Graton et Catherine Leclerc; et elle fit profession le 29 janvier 1818, âgée de 19 ans 9 mois. Après son noviciat, elle fut employée au pensionnat de la ville; et en 1823, on la nomma missionnaire à la Pointe-Claire. En 1826, elle alla à la Basse-Ville de Québec; et, revenue malade en 1827, elle retourna à Pointe-Claire. En 1829, Sœur Saint-Bruno étant tombée malade à Québec, Sœur Saint-Paul fut désignée pour la remplacer; et à peine était-elle rendue à son poste qu'elle-même se trouva dangereusement malade. Lorsqu'elle fut mieux, on l'envoya pour la troisième fois à la Pointe-Claire d'où elle revint en 1831 pour être dépositaire. En 1833, elle alla à Boucherville et y demeura jusqu'en 1837. Le jour de Noël précédent, étant allée à la messe de minuit, elle prit du froid, et contracta une fluxion de poitrine qui la conduisit au tombeau

dans l'espace de quelques mois. Lorsqu'elle décéda, 11 mai 1837, elle était âgée de 39 ans, dont 21 de religion.

*249e décès:* SŒUR MARGUERITE-AMABLE  
CHARLEBOIS, dite Sainte-Suzanne.

Marguerite Charlebois naquit à la Pointe-Claire, île de Montréal, le 27 décembre 1762. Son père Christophe Charlebois, et sa mère Marguerite Roy, avaient hérité de leurs ancêtres et conservé précieusement une foi vive et une franche simplicité qui les rendaient respectables à leurs co-paroissiens. La jeune Marguerite douée d'un bon esprit, d'un jugement solide et d'une âme candide, répondit parfaitement aux pieuses leçons de ses parents. A l'âge de sa première communion elle fut mise pensionnaire chez nos Sœurs de Lachine; et dès lors, elle résolut de se séparer du monde pour se consacrer entièrement à Dieu. Mais ne connaissant pas à quel Institut Dieu l'appelait, elle éprouva pendant quelque temps de vives perplexités. « Je désirais quitter le monde, dit-elle, et mener la vie des anciens ermites au fond des déserts; mais la chose m'étant impossible, je songeai à entrer à l'Hôtel-Dieu, croyant que la clôture me tiendrait lieu de désert, et que les travaux pénibles des Sœurs converses favoriseraient mon désir de faire pénitence. Je priai longtemps pour connaître la volonté de Dieu; ensuite, j'allai consulter mon confesseur, M. Sartelon, curé de la Pointe-Claire; je lui dis toutes mes petites

idées de perfection. Après quoi, m'ayant écouté avec sa charité ordinaire, il me dit : « Ma fille, Dieu vous appelle à la Congrégation de Notre-Dame ; présentez-vous avec confiance à la supérieure de cette Communauté. » Cette décision produisit aussitôt le calme dans mon esprit agité ; et sans tarder j'allai me présenter à la supérieure, qui me fit la grâce de m'admettre. J'entrai au noviciat le 5 août 1799. »

Pendant son noviciat, Sœur Sainte-Suzanne se fit remarquer par une parfaite observance de la règle, un respect profond pour les supérieurs, une charité réelle pour toutes les Sœurs, et une sincère humilité ; se regardant comme la dernière et la plus misérable de toutes. Elle eut ses épreuves . . . Ayant été donnée pour aider à la Sœur chargée de la buanderie pendant les grands lavages d'automne, elle trouva la besogne si pénible qu'elle faillit perdre courage. « Je crus, dit-elle, que je ne pourrais jamais soutenir ce travail, et je fus tentée de demander ma sortie du noviciat ; j'aurais probablement succombé à cette tentation, si le bon Dieu n'eût eu pitié de moi. Ce bon Maître ne me laissa pas longtemps dans la peine ; M. Sartelon fut l'ange consolateur qu'Il m'adressa, dans sa grande miséricorde. Ce Monsieur était alors retiré au Séminaire de Montréal ; il vint fort à propos assister à une de nos cérémonies . . . et j'en profitai pour lui faire part du dessein que j'avais formé de retourner dans ma famille. Ce véritable Père écouta mes petites raisons avec sa bonté ordinaire ; puis il me dit que c'était une tentation et m'encouragea

à demeurer fidèle à ma sainte vocation, me promettant le secours de ses prières. A partir de ce moment, mes répugnances et mes dégoûts s'évanouirent; je me sentis animée d'une force et d'un courage plus ardents que jamais pour toute espèce de travail. »

Quand les ménages d'automne furent terminés, Sœur Sainte-Suzanne reprit ses exercices du noviciat, manifestant un zèle toujours croissant pour les pratiques les plus humiliantes et les plus propres à la faire avancer dans les vertus de notre état. Elle priait sa maîtresse de ne la point épargner, disant avec simplicité : « Je ne suis qu'une pauvre ignorante; je n'ai ni esprit ni talent pour l'Institut; je ne serai jamais bonne à grand'chose... mais j'ai la volonté de faire tout ce qui sera en mon pouvoir : soin des étables, traite des vaches, etc. » Elle eut occasion de se satisfaire; car la Communauté était alors dans une grande gêne, n'étant point encore relevée des désastres de l'incendie, et ne recevant plus ses rentes de France. Il n'y avait presque pas de domestiques; et les Sœurs étaient obligées de faire elles-mêmes tous leurs ouvrages; elles travaillaient aussi pour les personnes du dehors, afin de pouvoir subvenir aux nécessités urgentes de la Communauté. Sœur Sainte-Suzanne trouva donc un vaste champ pour son ardeur au travail et son amour de la pénitence. Elle s'y livra de tout son cœur; car elle se regardait comme la plus petite servante de la très sainte Vierge, et se croyait indigne de vivre dans sa maison.

Outre les offices dont elle fut chargée : hosties, ciergerie, cordonnerie, etc... elle trouvait moyen de faire ce qu'il y avait de plus pénible dans les offices des autres Sœurs, soit pour les soulager, ou les décharger tout à fait, sans qu'elles s'en aperçussent. Elle considérait comme une bonne fortune le soin des œuvres délaissées ; tels que celui des lampes (assez désagréable, vu qu'on se servait alors de la plus mauvaise huile) balayer, entretenir les corridors, escaliers, etc.

Chaque Sœur lavait alors son linge ; mais Sœur Sainte-Suzanne se chargeait volontiers de celui d'un grand nombre, peu capables, qu'elle appelait ses *pratiques*, ce qui ne se faisait point sans difficultés. L'eau de la rivière étant apportée par un charretier, on n'en faisait usage qu'au réfectoire ; on se servait à la cuisine d'eau de puits, et pour laver, il fallait l'été ramasser l'eau de pluie, et l'hiver faire fondre la neige. Rien ne rebutait notre chère Sœur ; étant chargée du réveil, elle devançait l'heure de son lever pour préparer son lavage, afin d'être à son office au temps marqué. Quelques-unes des Sœurs, craignant que ce surcroît de travail ne nuisît à sa santé, avertirent la supérieure, qui lui ordonna de discontinuer. Sa charité universelle lui faisait trouver mille moyens de rendre service et d'obliger tout le monde ; anciennes et jeunes étaient certaines d'être bien accueillies de sa part, et d'obtenir sur le champ ce dont elles avaient besoin. Sa mortification et sa pratique de la pauvreté étaient extrêmes. Etant à

la lingerie, lorsqu'elle se sentait exténuée de fatigue au point de ne pouvoir se redresser, elle prenait un bâton et se frappait si rudement les reins que les Sœurs, qui lui étaient données pour aides, en frissonnaient; si elles la conjuraient de s'épargner un peu, elle répondait en riant: « Voyez donc comme chaque coup me redresse! Cela vaut mieux que tous les emplâtres de la pharmacie. » Pour ménager le bois de chauffage, elle ramassait les copeaux, les écorces et même la sciure de bois. Quant aux habits ou meubles à son usage, c'était ce qu'il y avait de plus vil et de plus usé. Elle s'administrait la discipline sans pitié, et se nourrissait le plus souvent des restes des autres.

Cette chère Sœur se maintint toujours dans un grand calme et une parfaite tranquillité d'âme au milieu des plus grandes occupations. Lorsqu'il entraît une Sœur dans son office, ou qu'elle passait dans l'office d'une autre, elle disait: « Loué, aimé soit Jésus-Christ, *omnes sancti angeli*... Et elle continuait son travail ou son chemin sans perdre un instant. Ses entretiens ordinaires roulaient sur des sujets édifiants, tels que le bonheur de la vie religieuse, la manière de sanctifier ses actions « Notre travail, disait-elle, peut être une prière bien agréable à Notre-Seigneur, puisque nous faisons ce qu'il demande de nous. »

Lorsqu'elle avait un petit moment libre, elle se dirigeait vers la chapelle, dont elle ne faisait souvent qu'entr'ouvrir la porte, disant à Notre-

Seigneur: « Mon cher Maître, je demeurerais bien auprès de vous; mais vous savez que la Communauté est trop pauvre pour payer des servantes, et je dois les remplacer. » Cependant, quand elle pouvait y demeurer quelque temps sans nuire à son office, elle en profitait avec bonheur. Et lorsque son grand âge ne lui permit plus de vaquer aux gros travaux de la Communauté, elle put se dédommager. Ce n'était plus de courtes visites qu'elle rendait au très saint Sacrement; elle y demeurait des heures entières toute pénétrée de respect et comme anéantie. Lorsqu'elle se croyait seule, elle se prosternait la face contre terre se frappait la poitrine sans ménagement, demandant grâce et miséricorde pour elle-même comme la plus misérable, pour la Communauté, pour l'Eglise, pour les pécheurs, pour ceux qui s'étaient recommandés à ses prières. Enfin, lorsqu'elle ne put plus descendre au chœur que très rarement, elle se rendait au jubé, qui était de plain-pied avec l'infirmerie, et elle y demeurait si longtemps que ses nerfs devenaient fatigués au point qu'elle ne pouvait plus tenir son livre sur ses genoux. Son sujet de méditation le plus habituel était la passion de Notre-Seigneur; elle n'en parlait qu'avec attendrissement, et lorsque la lecture se faisait au réfectoire sur ce sujet, elle arrosait sa nourriture de ses larmes. En travaillant, elle aimait à porter ses regards sur le crucifix, ou à embrasser sa croix, disant: « Croix sainte! signe d'amour, mon cœur vous aimera toujours. » Et vraie fille de notre véné-

rable Fondatrice, elle priait souvent pour l'heureux succès de notre œuvre, pour la conservation de l'esprit primitif; et chaque jour, elle récitait les deux oraisons qui suivent, pour toutes les Sœurs: « Défendez, Seigneur, s'il vous plaît, par l'intercession de la bienheureuse Vierge Marie, cette Communauté contre toutes sortes d'adversités; et la voyant prosternée devant vous de tout son cœur, préservez-la, par votre bonté des pièges de ses ennemis. Par Notre-Seigneur. O Dieu! qui donnez la paix et qui aimez la charité, donnez à vos servantes une vraie concorde, selon votre volonté, afin que nous soyons délivrées de toutes les tentations qui nous attaquent. Par Notre-Seigneur Jésus-Christ. Ainsi soit-il. »

Lorsqu'elle fut réduite à ne pouvoir plus faire usage de ses membres, et qu'elle avait besoin de secours, elle appelait les infirmières en disant: « Divine Providence! » Et tous les soirs, elle demandait pardon de la fatigue qu'elle avait occasionnée pendant le jour. Au milieu de ses souffrances elle conserva toujours une aimable gaiété, et le calme de sa figure disait la résignation de son cœur. Après avoir reçu les derniers sacrements avec la foi et la dévotion qu'on peut imaginer dans une âme aussi fervente qu'elle l'avait été toute sa vie, elle rendit son esprit entre les mains de son Créateur, le 4 novembre 1837, âgée de 76 ans, dont 58 de religion.

*250e décès:* SŒUR DOMITILLE DELISLE,  
dite Saint-Léon.

Sœur Saint-Léon, née à Deschambault, était fille de Joseph Delisle et Louise Garault. Elle prononça ses vœux le 10 janvier 1825, âgée de 22 ans, 10 mois. En 1826, elle fut nommée missionnaire à Laprairie; et, en 1829, à la Basse-Ville de Québec. En 1831, elle fut envoyée à la Rivière-Ouelle, d'où elle revint en 1832, pour être employée à l'office des Messieurs. Cette chère Sœur était remarquable par sa douceur et l'amabilité de son caractère. Elle passa les dernières années de sa vie dans un état de débilité qui lui fournit de nombreuses occasions de mérite. Lors de son décès, 8 février 1838, elle était âgée de 36 ans, dont 15 de religion. Son service fut chanté par M. Sauvage; Messieurs Fay et Richard y assistaient.

*251e décès:* SŒUR MARIE-ESTHER GOSSE-  
LIN, dite Saint-Maximin.

Sœur Saint-Maximin, née à Saint-Charles, district de Québec, était fille de Monsieur Jean-Baptiste Gosselin et de dame Marguerite Morisset. Entrée au noviciat en 1832, elle fit sa profession le 10 novembre 1834. Sa seule mission fut Boucherville; elle y fut envoyée en 1835, et en revint en 1839 pour mourir. Cette chère Sœur était remarquable par sa régularité, sa piété douce et aimable, et elle avait un don merveilleux pour procurer le bonheur à toutes

celles qui l'entouraient. Elle décéda le 24 février 1839, âgée de 28 ans, dont 6 de religion. Son service fut chanté par M. Léonard.

*252e décès:* SŒUR MARY FRANCES McDOUGALL, dite Sainte-Véronique.

Mademoiselle McDougall, élève du pensionnat de Montréal, était fille du capitaine John McDougall et de dame Archange Campeau, de Ste-Anne du Détroit, Michigan. En 1823, âgée de 24 ans, elle sollicita et obtint son entrée au noviciat. Sa profession eut lieu le 12 juillet 1825 . . . et en 1828, elle fut envoyée missionnaire à Québec. Revenue en 1832, elle fut employée à la petite école; et, c'est dans l'exercice de cet emploi qu'elle contracta une maladie de cerveau des plus pénibles. Après beaucoup de prières faites en sa faveur, et en particulier une neuvaine en union avec le prince de Hohenlohe, elle éprouva du mieux, et fut même capable de s'occuper dans divers offices; 1836, aide au réfectoire; 1837, infirmière; 1838, office des Messieurs; 1839, ornements.

Cette chère Sœur était extrêmement humble et laborieuse; pendant ses fièvres cérébrales, une de ses manies était de vouloir à tout propos laver les planchers. Quand on ne voulait lui permettre de se livrer à cette besogne, elle répandait un seau d'eau et disait: « Un accident est arrivé! il faut bien maintenant que je lave le plancher. » Elle mourut le 27 octobre 1839, âgée de 43 ans, dont 16 de religion.

**Décès de Monseigneur Jean-Jacques Lartigue,  
premier Évêque de Montréal**

1836-1840

Mgr Jean-Jacques Lartigue, né à Montréal le 20 juin 1777, était fils de M. Jacques Lartigue, qui fut médecin de notre Communauté, et de dame Marguerite Cherrier. Il fit ses études à Saint-Sulpice; et sa classe est la première qui ait terminé son cours dans l'ancien collège de Montréal, dont les élèves allaient auparavant faire leur philosophie à Québec. Il n'avait que quatorze ans quand son père mourut et cet événement, qui lui causa une grande douleur, eut beaucoup d'influence sur son caractère, lequel, de vif et enjoué devint tout à coup grave et sérieux.

Ayant achevé son cours en 1793, il étudia d'abord la loi sous MM. Foucher et Bédard, avocats de Montréal. Mais la voix de Dieu le pressait d'embrasser l'état ecclésiastique; il y fut fidèle et se présenta dans ce dessein à Mgr Denaut, qui lui conféra la tonsure et les ordres mineurs le 23 septembre 1797; le fit sous-diacre le 30 septembre 1798; diacre, le 28 octobre 1799; et alla, le 21 septembre 1800, lui conférer la prêtrise à Saint-Denis dont M. Cherrier, son oncle, était curé. Mgr Denaut, après avoir envoyé M. Lartigue faire sa théologie à Saint-Sulpice, se l'était attaché comme secrétaire, et n'avait jamais voulu consentir à se priver de ses services, quoiqu'il lui eût souvent demandé la

permission d'entrer au Séminaire. Après la mort de Mgr Denaut, Mgr Plessis ayant donné son consentement, les Messieurs du Séminaire reçurent leur ancien élève à bras ouverts, 22 février 1806. Pendant quinze ans, il fut un des zélés membres de cette belle Compagnie, s'y faisant remarquer par un rare talent pour la prédication, une ardeur infatigable pour la conversion des pécheurs, et une grande charité envers les pauvres. Il mettait un si bel ordre dans l'accomplissement de ses devoirs qu'il trouvait toujours le loisir de visiter régulièrement les faubourgs dont on l'avait chargé, d'y maintenir l'ordre, de passer une partie considérable de sa journée au confessionnal, d'étudier avec profit la théologie et l'Écriture Sainte, et de se tenir au courant de toutes les affaires de son pays. Délégué par M. Roux, il rendit de grands services au gouvernement pendant la guerre américaine (1812) retenant les militaires dans la ligne de leur devoir, dont ils avaient semblé vouloir s'écarter. Six fois, Mgr Plessis le tira de sa chère solitude de Saint-Sulpice pour l'associer à son coadjuteur, Mgr Panet, dans ses visites épiscopales.

En 1819, le Séminaire de Montréal, qu'on voulait dépouiller de ses biens, députa vers le ministre M. Lartigue, que ses connaissances légales et sa qualité de sujet britannique rendait très propre à faire triompher la justice de cette cause. Il s'acquitta de cette mission délicate avec tout le zèle qu'on devait attendre de son attachement à sa communauté. Pendant son

séjour à Londres, Monsieur Plessis obtint de Rome qu'il fût nommé évêque de Telmesse en Lycie, suffragant et auxiliaire de l'évêque de Québec pour Montréal. Il fut consacré dans l'église paroissiale de Montréal par Mgr Plessis, le 21 janvier 1821, et nommé évêque de Montréal en 1836. Pendant la construction de son palais et de la cathédrale, Mgr Lartigue demeura chez les religieuses de l'Hôtel-Dieu, nos voisines (1821-1825). En 1825, le Saint-Siège lui donna pour coadjuteur M. Pierre-Antoine Tabeau, sous le titre d'évêque de Spiga; mais il mourut avant sa consécration. En 1837, Mgr Lartigue étant devenu évêque de Montréal, Mgr Ignace Bourget, par un bref de Sa Sainteté Grégoire XVI, fut nommé évêque de Telmesse en Lycie. Sa consécration eut lieu le 25 juillet par Mgr Lartigue, assisté de Mgr Turgeon, coadjuteur de Mgr Signay et de Mgr Gaulin, coadjuteur de Mgr McDonell, en présence des évêques de Kingston et de Boston (McDonell et Fenwick).

Le biographe de Mgr Lartigue, parlant de sa conduite privée, dit qu'il se distinguait par une tendre piété dans ses exercices spirituels, une grande modestie dans son ameublement et dans tout ce qui était à son usage, et une véritable bonté de cœur qui n'a été bien connue que par ceux qui ont eu l'avantage de vivre avec lui, parce qu'elle fut cachée sous l'écorce d'un caractère vif qui donna beaucoup d'exercice à sa vertu. Après dix-neuf années d'un épiscopat laborieux, la santé de cet illustre prélat s'affaiblit sensiblement et prit un caractère très

prononcé qui annonçait une fin prochaine. Mgr Lartigue fit ses adieux à tout ce qu'il avait possédé et fait à Saint-Jacques pour la religion, et se laissa conduire à l'Hôtel-Dieu où les soins les plus empressés lui furent prodigués jusqu'à son dernier moment. Ce furent Mgr Bourget, son coadjuteur, et M. le grand vicaire Quiblier, supérieur du Séminaire, qui l'assistèrent spirituellement. Après avoir béni les communautés religieuses, les prêtres, et son diocèse tout entier, il rendit dans un calme parfait son dernier soupir, le dimanche, 19 avril, jour de Pâques, à midi un quart, 1840. Il eut chapelle ardente à l'Hôtel-Dieu pendant les deux premiers jours; le troisième, on transporta le corps à l'église paroissiale où la tenture était magnifique et le catafalque des plus somptueux. Le service fut chanté pontificalement, et M. Quiblier prononça l'éloge de cet illustre Pontife. Après les absoutes, le convoi funèbre se dirigea vers l'église cathédrale de Saint-Jacques, où devaient être déposés les restes du fondateur-évêque. Le jeudi eut lieu le troisième service solennel; l'évêque successeur y officia et prononça une seconde oraison funèbre. La Communauté assista au service et accompagna le convoi jusqu'à l'évêché. La semaine suivante, il y eut un service solennel dans notre église. Une tenture noire parsemée de larmes, recouvrait le mur du haut en bas; un mausolée très élégant, garni de plus de cent flambeaux, était placé au milieu de la nef; un grand nombre de prêtres remplissaient le sanctuaire. Au trentième, nous fîmes ce que

prescrit notre règle. Mgr Lartigue nous faisait l'honneur de dire sa messe ici tous les mois; il déjeunait à la communauté et conversait amicalement avec nous. Nous n'avons jamais eu qu'à nous féliciter de ses attentions bienveillantes à notre égard. Dans les premières années de son épiscopat, un évêque, à Montréal, ne rencontrait pas la sympathie de tout le monde; et la Communauté partagea peut-être un peu trop l'opinion publique. Mais Mgr Lartigue qui ne pouvait l'ignorer ne nous en fit jamais de reproches. (Note de Mère Sainte-Madeleine)

*Copie de quelques billets de Mgr Lartigue  
à Mère Sainte-Madeleine 30 juillet 1830.*

« Je suis fâché de ne pouvoir satisfaire à vos désirs; mais vous voudrez bien vous adresser au Séminaire pour l'examen, la profession et l'exhortation de la Sœur Saint-Xavier. J.-J. évêque de T.

8 février 1833. — Je ne puis pour cette fois faire l'examen ni la vêtue en question (Sœur Sainte-Blandine). Adressez-vous pour cela à l'un des MM. les grands vicaires.

† J.-J. évêque de Telmesse. »

25 septembre 1833. — Ma Sœur,

Puisque vous aviez déjà obtenu la permission de l'évêque de Québec, pour l'objet en question, vous pouviez vous en tenir là; je ne l'avais pas

compris ainsi. Je ne pourrai me rendre à vos désirs pour la prise d'habit de vos trois postulantes ; mais vous vous adresserez pour ce sujet au grand vicaire du Séminaire. Je vous donne de bon cœur la bénédiction que vous me demandez, et je suis sincèrement, ma Sœur,

Votre très humble et obéissant serviteur,

† J.-J. évêque de Telmesse.

13 novembre 1833. — Je ne pourrai faire la cérémonie en question. Mais vous êtes libre de vous adresser pour cela à M. Roque ou à M. Tabeau. Je permets l'admission de cette professe par surrogation.

† J.-J. évêque de Telmesse.

1834. Chère fille,

Je ne pourrai être présent à vos élections, ni à la reddition de vos comptes cette année. Vous ferez comme il est prescrit par vos règles en l'absence de l'évêque, et vous laisserez ensuite agir la Providence.

† J.-J. évêque de Telmesse.

Ma chère fille,

« Conformément à votre demande, je vous permets de faire ériger, par l'archiprêtre du lieu, le chemin de la croix dans votre maison de Saint-Hyacinthe, en un lieu décent et destiné à ce seul usage, avec les indulgences et autres privilèges accordés à cette dévotion par les

souverains Pontifes; lesquels ne seront acquis néanmoins qu'à vos écolières internes et externes, et autres personnes domiciliées dans la dite maison. Le tout, seulement à durer jusqu'à ce que cette dévotion du chemin de la croix existe dans l'église paroissiale du lieu, si elle y est établie par la suite; car, en ce cas, celui de votre maison cesserait par le fait même.

Je suis bien véritablement,

Ma chère fille,

Votre très humble et obéissant serviteur,

† J.-J. évêque de Montréal.»

Montréal, 8 octobre 1837.

*Décès de Monsieur Jean-Henri-Auguste Roux,  
vicaire général, supérieur du Sé-  
minaire de Ville-Marie.*

Monsieur Roux est l'un de ces prêtres éminents que la Révolution de 1793 procura au Canada. Né au diocèse d'Aix le 5 février 1760; ordonné le 5 juin 1784; arrivé à Montréal le 1er septembre 1794; il fut immédiatement nommé directeur de notre Communauté. En 1796, on le remplaça auprès de la Congrégation par M. Borneuf, et il fut chargé de la procure du Séminaire. En 1797, il fut nommé vicaire général; et en 1798, il succéda à M. Brassier comme supérieur du Séminaire. Il voulut bien alors reprendre la direction de notre Commu-

nauté, qu'il garda jusqu'en 1826. C'est sous M. Roux que fut incendié le collège Saint-Raphaël (Château Vaudreuil) et que le petit Séminaire fut bâti sur la rue du collège. C'est sous lui aussi que fut commencée et terminée l'église paroissiale actuelle; il en bénit la première pierre le 1er septembre 1824, et la première grand'messe y fut chantée le jour de son patron, saint Henri, 15 juillet 1829. « M. Roux, dit le docteur Meilleur, passait à bon droit pour l'un des plus instruits et des plus éloquents de son siècle. En effet, on voyait briller en lui le talent et toutes les qualités de l'orateur. Sa voix, son geste, et tout son extérieur impressionnait puissamment son auditoire. Une fois en sa présence, rien ne pouvait en détourner l'attention et l'admiration. C'est surtout dans les conférences publiques, qu'il faisait chaque année pour le peuple pendant le carême, qu'on remarqua davantage ces qualités à un degré supérieur. Ses exhortations vives et touchantes, étaient claires et lumineuses. Nous avons de M. Roux une vie de la Sœur Bourgeoys, un traité sur l'inamovibilité des curés en Canada, une histoire et description du collège de Montréal, etc. »

M. Roux a conduit notre Communauté en qualité de supérieur et confesseur pendant 30 ans avec un zèle, une charité, une bonté et un intérêt au-dessus de toute expression. « De dire le bien que ce vénérable Père a fait à notre Communauté, dit une notice de l'époque, cela nous est impossible; il avait la confiance de toutes sans exception. Ses décisions étaient si

précises, si justes et si claires, qu'elles portaient en même temps la lumière dans les esprits et la paix dans les cœurs. C'était un de ces hommes rares, en qui la piété, la science et la sagesse se trouvent réunies dans un degré éminent. Il était fécond en ressources pour toutes les circonstances les plus délicates ; et la Communauté lui est grandement redevable pour les importants services qu'il lui a constamment rendus pendant les trente-sept années qu'il a passées dans ce pays. En différentes occasions, il lui a fait des dons considérables en argent, en mobilier d'église, en livres. Ce vénérable Père adressait à la Communauté des exhortations appropriées à nos devoirs ; il insistait fortement sur la nécessité de tenir à la règle et aux anciens usages de la maison. » Après un voyage que M. Roux fit en Europe (1826-28) durant lequel son mauvais état de santé s'aggrava beaucoup, il ne fut plus en état de donner ses soins à la Communauté comme auparavant ; mais il ne laissa pas cependant de donner encore aux Sœurs des marques de l'intérêt sincère qu'il leur avait porté constamment. Tous les jours, il venait avec M. Roque, qui l'avait remplacé, célébrer la sainte messe dans notre église, étant assisté à l'autel par M. Sauvage de Châtillonnet, jusqu'au dimanche des Rameaux 1830. Enfin, lorsque, frappé de paralysie, il fut devenu tout à fait incapable d'offrir le saint Sacrifice, il se faisait conduire encore à la Congrégation, disant à l'ecclésiastique ou à l'infirmier qui l'accompagnait : « MENEZ-MOI CHEZ NOUS ! »

M. Roux termina sa précieuse existence le 7 avril 1831, à 2 heures p.m., dans la 72e année de son âge. Ses obsèques eurent lieu le 11 avril, un lundi, au milieu d'un concours extraordinaire: Anglais et Canadiens s'empressèrent de donner des marques de respect et d'estime à l'illustre défunt. Il fut inhumé dans le caveau de l'église paroissiale. Jeudi, 13, il y eut dans notre église, un service solennel, annoncé à la paroisse le dimanche précédent: diacre et sous-diacre, chant et musique, magnifique mausolée très élevé, garni de 74 lumières, tant souches que gros cierges artistement arrangés... toute l'église tendue de noir, des larmes jetées çà et là... les croisées toutes voilées, le tour du jubé garni de luminaires en herse pour éclairer l'église; une funéraire transparente, avec cette inscription: « in memoria aeterna erit justus. »

« M. Roux, a écrit un de ses confrères, M. Richard, naquit à Ravenne en France, d'une famille distinguée. Etant destiné à l'armée, il fut envoyé de bonne heure à une célèbre école militaire, où il fit de grands progrès dans les mathématiques. Malgré ses succès, la gravité de son caractère le fit tourner vers l'église; il fit ses études ecclésiastiques à Avignon, sous la direction des prêtres de Saint-Sulpice, et conçut le dessein d'entrer dans cette communauté. Il alla à Paris faire les exercices du noviciat; et, après avoir été admis membre de ce corps, il fut envoyé au séminaire du Puy en Velay, comme professeur de divinité; en chemin, il prit le degré de docteur en théologie, et bientôt après, fut

nommé grand vicaire par l'évêque du diocèse, l'illustre Mgr de Gallard. Lorsque la révolution éclata, il fut choisi par cet évêque pour l'accompagner en exil. M. Roux quitta son vieil ami pour passer en Angleterre, et de là, en Canada, avec dix autres prêtres, en 1794. Il fut bientôt honoré de la confiance de Sa Grandeur Mgr Hubert, et ne tarda pas à obtenir celle du clergé de Montréal; il fut ensuite choisi par ses confrères de Saint-Sulpice pour être leur supérieur. Sa douceur et l'étendue de ses connaissances lui acquirent l'estime de tous ceux qui le connurent. Pendant le voyage qu'il fit en Europe, il reçut les témoignages les plus flatteurs d'estime. Les cardinaux l'accueillirent avec cordialité; les deux derniers Pontifes qui gouvernèrent l'Eglise le traitèrent avec bonté... plusieurs évêques de France le pressèrent d'accepter d'honorables dignités dans leurs diocèses. Ses parents et de nombreux amis le sollicitèrent de se réunir à eux... Mais en vain.»

*Circulaire du très honoré Père Supérieur  
de Saint-Sulpice, en France.*

*29 mai 1831.*

La mort vient de frapper le vénérable M. Roux, supérieur du séminaire de Montréal, qui était un des hommes les plus distingués de la Compagnie. M. Jean-Henri-Auguste Roux, né dans le diocèse d'Aix, le 5 février 1760, après ses premières études qu'il fit à Corrèze, avec

beaucoup de distinction, entra au séminaire St-Charles d'Avignon, d'où il fut agrégé à la Compagnie. Envoyé au séminaire du Puy, il y professa la théologie avec grand succès et y mérita la confiance de l'évêque et l'estime du clergé du diocèse. Arrivé en Canada en 1794, il rétablit les affaires du Séminaire qui étaient très dérangées et rendit la vie à cet établissement, qui touchait presque à sa fin. Devenu supérieur en 1798, il montra les talents les plus distingués en tous genres. Il fut tout à la fois un grand administrateur, un éloquent prédicateur, un grand théologien, un habile canoniste et un jurisconsulte renommé. Son nom était cité au barreau, et les juges ont plus d'une fois adopté ses décisions. Les qualités du cœur ne le cédaient point en lui aux talents de l'esprit. Sa grandeur d'âme, sa bonté le rendaient accessible aux plus petits, sa candeur et sa simplicité, qui le rendaient cher à tous, étaient le fond de son caractère, sa piété était tendre et affectueuse. Il aimait l'oraison et était très dévot au très saint Sacrement et à la très sainte Vierge. Son attachement à l'Eglise était inébranlable; sa modestie lui donnait de l'éloignement pour toutes les distinctions et les égards; il s'étonnait même des attentions qu'on avait pour sa personne. Il a essuyé de nombreuses contradictions, sans laisser échapper un seul mot. Il a été éprouvé par de longues infirmités qu'il a supportées avec une patience inaltérable. Il était cher à tous ses confrères et avait le plus grand dévoûment pour la Compagnie. Il fut

frappé d'apoplexie le 7 avril au matin et reçut aussitôt les sacrements de l'Eglise. Comme, après cette attaque, il témoignait plus de gaieté qu'à l'ordinaire, on ne s'attendait encore à rien de fâcheux, mais vers les deux heures de l'après-midi, après une forte agitation, il s'endormit paisiblement dans le Seigneur. Sa mort a été un deuil général dans la ville de Montréal; les personnes les plus distinguées de toute communion ont assisté à ses obsèques qui ont été célébrées le 11 mars avec une très grande solennité. Quoique ses vertus nous donnent tout lieu d'espérer que Dieu a déjà récompensé ses longs travaux, cependant je le recommande aux suffrages accoutumés de la Compagnie.

Recevez . . .

Garnier. »

---

#### COUPLETS EN L'HONNEUR DE M. ROUX

Du grand Henri votre patron,  
Vous retracez l'histoire;  
D'apôtre il mérita le nom,  
Vous en aurez la gloire.  
Traversant les mers,  
Par des maux divers,  
Votre vertu s'épure;  
Bravant, comme lui  
Le fer ennemi,  
Vous domptez la nature.  
Il fut père de ses sujets,

Vous êtes notre père ;  
Comme vous, à des dieux muets,  
Il déclara la guerre.  
Vainqueur du démon,  
La religion,  
Dans les cieux le couronne ;  
La gloire des saints  
Borna ses destins :  
Que le ciel vous la donne !  
Vous me donnez le nom de père ;  
Peut-on ne pas l'être pour vous ?  
Il me reste un souhait à faire :  
De mériter un nom si doux.  
Mais pourquoi donc mon cœur désire ?  
Oui ! Vous êtes mes enfants !  
J'ai bien le droit de vous le dire :  
D'un père j'ai les sentiments.  
De vos cœurs j'ai reçu l'hommage,  
Du cœur l'on est toujours jaloux ;  
Il plaît encore plus à votre âge ;  
Votre âge embellit tout en vous.  
Mais tous ces charmes de l'enfance,  
Le temps, hélas ! les ravira.  
Ah ! qu'il vous laisse l'innocence,  
Et tout alors vous restera.

## CHANSON POUR LE 15 JUILLET

## I

De notre Père, Auguste-Henri,  
C'est en ce jour heureux la fête.  
Pour célébrer son nom chéri,  
Que chacune sa lyre apprête.

## II

Bergère, préparez les fleurs,  
De ses vertus justes symboles,  
Elles expriment de nos cœurs  
Les vœux, bien mieux que nos paroles.

## III

Joignez au lys pur et brillant  
La rose douce et parfumée;  
Joignez l'emblème de son rang,  
La violette et la pensée.

## Refrain

Que de nos doux sons,  
Que de nos chansons,  
Les échos retentissent!  
Qu'à nos sentiments,  
Qu'à nos vœux ardents,  
Tous les cœurs applaudissent.

---

*Compliment pour être présenté par les pensionnaires  
de la Congrégation de Notre-Dame, Montréal,*

*A Messire Roux, vicaire général,  
Supérieur du Séminaire de Montréal et Supérieur  
de cette Communauté*

*pour la fête de saint Henri.*

Ce jour tant attendu, jour de félicité,  
De son patron illustre est la solennité.  
Permet, Auguste-Henri, permets à notre enfance,  
D'offrir des vœux dictés par la reconnaissance.

Du monde dévoilant les perfides appâts,  
Au milieu des écueils tu diriges nos pas.  
Du flambeau de la foi tu répands la lumière,  
Et nous montre le port que le fidèle espère.  
Si ta voix, des vertus, nous parle éloquemment,  
Ton exemple nous prêche encore plus fortement.  
... Pardon, Père, pardon, si ma muse hardie,  
En osant te louer blesse ta modestie.  
Des premiers ans toujours l'humble naïveté  
Jouit du droit de dire en tout la vérité.

---

*Copie de quelques lettres de M. Roux  
à des Sœurs missionnaires.*

Montréal, 16 janvier 1821.

Mes chères filles en Jésus-Christ,

« Je connais la bonté de votre cœur, et vos sentiments ne m'étonnent pas. Ne m'oubliez pas devant Dieu au commencement de cette année, ne m'oubliez pas les jours qui suivront ; je puis y avoir quelque droit non par le bien trop léger que j'ai pu vous faire, mais par l'étendue de la sincérité de mon affection. Vous ne doutez pas, je pense, de tout le bonheur que je vous souhaite ; mais je sais que vous n'en désirez que pour une meilleure vie. Travaillez avec courage et constance pour obtenir la couronne, qui n'est jamais bien éloignée quelle que soit notre jeunesse. Puisse le ciel répandre sur vous et votre compagnie toutes les richesses de sa grâce ! Ces vœux

sont le fruit de l'attachement avec lequel je suis, ma très chère Sœur,

Votre très humble et très obéissant serviteur,

Roux. »

---

Montréal, 3 janvier 1822.

Mes chères Sœurs,

« Je n'ai pas de peine à distinguer vos vœux au milieu de tous ceux qu'on paraît former en ces jours, et je les reçois d'autant plus volontiers que j'espère qu'ils sont agréables au Seigneur, et que votre piété les fera exaucer. Vous ne doutez sûrement pas des souhaits étendus que je vous offre; vous connaissez assez mes sentiments pour vous et pour toutes nos chères Sœurs. Que la bonté de Dieu leur donne de croître chaque année dans la fidélité à tous leurs devoirs. Prenez en ces jours pour modèle l'Enfant-Jésus, qui croissait en âge ainsi qu'en sagesse et en grâce devant Dieu et devant les hommes; imitez bien sa simplicité, son innocence, et son amour pour les douleurs. Ne m'oubliez pas devant Dieu et croyez-moi pour la vie, avec un respectueux attachement,

Mes chères filles en Jésus-Christ,

Votre très humble et obéissant serviteur,

Roux. »

Montréal, 22 janvier 1822.

Ma chère Sœur,

« Votre lettre m'est arrivée bien tard, et ma réponse aura le même sort. Vous savez depuis longtemps combien votre souvenir m'est cher, et je vous rends abondamment tous les vœux que vous formez pour moi. Cultivez toujours avec soin votre chère âme, qui est notre tout. Vous m'avez paru avoir un vrai amour pour le bien; conservez et augmentez ce don précieux du Père céleste. C'est là la source de notre perfection, et ce qui nous donne cette générosité qui surmonte les obstacles. On m'a dit que votre santé déclinait; j'en suis affligé pour le bien que vous pourriez faire... mais une vie d'infirmité est d'un prix inestimable aux yeux de Celui qui nous donne la résignation et la patience. Ménagez-vous et ayez soin de m'informer avec franchise de votre état. Ne doutez pas de l'intérêt que j'y prends, et qui égale la sincère affection en Jésus-Christ avec laquelle je suis,

Ma chère fille,

Votre très humble et obéissant serviteur,

Roux. »

P.-S. Ne m'oubliez pas auprès de votre compagne.

---

Montréal, 24 février 1823.

Ma chère fille,

« Votre lettre de bonne année est arrivée bien tard à Montréal; je ne l'ai reçue qu'en février, et encore j'attendrai une occasion pour vous envoyer la réponse. Que vos nouvelles me viennent tard, elles ne m'en sont pas moins chères; j'aime à voir que vous conservez toujours un grand désir du bien, et c'est là le fondement de la perfection. On n'en a souvent que des velléités; c'est ce qui fait échouer la plupart de nos bons desseins. Attachez-vous à l'oubli de vous-même et à un regard simple vers le Dieu de notre amour, qui soit l'unique objet de nos pensées, et tout le reste pour lui seul. Surtout, ne vous découragez pas dans les petites infidélités; c'est le propre de notre humanité . . . alors, regagnons par l'humilité ce que nous avons perdu.

Adieu, ma chère fille, je me recommande à vos ferventes prières. Ne m'oubliez pas auprès de votre compagne. J'ai appris avec plaisir le mieux qu'éprouve votre santé; l'intérêt que j'y prends est la suite de l'attachement avec lequel je suis,

Ma chère Sœur,

Votre très humble et obéissant serviteur,

Roux. »

---

Montréal, 5 février 1824.

Ma chère Sœur,

« Vous savez avec quelle satisfaction je reçois vos vœux dans cette nouvelle année. Votre droiture et votre désir de bien faire m'ont en tout temps attaché à vous. Croissez dans la fidélité aux grâces dont vous êtes comblée. Que chaque année nouvelle vous donne de nombreux mérites! Votre avancement dans la perfection me sera toujours précieux, et je le demanderai toujours pour vous au saint autel, où nous pouvons servir plus puissamment les personnes qui nous sont chères. Je n'oublie pas votre bonne compagne, qui partage mes souhaits pour le bien de son âme. Comptez toutes les deux sur l'attachement avec lequel j'ai l'honneur d'être,

Ma chère fille,

Votre très humble et obéissant serviteur,

Roux. »

---

Montréal, 6 janvier 1825.

Ma chère fille,

« Vos nouvelles me donnent toujours la joie la plus douce; encore plus des vœux si sincères, et que je vois si bien reçus du Père des miséricordes. Recevez aussi les miens, qui ne sont pas moins sincères, ni moins étendus. Que le Seigneur, en ajoutant à vos années, ne cesse

d'ajouter à vos vertus! et qu'il augmente en vous ce goût de la perfection que j'ai toujours reconnu dans votre chère âme. Adieu! ma chère fille. Pensez souvent devant le bon Dieu à un Père qui sera toujours, avec l'attachement que vous connaissez,

Ma chère Sœur,

Votre très humble et obéissant serviteur,

Roux. »

P.-S. — Partagez avec votre compagne.

---

Montréal, 13 janvier 1825.

Ma chère Sœur (La Présentation),

« Votre lettre de bonne année, je ne la reçois que dans ces derniers jours; je vous remercie de votre bon souvenir, et des vœux que vous formez pour moi. Comptez sur les miens, et ne m'oubliez pas devant Dieu, surtout dans vos communions. Je ne vous oublie pas au saint autel. Que le bon Dieu et Père si aimable augmente vos vertus et vos mérites, en augmentant vos années!

Comptez toujours sur mon attachement et mon estime, avec lesquels j'ai l'honneur d'être,

Ma chère fille,

Votre très humble et très obéissant serviteur,

Roux. »

P.-S. Bien des choses à votre chère compagne.

## ORAISON FUNÈBRE

*prononcée par M. Roux  
à la mort de Mgr Denaut (1806)*

In fide et lenitate  
ipsius sanctum fecit illum.

Qu'elle est triste, mes frères, la cérémonie lugubre qui nous rassemble autour des autels! Qu'il est pénible à mon cœur, le ministère que m'impose la reconnaissance, le respect et l'attachement! Que ne nous est-il permis de concentrer notre profonde douleur, ou de ne l'exprimer que par nos sanglots et nos soupirs! Nous avons donc en ce moment tout perdu! Ministres du Dieu vivant, nous avons perdu un Pontife qui nous était si cher... Pauvres, vous avez perdu votre père... Malheureux, vous avez perdu votre consolateur... Religion sainte, vous avez perdu votre principal appui... Et vous, peuple, vous n'avez plus de pasteur. Non, vous ne le verrez plus à l'autel offrir pour vous la victime redoutable; vous ne recevrez plus le pain des anges de ses mains; vous ne l'entendrez plus dans cette chaire de vérité. Il vous parlera pourtant encore; il vous parlera par le souvenir de ses vertus. Pourquoi la rapidité du temps ne me permet-elle pas de vous en peindre quelques traits! La bonté, le zèle, ce sont les deux vertus qui m'ont paru former le caractère du prélat que nous pleurons. Elles feront le partage de l'éloge funèbre que je consacre à la mémoire de l'illustre P. Denaut, évêque de Québec.

Le caractère de notre Dieu est la miséricorde et la bonté; ses miséricordes sont au-dessus de toutes ses œuvres. Le Fils de Dieu descendu sur la terre se plut à manifester sa bonté; il ne descendit que pour cela, pour chercher et sauver les brebis qui se perdaient. Aussi, partout où il passait, il laissait des marques de ses bienfaits. Ses miracles mêmes n'étaient que des traits de bonté; car l'amour et la tendresse opéraient ces prodiges autant que la puissance. C'est dans le sein de cette bonté éternelle que notre digne évêque semblait avoir puisé cette bonté touchante qui faisait le caractère de sa belle âme. Elle éclatait, cette bonté, dans toutes les circonstances de sa vie... et quel est celui d'entre nous qui n'en ait jamais éprouvé les marques attendrissantes? Cette bonté le rendait doux, affable, accessible à tout le monde. Pauvres, riches, grands et petits, tous étaient également admis en sa présence; il n'avait pas de moment marqué pour les recevoir, comme il arrive dans les maisons des grands... tous les jours, à tous les moments, les plus petits de son troupeau pouvaient l'aborder avec confiance, je dirais presque avec une sorte de familiarité... Il les écoutait avec patience; il s'entretenait avec eux aussi longtemps qu'ils le désiraient, sans jamais se plaindre de leur longueur et de leur importunité... On eût dit à le voir qu'il n'avait qu'une seule affaire à traiter. Que les spectacles que la Religion nous présente sont beaux! Il n'est pas donné à tout le monde d'aborder les officiers, les princes; encore moins peut-on

se présenter à tous les moments. Qu'il est donc beau de voir un des vicaires de Jésus-Christ, un prince de l'Eglise, le pontife qui donne tous les pasteurs aux églises de ce vaste diocèse, la source du sacerdoce dont l'autorité élève les temples, distribue le pain de la parole divine, donne des enfants à l'Eglise, bénit les mariages, fortifie les mourants, fait descendre Notre-Seigneur Jésus-Christ sur les autels pour le donner ensuite aux fidèles; celui qui, par l'imposition de ses mains, fait les soldats et les martyrs de Jésus-Christ... Qu'il est beau de voir tant de puissance et de dignité s'abaisser et se confondre avec les derniers du peuple, ne mettre sa grandeur qu'à être le serviteur des serviteurs de Dieu! Ces abaissements ne sont pas de la nature. Mais ce qui fut souverainement chrétien, c'est la patience, le calme, avec lesquels on le vit endurer les injures et les outrages, sans autre émotion que celle du pasteur qui s'afflige sur les égarements de ses ouailles. C'est sa bonté qui le rendait si facile à accorder; son cœur souffrait toutes les fois qu'il refusait, et alors même, il assaisonnait ses refus de tant d'affabilité que dans sa bouche ils devenaient des grâces. Aussi, qui ne sait combien il était cher à tous; je ne lui ai jamais connu d'ennemis, et il comptait ses amis par milliers. Il avait un je ne sais quel charme de douceur dont on ne pouvait se défendre; il en sortait comme une vertu secrète qui gagnait tous les cœurs. La grandeur excite l'envie; Sa Grandeur ne connaissait que le respect et l'amour. Le peuple

l'aimait, tout son clergé l'aimait aussi... Nos frères séparés aussi l'aimaient; et qui sait si le Seigneur ne préparait pas ainsi la voie à une plus grande miséricorde? O mon Dieu! votre bras n'est pas raccourci; vous pouvez faire qu'il y ait un jour un seul bercail, un seul troupeau, une seule église, un seul pasteur. La bonté, la charité semblaient s'attacher à tous ses pas; les privations ne lui coûtaient pas pour soulager ses coopérateurs. O vous, qui l'avez suivi dans sa course apostolique, vous savez comme il oubliait ses besoins pour s'occuper des vôtres! comme il partageait vos privations! comme il se serait reproché les soulagements qu'il n'aurait pu partager avec vous! Et vous, qui le voyiez de plus près, qui le suiviez dans tous les moments du jour, vous savez comme il était toujours égal, doux, complaisant. Cette égalité constamment conservée, non seulement au milieu du monde, mais dans l'intime de sa demeure, est la preuve d'un grand empire sur soi-même; elle est le triomphe de la religion sur la nature. Hélas! mes frères, peut-être a-t-il été la victime de cette bonté, le martyr de cette charité! S'il n'eût pas été si bon pour les autres, peut-être nous le posséderions encore et nous ne viendrions pas ici pleurer sur son tombeau... Les premiers jours de sa maladie, on voulut appeler des secours; mais il fallait traverser les glaces, exposer des serviteurs, des amis... Il refusa toute assistance, il aima mieux périr que d'exposer quelqu'un à périr pour lui. Quelle âme! quel cœur vous nous avez ravi! La terre n'en

était pas digne; le ciel, le séjour de la charité, nous le redemandait. C'est sur les malheureux de toutes les classes que sa charité se plaisait à se répandre; de faibles revenus semblaient se multiplier dans ses mains pour le soulagement des pauvres. Il n'en refusait aucun dans sa maison; il allait les chercher dans leurs chaumières, il entraînait dans tous leurs besoins. Dans les années de disette, ses greniers étaient ouverts aux indigents; il donnait des remèdes aux malades, à tous, les consolations d'un cœur sensible et compatissant. Les pauvres qui, par leur état, ne semblaient pas faits pour ce malheur, trouvaient auprès de lui, et le secours et le secret de leurs besoins. Combien que la honte aurait fait languir et périr dans la misère, s'ils n'avaient trouvé un évêque aussi compatissant pour leurs souffrances!

Sa charité aimait à se répandre sur les établissements publics; les dépôts des infirmités humaines étaient les objets de sa tendre sollicitude. Peut-être sans ces secours si abondants, si répétés, quelques-uns de ces hôpitaux ne subsisteraient plus, et des millions de malades sauvés dans ces maisons auraient, de génération en génération, perdu la vie dans leur misère.

Nous espérons, ô Dieu! que les cris de tant de malheureux auraient conservé leur père; il nous semblait les entendre dans leur douleur, comme le peuple d'Israël désolé de la perte de Jonathas: «Périra-t-il donc? périra-t-il ce Jonathas qui a fait tant de bien dans Israël?»

Mes frères, il est des vertus qui méritent d'autres récompenses que celle d'une longue vie: les vertus chrétiennes de notre prélat méritaient d'autres couronnes; car ne croyez pas que cette vertu fut toute humaine... elle prenait sa source dans un lieu plus noble que celui d'un bon cœur; elle avait sa racine dans la foi. Autrement cette bonté aurait mille fois dégénéré en faiblesse. Mais pourquoi vous parler de faiblesse, en vous entretenant de notre illustre pontife? Il avait un courage, il avait un caractère au niveau de ses devoirs; condescendant à l'excès dans tout ce qui tient à la société civile, prêt au martyre quand il était question des principes de la foi. Combien de fois l'ai-je entendu dire: « On peut avoir ma tête, on n'aura jamais ma foi. » Sa foi lui faisait voir le néant des grandeurs et de l'éclat qui l'entouraient; pour connaître le vide de tout ce qui est humain, il n'a pas attendu que la mort vînt le lui apprendre. Il avait compris que la gloire mondaine et la puissance qui entourent l'épiscopat ne sont que vanité et poussière, avant qu'il fût réduit à cet état humilié où les grands comme les petits sont également cendre et pourriture. Combien de fois a-t-il voulu descendre de son trône pour être le dernier dans la maison de Dieu! le bien seul de la religion l'y a retenu. Combien de fois l'ai-je conjuré moi-même de conserver pour l'intérêt de la foi la place éminente qu'il n'occupait que pour le salut de son peuple! Vous seul, illustre pontife, qui lui

succédez, vous seul pouvez réparer notre perte et soutenir de votre piété la religion chancelante.

C'est sa foi qui l'a fait encourager, dans tous les lieux, l'éducation chrétienne, pour augmenter le nombre des lévites et remplacer tant de dignes prêtres que la mort ne cesse de moissonner parmi nous. C'est sa foi qui lui faisait répandre tant d'aumônes pour arracher au monde des vierges innocentes, et en faire tout à la fois des épouses de Notre-Seigneur Jésus-Christ, des servantes des pauvres. C'est sa foi comme celle des apôtres, qui l'a transporté presque au bout du monde à l'autre, qui lui a fait parcourir des pays où le zèle épiscopal n'avait jamais été, qui lui a fait traverser les fleuves, franchir les mers, braver les écueils et les orages, souffrir les intempéries des saisons, endurer la pluie, le froid, la chaleur, s'exposer le jour et la nuit aux injures de l'air, se priver des aises et des douceurs domestiques pour aller chercher quelques brebis éparses de son troupeau. Aussi, vous ne l'ignorez pas, vénérables coopérateurs de ses courses apostoliques, vous savez comme la bénédiction suivait sensiblement tous ses pas. Partout la foi se ranimait à son approche; les divisions les plus invétérées s'éteignaient en sa présence; les pécheurs endurcis sentaient leur cœur s'amollir devant le tendre pasteur qui, de si loin, venait les chercher; les hérétiques partageaient les mouvements de piété du peuple fidèle, et venaient en nombre abjurer leurs erreurs dans les bras de notre pontife, et sécher les larmes de l'Eglise

inconsolable de leur perte. Je ne vous ai rien dit de son attachement au prince qui nous gouverne; ce n'était pas en lui une vertu humaine dépendante de l'intérêt, de la naissance, de mille événements... c'était en lui une vertu chrétienne, fruit de la foi, qui ne voit en ses maîtres que le Dieu dont ils sont les images et les ministres.

Des jours aussi précieux ne devaient-ils pas être éternels? Nous nous attendions qu'ils seraient prolongés pour le salut de tant d'âmes; nous l'attendions du ciel; nous l'espérions de la nature, son âge n'étant pas avancé et son tempérament paraissant assez robuste. Mais, hélas! ces jours si précieux étaient comptés, et le moment où le père de famille devait récompenser son ouvrier fidèle était arrivé. Notre auguste, notre bien-aimé pontife fut frappé, et frappé à mort. Il ne le croyait pas lui-même; ses serviteurs ne le croyaient pas... et le mal faisait des progrès rapides. On appela les ressources de l'art; l'art fut impuissant. Mais, si les hommes ne peuvent rien, vous, ô mon Dieu! qui avez frappé, ne pouvez-vous pas épargner? Ah! dans le pasteur vous frappez tout le troupeau!... Dieu des miséricordes, bien que le pontife ait mérité la couronne, il est encore utile à la terre; les pauvres qu'il a sauvés de la mort, élèvent pour la conservation de leur père leurs voix suppliantes; les vierges qu'il a sauvées de la contagion du monde, tendent vers vous pour leur libérateur leurs mains innocentes; les peuples à l'envi vous demandent à

grands cris la conservation de leur pasteur; les prêtres ne cessent d'offrir la Victime redoutable pour ne pas perdre un pontife qu'ils chérissent... Vœux inutiles! sacrifices impuisants! le ciel est inexorable... l'arrêt est porté... à peine y a-t-il un intervalle entre la maladie et la mort. C'en est fait! Nous espérions pouvoir le posséder encore quelques moments; et tout à coup il s'échappe de nos mains. Notre évêque, notre père, notre ami n'est plus...

Son âme a déjà paru au tribunal de Celui qui juge les pontifes et les rois, ainsi que les derniers du peuple; elle y a paru dans tout son éclat, accompagnée seulement de ses mérites et de ses vertus. Nos bonnes œuvres, c'est là tout ce que nous emporterons avec nous. Insensés que nous sommes! si nous songeons à amasser d'autres richesses et d'autres trésors. Nous espérons que tant de bonnes œuvres recevront leur récompense; que le Seigneur aura fait miséricorde à celui qui a exercé la miséricorde envers tant d'autres. Mais le fardeau de l'épiscopat est bien redoutable; il le serait même pour les intelligences célestes. Aux yeux du Dieu trois fois saint, du Dieu qui a trouvé l'iniquité dans ses anges, l'âme la plus pure a ses taches. Unissons donc toutes nos supplications pour obtenir la délivrance de celui que nous pleurons si justement... ce ne sont pas les larmes qu'il demande; elles ne peuvent rien pour animer sa cendre... ce sont des prières, des bonnes œuvres. Puissent-elles finir au plus tôt ses peines, et l'introduire

dans le lieu où il n'y aura plus ni pleurs, ni larmes.

O mon Dieu! pourquoi nous l'avoir fait tant aimer, si vous deviez nous le ravir! Si du moins il avait pu recevoir son Sauveur avant de mourir, ce serait une consolation à notre douleur. Tant de fois, mes frères, il l'avait porté dans vos maisons, à vos frères mourants!... Vous êtes juste, Seigneur, nous adorons vos impénétrables desseins. Ainsi avez-vous traité saint François-Xavier, mourant seul dans une terre étrangère, même idolâtre. Vous avez voulu épargner à son âme les terreurs de la mort, et vous vous êtes contenté de ses désirs. Vous les avez entendus, ces désirs... S'il n'a pas eu le bonheur de recevoir Notre-Seigneur Jésus-Christ sous les ombres de la foi, nous espérons qu'il le voit, ou du moins qu'il le verra bientôt face à face et sans nuage.

Que nous dit, mes frères, le triste spectacle que nous avons sous les yeux? Le corps de notre évêque étendu là sous ce drap de mort... c'est tout ce qui reste des grandeurs humaines. Apprenons à les estimer ce qu'elles valent.

---

**MONSIEUR JACQUES-GUILLAUME ROQUE,**  
**vicaire général**

Né le 25 janvier 1761 au diocèse de Rodez, il fut ordonné le 24 septembre 1785; et le 24 octobre 1796, il vint joindre ses confrères de

Saint-Sulpice à Ville-Marie. Pendant dix ans, il fut directeur des religieuses de l'Hôtel-Dieu; et en 1806, on lui confia la charge de directeur du nouveau collège de Montréal. Voici ce qu'en dit le docteur Meilleur: « Le vénérable Jacques-G. Roque, docteur en théologie de la faculté de Salamanque en Espagne, vicaire général et d'heureuse mémoire, fut le premier directeur du collège de Montréal (après l'incendie du collège St-Raphaël). Il le fut pendant vingt-neuf ans, et l'on peut dire que jamais directeur d'une maison d'éducation ne fut plus aimé et plus justement vénéré que lui. M. Roque était considéré non seulement comme un homme très érudit, mais encore comme un saint. »

Pendant trente-quatre ans que M. Roque exerça les fonctions de grand vicaire, aucune parole de plainte ne fut prononcée contre lui. Les évêques, les prêtres, tous les fidèles étaient unanimes dans le respect et la confiance à son égard. En 1826, il fut nommé supérieur de notre Communauté, pendant l'absence de M. Roux; comme il était encore directeur du petit séminaire, nos Mères allaient le trouver lorsqu'elles avaient besoin de ses avis pour les affaires de la maison. En 1828, il eut la direction entière de notre Communauté. « C'était un saint, dit une note d'alors, vénérable sous tous rapports, et très expérimenté dans les voies de la perfection. Pendant cinq ans, il vint tous les jours nous dire la messe en compagnie de M. Roux, bien infirme; M. Sauvage venait aussi et assistait M. Roux. C'était une grande consolation

pour la Communauté, et en même temps une bénédiction pour toutes, d'avoir les trois messes de ces saints prêtres et confesseurs de la foi. Tout dans M. Roque inspirait le respect : sa modestie, son recueillement, sa piété, son expression, sa belle chevelure blanche, etc., c'était, en un mot, un homme du ciel. »

En novembre 1833, M. Roque dut être déchargé de la Communauté à cause d'une grave infirmité, c'était un genre d'épilepsie ; et les Sœurs qui l'ont vu dans ses accès disent que son visage s'enflammait, paraissant rayonnant de gloire . . . on eût dit une extase. Le premier jour de la retraite du printemps 1833, un accès des plus violents le saisit au confessionnal ; il tomba à la renverse, et se serait sans doute blessé sans le prompt secours des Sœurs qui, au bruit de sa chute, se hâtèrent d'aller le soutenir et prièrent de toute leur âme jusqu'à l'arrivée du médecin. Celui-ci le trouvant assez malade pour être administré, M. Sauvage lui donna l'Extrême-Onction à l'entrée du confessionnal. On le transporta ensuite dans une chambre voisine du chœur, où le médecin parvint à le mettre en état d'être conduit au Séminaire. M. Quiblier, supérieur du Séminaire, voulut bien continuer les exercices de la retraite. Quatre jours après cet accident, M. Roque se trouva capable de reprendre une partie de sa besogne. Il lui survenait de temps en temps des attaques légères . . . les Sœurs alors lui présentaient un appui, un siège. « Non, non ! répondait-il à celles

qui le priaient de se reposer, permettez! Je vais m'humilier devant Notre-Seigneur.» Il se mettait à genoux devant le confessionnal. Dans l'automne de cette même année, il fut remplacé comme directeur de notre Communauté par M. Quiblier, supérieur du Séminaire. Le 24 septembre 1835, la 50<sup>e</sup> année de prêtrise de M. Roque fut célébrée solennellement dans l'église de la paroisse. «Aujourd'hui, jeudi, dit une relation du jour, a eu lieu, dans la vaste église paroissiale de Montréal la plus belle cérémonie dont cette ville ait jamais été témoin. Le vénérable Messire Roque, vicaire général, et pendant vingt-deux ans, directeur du collège de Montréal, a célébré sa 50<sup>e</sup> année de prêtrise. Ses nombreux élèves, environ 500, se sont réunis à 9 h. a. m. aux bureaux de la fabrique; et de là sont allés, ayant en tête le corps de musique du 32<sup>e</sup> régiment, prendre le clergé au Séminaire St-Sulpice. Le vénérable M. Roque, revêtu de magnifiques ornements, marchait assisté de deux prêtres; puis Mgr Lartigue, mitre en tête, crosse à la main, assisté de trois prêtres, était suivi du reste du clergé composé de plus de 100 prêtres revêtus du surplis. La grand'messe fut célébrée avec toute la pompe possible par M. Roque, qui paraissait profondément ému. Mais lorsque ce prêtre vénérable, à cheveux parfaitement blancs, et courbé sous le poids des années, vint se jeter aux genoux de l'évêque pour renouveler les vœux de sa prêtrise, tout le monde fut attendri jusqu'aux larmes.

Messire Joseph Aubry, membre du Séminaire de Québec, prononça un discours parfaitement approprié à la circonstance, et qui fit sur son auditoire distingué une profonde impression. On estimait à 8000 les personnes présentes. Un pain bénit magnifique fut présenté par les élèves de M. Roque. Après le *Te Deum* solennel, M. Roque fut conduit en triomphe au Séminaire.

*Poésie composée pour la circonstance*

I

Seigneur, dans tes tabernacles,  
Laisse éclater nos transports;  
Suspends tes divins oracles,  
Daigne écouter nos accords!  
Voici quelle pompe s'apprête  
Autour de tes saints autels;  
Permits que Sion nous prête  
Ses cantiques immortels.

II

Un Lévite vénérable  
Par ses vertus et ses ans,  
Vient dans ton temple adorable  
Renouveler ses serments.  
Touché de ce grand spectacle  
Israël s'empresse, accourt  
Dans ton sacré tabernacle  
Célébrer un si beau jour.

## III

Mais prolonge sa carrière  
Pour le bonheur des humains,  
Pour l'honneur du sanctuaire  
Et l'exemple des chrétiens !  
Si ce long pèlerinage  
Retardait trop son bonheur,  
Abrèges-en l'esclavage  
Remplis les vœux de son cœur

## IV

Il consacra sa carrière  
A te louer, te bénir ;  
A l'ombre du sanctuaire  
On vit sa tête blanchir.  
Et dans cette auguste fête,  
Sa voix au milieu de nous  
Dans un saint transport répète :  
Seigneur, que ton joug est doux !

## V

Son infidèle patrie  
Le vit fidèle à ta loi ;  
En présence de l'impie  
Il a confessé la Foi.  
Si la palme du martyr  
Echappe à ses vœux ardents,  
Couronne au céleste Empire  
Ses travaux de cinquante ans.

M. Roque mourut le 3 mai 1840, à l'âge de soixante-dix-neuf ans.

## TABLE DES MATIÈRES

### CHAPITRE I

#### SŒUR VICTOIRE BAUDRY, DITE DE LA CROIX.

16<sup>e</sup> Supérieure

1822-1828

|   |    |
|---|----|
| Notice biographique .....   | 1  |
| <b>Annales de l'Institut pendant la supériorité de<br/>Sœur Victoire Baudry, dite de la Croix</b>   |    |
| Extrait de quelques lettres du journal de M. Lartigue   | 6  |
| Mgr J.-J. Lartigue, évêque de Telmesse, en Lycie. —<br>Ses rapports officiels avec notre Communauté | 9  |
| Lettre de M. Badin, p.s.s., apôtre de Kentucky, États-<br>Unis .....                                | 11 |
| Les filles spirituelles du révérend Père Vincent<br>finissent leur temps de probation .....         | 15 |
| Le Père Vincent à ses novices .....   | 16 |
| Bon usage que nos Mères font de leurs revenus de<br>France .....                                    | 18 |
| Décès de Mgr Plessis, 4 décembre 1825 .....   | 21 |
| Mgr Bernard-Claude Panet, 12 <sup>e</sup> évêque de Québec  | 22 |
| État du Séminaire de Ville-Marie à cette époque .....   | 23 |
| Les Ursulines de Boston .....   | 24 |
| Lettre de Mgr Fenwick .....   | 27 |
| Lettre de Sœur de la Croix à M. Thavenet .....  | 30 |
| Lettre de M. Roux à Sœur Saint-Jérôme, assistante   | 31 |
| Privilège accordé par Sa Sainteté Léon XII .....  | 33 |
| Continuation de la correspondance d'Europe .....  | 34 |
| M. Roux à Sœur Saint-Jérôme .....   | 36 |
| Lettre de M. Thavenet, le 7 février 1828 .....  | 40 |

|  |    |
|--|----|
| Établissement des Sœurs de la Providence .....   | 43 |
| Quelques usages introduits pendant la supériorité de<br>Sœur de la Croix .....                                 | 44 |
| <b>État des établissements pendant la supériorité de<br/>Sœur Victoire Baudry, dite de la Croix</b>            |    |
| Fondation de Sainte-Marie de la Beauce .....   | 46 |
| Fondation du couvent de Berthier .....   | 52 |
| Lettre de M. Lamothe à Mgr Plessis .....   | 53 |
| Lettre de Mgr Plessis à Sœur de la Croix .....   | 55 |
| Lettre de M. Lamothe à Sœur de la Croix .....  | 55 |
| Lettre de Mgr Panet à Sœur de la Croix .....   | 60 |
| Fondation du couvent de Terrebonne .....   | 62 |
| Mission de Saint-Laurent supprimée .....   | 64 |
| Anciens établissements: Pointe-Saint-Charles .....   | 66 |
| Île Saint-Paul — Lac des Deux-Montagnes — Saint-<br>François du Sud — Sainte-Famille .....                     | 67 |
| Saint-Hyacinthe — Pointe-Claire — Berthier —<br>Basse-Ville de Québec — Pointe-aux-Trembles<br>de Québec ..... | 68 |
| Liste de nos missions en 1828 .....  | 71 |

#### Nécrologies des Sœurs décédées de 1822 à 1828

|  |     |
|--|-----|
| Sœur Marie-Charlotte Molleur, dite Saint-Alexis ....                     | 73  |
| Sœur Élisabeth Gaudreau, dite Sainte-Monique ....                        | 75  |
| Sœur Marie-Anne Audet, dite Sainte-Marguerite ....                       | 82  |
| Sœur Angèle Godbout, dite Sainte-Agathe .....                            | 84  |
| Sœur Catherine Sabourin, dite Sainte-Ursule .....                        | 85  |
| Sœur Marie-Anne Tillière, dite Saint-Jean .....                          | 86  |
| Sœur Marie-Angèle Bissonnet, dite Saint-Pierre ....                      | 88  |
| Sœur Thècle Turcot, dite Saint-Anselme .....                             | 91  |
| Sœur Angélique Derome, dite Sainte-Euphrasie ....                        | 92  |
| Sœur Marie-Thérèse Courtois, dite Saint-André ....                       | 94  |
| Sœur Renée-Françoise de la Bruère, dite Saint-Fran-<br>çois-Xavier ..... | 96  |
| Sœur Thérèse Boivin, dite Saint-Gilbert .....                            | 105 |
| Sœur Marie-Charlotte Alinaud, dite Saint-Étienne ..                      | 107 |
| Sœur Françoise Compain, dite Saint-Benoît .....                          | 108 |

## CHAPITRE II

**SŒUR MARIE-CATHERINE HUOT, DITE  
SAINTE-MADELEINE****1828-1840**

|                           |     |
|---------------------------|-----|
| Notice biographique ..... | 109 |
|---------------------------|-----|

**Annales de l'Institut pendant la supériorité de  
Sœur Catherine Huot, dite Sainte-Madeleine****1828-1840**

|  |     |
|--|-----|
| Août 1828 — Retour de M. Roux — Sa réception ....  | 120 |
| M. Roque, supérieur et confesseur de la Communauté. — Difficultés entre M. Thavenet et Mgr Panet, concernant Baltimore ..... | 122 |
| Autre discussion de M. Thavenet avec Mgr Panet, concernant une rente à la Communauté par Mgr de Saint-Vallier .....          | 127 |
| Correspondance entre Mère Sainte-Madeleine et M. Thavenet, 1828-1829 .....   | 129 |
| 7 juin 1829 — Bénédiction de l'église Notre-Dame de Montréal .....   | 132 |
| Correspondance d'Europe 1830-1831 — M. Thavenet aux communautés de Montréal .....  | 136 |
| Mère Sainte-Madeleine à M. Thavenet — La même à M. Carrière du Séminaire de Paris .....                                      | 137 |
| Lettre de M. Thavenet à Mère Sainte-Madeleine ....   | 138 |
| Décès marquants — Deuil de l'Église et de l'État ...   | 139 |
| Inhumation des Sœurs .....   | 142 |
| Dons généreux faits par nos Mères .....  | 143 |
| Ouverture des classes dans les faubourgs Québec et Saint-Laurent .....   | 145 |
| Correspondance d'Europe 1832-1834 .....  | 147 |
| Introduction de la musique au pensionnat — 1834 ....   | 158 |
| Guérison de Sœur Saint-Jérôme et de Sœur Saint-Alexandre par le prince de Hohenlohe .....                                    | 165 |

|   |     |
|---|-----|
| Mgr de Telmesse, évêque de Montréal .....   | 168 |
| Correspondance d'Europe 1835-1836 .....   | 171 |
| Frères des Écoles Chrétiennes à Ville-Marie .....   | 187 |
| M. Ignace Bourget, évêque de Telmesse, coadjuteur<br>de Montréal .....  | 188 |
| Décès du roi Guillaume IV — Avènement de Sa Ma-<br>jesté Victoria — Coup d'œil sur la position civile<br>du pays à l'avènement de Sa Majesté Victoria | 190 |
| Lord Aylmer à Mère Sainte-Madeleine .....   | 191 |
| Lord Gosford par son secrétaire .....   | 193 |
| Lord Gosford — Lord Durham par M. Doratt .....  | 195 |
| Réponse de Mère Sainte-Madeleine à la lettre précé-<br>dente .....  | 196 |
| Oeuvre de la Propagation de la Foi .....  | 197 |
| M. Quiblier obtient que le Séminaire de Montréal<br>soit confirmé dans la possession de ses biens .....   | 200 |
| Mandement de Mgr Lartigue concernant les fêtes et<br>les écoles chrétiennes .....   | 201 |
| Correspondance d'Europe 1838-1840 .....   | 202 |
| La Sacrée Congrégation de la propagande à Mgr<br>Signay, archevêque de Québec .....   | 212 |
| Dons divers — Petits événements 1828-1840 .....   | 213 |

**Faits relatifs aux divers établissements pendant la  
supériorité de Sœur Catherine Huot,  
dite Sainte-Madeleine**

**1828-1840**

|  |     |
|--|-----|
| Anciens établissements .....   | 214 |
| Sœur Saint-Hippolyte à Mère Sainte-Madeleine .....                     | 216 |
| Sœur Saint-Hippolyte à Sœur Sainte-Scholastique .....                  | 218 |
| Écoles de la ville en 1840 .....                                       | 228 |
| Métairies .....  | 229 |
| Missions demandées et refusées .....                                   | 230 |
| Lettre de Mgr Signay appuyant la requête; 14 sep-<br>tembre 1833 ..... | 238 |
| Réponse de Mère Sainte-Madeleine à Mgr Signay .....                    | 239 |
| Lettre de M. Jean-Romuald Paré .....                                   | 241 |

**Nécrologies des Sœurs décédées pendant la  
Supériorité de Sœur Marie-Catherine Huot,  
dite Sainte-Madeleine**

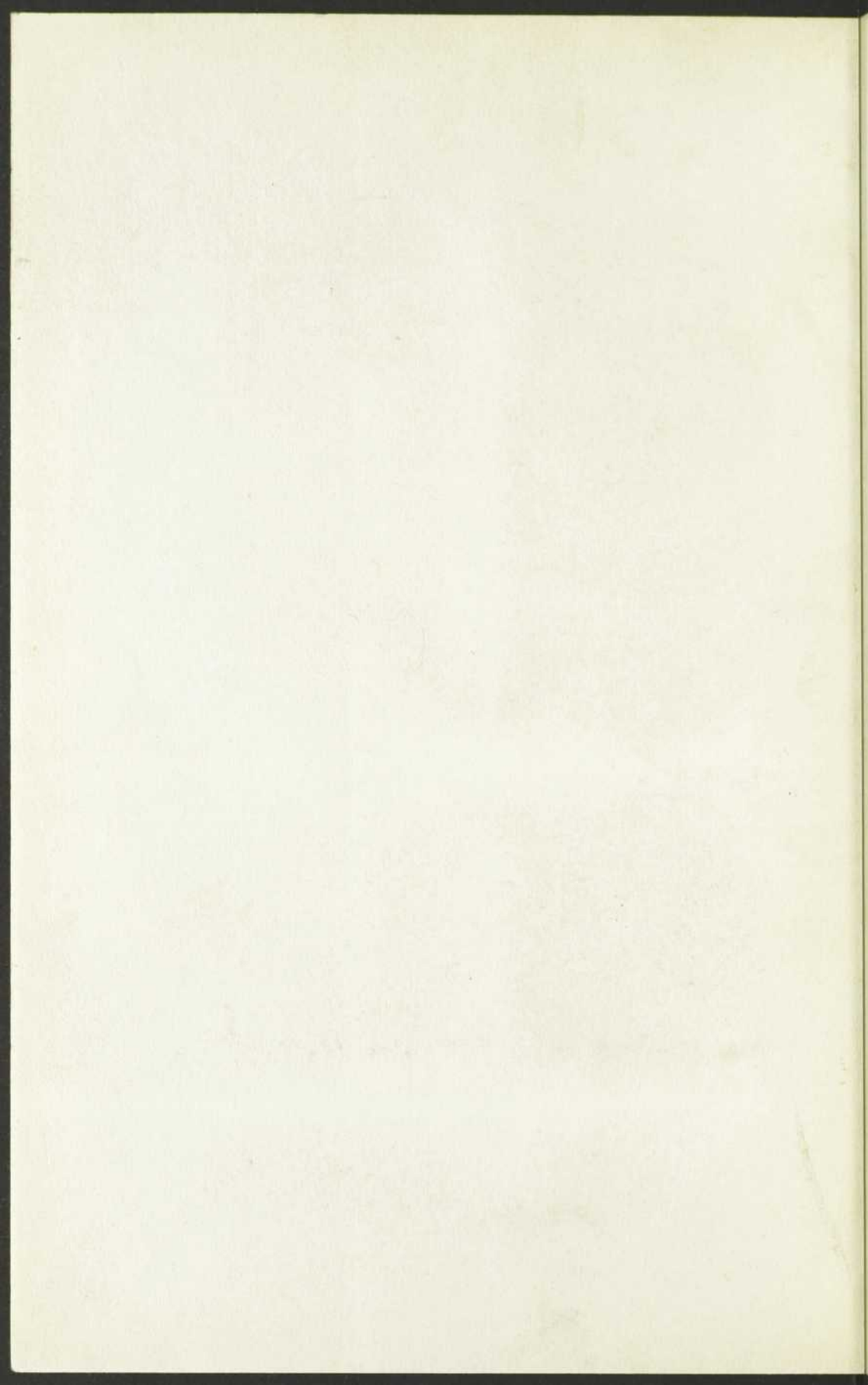
**1828-1840**

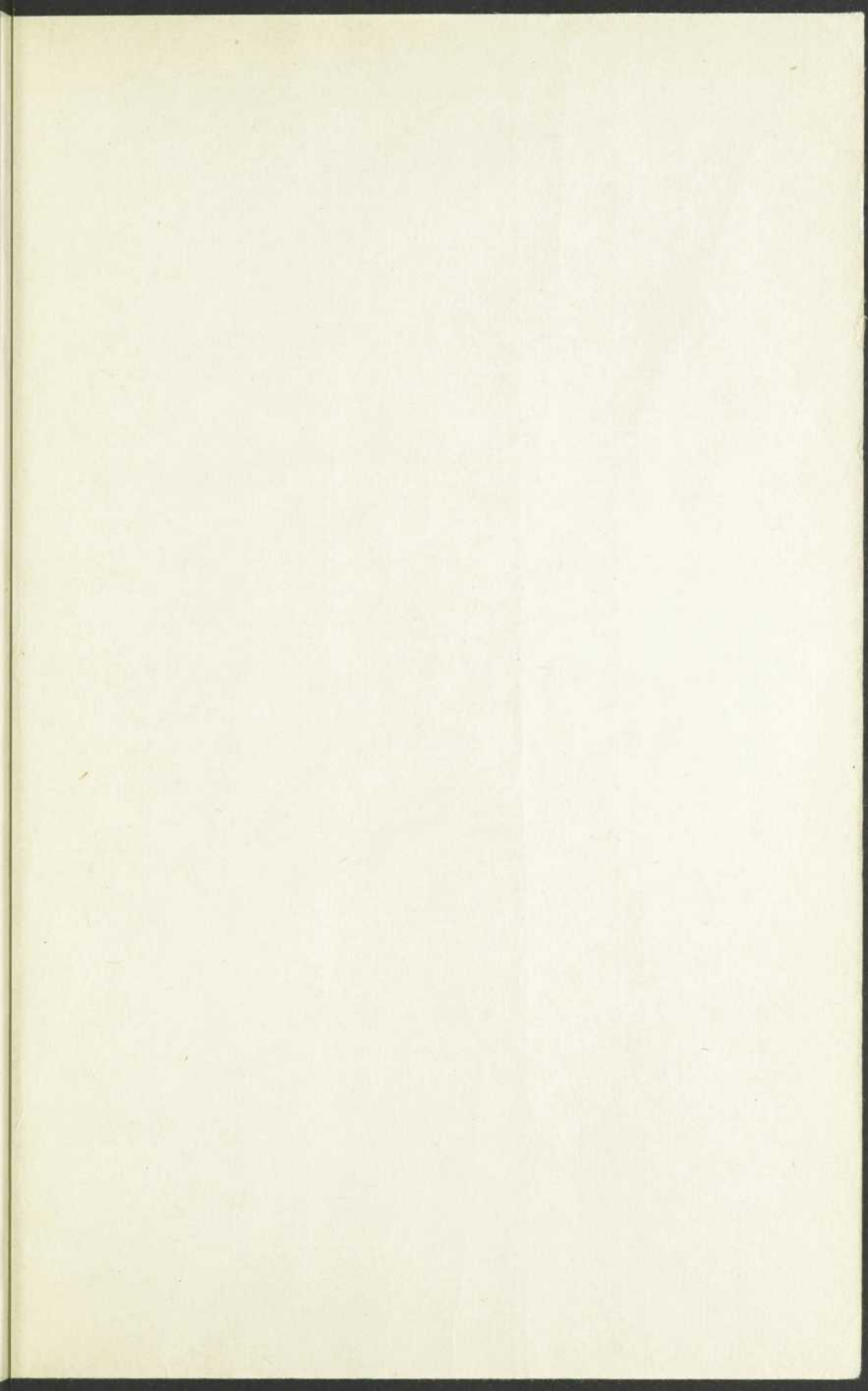
|  |     |
|--|-----|
| Sœur Mathilde Drouin, dite Sainte-Thècle .....   | 242 |
| Sœur Marie-Josephte Desroches, dite Saint-Bernard .....  | 244 |
| Sœur Luce Toupin-Dussault, dite Sainte-Geneviève .....   | 248 |
| Sœur Marie-Madeleine Godbout, dite Saint-Laurent .....   | 250 |
| Sœur Marie-Victoire Boyer, dite Saint-Clément .....  | 251 |
| Sœur Geneviève Cadieux, dite Saint-Louis .....   | 251 |
| Sœur Marie-Angélique Roy, dite Sainte-Rosalie .....  | 252 |
| Sœur Marie Lefebvre, dite Sainte-Angèle .....  | 253 |
| Sœur Marie-Angélique Fournier, dite de la Visita-<br>tion .....                                    | 253 |
| Sœur Marie-Marguerite Baudry, dite Saint-Bruno .....   | 255 |
| Sœur Luce Rouleau, dite Saint-Laurent .....  | 257 |
| Sœur Geneviève Godbout, dite Sainte-Agnès .....  | 258 |
| Sœur Louise Duverger, dite Saint-Michel .....  | 258 |
| Sœur Marie-Louise-Esther Graton, dite Saint-Paul .....   | 259 |
| Sœur Marguerite-Amable Charlebois, dite Sainte-<br>Suzanne .....                                   | 260 |
| Sœur Domitille Delisle, dite Saint-Léon .....  | 267 |
| Sœur Marie-Esther Gosselin, dite Saint-Maximin .....   | 267 |
| Sœur Mary-Frances Mc-Dougall, dite Sainte-Véro-<br>nique .....                                     | 268 |
| <b>Décès de Monseigneur Jean-Jacques Lartigue,<br/>premier évêque de Montréal, 1836-1840 .....</b> |     |
| Décès de M. Jean-Henri-Auguste Roux, vicaire<br>général, supérieur de Ville-Marie .....            | 275 |
| Circulaire du très honoré Père supérieur de Saint-<br>Sulpice en France, 1831 .....                | 279 |

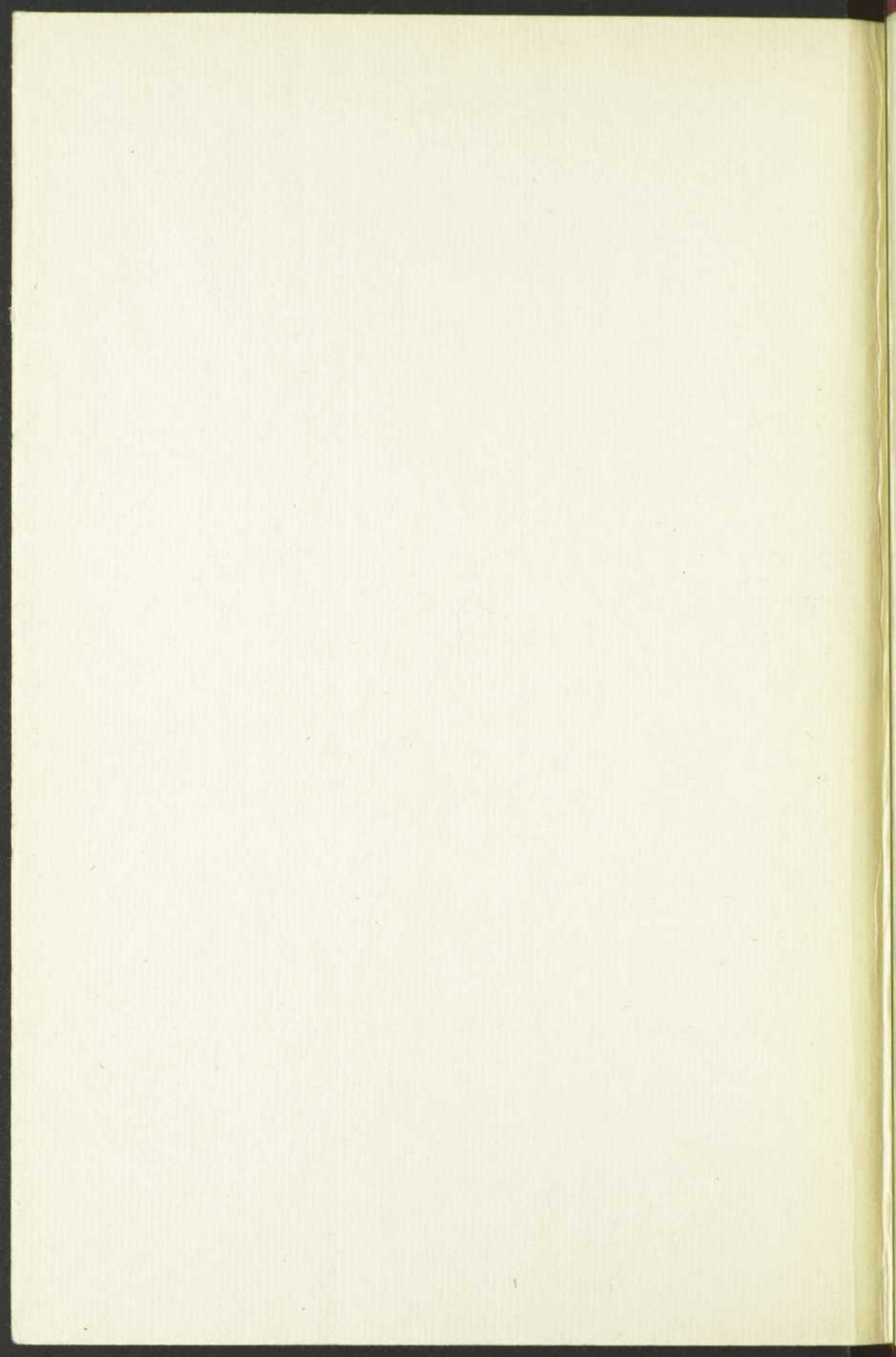
|   |     |
|---|-----|
| Couplets en l'honneur de M. Roux .....                                  | 281 |
| Copie de quelques lettres de M. Roux à des Sœurs<br>missionnaires ..... | 284 |
| Oraison funèbre prononcée par M. Roux à la mort<br>de Mgr Denaut .....  | 290 |
| Monsieur Jacques-Guillaume Roque, vicaire général                       | 299 |

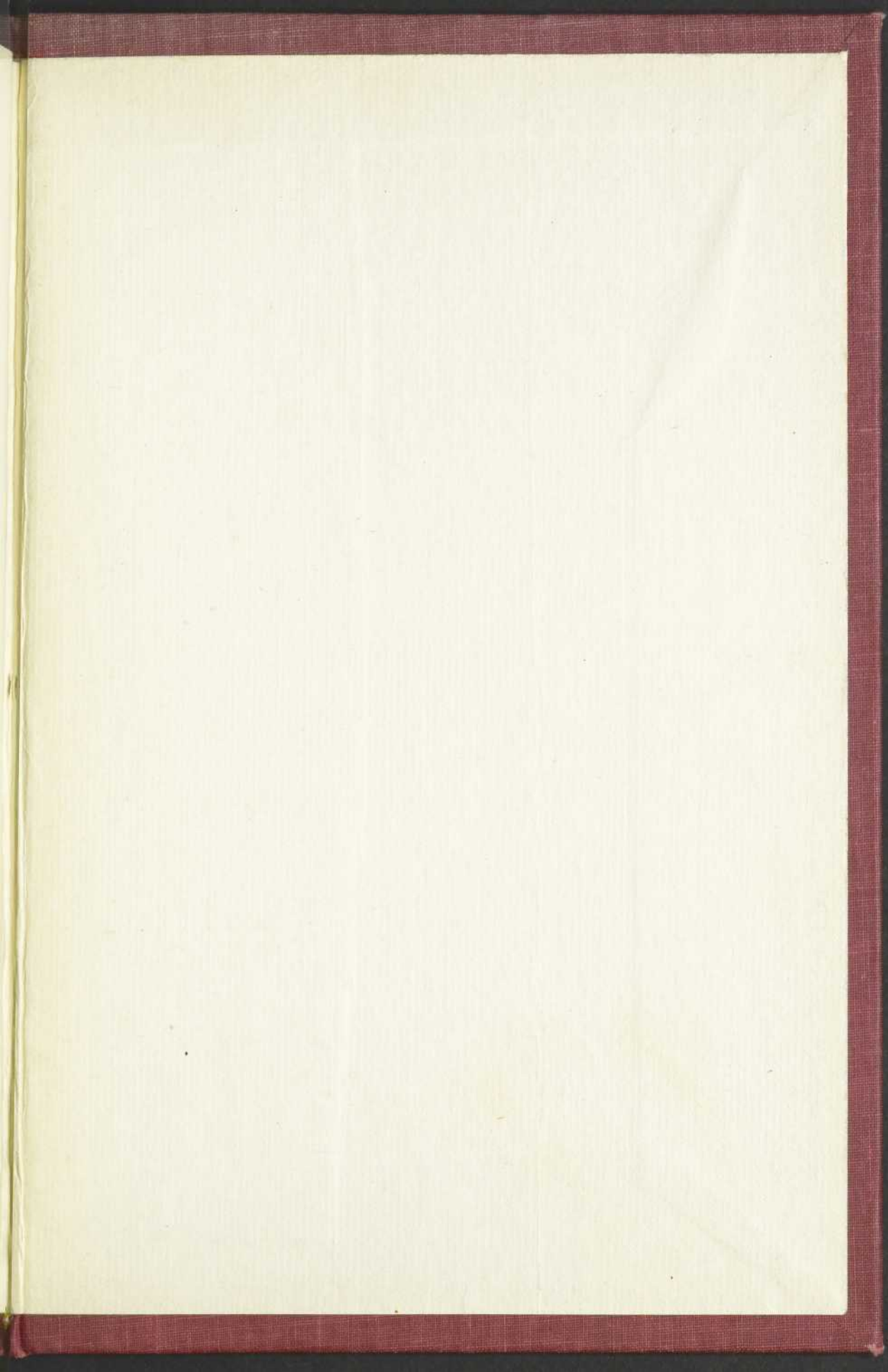
---











BNQ



000 486 428